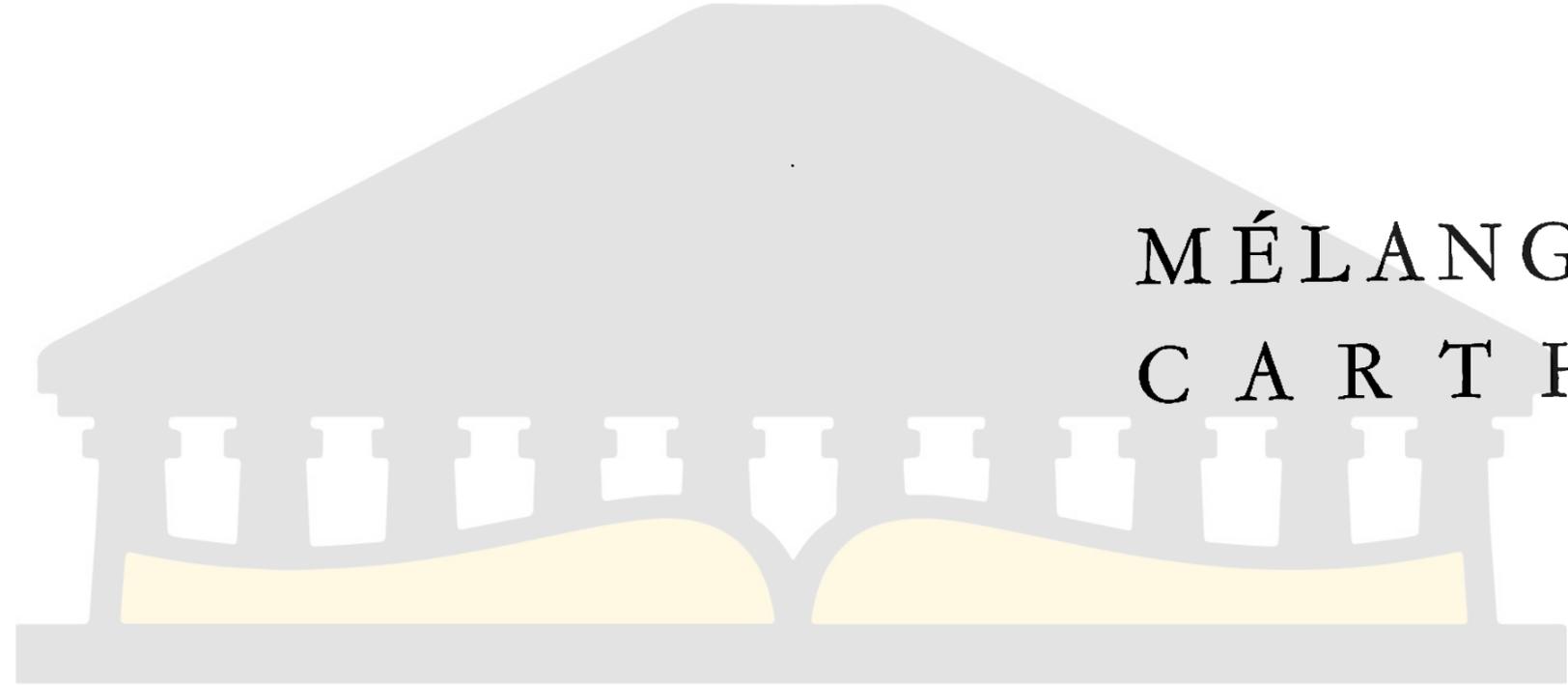


MÉLANGES DE

CARTHAGE



MÉLANGES DE
CARTHAGE

⊙ ⊙ ⊙ √ ∑ ⊙ ⊙ ⊙ ∑ √
WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM

MÉLANGES DE CARTHAGE

CE VOLUME A ÉTÉ PUBLIÉ
AVEC UNE PARTICIPATION DE
MONSIEUR BERNARD ZEHRFUSS
PAR LA SECTION CULTURELLE
DE L'AMBASSADE DE FRANCE
E N T U N I S I E

Offerts à
Charles SAUMAGNE, Louis POINSSOT, Maurice PINARD



WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM

PARIS
LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER
12 RUE VAVIN 12

1964-1965

SOMMAIRE

	Pages
Pierre AMIET :	
<i>Les intailles orientales de la collection Chavanne à Tunis (2^e partie) .</i>	9
Robert P. CHARLES :	
<i>Remarques sur une maxime religieuse : à propos d'un scarabée égyptien à Kyrénia (Chypre)</i>	11
Anna Maria BISI :	
<i>L'idra : antecedenti figurativi orientali di un mito greco</i>	21
<i>Une figurine phénicienne trouvée à Carthage et quelques monuments apparentés</i>	43
Jean L. FERRON :	
<i>Inscription punique archaïque à Carthage</i>	55
<i>L'inscription dite bilingue des disques en plomb de Carthage</i>	65
James G. FÉVRIER :	
<i>La constitution municipale de Dougga à l'époque numide</i>	85
<i>A propos de l'épithaphe néopunique d'une prêtresse</i>	93
Pierre SALAMA :	
<i>Le milliaire archaïque de Lorbeus</i>	97
Paul VEYNE :	
<i>Un bas-relief transposé en ronde-bosse</i>	117
Jean DENEAUVE :	
<i>Terres cuites de l'Afrique romaine</i>	123
Jean MALLON et Charles PERRAT :	
<i>Liste de noms écrits sur marbre</i>	135
Maurice PINARD :	
<i>Une plaque d'os sculpté musulmane provenant de Carthage</i>	139

LES INTAILLES ORIENTALES DE LA COLLECTION CHAVANNE A TUNIS

(2^e partie)

Nous publions ici la seconde partie de la collection de cylindres et cachets orientaux réunis par M. Victor Chavanne ; comme précédemment, nous ignorons de quelle manière ces objets sont parvenus aux rives de Carthage¹.

1. — Pl. I ; fig. 1. *Cylindre.*

Pierre noire, dure. Haut. : 19,4 mm ; diam. : 12,4 mm.
Deux quadrupèdes, un lion et une bête à cornes (?), passent à gauche ; devant eux, un arbuste ; dans le champ, traits horizontaux incurvés.
Époque prédynastique : vers 3000 av. J.-C.

2. — Pl. I ; fig. 2. *Cylindre.*

Serpentine vert foncé. Haut. : 29,6 mm ; diam. : 15,1 mm.
Deux groupes antithétiques destinés à encadrer une inscription qui n'a jamais été gravée ; à gauche, un homme-taureau empoigne un lion cabré ; à droite, un héros nu combat un buffle.
Composition et sujet caractéristiques de l'époque d'Agadé².

1. Voir Pierre AMIET, *Les intailles orientales de la Collection Chavanne à Tunis*, dans *Cahiers de Byrsa*, VIII, 1958-1959, p. 13-15, av. 4 pl. et *Cylindres-sceaux orientaux trouvés à Carthage*, *ibid.*, V, 1955, p. 11-16. — Les photographies des nouvelles intailles sont dues à M. Gilbert van Raepenbusch.

2. Voir par ex. : Edith PORADA, *The Collection of the Pierpont-Morgan Library*, 1948, nos 160-165.

MÉLANGES DE CARTHAGE

3. — Pl. II ; fig. 3. *Cylindre.*

Hématite. Haut. : 28,6 mm ; diam. : 15,8 mm.

Déesse orante élevant les deux mains devant le « Personnage à la masse d'armes », que suit une déesse aux mains jointes à la hauteur de la taille. Dans le champ, à droite, disque étoilé dans le croissant et, au-dessous, l'arme à deux tranchants surmontés de têtes de fauves et encadrant un vase¹. A gauche, objet vertical que nous identifions avec un support culturel destiné au petit vase figuré au-dessus².

Inscription : ^dŠul -šag -ga [] Shulshagga...
 ^d...

Époque de la I^{re} dynastie de Babylone.

4. — Pl. II ; fig. 4. *Cylindre.*

Pierre noir violacé, très dure. Haut. : 26 mm ; diam. : 9 mm.

Le « Personnage à la masse d'armes » en face d'une divinité. Gravure sommaire.

Inscription : 1. X. ...
 2. ^{mār}... fils de X. ...
 3. arad ^dNè. iri.gal Serviteur de Nergal

Époque de la I^{re} dynastie de Babylone.

5. — Pl. III ; fig. 5. *Cachet scarabéoïde.*

Calcaire noir. Long. : 18,4 mm ; haut. : 8 mm.

Sphinx ailé à tête féminine, passant à gauche.

Probablement Phénicie, IX^e-VIII^e siècle.

6. — Pl. III ; fig. 6. *Cachet tronconique arrondi.*

Pierre calcaire noire, à grain fin. Haut. : 21,5 mm ; diam. de base : 15,3 mm.

Cervidé bondissant à gauche, un oiseau perché sur son dos ; au-dessous, figure indéterminée.

Basse époque.

7. — Pl. III ; fig. 7. *Cachet : anneau lenticulaire.*

Agate translucide. Haut. : 21,5 mm ; épaisseur : 15,2 mm.

Surface gravée : grand axe : 14,7 mm ; petit axe : 12,3 mm.

Cheval ailé passant à droite.

Intaille sassanide.

Pierre AMIET.

1. H. FRANKFORT, *Cylinder Seals*, 1939, p. 178.

2. H. FRANKFORT, *ibid.*, p. 179 ; H. H. VON DER OSTEN, *Collection Newell*, dans *O.I.P.*, XXII, 180 ; E. PORADA, *Coll. Pierpont-Morgan*, 387, etc.



1



2



3



4

°°∇∇Σ°
WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM



WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM

REMARQUES SUR UNE MAXIME RELIGIEUSE

A PROPOS D'UN SCARABÉE ÉGYPTIEN A KYRÉNIA (CHYPRE)

A la mémoire du Professeur Étienne Drioton

A l'occasion d'un récent séjour à Nicosie (janvier 1961), nous avons pu étudier un petit scarabée égyptien, trouvé à l'est de Kyrénia (sur la côte septentrionale de Chypre) par Mr. Reade, résidant en cette ville. Ce scarabée porte, gravé sous le plat, une inscription cryptographique qui a attiré notre attention sur une petite série de scarabées portant une formule analogue, étudiée par le chanoine Drioton au cours de son enseignement sur la cryptographie, à l'Institut Catholique de Paris, en 1954.

Mr. P. Dikaios, Directeur des Antiquités de Chypre, a bien voulu nous confier des photographies du scarabée, et nous autoriser à faire la présente communication, que nous dédions à la mémoire de notre Maître, le chanoine Drioton, grâce à l'enseignement duquel nous avons pu déchiffrer l'inscription.

Il s'agit d'un scarabée de style naturaliste, en stéatite émaillée verte.



DIMENSIONS :	
longueur	17 mm
largeur	11,5 mm
épaisseur	8 mm

FIG. 1 — Le scarabée de Kyrénia. (Photos Cyprus Museum).

Sur la face dorsale, les différentes parties du corps de l'insecte sont bien détaillées. Une ligne double le contour latéral du prothorax et des élytres, ces dernières portant en outre une petite encoche triangulaire. Les trois paires de pattes sont bien séparées les unes des autres, mais sur chacune d'elles, les articles ne sont pas indiqués.

Cette description correspond à la diagnose du type A₃ de Hall, dont la fabrication daterait de la XVIII^e dynastie¹.

Si l'on étudie plus en détail la gravure des différentes parties du corps de l'insecte, la tête est à rattacher au type HC 58 de Rowe², que cet auteur signale de la période hyksos à la XVIII^e dynastie ; le corps est du type EP 113 de Rowe³, de la XVIII^e dynastie ; et enfin les pattes sont du type « side 30 » de Rowe⁴, de la XIII^e à la XXVI^e dynastie, en notant toutefois que sur le scarabée de Kyrénia, les pattes sont plus finement gravées que sur les spécimens publiés par Rowe. L'élément de datation le plus précis est celui qui est fourni par le style du prothorax et des élytres, c'est-à-dire la XVIII^e dynastie, conclusion qui concorde avec celle à laquelle on arrive en utilisant les critères de Hall.

Selon Newberry⁵, le style de ce scarabée serait caractéristique plus précisément du milieu de cette dynastie, période s'étendant du règne d'Hatchepsout à celui d'Aménophis III.

L'inscription gravée sous le plat est une maxime de la forme « Telle divinité est le guide de ... » dont le chanoine Drioton nous a donné douze types. L'étude de cette série d'inscriptions n'ayant fait l'objet d'aucune publication, nous croyons indispensable d'extraire de l'enseignement de notre Maître, les éléments nécessaires à la compréhension de cet article.

Variantes de la maxime⁶.

TYPE I (Br. Mus. 17270 ; NEWBERRY, *Scarabs*, pl. XI, n° 6).

L'inscription est en hiéroglyphes normaux, et ne présente donc aucune difficulté de transcription :

 *Pth ssm nfr*, Ptah est le guide du bien.



TYPE 2 (Br. Mus. 27219 ; NEWBERRY, *Scarabs*, pl. XXXIX, n° 23).

1. H. R. HALL, *Catalogue of Egyptian scarabs in the British Museum*, vol. I, Londres, 1913, p. xxx.
 2. Alan ROWE, *A catalogue of Egyptian scarabs, scaraboids, seals and amulets in the Palestine Archaeological Museum*, Le Caire, 1936, pl. XXXII.
 3. *Op. cit.*, pl. XXXIV.
 4. *Op. cit.*, pl. XXXV.
 5. Percy E. NEWBERRY, *Scarabs*, An introduction to the study of Egyptian seals and signet rings, Londres, 1906, p. 74-75, fig. 73 et 74.
 6. Ce paragraphe, relatif au déchiffrement de douze formules sur scarabées, a été rédigé d'après les notes prises au cours donné par le chanoine Drioton à l'Institut Catholique de Paris en 1954.



TYPE 3 *Coll. Meux*, n° 544
 n° 545
 n° 546
 n° 547
 n° 1420



TYPE 5 (BRUNTON, *Matmar*, pl. LXIII, n° 67).



TYPE 4 (BRUNTON, *Matmar*, pl. LXIII, n° 68.)

Sur ces scarabées, ainsi que sur les suivants, nous trouvons constamment le signe  qui a en cryptographie la valeur 'Imn-R', car il représente la barque du soleil, en égyptien  *im n R*¹.

Pour les autres signes employés avec une valeur cryptographique, l'interprétation est la suivante :

 la défunte glorifiée, n'est qu'une variante de la femme, d'où la valeur s par acrophonie de *s.t* ;

 le gardien, vaut s par acrophonie de *s3w* ;

 est employé en écriture ptolémaïque dans le sens de fils, d'où la valeur s par acrophonie de *s3*².

Selon le chanoine Drioton, le type 5 n'est qu'une épave du type 4. Compte tenu des interprétations données ci-dessus, l'inscription se trouvant sur les scarabées de type 2, 3, 4 et 5 est à transcrire, 'Imn-R' *ssm nfr*, c'est-à-dire, Amon-Re' est le guide du bien.



TYPE 6 (*Coll. Hilton Price*, n° 3703.)

Ici, le signe  a la valeur *ssm*, car il représente l'image divine, la statue de culte (Wb. IV, 291, 9-12), terme attesté à partir de la XIX^e dynastie.

1. Cf. Étienne DRIOTON, *Amon refuge du cœur*, dans *Z.Ä.S.*, Bd. 79, 1955, p. 11. — La valeur cryptographique du signe représentant la barque solaire avec le disque (*Rev. d'Ég.*, t. 12, 1960, p. 89-90.)

2. Sur la valeur s pour ce signe, cf. H. BRUGSCH, *Index des hiéroglyphes phonétiques y compris les valeurs de l'écriture secrète*, Leipzig, 1872, p. 5, n° 43 ; et V. LORET, *Manuel de langue égyptienne*, Paris, 1889, p. 115, n° 77.

L'inscription est donc à transcrire, 'Imn-R' ššm nfr nb, c'est-à-dire, Amon-Re' est le guide de tout bien.



TYPE 7 (Tanis 1, pl. XII, n° 18.)

L'inscription, très schématiquement gravée sur une plaquette rectangulaire, doit être interprétée comme une stylisation de — →

D'après la valeur donnée aux signes dans le type 6, cette inscription doit être transcrite, 'Imn-R' ššm nfr, c'est-à-dire, Amon-Re' est le guide du bien.



TYPE 8 (Coll. Hood : NEWBERRY, Scarabs, pl. XI., n° 15).

Compte tenu de ce qui a été dit ci-dessus au sujet de la valeur à donner au signe de la barque solaire, l'inscription, qui ne comporte par ailleurs que des signes normaux, doit se transcrire, 'Imn-R' ššm b(w)-nfr, c'est-à-dire, Amon-Re' est le guide du bien.

L'expression bw-nfr n'est qu'une variante connue (Wb. II, 254, 25 sq.) pour nfr.



TYPE 9 (Coll. Mansoor, inédit).

L'inscription du type 9 n'est qu'une variante de la précédente, et doit donc se transcrire, 'Imn-R' ššm b(w)-nfr nb, c'est-à-dire, Amon-Re' est le guide de tout bien.

TYPE 10 (Coll. Timins, pl. XII, n° 23.)

Nous retrouvons dans cette inscription, le signe de la défunte glorifiée, avec la valeur s, que nous avons déjà rencontré dans le type 2. Le reste de la formule ne présente aucune difficulté d'interprétation, et on doit la transcrire, 'Imn-R' ššm 'nh, c'est-à-dire, Amon-Re' est le guide de la vie.



TYPE 11 (Coll. Meux, n° 603.)

Le signe  le trône, possède la valeur s par acrophonie de s.t. Le signe  peut être considéré comme une écriture abrégée pour  -  š3.t, la sagesse, mot attesté par seulement deux exemples du Moyen Empire dans l'expression —  -  nb š3.t, Maître de Sagesse (Wb. IV, 16, 1) ; mais c'est plus vraisemblablement une variante graphique de  š3, sagesse, mot bien connu (Wb. IV, 31, 1). L'inscription du type 11 doit alors se transcrire, 'Imn-R' ššm š3, c'est-à-dire, Amon-Re' est le guide de la sagesse.



TYPE 12 (Coll. Ward : P.S.B.A., 1901, pl. XIII, n° 102).

Le signe  l'œil de faucon, est bien connu en cryptographie avec la valeur im3h¹. L'explication que l'on donne généralement pour cette interprétation est que l'œil de faucon est la « prunelle lumineuse », en égyptien  im i3hw².

L'inscription se transcrit donc 'Imn-R' ššm im3h, c'est-à-dire, Amon-Re' est le guide de l'honneur.

La maxime du scarabée de Kyrénia.

Du point de vue grammatical, les maximes de cette série de scarabées, déchiffrées par le chanoine Drioton, sont des phrases à prédicat pseudo-verbal. Le sujet est le nom d'une divinité, le prédicat pseudo-verbal est le participe imperfectif actif du verbe ššm, le dernier élément étant le complément de ce participe.

Le déchiffrement du scarabée de Kyrénia s'établit de la façon suivante.



Le nom de la divinité, Amon-Re', est écrit pratiquement de façon claire, l'ordre des signes étant simplement un peu perturbé ; on a  au lieu de .

Le participe ššm est écrit au moyen de trois signes :

 l'uréeus, a la valeur s par acrophonie de ššmw.t (Wb. IV, 289, 9).

 n'est autre que le plurilitére ššm,

 est le déterminatif normal de ce verbe.

Ce participe comporte ici deux compléments,  im3h, et  nfr.

La maxime devra donc être transcrite :

'Imn-R' ššm im3h nfr

c'est-à-dire, Amon-Re' est le guide de l'honneur et du bien.

La formule, un peu plus développée que dans les exemples rencontrés jusqu'ici, assure la liaison entre les types 1 à 9 et le type 12, ce qui prouve que les maximes des

1. Cf. H. BRUGSCH, *op. cit.*, p. 11, n° 257 ; et V. LORET, *op. cit.*, p. 122, n° 302.

2. Sur les différentes étymologies possibles pour la valeur de ce signe, cf. A. MORET, *op. cit. infra*, p. 147, n. 2.

différents types groupés dans cette série, constituent bien un ensemble, non seulement en ce qui concerne la structure grammaticale de la phrase qui les compose, mais aussi du point de vue de la signification religieuse de celles-ci.

Interprétation religieuse de la maxime.

Avant de tenter une eschatologie de cette maxime, nous devons rechercher si des éléments de datation nous permettent de noter une certaine évolution. En vérité, nous ne disposons que de peu d'indices, car le plus souvent, l'inscription du scarabée a été publiée sans aucune indication sur le style de gravure de l'insecte.

Parmi les scarabées les plus anciens, se trouvent le n° 12, se rattachant au type A₅ de Hall, donc datable de la XIX^e ou de la XX^e dynastie, et le scarabée de Kyrénia, du type A₃ de Hall, de la XVIII^e dynastie. Il est remarquable que tous deux indiquent que le Dieu (Amon-Re') est le guide de l' « *Imakh* ». Dans son cours, le chanoine Drioton avait proposé de traduire ce terme par « honneur ». En fait, les différentes études sur l'*Imakh*¹ montrent que la qualité d'*Imakhou* conférée à quelqu'un ne désigne pas une qualité morale, mais définit les conditions d'une situation matérielle, celle de féal, qui impose à son bénéficiaire des obligations et lui procure des bénéfices. Les obligations consistaient pour le féal à suivre son seigneur pour garder sa personne, travailler à son service, et lui rendre le culte funéraire ; les avantages étaient la protection de chaque jour accordée par le seigneur, des rations de nourriture, et le don d'un emplacement de sépulture, auquel pouvaient s'ajouter la construction de la sépulture elle-même et l'octroi d'un mobilier funéraire plus ou moins important. Le maître auquel le féal était ainsi attaché pouvait être simplement le chef de famille — le *Pater familias* envers son épouse et ses enfants, ou le *Dominus* envers ses serviteurs —, mais le plus souvent le roi, ou les dieux. Dans l'ordre divin, la condition d'*Imakhou* n'impose aucune charge autre que la piété, et procure d'importants avantages : droit à une sépulture construite dans la « Montagne d'Occident », bénéfice des offrandes funéraires procurées par la célébration du rituel à l'occasion de certaines fêtes, voire même quotidiennement ; enfin, l'*Imakhou* du dieu était admis dans l'Univers céleste. La formule des deux scarabées que nous venons de considérer semble donc indiquer que son possesseur, par ses manifestations de piété envers Amon-Re', espérait obtenir les avantages attachés à la qualité d'*Imakhou*.

Neuf autres types de scarabées, c'est-à-dire la plupart de ceux qui constituent cette série d'étude² portent la formule, « Le Dieu est le guide du bien »³. Nous n'avons

1. Alexandre MORET, *La condition des féaux en Égypte dans la famille, dans la société, dans la vie d'outre-tombe*, dans *Recueil de Trav.*, vol. XIX, 1897, p. 112-148 ; et plus récemment, Jean SAINTE-FARE-GARNOT, *L'Imakh et les Imakhous sous l'Ancien Empire, d'après les textes des Pyramides*, 32 p., in-12, Melun, 1943.

2. La maxime de type 3 est du reste attestée cinq fois, ce qui porte à 14 le nombre d'exemples de cette formule.

(Note 3 page suivante)

que peu d'indications sur la datation de ces scarabées. Deux d'entre eux se trouvant au British Museum, Mr. I. E. S. Edwards, Conservateur du Département des Antiquités Égyptiennes, a bien voulu nous en procurer des photographies.



FIG. 2 — Les scarabées B. M. 17270 et B. M. 27219. (Photos British Museum).

Le n° 1 (B.M. 17270) appartient au type D₁ de Hall¹, généralement considéré comme caractéristique du Moyen Empire ; mais si l'on étudie chaque élément en détail, on voit que la tête appartient au type HC 6 de Rowe², attesté de la XIII^e à la XXV^e dynastie, et le corps au type EP 27 de Rowe³, connu de la période hyksos à la XXVII^e dynastie ; enfin, le style des pattes, individualisées mais avec les articles non détaillés, semble indiquer le début du Nouvel Empire plutôt que le Moyen Empire ; aussi nous retiendrons, comme datation possible pour ce scarabée, la XVII^e ou XVIII^e dynastie⁴.

Le n° 2 (B.M. 27219) appartient au A₃ de Hall, caractéristique de la XVIII^e dynastie. Une étude de détail permet de classer la tête dans le type HC 18a de Rowe⁵, des XVIII^e et XIX^e dynasties, et le corps dans le type EP 111 de Rowe⁶, de la XVIII^e dynastie ; toutefois, la facture assez lourde du modelé des détails paraît devoir nous faire éliminer la XVIII^e dynastie, période du beau style de ce type ; une date plus basse, telle que la XIX^e ou la XX^e dynastie nous paraît plus probable⁷.

Les n°s 4 et 5, du type A₇ de Hall, sont datés de la XXII^e à la XXV^e dynastie⁸. Le n° 7 se trouve sur une plaquette de Tanis, qui ne saurait être plus ancienne ; nous n'avons malheureusement aucun indice de datation pour les n°s 3, 6, 8 et 9.

Le terme traduit par « bien », que comportent tous ces scarabées est orthographié le plus souvent *nfr*, et dans deux cas *bw-nfr* ; cette expression est attestée

3. Ptah est mentionné une seule fois ; tous les autres exemples citent le nom d'Amon-Re'. Sur les 14 scarabées donnés en référence, deux portent la variante de formule « Amon-Re' est le guide de tout bien ».

1. Cf. aussi NEWBERRY, *Scarabs*, fig. 60.

2. *Op. cit.*, pl. XXXII.

3. *Op. cit.*, pl. XXXIII.

4. Mr. I. E. S. Edwards nous a écrit au sujet de ce scarabée : « Dr. H. R. Hall dated the scarab no. 17270 to the Middle Kingdom, ... but I am surprised to find a scarab with a motto from such an early date. »

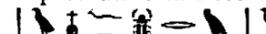
5. *Op. cit.*, pl. XXXII.

6. *Op. cit.*, pl. XXXIV.

7. D'après les renseignements que nous a donnés Mr. Edwards, Hall datait ce scarabée de la XX^e dynastie.

8. Cf. BRUNTON, *Matmar*, pl. XIII, n°s 67 et 68.

depuis la fin de l'Ancien Empire dans un sens moral, par un certain nombre d'exemples dans la littérature égyptienne :

 *bw-nfr hpr m bw-bin*, le bien est devenu le mal (Ptah-hotep 18 = Pap. Prisse 5,1) ;

 *ir.ty.fy bw-nfr n rml*, celui qui fera du bien aux hommes (Siut III, 14) ;

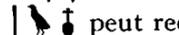
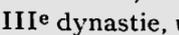
 *nn tm.f irj bw-nfr n h3s.t wnn.ty.sy hr mw.f*, il ne manquera pas de faire du bien au pays qui sera loyal envers lui (Sinouhé, B 75) ;

 *sh3.tw.f hr bw-nfr*, on se souvient de lui à cause du bien (qu'il a fait) (Oasien B 1/311).

Mais on connaît aussi la même expression dans un sens matériel :

 *sspd m bw nb nfr*, (la maison) est approvisionnée en toutes bonnes choses (Westcar, 11, 20).

C'est ce même sens matériel que l'on retrouve en copte pour le terme $\alpha\epsilon\tau\eta\sigma\chi\eta$, dont la correspondance avec le grec $\acute{\alpha}\gamma\alpha\theta\acute{\alpha}$ est assurée par le texte des Septante, dans le contexte $\tau\acute{\alpha}\ \gamma\acute{\alpha}\rho\ \pi\acute{\alpha}\nu\tau\alpha\ \acute{\alpha}\gamma\alpha\theta\acute{\alpha}\ \text{A}\iota\gamma\upsilon\pi\tau\omicron\upsilon\ \acute{\upsilon}\mu\acute{\iota}\nu\ \acute{\epsilon}\sigma\tau\alpha\iota$ (Gen. XLV, 20)¹.

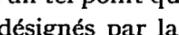
Enfin,  peut recevoir, dès le milieu de la XVIII^e dynastie, une interprétation religieuse d'un ordre plus élevé, dans l'expression  *bw-nfr*², littéralement, voir la beauté, dans le sens de contempler la divinité. Nous nous rapprochons ici de la valeur du qualificatif *nfr* appliqué à un dieu ou à un défunt, qui exprime l'état de perfection auquel est parvenu l'être régénéré par la mort, et de ce fait appelé à la vie éternelle.³ En résumé, la formule « Le dieu est le guide du *nfr* » peut être comprise de trois façons différentes : le possesseur du scarabée escompte, par sa dévotion, obtenir la provende que le dieu accorde à ses féaux, et dans ce cas, la formule exprimerait la même idée que celle qui est conçue sous la forme « Le dieu est le guide de l'*im3h* ». Une seconde possibilité d'interprétation serait que le possesseur espère, par sa piété, devenir un homme de bien, ce dernier mot pris dans son sens moral ; enfin, on peut considérer que le possesseur du scarabée attend, en récompense de sa dévotion, l'état de perfection qui lui assurera la vie éternelle. Il n'est du reste pas exclu que ces trois conceptions aient pu être incluses concurremment dans la même formule.

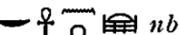
Un seul scarabée comporte la variante « Amon-Re' est le guide de la vie ». On peut comprendre la formule dans son acception la plus simple, c'est-à-dire, le Dieu est le guide de la vie sur terre. Cette interprétation nous paraît peu probable ; en effet, dans les exemples précédents, nous avons décelé un souci indiscutable de la

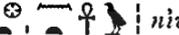
1. Cf. aussi, ÉT. DRIOTON, *Maximes morales sur des scarabées égyptiens*, dans *Homm. à W. Deonna*, Coll. Latomus, vol. 28, 1957, p. 198.

2. *Urk.*, IV, p. 126 ; *Ken-Amun*, pl. IX ; *Mém. Miss. Arch. Fr.*, vol. V, p. 429.

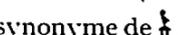
3. Cf. G. JÉQUIER, *Considération sur les religions égyptiennes*, Neuchâtel, 1946, p. 51-54 ; et Chr. DESROCHES-NOBLECOURT, dans *Kémi*, XII, 1952, p. 44 et 45.

part du possesseur du scarabée pour sa vie d'outre-tombe. Or en égyptien, le mot *'nh* désigne aussi bien ceux qui sont matériellement vivants que les défunts appelés à la vie éternelle, à un tel point que, dès l'Ancien Empire, pour éviter toute ambiguïté, les premiers sont désignés par la locution  *'nhw tpyw t3*, les vivants qui sont sur terre¹. On a par ailleurs toute une série d'expressions dans lesquelles le mot *'nh* est en relation avec la mort :

 *nb 'nh*, seigneur de la vie, le sarcophage (Wb. I, 199, 14).

 *niw.t n.t 'nhw*, ville des vivants, la nécropole (Wb. I, 201, 17).

 *pr n 'nhw*, maison des vivants, la tombe (Wb. I, 201, 18).

Le mot  *'nhy.t*, est employé comme synonyme de  *imnt.t*, l'occident, domaine des morts par excellence, dès la XX^e dynastie (Wb. I, 205, 16), et  *'nhly*, est un des noms d'Osiris (Wb. I, 205, 17), ce dernier étant, par excellence, le dieu qui est mort d'une « mort terrestre » avant d'avoir été appelé à la vie éternelle ; de telle sorte que nous comprendrions la formule considérée dans le sens de « Amon-Re' est le guide de la vie éternelle », ce qui serait une variante de l'une des trois interprétations envisagées pour « Le dieu est le guide du *nfr* ».

Le dernier scarabée de cette série porte la maxime « Amon-Re' est le guide de la sagesse » qui ne saurait être interprétée que dans un sens moral. Le mot  *s3*, la connaissance, la science, la sagesse, est attesté dans la littérature égyptienne depuis les Textes des Pyramides, mais la graphie  n'est pas connue. En revanche, on a  nom d'une amulette d'or en forme d'oiseau (Wb. IV, 29, 10) à la Basse Époque, et  variante de  (Wb. IV, 29, 11) et  variante de  à l'époque grecque. Ce serait peut-être là un indice en faveur d'une datation du scarabée n° 11 à cette époque de l'histoire de l'Égypte au cours de laquelle la vieille sagesse égyptienne connut un regain de faveur². D'après cette formule, le possesseur du scarabée attendrait de son dieu, non plus un avantage matériel, sur terre ou dans l'au-delà, mais simplement la sagesse des Philosophes.

Conclusion.

L'étude de cette petite série de scarabées permet de saisir l'évolution d'un des aspects de la pensée égyptienne :

1^o Le possesseur du scarabée espère devenir un féal de son dieu, afin d'obtenir la provende dans l'au-delà ; ultérieurement, il n'espère plus que cette provende qui

1. Jean SAINTE-FARE-GARNOT, *L'appel aux vivants dans les textes funéraires égyptiens des origines à la fin de l'Ancien Empire*, dans *I.F.A.O., Rech. d'Arch., de Phil. et d'Hist.*, t. IX, 1938.

2. Cf. Les inscriptions de la tombe de Pétosiris, G. LEFEBVRE, *Le tombeau de Pétosiris*, 2 vol., Le Caire, 1923-1924 ; et sur la rédaction du livre *La sagesse d'Aménémopé* à une très basse époque, cf. ÉT. DRIOTON, *Sur la sagesse d'Aménémopé*, dans *Mélanges bibliques rédigés en l'honneur d'André Robert. Trav. de l'Inst. Cath.*, t. IV, Paris, 1957, p. 254-280 ; et *Annuaire du Collège de France*, 60^e année, 1960, p. 267-274.

n'est attribuée qu'à ceux qui, par l'épreuve de la mort terrestre, sont parvenus à l'état de perfection (*nfr*) des bienheureux, et, en dernier lieu, il n'aspire plus qu'à la vie éternelle (*'nh*).

2° Le possesseur du scarabée espère que sa piété fera de lui un « homme de bien » (*nfr*), et plus tard il aspire à la sagesse (*šî3*).

On peut donc saisir une double tendance de l'évolution de la pensée égyptienne ; d'une part la croyance en une vie future se dégage peu à peu du matérialisme de la vie terrestre et tend vers une conception spiritualiste ; d'autre part, il y a un développement des préoccupations morales, par lesquelles le dévot aspire à une amélioration personnelle sans avantages matériels en contrepartie.

Il serait souhaitable que, par l'étude d'un plus grand nombre de scarabées, on puisse situer dans le temps les différents stades de cette évolution.

Quant au scarabée de Kyrénia, qui a été le point de départ de cette note, la maxime qu'il porte est une expression des formes les plus anciennes de la conception égyptienne de l'au-delà, son possesseur souhaitant devenir un féal de son dieu afin d'obtenir des bénéfices alimentaires, tout comme le bon courtisan obtenait des avantages du souverain qu'il servait.

Robert P. CHARLES,
Collège de France
Cabinet d'Archéologie méditerranéenne
et orientale.

WWW.ASADLIS-AMA

L'IDRA

ANTECEDENTI FIGURATIVI ORIENTALI DI UN MITO GRECO

A mio padre

Alcuni studi recenti hanno posto in luce l'importanza che assumono i motivi figurativi dell'Asia anteriore antica nel repertorio artistico greco. Così sono stati riconosciuti propri del patrimonio iconografico egiziano, mesopotamico ed anatolico la sfinx¹, il grifone² e molti altri esseri mostruosi che vengono adottati dalle genti elleniche fra l'VIII e il VII secolo av. C³. Contemporaneamente al problema delle origini, si sono chiariti i tempi e i modi della trasmissione di questo repertorio figurativo alla Grecia.

Parallelamente alle immagini, concezioni religiose e tradizioni mitiche orientali passano sul continente ellenico⁴. Un'analisi recente ed accurata ha mostrato come molte delle imprese di Herakles riecheggino quelle del sovrano di Uruk⁵. È vero che

1. N. M. VERDÉLIS, *L'apparition du sphinx dans l'art grec aux VIII^e et VII^e siècles av. J.-C.*, in *B.C.H.*, LXXV, 1951, p. 1-37 ; A. DESSENNE, *Le sphinx. Étude iconographique : I. Des origines à la fin du second millénaire*, Paris, 1957 ; ID., *Le sphinx d'après l'iconographie jusqu'à l'archaïsme grec : Éléments orientaux dans la religion grecque ancienne. Colloque de Strasbourg, 22-24 mai 1958*, Paris, 1960, p. 155-161.

2. E. AKURGAL, *Späthethitische Bildkunst*, Ankara, 1949, p. 80-86 ; B. GOLDMAN, *The Development of the Lion-Griffin*, in *A.J.A.*, LXIV, 1960, p. 319-328 ; A. M. BISI, *Il Grifone. Storia di un Motivo iconografico nell'antico Oriente mediterraneo*, Roma, 1965.

3. Si ricordi almeno la chimera, sulla quale cf. da ultimo A. ROES, *The Origin of the Chimaera : Studies presented to David Moore Robinson*, II, Saint-Louis, 1953, p. 1155-1163 ; J. J. DUNBABIN, *Bellerophon, Herakles and Chimaera*, *ibid.*, p. 1169-1170.

4. Fra le opere più significative sull'argomento, cf. gli studi di vari autori in *Éléments orientaux*, *cit.*, e R. D. BARNETT, *Ancient oriental Influences on Archaic Greece* ; S. S. WEINBERG (ed.), *The Aegean and the Near East. Studies presented to Hetty Golman*, New York, 1956, p. 212-238. Sulla letteratura in particolare, cf. H. OTTEN, *Vorderasiatische Mythen als Vorläufer griechischer Mythenbildung*, in *F.F.*, XXV, 1949, p. 145-147 ; A. LESKY, *Griechischer Mythos und Vorderer Orient : Saeculum*, VI, 1955, p. 35-52 ; C. H. GORDON, *Homer and Bible. The Origin and Character of East Mediterranean Literature*, in *H.U.C.A.*, XXVI, 1955, p. 43-108 ; T. B. WEBSTER, *Homer and Eastern Poetry*, in *Minos*, IV, 1956, p. 104-116.

5. B. C. BRUNDAGE, *Herakles the Levantine : A comprehensive View*, in *J.N.E.S.*, XVII, 1958, p. 225-236 ; cf. anche M. OKA, *An Enquiry into the Prehistory of Herakles' ἀδολοι in the Light of Ancient Near Eastern Literature*, in *Journal of classical Studies*, VII, Kyoto, 1959, p. 48-64 (in giapponese, con sommario in inglese).

i due personaggi sono concepiti in maniera alquanto diversa, giacché l'uno è figlio di Zeus e quindi compartecipe fin dall'inizio della natura divina, onde la sua stessa morte sulla pira dell'Eta diviene un'apothèosis, mentre Gilgamesh è un eroe prettamente umano, che piange sull'immortalità vanamente inseguita e perduta senza sua colpa; tuttavia esiste innegabilmente un nucleo di leggende e di tradizioni figurative che hanno funto da modello ispiratore per molte delle gesta dell'eroe greco, condizionandone talora anche l'espressione artistica.

Il combattimento contro l'idra, il serpente dalle molte teste abitante nella palude di Lerna, trova i suoi antecedenti iconografici in Oriente già dalla fine del IV millennio av. C. Quanto i Greci abbiano innovato su questo fondo di tradizioni figurative orientali, risulterà dall'analisi che segue.

Alcuni accenni ai modelli che sono alla base della creazione mostruosa greca si trovano sparsi qua e là in varie opere¹. Ma nessuna di esse, se si eccettua forse quella di E. D. van Buren, la quale, nel corso della sua trattazione sul *mušruššu*, passa brevemente in rassegna alcune delle fonti letterarie e dei documenti iconografici mesopotamici in cui sono stati visti i prototipi dell'idra greca, ha la caratteristica della completezza. Anche lo studio più recente sull'idra, quello di Amiet², segue in sostanza le linee tracciate da E. van Buren; accanto ad alcune interessanti ipotesi sul valore simbolico assunto dal mostro nella Valle dei due fiumi (cf. qui appresso, p. 26), si trova una succinta trattazione dei monumenti limitatamente alla area mesopotamica.

Se si considera che alcune scoperte archeologiche avvenute negli ultimi anni hanno arricchito il repertorio delle rappresentazioni orientali, tanto più risalta l'opportunità di delineare, alla luce dei nuovi documenti figurativi, una storia più ampia e continuativa del motivo orientale, includendovi la trattazione dell'area egiziana, descrivendo più dettagliatamente le testimonianze già note e mettendole per la prima volta in più stretto rapporto con quelle greche arcaiche³.

1. G. R. LEVY, *The oriental Origin of Herakles*, in *J.H.S.*, LIV, 1934, p. 49-53; H. FRANKFORT, *Iraq Excavations of the Oriental Institute 1932/33. Third preliminary Report of the Iraq Expedition: Oriental Institute Communications*, XVII, 1934, p. 54; E. D. VAN BUREN, *The Dragon in Ancient Mesopotamia*, in *Or.*, XV, 1946, p. 19-21; H. GOLDMAN, *Sandon and Herakles: Commemorative Studies in honor of Theodor Leslie Shear (= Hesperia, Supplement VIII)*, 1949, p. 164-174, *passim*.

2. P. AMIET, *La glyptique mésopotamienne archaïque*, Paris, 1961, p. 135-136 et 175.

3. F. BRÖMMER, *Herakles. Die zwölf Taten des Helden in antiker Kunst und Literatur*, Münster-Köln, 1953, p. 12, addita gli antecedenti dell'iconografia del mostro greco nei sigilli orientali, ma non dà alcuna esemplificazione pratica di questi ultimi. Ancora nella trattazione più recente dell'idra, che è quella del Rumpf (A. RUMPF, *Enciclopedia dell'Arte antica, classica ed orientale*, IV, Roma, 1961, p. 90-91, s.v.) si menzionano in maniera del tutto insufficiente i modelli che stanno alla base della rappresentazione greca.

**

In Egitto abbiamo numerosissime rappresentazioni di serpenti, per la maggior parte connessi con scene magiche o illustranti i rituali dell'oltretomba¹. Per avere immagini di esseri ofidici policefali occorre tuttavia arrivare al Nuovo Regno; in questo periodo, infatti, due diversi esseri fantastici sono raffigurati con più teste serpentiformi. L'uno è Apophis (*'pp*), il drago avversario di Rē', contro cui ogni



Fig. 1. — Il serpente primordiale egiziano (da Clark).

notte lottano alcune divinità alleate del dio del sole, affinché la barca di quest'ultimo possa continuare il suo viaggio sotterraneo e riemergere al mattino nel mondo dei viventi². L'altro è il cosiddetto « serpente primordiale », chiamato *nḥb k3.w* = « Provveditore di attributi », di cui è qualche traccia anche in testi più antichi³.

La scena dell'uccisione di Apophis si configura in vario modo. Talora il nemico di Rē' è raffigurato come un serpente dall'unica testa, dal lunghissimo corpo sinuoso tenuto sollevato da terra e solidamente avvinto, per mezzo di corde, ad alcuni arpioni⁴. Talora è ucciso da un animale con un coltello in una zampa mentre svolge le sue spire sotto un albero⁵ (tav. I).

1. L. KEIMER, *Histoires de serpents dans l'Égypte ancienne et moderne*, in *Mémoires présentés à l'Institut d'Égypte*, I, Le Caire, 1947; J. COPPENS, *La connaissance du Bien et du Mal et le péché du Paradis*, in *Analecta Lovaniensia Biblica et Orientalia*, ser. II, fasc. 3, Gembloux (Louvain), 1948, p. 100-101, 109, ecc.; R. T. RUNDLE CLARK, *Myth and Symbol in Ancient Egypt*, London, 1959, p. 166-172, 208-212, 239-245.

2. Su Apophis cf. F. LENA, *La magie dans l'Égypte antique de l'Ancien Empire jusqu'à l'époque copte*, Paris, 1925, I, p. 106, 126; II, p. 17-19, 67, 83-98 (traduzioni di testi); J. VANDIER, *La religion égyptienne*, in *M.A.N.A.*, I, Paris, 1949², p. 43, nota 1, 107-108; H. KEES, *Der Götterglaube im Alten Ägypten*, Berlin, 1956³, p. 54-55; R. O. FAULKNER, *The Bremner-Rhind Papyrus III D. The Book of Overthrowing 'Apep*, in *J.E.A.*, XXII, 1937, p. 166-185.

3. R. T. RUNDLE CLARK, *Myth and Symbol in Ancient Egypt*, cit., p. 50-53.

4. A. PIANKOFF, *The Tomb of Ramesses I*, in *Bollingen Series*, XL, 1, New York, 1954, tav. LX (Atlas), fig. 70-71 (Text). La scena figura nell'11^a regione o divisione del Libro delle Porte; divinità a testa umana e a testa di sciacallo, con coltelli ed uncini, si dirigono verso il serpente incatenato; su questo è la leggenda « Apophis », su quelli « L'Enneade. Coloro che puniscono Apophis ».

5. La scena è illustrata in una pittura murale dalla tomba tebana di Inher-kha (n. 299), dell'età di Ramses IV (1164-1157 av. C.). Cf. J. B. PRITCHARD, *The Ancient Near East in Pictures relating to the Old Testament*, Princeton, 1954, p. 218, 320, fig. 669.

Nelle pitture della tomba di Ramses VI, che illustrano le vignette del Libro delle Caverne, del Libro delle Porte e del Libro dell'Amduat, troviamo le più importanti rappresentazioni di serpenti policefali egiziani. La scena dell'uccisione di Apophis, oltre che nei modi supra citati, vi si configura in un gran numero di altre varianti. Nella seconda divisione delle vignette del Libro delle Porte Atum è eretto, impugnando una lunga lancia, di fronte al serpente, il quale arrotola verticalmente le sue spire in un caotico intreccio che ricorda curiosamente alcuni motivi con serpenti intrecciati della glittica mesopotamica più arcaica¹. Nella nona divisione dello stesso Libro delle Porte tre personaggi impugnanti delle lance e una fune che passa sopra la testa di un dio emergente dal terreno, il quale l'afferra con ambedue le mani, sono esplicitamente designati come « gli arpionatori di Apophis »²; di fronte a loro è infatti un serpente arrotolato sormontato da un cocodrillo la cui coda termina con una testa ofidica. Un'altra delle vignette del Libro dell'Amduat reca due divinità a testa d'ariete afferranti alle due estremità il corpo teso di Apophis, il quale forma una sorta di *naos* entro cui si dispongono Geb, Tatenen e l'immagine mummiforme di Osiri³ (fig. 4). Qui, come nella settima divisione dell'Amduat, che mostra un dio reggente al guinzaglio un serpente, Apophis ha una sola testa e reca confitti nel corpo uno o più coltelli⁴.

Sempre nella tomba di Ramses VI esistono molte rappresentazioni, a partire dalla quarta divisione del Libro dell'Amduat, di Apophis sotto forma di serpente policefalo. Talora il mostro ha tre teste ad una estremità del corpo mentre l'altra termina con un capo umano⁵; talora ha due o tre teste che si inseriscono in corpo serpentino allungatissimo, ed è chiamato *Nhb k3.w* (𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏) (fig. 1). Assai interessante è la scena in cui il dio a testa di scarabeo (*Hpr*), cioè il sole al mattino, è custodito in una sorta di *naos* formato dal corpo ritorto in un'ellissi ovale di un serpente dalle cinque, altissime teste erette di natura ofidica, che è chiamato *3s -- hr.w* (𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏), « quello dalle molte facce »⁷. Qui non si tratta più, evidentemente, di Apophis, ma di un essere dalla funzione magica, affine a quel serpente primordiale, *nhb k3.w*, di cui è traccia nei testi⁸ (tav. II).

1. A. PIANKOFF, *The Tomb of Ramesses VI, cit.*, p. 155 e fig.; cf. E. D. VAN BUREN, *Entwined Serpents*, in *Af.O.*, X, 1935, p. 53-65, sul motivo dei serpenti nella glittica mesopotamica arcaica.

2. A. PIANKOFF, *op. cit.*, p. 200, fig. 60.

3. *Ibid.*, fig. 127; R. T. RUNDLE CLARK, *Myth and Symbol in Ancient Egypt, cit.*, p. 170, fig. 26. La vignetta fa parte delle pitture decoranti le mura della prima sala del sarcofago.

4. A. PIANKOFF, *The Tomb of Ramesses VI, cit.*, fig. 80.

5. *Ibid.*, fig. 78.

6. *Ibid.*, p. 254, fig. 77, tav. LXXIX, LXXXI, LXXXII; R. T. RUNDLE CLARK, *Myth and Symbol in Ancient Egypt, cit.*, p. 52, fig. 7.

7. A. PIANKOFF, *The Tomb of Ramesses VI, cit.*, fig. 79, tav. XC. Questa rappresentazione appare nella sesta divisione del Libro dell'Amduat. La leggenda dichiara: « Questo è il corpo di Kheper nella sua propria carne; quello dalle molte facce lo custodisce. Esso è simile a costui, la sua coda è nella sua bocca. »

8. R. T. RUNDLE CLARK, *Myth and Symbol in Ancient Egypt, cit.*, p. 50-54, 239-240.

La rappresentazione più notevole, dal punto di vista dell'iconografia, è quella in cui l'essere ofidico, chiamato *Nhb k3.w*, ha tre teste di serpente con la lingua pendula e un lungo corpo sinuoso che poggia su quattro zampe, che meglio sarebbe chiamar gambe data la loro natura prettamente umana; un paio sono sotto la testa, un paio in prossimità della coda. Completano l'ibrido e singolare accostamento due

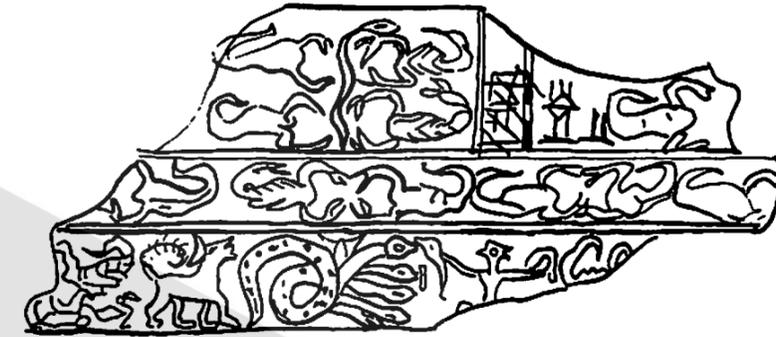


Fig. 2. — Impronta di sigillo da Tell Asmar (da Amiet).

grandi ali erette, le quali sorgono in posizione assai arretrata rispetto al corpo¹ (tav. III). È da notare che le ali, composte da una parte più interna a disegni squamati e da una più esterna dalle lunghe penne tratteggiate, sono analoghe a quelle portate da altri esseri fantastici, i grifoni di tipo siriano, introdotti in Egitto sotto la XVIII^a dinastia². Questo mostro policefalo presenta due caratteristiche che vanno rilevate in questa sede; da un lato l'inserzione di gambe umane in un corpo di natura serpentina, inserzione che è attestata un millennio e mezzo prima che in Egitto, come vedremo, nell'idra mesopotamica; dall'altro, una giustapposizione non bene amalgamata di membra che non si riscontra mai in Mesopotamia. Gli esseri ibridi che analizzeremo nelle rappresentazioni della Valle dei due Fiumi recano sempre il segno di una più felice fusione di elementi organici anche eterogenei, onde l'aspetto generale della idra si avvicina talora a quello di un grifone o di un *mušruššu*³. Nelle scene neo-egiziane le gambe umane e le ali (che non appaiono mai in Mesopotamia) mostrano come queste creazioni fantastiche siano il prodotto di un determinato momento, forse di singole ispirazioni creatrici che non avevano dietro di sé una tradizione ferma e continuata.

1. A. PIANKOFF, *The Tomb of Ramesses VI, cit.*, p. 254, fig. 77, tav. LXXIX, LXXXI. La scena fa parte della quarta divisione dell'Amduat.

2. P. MONTET, *Les reliques de l'art syrien dans l'Égypte du Nouvel Empire*, Paris, 1937, fig. 101, 102, 118, 153, 154, 155.

3. Alcuni esemplari di grifoni mesopotamici sono illustrati in H. FRANKFORT, *Notes on the Cretan Griffin*, in *B.S.A.*, XXXVII, 1936-1937, p. 106-122 e da B. GOLDMAN, *The Development of the Lion-Griffin, cit.*, tav. LXXXVIII-XCI.

*
* *

È stato supposto che la concezione dell'Apophis egiziano derivi in ultima analisi dalla tradizione mesopotamica del combattimento fra Marduk e Ti'āmat; perciò anche le scene che mostrano l'uccisione del serpente avversario di Rē' si ispirerebbero a quelle che appaiono in Mesopotamia¹. Comunque vada intesa questa teoria, è da notare che tutte le scene di lotta fra un dio e un drago che appaiono nelle glittica mesopotamica non possono considerarsi con certezza come una trasposizione in campo figurativo del mito cosmogonico, dal momento che nessuna iscrizione ne identifica i protagonisti. Forse soltanto in epoca neo-assira, e cioè in una fase di speculazione teologica alquanto diversa da quella dell'ambiente da cui era scaturito l'*Enūma eliš*, alcuni sigilli in cui un dio lotta contro un serpente dal lunghissimo corpo e dalla testa di drago cornuto, affine a quella del *mušruššu*, mentre un secondo personaggio accorre in aiuto del protagonista, adombrano l'antica lotta cosmica² (fig. 7).

Se rimangono incerte tutte le rappresentazioni dell'epopea di Marduk e Ti'āmat, compreso il celebre bassorilievo da Nimrūd con un genio alato armato di tridente che insegue un grifone³, abbiamo nella stessa Mesopotamia, per un singolare caso, un numero abbastanza notevole di testimonianze figurative che ritraggono in modo inequivocabile l'idra, il « serpente dalle sette teste » su cui per converso gettano così scarsa luce le fonti letterarie⁴.

Uno dei documenti archeologici più antichi e significativi che possediamo è un'impronta di sigillo cilindrico da Tell Asmar (As. 32/992), proveniente dalle adiacenze del tempio del dio della vegetazione Abu, e risalente al periodo *Early Dynastic*,

1. E. DRIOTON e J. VANDIER, *Les peuples de l'Orient méditerranéen*. II. *L'Égypte*, Paris, 1952², p. 80.

2. R. LABAT, *Le poème babylonien de la création*, Paris, 1935, p. 55, fig. 7; A. HEIDEL, *The Babylonian Genesis. The Story of Creation*, Chicago, 1951², fig. 8 (nel primo esemplare il dio pone una mano protesa fra le fauci del mostro che è volto verso di lui; nel secondo, il dio accorre impugnando il tridente mentre un suo accolito reca una mazza: il drago, dal corpo segnato da un fitto reticolato, ha due corte zampe ed è volto verso sinistra, dando le spalle al dio avversario). In S. N. KRAMMER, *Sumerian Mythology*, Philadelphia, 1944, tav. XIX, n. 1-2, sono illustrati il primo sigillo (R. LABAT, *loc. cit.*, n. 89589) e un esemplare analogo, pure conservato al British Museum. Due sigilli neo-assiri con « ein laufender Held mit Doppelblitz in der rechten Hand über den Rücken eines Schlangendrachen » sono conservati al Museo di Berlino (VA 5188 e 7828): cf. A. MOORTGAT, *Fordevasiastische Rollsiegel*, Berlin, 1940, tav. LXXX, n. 670-681. Altri esemplari simili provengono da Tell Halāf: cf. M. F. VON OPPENHEIM, *Tell Halaf*, IV. B. HROUDA, *Die Kleinfunde aus historischer Zeit*, Berlin, 1962, p. 34, tav. XXIII, n. 10; XXV, n. 25-27.

3. Il bassorilievo proviene dal tempio di Tukulti-Ninurta III ed è conservato al British Museum: cf. G. CONTENAU, *Manuel d'Archéologie orientale*, I, Paris, 1927, p. 185, fig. 111.

4. In un inno a Ninurta l'arma del dio è paragonata al « *muš-mah* dalle sette teste, che apporta la morte »: cf. A. HEIDEL, *The Babylonian Genesis*, *cit.*, p. 107 e nota 80; E. D. VAN BUREN, *The Dragon in Ancient Mesopotamia*, *cit.*, p. 19 e nota 3. Possiamo ritenere che questo fosse il nome (o uno dei nomi) dell'idra mesopotamica, scritto col determinativo del serpente.

intorno al 3000 av. C.¹ (fig. 2). Il documento costituisce una testimonianza preziosa giacché, oltre a raffigurare l'idra con sette teste (cioè con il numero che diverrà canonico nelle fonti classiche), la colloca in un contesto di lotta, onde a ragione l'impronta è stata considerata la prima rappresentazione, in senso assoluto, dell'impresa di Herakles contro il mostro.



Fig. 3. — Sigillo del British Museum (da Amiet).

Il sigillo, purtroppo assai frammentario, conserva ancora tre registri. Il primo e il secondo (a partire dall'alto) sono occupati da figure di scorpioni e da un serpente che funge da elemento separatore nel registro più alto; nella striscia inferiore si succedono, da sinistra a destra, uno scorpione, altri due animali sottostanti, indistinguibili (scorpioni? uccelli?), un quadrupede passante dal muso di cane sovrastato da un paio di corna (?) e con la coda di scorpione; indi segue l'idra, serpente dal corpo maculato attorcigliato in spirali, con cinque teste protese verso destra, prive di lingua e con grosso occhio centrale, mentre di altre due spuntano soltanto i colli mozzi. Davanti all'idra è un personaggio forse inginocchiato (qui l'impronta è rotta) che brandisce con le braccia allargate le altre due teste del mostro, spiccate dal corpo. Il fregio proseguiva con uno scorpione di cui si intravede la parte superiore.

Con quest'impronta viene di solito collegato, benché appartenga all'età sargonica, un altro sigillo pure proveniente dal tempio di Abu a Tell Asmar (n. 32/738), ora conservato al Museo dell'Iraq a Baghdad² (fig. 5). Un dio barbuto, con le corna sul capo che ne indicano il rango, è eretto a sinistra davanti al mostro e bilancia una lunga asta; l'idra è raffigurata passante sulle quattro zampe, con un corpo di felino

1. H. FRANKFORT, *Iraq Excavations of the Oriental Institute 1932/33*, *cit.*, p. 54, fig. 50; E. D. VAN BUREN, *The Dragon in Ancient Mesopotamia*, *cit.*, tav. IV, fig. 16; H. FRANKFORT, *Cylinder Seals*, London, 1939, p. 72, fig. 27; P. AMIET, *La glyptique mésopotamienne archaïque*, *cit.*, tav. CV, n. 1393.

2. H. FRANKFORT, *Iraq Excavations of the Oriental Institute 1932/33*, *cit.*, p. 49, fig. 43; E. D. VAN BUREN, *The Dragon in Ancient Mesopotamia*, *cit.*, tav. IV, fig. 17; H. FRANKFORT, *Gods and Myths on Sargonid Seals*, in *Iraq*, I, 1934, p. 8-9, tav. 1 a; ID., *Cylinder Seals*, *cit.*, p. 71, tav. XXIII j; A. HEIDEL, *The Babylonian Genesis*, *cit.*, fig. 16; P. AMIET, *La glyptique mésopotamienne archaïque*, *cit.*, tav. CXII, n. 1492.

e un collo giraffiforme, allungato in senso verticale, su cui si impiantano sette teste ofidiche: le prime tre, in alto, sono erette e saettanti con le lingue biforcute, le altre quattro sono invece pendule verso il basso, ormai inanimate. Dal dorso del mostro si alzano gigantesche strisce fiammeggianti, ondulate e parallele, che devono con tutta probabilità considerarsi gli strumenti adoperati per distruggerlo, seppure non sono da interpretare come emananti dal corpo stesso dell'idra, simbolo della sua terribile furia. Ma l'ipotesi che l'idra venga uccisa mediante la lancia acquista maggior verosimiglianza se si pone l'attenzione al secondo personaggio divino, in posizione antitetica al primo e come quello portante la tiara cornuta, che conficca un'asta nei quarti posteriori del mostro. Dietro la prima delle due divinità si scorgono altri due personaggi passanti, l'uno ignudo, l'altro vestito e di proporzioni minori, entrambi con le mani congiunte sul petto; essi devono considerarsi, dato il loro atteggiamento pacifico, semplici spettatori alla sanguinosa scena che sotto i loro occhi si svolge.

Questa rappresentazione, la quale sembra illustrare una fase della lotta immediatamente precedente alla scena che appare sull'impronta *Early Dynastic* da Tell Asmar (qui è l'uccisione del mostro, lì il taglio delle teste dell'idra resa ormai impotente), è stata considerata dal Frankfort in stretto rapporto con la figura del dio della fertilità Ningišzida, che a Tell Asmar era venerato col nome di Abu, il « signore della vegetazione ». Il Frankfort afferma che Ninurta, il dio vittorioso sul nostro Labbu¹, e Ningišzida non sono che differenti epiteti della stessa divinità, considerata rispettivamente nel suo aspetto di guerriero e di dio della fertilità della terra². Se si osserva inoltre che dal tempio di Tell Asmar proviene un curioso gruppo in alabastro con un drago aptero, coperto di scaglie (sotto il cui ventre è un serpente) che forma il seggio di un dio effigiato dalla parte opposta dell'oggetto³, sembrerebbe certa un'associazione della idra, come pure del *mušruššu*, col dio ctonico⁴. L'idra come il *mušruššu*, di cui il gruppo da Tell Asmar potrebbe considerarsi una rappresentazione semplificata, o meglio, parzialmente aberrante nelle caratteristiche iconografiche, sarebbero i due animali-attributi del dio, originariamente lottanti contro di lui — come mostrano i due sigilli da Tell Asmar —, indi sottomessi e scaduti al ruolo di semplici accolti. Questa ricostruzione è assai suggestiva: è vero che gli dei sul sigillo accadico non hanno i serpenti uscenti dalle spalle che contraddistinguono sempre le rappresentazioni di Ningišzida⁵; tuttavia i combattenti potrebbero anche considerarsi

1. Il testo frammentario con l'uccisione del Labbu è riportato da A. HEIDEL, *The Babylonian Genesis*, cit., p. 141-143 (con la bibliografia anteriore).
 2. H. FRANKFORT, *Gods and Myths on Sargonic Seals*, cit., p. 11.
 3. H. FRANKFORT, *Iraq Excavations of the Oriental Institute 1932/33*, cit., fig. 44-45; E. D. VAN BUREN, *The Dragon in Ancient Mesopotamia*, cit., p. 5-6, tav. I, fig. 3.
 4. H. FRANKFORT, *Gods and Myths on Sargonic Seals*, cit., p. 10-11; ID., *Cylinder Seals*, cit., p. 120-121.
 5. Cf. E. D. VAN BUREN, *The God Ningizzida*, in *Iraq*, I, 1934, p. 70-76, fig. 1, tav. IX a-c, X a-c, XI a-b.

divinità minori, incaricate dal dio ctonico di uccidere il mostro, dal momento che è significativo il concentrarsi di due dei più importanti documenti figurativi con l'uccisione dell'idra proprio a Tell Asmar, cioè nella sede sacra al culto del dio della vegetazione.

Al periodo protodinastico risalgono altri documenti che, sebbene non recano l'immagine dell'idra, si palesano i lontanissimi progenitori dell'Herakles vincitore



Fig. 4. — L'uccisione di Apophis, tomba di Ramses VI (da Piankoff).

dei serpenti. L'eroe greco che strozza nella culla i due serpenti inviatigli contra da Hera ha la sua prefigurazione nell'eroe eretto sul dorso di due leoni, che stringe con le braccia protese i serpenti per il collo, su un vaso in steatite della fine del IV millennio av. C. da Hafāga¹, e nell'eroe nudo barbato, atteggiato in analoga guisa, su una placchetta del Museo di Berlino². L'accostamento ad Herakles è tanto più valido se si considera un terzo documento, un sigillo a cilindro del British Museum che reca un combattimento di dei³ (fig. 3). La divinità vincitrice ha un tridente in mano ed è eretta su un *mušruššu* mentre al suo fianco un personaggio ignudo brandisce come arma un serpente a tre teste impiantate su un unico corpo ed altri rettili minacciano i vinti che appaiono con le mani e i piedi legati. Come nota P. Amiet⁴, questo sigillo mostra il doppio carattere del serpente mesopotamico, animale associato al dio della vegetazione, dunque essere benefico che costituisce un emblema e un trofeo per il medesimo, e insieme creatura minacciosa. Il sigillo palesa inoltre come « plusieurs monstres ont été imaginés à partir du simple serpent, tout en restant solidaires dans leur dépendance à l'égard d'un même dieu »⁵. Quello sdoppiamento

1. H. FRANKFORT, *The Art and Architecture of the Ancient Orient*, Harmondsworth, 1954, p. 19, fig. 9; E. STROMMINGER e M. HIRMER, *Fünf Jahrtausende Mesopotamien*, München, 1962, p. 59, tav. XXXVIII (in alto). Il vaso è conservato al British Museum.
 2. O. WEBER, *Altorientalische Siegelbilder*, Leipzig, 1920, p. 58, n. 275 (VA 179 IV).
 3. E. D. VAN BUREN, *The Dragon in Ancient Mesopotamia*, cit., p. 19 (senza riproduzione); S. SMITH, in *B.M.Q.*, VIII, 1933, p. 42, tav. IX c (inv. n. 123279); P. AMIET, *La glyptique mésopotamienne archaïque*, cit., p. 135, tav. CV, n. 1389.
 4. P. AMIET, *loc. cit.*, alla nota precedente.
 5. Si ricordi a questo proposito un altro sigillo accadico del Museo di Berlino (VA 3303) con un dio eretto su un *mušruššu* cui si approssimano altri personaggi in una scena di carattere sacrificale; dietro il dio in piedi sul suo animale-attributo è un'asta con un occhio in cima e un serpente dal corpo sinuoso che si sdoppia alla sommità in due colli e due teste. Cf. A. MOORTGAT, *L'orientasiatische Rollsiegel*, cit., tav. XXIX, n. 211.

delle teste del serpente che non giunge alla creazione autonoma e completa dell'idra, ma che ne costituisce l'indispensabile premessa, era dunque noto in Mesopotamia mille e seicento anni prima che in Egitto.

L'idra considerata come essere malefico appare su altri due documenti pre-sargonici. Un'impronta di sigillo, purtroppo assai rovinata, da Fara (VA 5279), ora al Museo di Berlino, mostra una gazzella minacciata da quattro teste leonine che dovevano probabilmente inserirsi su un unico corpo, non sappiamo se di natura leonina od ofidica¹ (fig. 8). Le teste, che hanno ciascuna un orecchio equino, le mascelle spalancate e un grosso occhio amigdaloidale, si prolungano in quattro colli serpenti-formi, costituiti da scaglie triangolari e a semicoppa, incastrate l'una dentro l'altra; da notare che la più bassa di queste teste sembra mordere la breve coda del capride.

L'altro esemplare è una placca di conchiglia forata per la sospensione, di provenienza sconosciuta, ora nella collezione Borowski² (tav. IV, 1). Un dio nella posizione del *knielauf*, con l'alta tiara cornuta e la barba fluente, fronteggia l'idra, mostro passante dal corpo equino maculato come quello di una pantera e da cui escono linee fiammeggianti e dalle sette teste serpentiformi che sorgono dal petto e si incurvano leggermente nella parte superiore. Come nel sigillo di età sargonica da Tell Asmar, soltanto alcune teste (sei per la precisione) sono mostrate viventi, mentre l'ultima e più bassa si ripiega verso la linea di terra e reca circa a metà del collo un oggetto ondulato, con un disegno interno a reticolato, che deve interpretarsi con tutta verosimiglianza come una sorta di *boomerang*, immaginato già lanciato e quindi infisso nel collo del mostro, analogamente ai coltelli che reca nel corpo Apophis nelle rappresentazioni neo-egiziane.

Se tutti questi documenti mostrano l'idra come una creatura essenzialmente malefica, che va affrontata e sgominata dagli dei (si noti come in tutte le scene mesopotamiche l'antagonista porti la tiara cornuta, tranne che nel caso della più antica impronta da Tell Asmar), esiste un'altra raffigurazione, pure appartenente al periodo protodinastico, in cui essa è considerata una creatura benefica, dal momento che la si rappresenta su un'arma consacrata alla divinità. Una testa di mazza in alabastro, conservata al Museo di Copenhagen (n. 5413), reca, al di sopra di un fregio costituito da tre aquile leontocefale (che artigliano di volta in volta un paio di gazzelle) un serpente policefalo dal corpo squamato attorto su se stesso³ (tav. IV, 2). L'idra

1. E. HEINRICH, *Fara. Ergebnisse der Ausgrabungen der Deutschen Orient-Gesellschaft in Fara und Abu Hatab 1902/03*, Berlin, 1931, p. 120, tav. LX b; E. D. VAN BUREN, *The Dragon in Ancient Mesopotamia*, cit., p. 19 (senza riproduzione); P. AMIET, *La glyptique mésopotamienne archaïque*, cit., p. 136 (senza riproduzione).

2. J. B. PRITCHARD, *The Ancient Near East in Pictures*, cit., p. 218, 329, fig. 671; P. AMIET, *La glyptique mésopotamienne archaïque*, cit., p. 148, tav. CV, n. 1394. L'altezza della placca è di circa cm. 4.

3. H. FRANKFORT, *Early Dynastic Sculptured Maceheads*, in *Analecta Orientalia*, XI, 1935, p. 105-121, fig. 1-4. L'altezza dell'oggetto è di 10 cm., il diametro di 13,50 cm. Cf. anche E. D. VAN BUREN, *The Dragon in Ancient Mesopotamia*, cit., p. 19 (senza riproduzione); A. HEIDEL, *The Babylonian Genesis*, cit., fig. 15.

doveva qui adoperare il suo potere magico, unitamente a quello di Imdugud, a beneficio del possessore dell'arma; un passo del cilindro A di Gudea fa esplicito riferimento al ruolo apotropaico svolto dall'idra¹. Essa è di un tipo del tutto diverso da quello esaminato finora, forse perché doveva adattarsi nel caso all'esigua superficie anulare attorno al foro superiore della mazza. Il corpo reca sette teste di natura ofidica,



Fig. 5. — Impronta di sigillo da Tell Asmar (da Amiet).

con la lingua biforcuta e un grosso occhio spalancato. Il modo con cui le teste si dipartono dal corpo è del tutto innaturale; due sono rovesciate all'ingiù, un'altra, priva di collo, è pure capovolta e posta nel punto di attaccatura del collo nelle restanti membra. Le altre quattro teste sono volte verso sinistra, e quindi in direzione opposta alle tre rovesciate; di esse tre sono erette, la quarta è recline verso il capo di un Imdugud.

Alla testa di mazza di Copenhagen può accostarsi un esemplare analogo, in rame, probabilmente databile al periodo protodinastico, conservato al British Museum (inv. n. 113906), di cui non era stata pubblicata finora alcuna illustrazione² (tav. IV, 3). Dalla massa piriforme sporgono in altorilievo sette teste ofidiche grossolanamente sbazzate, tutte volte verso sinistra, mentre i corpi si scorgono appena, attorti come sono con le loro superfici dal modellato estremamente piatto tutt'intorno all'oggetto. Seppure questa rappresentazione dell'idra differisce notevolmente nella resa stilistica dal mostro finemente inciso sulla mazza di Copenhagen, è certo che essa sorse all'origine, analogamente a quella, per un fine apotropaico, dal momento che l'idra simboleggiava il favorevole auspicio divino per il possessore o il dedicante dell'arma.

* * *

Il sigillo di età accadica da Tell Asmar con l'uccisione dell'idra è l'ultima testimonianza che abbiamo di questo mostro e del mito che lo concerne, in tutto il Vicino Oriente, fino all'inizio del I millennio av. C.³. Tuttavia, nonostante si debba deplorare

1. M. LAMBERT e R. TOURNAY, *Le cylindre A de Gudea*, in *R. B.*, LV, 1948, p. 421 (XXV, 24-27). Cf. anche P. AMIET, *La glyptique mésopotamienne archaïque*, cit., p. 136.

2. E. D. VAN BUREN, *The Dragon in Ancient Mesopotamia*, cit., p. 19 e nota 8. Ringrazio il prof. R. D. Barnett che mi ha inviato una riproduzione dell'oggetto.

3. Si escludono i sigilli neo-assiri con l'uccisione del drago per le ragioni sopra espresse (p. 26). Tuttavia possono aver mantenuto viva l'idea di un serpente a più teste i numerosi

la mancanza di tappe intermedie e di anelli di connessione fra le più antiche rappresentazioni sumeriche ed accadiche e quelle del I millennio, l'unico documento che abbiamo in questo periodo più tardo e che ci viene offerto dall'arte anatolica mostra evidente il riflesso dell'iconografia dell'idra mesopotamica.

Un bassorilievo di Malatya, il quale risale all'VIII secolo av. C. ed è conservato nel Museo di Ankara, adombra secondo la maggior parte degli studiosi il combattimento del dio della tempesta contro il drago Illujanka¹ (tav. V, 1). Un dio, a sinistra, attacca con la lancia un gigantesco serpente il cui corpo si srotola orizzontalmente in molteplici spire come l'Apophis neo-egiziano, e che sembra possedere più teste (ma qui la lastra è malauguratamente rotta). Dietro il dio compare una divinità ausiliaria, che l'Akurgal identifica col figlio del dio della tempesta²; secondo il Delaporte inoltre, i tre personaggi che sono effigiati nella parte superiore del quadro, assai mutilati e attualmente pressoché indistinguibili, i quali reggono un vaso, sarebbero da intendersi discesi dal cielo e bombarderebbero il serpente con chicchi di grandine. Per la Riemschneider invece, queste figure che appaiono a mezzo busto devono considerarsi gli dei delle nubi, i quali spengono le fiamme che si sprigionano dal corpo del mostro con gocce di pioggia³. Comunque vadano intese queste ipotesi tendenti a chiarire il ruolo degli attori secondari del dramma, è certo che la scena illustra, se non il mito famoso di Illujanka, un altro assai simile inquadrantesi nella simbologia orientale universalmente diffusa di lotte eroiche fra esseri divini o semi-divini e creature mostruose dalle caratteristiche serpentiformi. È da notare come il dio dell'atmosfera con il copricapo conico e le calzature a punta rialzata (cioè abbigliato alla tipica moda hittita), in piedi di profilo davanti al mostro, contro cui drizza una lancia, come pure il personaggio alle sue spalle, il quale reca una seconda picca nel braccio proteso mentre con l'altra mano regge una mazza (o scettro), ricordino nel ruolo e nell'atteggiamento i protagonisti dell'uccisione del mostro sul sigillo sargonico da Tell Asmar.

* * *

Non esistono, nel periodo storico preso in esame dalla nostra indagine, il quale va dalle origini all'inizio del I millennio av. C., altre raffigurazioni dell'idra prima

emblematiche divini che compaiono sui *kudurrū* cassiti e che molto spesso si configurano in guisa di aste o mazze sormontate da triplici teste animalesche. Cf. E. D. VAN BUREN, *Symbols of the Gods in Mesopotamian Art*, Roma, 1945, *passim*.

1. L. DELAPORTE, *Malatya. Arslantepe, fascicule I. La porte des lions*, in *Mémoires de l'Institut français d'archéologie de Stamboul*, V, Paris, 1940, p. 34-35, tav. XXII, n. 2; J. B. PRITCHARD, *The Ancient Near East in Pictures*, cit., p. 218, 329, fig. 670; H. TH. BOSSERT, *Altanatolien*, Berlin, 1942, p. 70, 184, n. 769; E. AKURGAL e M. HIRMER, *L'arte degli Ittiti*, Firenze, 1962, tav. CIV (l'autore data il rilievo ortostatico al 1050-850 av. C.).

2. E. AKURGAL e M. HIRMER, *L'arte degli Ittiti*, cit., p. 66, 111. Data la presenza del figlio del dio della tempesta, l'autore pensa che nel bassorilievo sia raffigurata la versione più recente del mito hattico di Illujanka.

3. M. RIEMSCHEIDER, *Il mondo degli Ittiti*, Roma, 1957, p. 290, tav. XLIX (in alto).

della sua comparsa in territorio ellenico. Tanto più va rilevata la mancanza di testimonianze iconografiche nell'area siro-palestinese se si considera che proprio alcuni passi dei poemi ugaritici (cf. *infra*, n. 2) forniscono prove sicure per ritenere che l'idea di un mostro a sette teste lottante contro una divinità era ben radicata nella cultura religiosa cananaica del II millennio av. C. Del pari, la venerazione del serpente come



Fig. 6. — Il dio-montagna sulla coppa di Hasanlū (da Porada).

emblema delle forze ctoniche è attestata in Siria e Palestina da un gran numero di monumenti archeologici¹. Dobbiamo attendere il periodo ellenistico per ritrovare nel territorio le tracce della lotta di un essere divino od eroicizzato contro un mostro anguipede; saranno allora un bassorilievo del tempio di Bēl a Palmira e un rilievo di Sidone con il combattimento di un essere per metà umano, per metà serpentiforme, contro un cavaliere che lo incalza al galoppo, a rievocare le antiche scene di lotte cosmiche cananaiche². Ma questi mostri semiantropomorfi non hanno più nulla del Lotan ugaritico e riecheggiano sia nel modello letterario (Zeus che uccide il Tifone anguipede secondo quanto è narrato da Apollodoro, ovvero Perseo che uccide il

1. Cf. J. COPPENS, *La connaissance du Bien et du Mal*, cit., Appendice IV: *Les déesses aux serpents en Palestine, en Syrie et en Égypte*, p. 92-98.

2. H. SEYRIG, *Antiquités syriennes*, in *Syria*, XV, 1934, p. 165-173, fig. 1, tav. XX, XXIV. Cf. anche R. DUSSAUD, recensione a M. DUNAND, *Mission archéologique au Djebel Druze. Le Musée de Soueïda. Inscriptions et monuments figurés*, Paris, 1934, in *Syria*, XVI, 1935, p. 215. Sul mito ugaritico di Lotan, un mostro menzionato anche sotto il nome di « Slyt dalle sette teste » in due passi del ciclo di Ba'al e Môt (V AB, D e I* AB) e designato dagli epiteti « serpente tortuoso » e « serpente fuggente », che ne mettono in rilievo la natura precipuamente ofidica, cf. C. H. GORDON, *Ugaritic Literature*, Roma, 1949, p. 38-39; W. F. ALBRIGHT, *Anath and the Dragon*, in *B.A.S.O.R.*, LXXXIV, 1941, p. 14-17; J. HASTINGS PATTON, *Canaanite Parallels in the Book of Psalms*, Baltimore, 1944, p. 28; H. L. GINSBERG, in J. B. PRITCHARD (ed.), *Ancient Near Eastern Texts relating to the Old Testament*, Princeton, 1955³, p. 137-138.

mostro di Joppa), sia nell'iconografia (che risente delle creazioni della Gigantomachia pergamena) moduli ellenistici.

L'unica eccezione, oltre il bassorilievo di Malatya di cui abbiamo trattato, è costituita da una curiosa scena effigiata nella coppo in oro proveniente dal palazzo di Hasanlū, nell'Azerbaigian iranico, risalente al XII-X secolo av. C. ed ora conservata al Museo Archeologico di Teheran¹ (fig. 6). Le rappresentazioni, sovrapposte in due o tre registri, mostrano influssi mesopotamici, siriani, hittiti e luristani, ma nel complesso non hanno l'uguale in tutto il Vicino Oriente antico. Nel registro più alto si scorgono tre divinità su carri, le quali, dai loro attributi e dal tipo delle cavalcature, possono identificarsi con il dio del sole, il dio della terra e il dio dell'atmosfera². A prescindere dalle altre scene, in cui è stata vista dubitativamente l'illustrazione del mito hurrita di Kumarbi ed Ubelluris, occorre notare che sotto il dio dell'atmosfera è effigiata una singolare scena di lotta: un eroe barbato con due lamine metalliche ricurve a protezione delle mani protese lotta contro un essere pure barbato che sorge con tutto il busto da una montagna, ricoperta da un disegno a scaglie larghe, la quale poggia a sua volta su un leone accosciato e termina nella parte posteriore con tre teste mostruose. Le tre teste sembrano di canide, con le mascelle aperte da cui si intravedono i denti e la lingua biforcuta; ma i colli segnati da fitte embricature, più piccole di quelle del monte, sono di natura serpentina. Anche se il mostro di pietra è qui da collegarsi al gigante di diorite del mito hurrita e dunque non ha nulla a che vedere con le lotte cosmiche della mitologia mesopotamica ed ugaritica, è significativo trovare un riecheggiamento dell'idra (cf. specialmente la testa di mazza da Copenhagen) in questo oggetto della fine del II millennio av. C. Poiché esso mostra di aver imitato abbastanza fedelmente, nelle altre scene, modelli mesopotamici e siriani, può aver funto naturalmente da tramite, anche per quel che concerne l'idra, fra le più antiche rappresentazioni vicino-orientali e quelle iranico-anatoliche (cf. il bassorilievo di Malatya) che tosto passeranno alla Grecia.

* * *

La più antica testimonianza letteraria che abbiamo sull'idra in territorio ellenico è un noto passo della *Teogonia* esiodea (vv. 313-318): Τὸ τρίτον ὕδρην αὖτις ἐγένεατο λυγρὰ ἰδυίαν Λερναίην, ἣν θρέψε θεὰ λευκώλενος Ἥρη ἄπληκτον κοπέουσα βίη. Ἡρακλείη· καὶ τὴν μὲν Διὸς υἱὸς ἐνήρατο νηλεὶ χαλκῶι Ἀμφιτρωνιάδης σὺν ἄρηφίλωι Ἰολάωι Ἡρακλῆς βουλῆσιν Ἀθηναίης ἀγελαίης. « Essa [Echidna] generò [da Tifone] in terzo luogo l'idra che conosce opere atroci, il mostro di Lerna, che Hera dalle bianche

1. R. H. DYSON JR., *Hasanlu and Early Iran*, in *Archaeology*, XIII, 1960, p. 118-129, fig. alle pag. 125 e 129; E. PORADA, *Alt-Iran. Die Kunst in Vorislamischer Zeit*, Baden-Baden, 1963, p. 84-89, fig. 61, tav. accanto alla p. 85 (in basso). La coppa fu trovata in un edificio del IX secolo av. C., ma è indubbiamente più antica; l'altezza è di cm. 20,6; il diametro di cm. 28.

2. Tali sono le interpretazioni del Dyson e della Porada, *loc. cit.*

braccia aveva nutrito per soddisfare il suo odio sfrenato contro la forza di Herakles. Ma il figlio di Zeus, l'Anfitrionide, la distrusse con il bronzo crudele con l'aiuto del bellicoso Iolao e con i consigli di Athena, l'adunatrice di bottino. »

Altre testimonianze letterarie menzionano l'idra e il combattimento che contro di essa intraprese Herakles¹; particolarmente ampia e significativa la versione che



Fig. 7. — Sigillo del British Museum (da Kramer).

è nella Biblioteca di Apollodoro, che si discosta alquanto dalla più antica narrazione esiodea ma che trova, a partire da una certa epoca, una fedele corrispondanza nelle rappresentazioni figurate (cf. appresso).

Secondo il Frankfort il mito sumerico dell'idra raggiunse la Grecia attraverso un'ondata di genti immigrate dall'Anatolia nel III millennio av. C.; i testi già menzionati di Rās Šamra fornirebbero le indicazioni sulla via seguita da questa corrente di influsso². Hetty Goldman pensa ancora, sulle orme del Nilsson, a un'origine micenea della saga di Herakles, dal momento che tutte le imprese maggiori sono accentrate in importanti città argoliche, attiche e beotiche. I Micenei tuttavia non avrebbero tratto la figura di Herakles dalla Creta minoica, bensì dal patrimonio cananaico attestato dai poemi ugaritici³.

In realtà, se si è avuta negli ultimi anni la tendenza ad insistere sugli antecedenti orientali di molte delle fatiche erculee, si è fatta rilevare in modo insufficiente, a nostro giudizio, la profonda differenza che sussiste fra le fonti orientali e la tradizione mitologica greca, che pur dovette accogliere da quelle più di un elemento ispiratore.

Come indica il nome, ὕδρα, appartenente alla stessa radice che forma la parola ὕδωρ-ατος, « acqua », il mostro è un essere acquatico, come il granchio che, mancante nelle fonti mesopotamiche e siriane, accorre in aiuto dell'idra mordendo Herakles

1. Esse sono raccolte da DREXLER-STOLL, s.v. *Hydra*; in W. H. ROSCHER, *Lexikon der griechischen und römischen Mythologie*, I, 2, Leipzig, 1886-1890, col. 2769-2770; cf. anche F. BROMMER, *Herakles*, cit., p. 83; R. GRAVES, *The Greek Myths*, 1, Harmondsworth, 1960³, p. 109.

2. H. FRANKFORT, *Cylinder Seals*, cit., p. 122.

3. M. P. NILSSON, *The Mycenaean Origin of Greek Mythology*, Cambridge, 1932, p. 217-218; H. GOLDMAN, *Sandon and Herakles*, cit., p. 164-174, critica l'ipotesi di G. R. LEVY, *The Oriental Origin of Herakles*, cit., la quale, per giustificare il lasso di tempo intercorso fra il sorgere del mito mesopotamico e la sua trasmissione alla Grecia, pensava al dio cilicio Sandon come anello di congiunzione fra Oriente e Occidente; H. Goldman ha dimostrato che l'assimilazione ad Herakles di questa oscura divinità locale data solo al periodo ellenistico.

al piede (cf. Apollodoro, *Bibl.*, II, 5, 2). La sua dimora è infatti la palude di Lerna, presso il golfo Argolide e la città di Nauplia; a tal punto è stata spinta l'interpretazione naturalistica che si è visto nel mostro nulla più che una simbolica incarnazione dei miasmi venefici che ammorbavano la contrada, levandosi dalle bassure acquitrinose¹. Forse una tale riduzione ad un fatto geografico, diremmo « chimico », del mostro è alquanto eccessiva, poiché non tiene conto del profondo afflato epico e religioso che impronta questa come le altre fatiche di Herakles.

Secondo il Tümpel l'idra è un grosso polipo, come mostra il numero dei suoi tentacoli, direttamente ispirato alle rappresentazioni di octopodi e di molluschi dell'arte micenea². Ma la trasformazione dell'idra da essere serpentiforme in polipo avverrà solo in una fase di molto posteriore alla sua introduzione in Grecia, onde quest'ipotesi si dimostra inconsistente. Prima di passare all'analisi del motivo nella sua veste più propriamente iconografica, occorre aggiungere altre due considerazioni. In primo luogo, le rappresentazioni greche palesano nel complesso (tranne l'oscillare del numero delle teste) una grande fedeltà al mito, quale è formulato da Esiodo nella sua versione più antica e quale è successivamente sviluppato e parzialmente alterato da Apollodoro nelle modalità e nel numero dei partecipanti al combattimento. Secondariamente, si noterà che, dal significato originario di un mito di lotta cosmogonica, la contesa di Herakles contro l'idra si configura in Grecia sotto l'aspetto di una lotta puramente umana, che glorifica le qualità di forza e di astuzia di un eroe semidivino, in un clima di alto afflato epico ma da cui ogni riferimento cosmico è assente. Herakles acquista dall'uccisione soltanto un motivo di vanto personale e uno stimolo per le successive imprese.

* * *

L'episodio della lotta di Herakles contro l'idra viene inserito come secondo nel numero canonico delle dodici fatiche, il che mostra che doveva trattarsi di una delle leggende di elaborazione più antica. Le prime rappresentazioni appaiono sulle fibule beotiche dell'VIII secolo av. C. (fig. 9).

A proposito di queste prime figurazioni elleniche, il Brommer osserva: « Da die Hydrasage im griechischen Bereich schon früher vorkommt, ist es nicht ausgeschlossen, dass Vorbilder des Orients zugrunde liegen. In der Tat sind die Übereinstimmungen mit Bildern auf orientalischen Siegelzylindern so offenkundig, dass an einen

1. J. SCHOO, *Der Kampf mit der Hydra*, in *Mnemosyne*, N. S., VII, 1939, p. 281-317 spiega la vittoria di Herakles sull'idra come il mito della riconquista della vegetazione sulle terre paludose. Secondo SERVIO, *Ad Aeneidem*, VI, 287, l'idra personifica le sorgenti di un fiume sotterraneo che era solito straripare nelle pianure di Lerna. Perciò nel gesto di Herakles che cauterizza col fuoco le teste mozzate dell'idra Servio vedeva il prosciugamento mediante la fiamma delle molteplici bocche fluviali.

2. K. TÜMPEL, *Der mykenische Polyp und die Hydra*, in *Festschrift für J. Overbeck*, Leipzig, 1893, p. 144-164.

Zufall nicht gedacht werden kann »¹. Non è nostra intenzione rifare la storia dell'iconografia dell'idra in territorio greco, che del resto è stata ampiamente trattata, né tanto meno dare un inventario di tutti i documenti su cui essa compare². Piuttosto,



Fig. 8. — Impronta di sigillo da Fara (da Heinrich).

cercheremo di specificare in che cosa consista, nelle primissime testimonianze figurative elleniche, l'imitazione che vi si riscontra di modelli vicino-orientali.

Nelle fibule beotiche, l'una nel British Museum³, l'altra ad Heidelberg⁴, la terza

1. F. BROMMER, *Herakles*, cit., p. 12.

2. Cf. H. PAYNE, *Necrocorinthia. A Study of Corinthian Art in the Archaic Period*, Oxford, 1931, p. 126-129; P. AMANDRY, *Skyphos corinthien du Musée du Louvre*, in *Monuments Piot*, XI, 1944, p. 23-52; F. BROMMER, *Vasenlisten zur griechischen Heldensage*, Marburg, 1956, p. 45-47; Id., *Herakles*, cit., p. 12-17 e 83.

3. Chr. BLINKENBERG, *Fibules grecques et orientales*, in *Lindia*, V, København, 1926, p. 190, IX 1 n; R. HAMPE, *Frühe griechische Sagenbilder in Böotien*, Athen, 1936, n. 101, tav. II; F. BROMMER, *Herakles*, cit., tav. VIII. L'oggetto porta il n. d'inventario 3205 e risale al terzo quarto dell'VIII secolo av. C.

4. Chr. BLINKENBERG, *Fibules grecques et orientales*, cit., p. 176, VIII 6 1; R. HAMPE, *Frühe griechische Sagenbilder*, cit., n. 72. La fibula appartiene alla collezione dell'Università di Heidelberg ed è databile all'inizio del VII secolo av. C.

in una collezione di Filadelfia¹, Herakles appare già in compagnia di Iolao, il quale stringe un falcetto a denti di sega, simile alla *hârpe* del Gilgameš mesopotamico. Quest'arma, una specie di roncola, è passata per un incomprensibile motivo al fido compagno di Herakles, mentre costui impugna di preferenza la spada. Gli dei sui sigilli mesopotamici e sul bassorilievo di Malatya brandivano al contrario una lunga picca; essa riappare in due delle fibule beotiche, infitta al suolo dietro ciascuno dei due eroi. Inoltre, non è del tutto esatto affermare, come fa lo Hampe, che « der Fibelmeister hat als Vorbild nur die Dichtung »², giacché il gesto di Herakles che impugna saldamente il serpente dall'unico corpo, il quale si ramifica poi in tre lunghi colli sinuosi, ricorda il personaggio ignudo con il tridente ofidico sul sigillo *Early Dynastic* del British Museum (fig. 3). Più tardi il numero delle teste si stabilizzerà nella cifra canonica di nove — e recano nove teste il mostro sul frontone in *pòros* dell'Acropoli³ (tav. VI) e l'idra sulla metopa di Olimpia⁴; qui abbiamo invece ancora un mostro concepito come una giustapposizione malamente fusa di più serpenti. Analogamente a quanto accade nei modelli orientali e a quanto avverrà costantemente nelle scene della ceramica corinzia, l'idra occupa il centro del quadro, mentre ai suoi lati si dispongono i due antagonisti.

Secondo la versione più tarda di Apollodoro (*Bibl.*, II, 5, 2), « Herakles, sceso dal cocchio, venne a Lerna... standò l'idra gettando saette arroventate... ma per quanto la colpisse non perveniva a nulla; mentre colpiva una delle teste, ne tornavano a nascer due... Chiamò in aiuto Iolao; questi, accendendo della legna dalla vicina foresta, bruciando le teste fino alle radici (*ἐπικαίων τὰς ἀνατολὰς τῶν κεφαλῶν*), impedì che rinascessero ». Per un singolare caso, questa tarda integrazione della leggenda, cui si accompagnano anche alcune modifiche iconografiche (Herakles non è più armato di spada e di lancia, ma ha la clava e la *leontè*, Iolao scompare mentre è spesso presente Athena, l'idra acquista il corpo gonfio e tentacolato del polipo), si palesa figurativamente la più vicina ai modelli orientali. L'uccisione del mostro mediante la cauterizzazione delle teste, cioè, in generale, mediante l'impiego del fuoco, richiama alla memoria il sigillo sargonico di Tell Asmar, in cui le fiamme che escono dal corpo dell'idra possono essere intese — come a suo tempo dicemmo — sia come un elemento visibile di terribilità connessa col mostro, sia, più verosimilmente, come lo strumento con cui gli dei trionfano nella contesa. Le fiamme compaiono

1. Chr. BLINKENBERG, *Fibules grecques et orientales*, cit., p. 183-184, VIII 12 c; R. HAMPE, *Frühe griechische Sagenbilder*, cit., n. 135, tav. VIII; F. BRÖMMER, *Herakles*, cit., p. 13, fig. 3. La fibula è datata dallo Hampe all'ultimo quarto dell'VIII secolo av. C.

2. R. HAMPE, *Frühe griechische Sagenbilder*, cit., p. 37.

3. K. PURGOLD, *Archaikon aetoma ek tes akropoleos*, in *Ephemeris archaeologhiké*, III, 1885, col. 234-242, 247-250; E. LAPALUS, *Le fronton sculpté en Grèce des origines à la fin du IV^e siècle*, Paris, 1947, p. 113, 241, 280-281, tav. VIII A. Il frontone proviene da un edificio sconosciuto dell'Acropoli che E. BUSCHOR, in *A.M.*, XLVII-XLVIII, 1922, p. 104 identifica con il Pandroseion. È conservato al Museo dell'Acropoli di Atene ed è databile al 600-590 av. C.

4. Ch. PICARD, *Manuel d'archéologie grecque. La sculpture. II. Période classique-V^e s.*, Paris, 1939, p. 184-186, fig. 86. La metopa proviene dal tempio di Zeus (470-450 av. C.).

anche nell'uccisione dell'idra sulla placchetta della collezione Borowski e sul rilievo di Malatya, che tuttavia si discosta alquanto dall'iconografia tradizionale per il comparire delle strane figure celesti con i panieri pieni di grandine.

La presenza di uno o più personaggi coadiuvanti il protagonista nella lotta è del pari attestata nei documenti *Early Dynastic* mesopotamici, nelle scene magiche

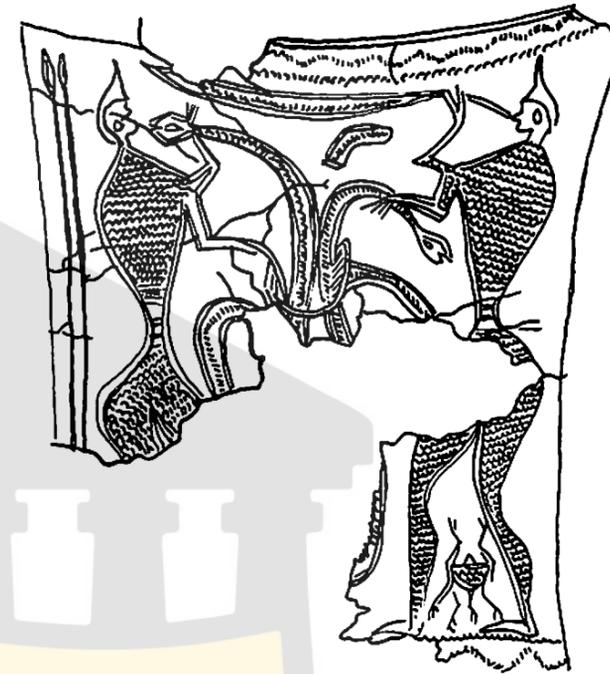


Fig. 9. — Fibula beotica (da Brommer).

neo-egiziane con l'uccisione di Apophis e nel bassorilievo di Malatya. Come Herakles è assistito da Iolao e, nelle rappresentazioni più tarde, anche da Hermes e da Athena, così le figure che appaiono nel ruolo di ausiliarie nei documenti orientali sono divinità, come a Malatya e nel sigillo sargonico da Tell Asmar, ovvero semplici mortali, come il terzo e il quarto personaggio dello stesso sigillo di Asmar.

Certo, esistono anche le differenze fra le scene orientali e quelle greche. L'eroe greco lotta direttamente contro il mostro, in un viluppo di membra assai più naturalistico delle stilizzate scene di combattimento egiziane ed orientali. Sia nei vasi corinzi¹

1. H. PAYNE, *Necrocorinthia*, cit., fig. 45 A-C; P. AMANDRY, *Skyphos corinthien*, cit., fig. 10-14, tav. III-IV; A. E. NEWHALL, *The Corinthian Kerameikos*, in *A.J.A.*, XXXV, 1931, p. 22, fig. 22; T. J. DUNBABIN a. O., *Perachora. The Sanctuaries of Hera Akraia and Limenia. Excavations of the British School of Archaeology at Athens 1930/33*, II, Oxford, 1962, p. 250, n. 2481 a, tav. CII, CX.

(tav. V, 3), sia in una placca eburnea dal santuario di Artemis Orthia a Sparta¹ (tav. V, 2), l'eroe afferra saldamente con una mano uno dei colli del mostro, mentre le teste serpentine incombono minacciose su di lui. L'idra arrotola le sue spire intorno alla coscia di Herakles e di Iolao ovvero tutt'intorno ai loro corpi in numerose scene dipinte sui vasi corinzi che, appunto per questo più stretto vincolo fra gli uomini e il mostro, si differenziano, come notò acutamente il Payne, dalle rappresentazioni attiche². Anche Iolao lotta strenuamente contro l'idra, restando impigliato nelle sue spire al pari di Herakles, mentre nei modelli orientali la seconda divinità — tranne che nel più volte citato sigillo sargonico di Ešnunna — sembra adempiere un ruolo accessorio e puramente simbolico nel contesto generale. Soltanto in una fase tardiva la scena riacquisterà, presso i Greci, l'immota serenità dei prototipi orientali. Sulla metopa di Olimpia, su quella del cosiddetto Theseion ateniese³ e in un vaso attico a figure nere del Museo di Tarquinia⁴ (tav. VII), Herakles e Iolao sembrano intenti più a pacifiche occupazioni che ad un combattimento vero e proprio⁵. Ma lo sciogliersi della tensione dinamica della lotta si attua ormai del tutto indipendentemente dai modelli orientali.

* * *

Giunti al termine della nostra indagine, possiamo ora riassumerne i punti fondamentali. La concezione di un essere mostruoso a più teste è originaria, con quasi assoluta certezza, dell'area mesopotamica. Colà esistono infatti le testimonianze iconografiche più antiche, datanti alla fine del IV-inizio del III millennio av. C., su un serpente policefalo che appare in connessione col dio della fertilità e della vegetazione, Ningišzida, adorato particolarmente nella sua sede di Ešnunna (Tell Asmar). I sigilli protodinastici della Diyāla, la placchetta Borowski, la testa di mazza di Copenhagen, l'impronta di Fara mostrano come in quell'epoca remota esistesse già una rappresentazione dell'idra caratterizzata dal corpo di felino e dai colli di serpente squamato con sette teste, essere per lo più ostile, vinto quindi all'origine dei tempi dagli dei che così trionfano delle forze nemiche della natura. L'idra potrebbe intendersi, in ultima analisi, come il riflesso della lotta cosmogonica che troverà più tardi la sua consacrazione nell'*Enūma eliš* ma che nella più antica società sumerica si confi-

1. R. M. DAWKINS a. O., *The Sanctuary of Artemis Orthia at Sparta*, in *J.H.S., Supplementary paper*, V, London, 1929, tav. CIII, n. 1. Questa placca, misurante originariamente m. 0,11 / 0,08 viene datata dal Dawkins al periodo geometrico (740-710 av. C.) in base alle risultanze stratigrafiche; il Lane l'abbassa all'ultimo quarto del VII secolo. Cf. P. AMANDRY, *Skyphos corinthien*, cit., p. 39.

2. H. PAYNE, *Necrocorinthia*, cit., p. 128.

3. Cf. la ricostruzione in B. SAUER, *Das sogenannte Theseion und sein plastischer Schmuck*, Berlin-Leipzig, 1899, p. 169-171, tav. VI (seconda metopa del lato est).

4. L. A. STELLA, *Mitologia greca*, Torino, 1956, fig. alla p. 800. L'anfora proviene da Tarquinia ed è databile alla fine del VI secolo av. C.

5. Ch. PICARD, *Manuel d'archéologie grecque. La sculpture*, cit., p. 185-186; P. AMANDRY, *Skyphos corinthien*, cit., p. 42.

gura come l'eterno contrasto tra la fertilità naturale e l'annuo sfiorire della vegetazione.

In Egitto l'idea di un serpente a più teste, seppure trova addentellati abbastanza stretti negli scritti magici e funerari e nelle rappresentazioni che li illustrano, sembra sostanzialmente estranea alla più antica cultura locale; fra le decine di serpenti che enumerano i Testi delle Piramidi, ciascuno col proprio nome che ne chiarisce talora incisivamente anche le caratteristiche, non è mai menzionato un essere ofidico a più teste¹, il quale comparirà nelle scene tombali di significato funerario soltanto a partire dal Nuovo Regno.

Se lo strano mostro a tre teste che compare ad Hasanlū costituisce uno *specimen* a sé per le sue caratteristiche aberranti (e probabilmente si ispira pur esso all'arte mesopotamica e siriana che così chiaramente influenza le rappresentazioni della coppa), non altrettanto può dirsi per il mostro sul rilievo di Malatya. Abbiamo validissimi argomenti per considerare profondamente radicati nell'*habitat* hurrita ed hittita i combattimenti della divinità contro gli esseri mostruosi, per lo più serpenti-formi: basti ricordare Illujanka e Tifone². D'altro canto il bassorilievo tardo-hittita che sembra ispirarsi, come dicemmo, ai più antichi prototipi mesopotamici, può aver funto da mediatore nella trasmissione del mito e dell'iconografia dell'idra alla Grecia. Verrebbe così attestato anche quell'anello di congiunzione che mancava nell'ipotesi del Frankfort, di un passaggio del motivo dalla Mesopotamia alla Grecia grazie all'immigrazione di genti anatoliche sul continente ellenico già nel III millennio av. C. (cf. p. 35). È probabile infatti che proprio attraverso l'arte tardo-hittita il motivo dell'idra, di più remota origine mesopotamica (sumerica) sia giunto sul continente ellenico. Non occorre sottolineare in questa sede l'importanza della via anatolica nel movimento orientalizzante greco, e il suo ruolo di trasmissione di un antico patrimonio orientale alla Grecia³. Il grifone e la chimera, per menzionare soltanto due degli esseri fantastici diffusi nel repertorio figurativo ellenico dell'VIII e del VII secolo av. C., vengono introdotti in Grecia attraverso le opere tardo-hittite del I millennio⁴.

Tuttavia, al pari di quelle due creature fantastiche, così anche l'idra viene profon-

1. S. A. B. MERCER, *The Pyramid Texts*, IV, New York-London-Toronto, 1952, p. 68-70.

2. Sul mito di Illujanka cf. A. H. SAYCE, *Hittite Legend of the War with the Great Serpent*, in *J.R.A.S.*, 1922, p. 177-190 (*K.T.B.*, III, n. 7); A. GOETZE, in J. B. PRITCHARD, *Ancient Near Eastern Texts*, cit., p. 125-126. Su Tifone cf. F. VIAN, *Le mythe de Typhée et le problème de ses origines orientales*, in *Éléments orientaux*, cit., p. 17-37.

3. Cf. R. D. BARNETT, *Ancient oriental Influences on Archaic Greece*, cit.; T. J. DUNBABIN, *The Greeks and their Eastern Neighbours*, in *J.H.S., Supplementary paper*, VIII, London, 1957; J. M. BIRMINGHAM, *The Overland Route across Anatolia in the eighth and seventh Centuries B.C.*, in *An. St.*, XI, 1961, p. 185-195.

4. E. AKURGAL, *Späthethitische Bildkunst*, cit., p. 80-86 (sul grifone). Un ortostato di Karkemiš reca un mostro composito con una testa femminile ed una leonina, nel quale è stato visto un antecedente della greca chimera; cf. H. FRANKFORT, *The Art and Architecture*, cit., tav. CLXI.

MÉLANGES DE CARTHAGE

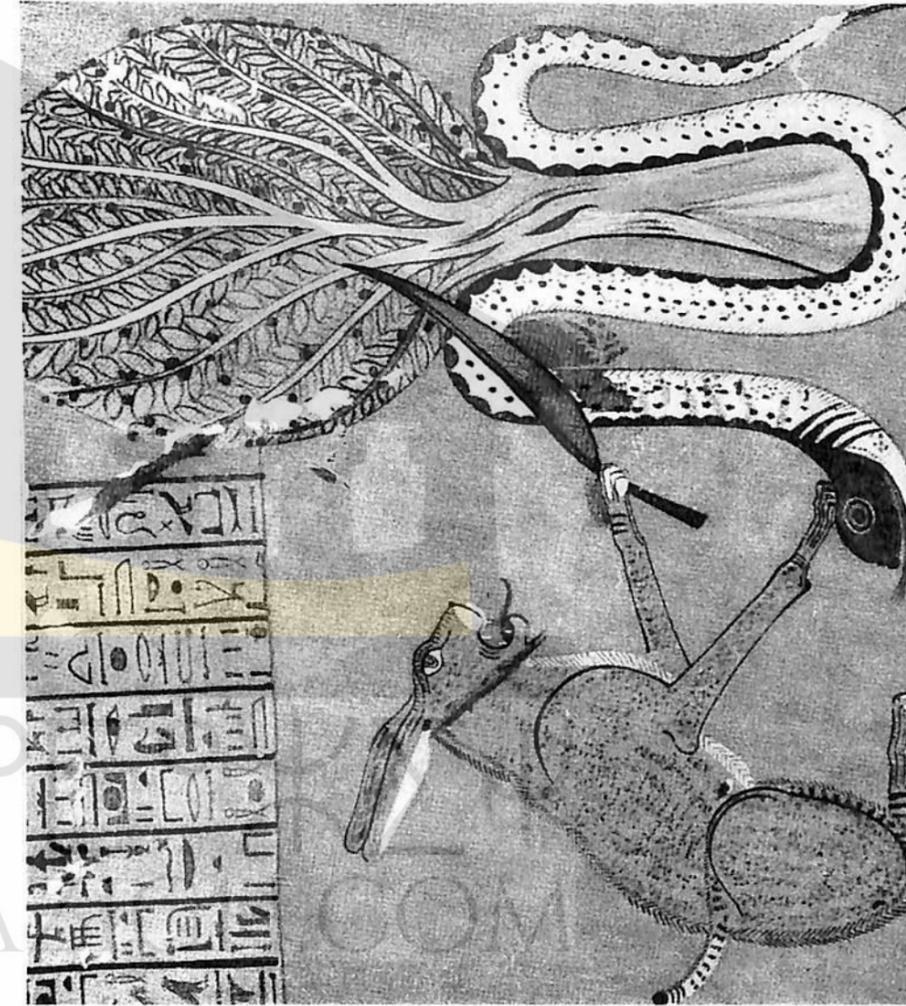
damente modificata all'atto della sua assunzione in territorio ellenico. Nel momento stesso in cui si aprivano alle sollecitazioni dei modelli d'oltremare, i Greci innovavano in maniera radicale. Del mostro orientale ritenevano l'aspetto caratteristico di essere ofidico dal gran numero di teste che incutono terrore ai mortali, ma lo sfrondevano di ogni addentellato con la religione e la simbologia del cosmo. La lotta fra le potenze del bene, impersonate dagli dei, e le forze malefiche della natura diviene un combattimento puramente umano in cui rifulge la *virtus* di Herakles, l'eroe semidivino, figlio di Zeus. L'idra conserva del mostro orientale le squame, il numero di teste serpentine, l'elemento delle fiamme che appaiono, — ma solo tardivamente, si noti — nel contesto di lotta. La natura stessa del mostro, pur essendo peculiarmente ofidica, gradatamente si evolve verso quella del polipo, con un'accentuazione del carattere acquatico del mostro greco, che non era nelle più antiche rappresentazioni sumeriche.

Anche il contesto della lotta è profondamente modificato rispetto ai prototipi orientali; li apparivano solo o essenzialmente gli dei; qui la scena si umanizza, appaiono i carri dei due eroi (tav. V, 3), talora con i cavalli sciolti e mostrati alla pastura. Sono ancora presenti Athena, Hermes ed Hera, ma su un vaso corinzio Athena regge una coppa, evidentemente per ristorare Herakles dopo il combattimento¹. Qua e là sembra perfino di cogliere un lieve sorriso, che è estraneo alla profonda gravità delle rappresentazioni orientali. In Grecia, insomma, la scena si colora di un'umanità nuova: anziché la divinità onnipotente che trionfa sulle forze avverse, in un mondo gravido di simboli e di demonologie, appare qui l'uomo che, con l'aiuto degli dei ma sostanzialmente solo e armato del suo coraggio, lotta contro il mostro della palude.

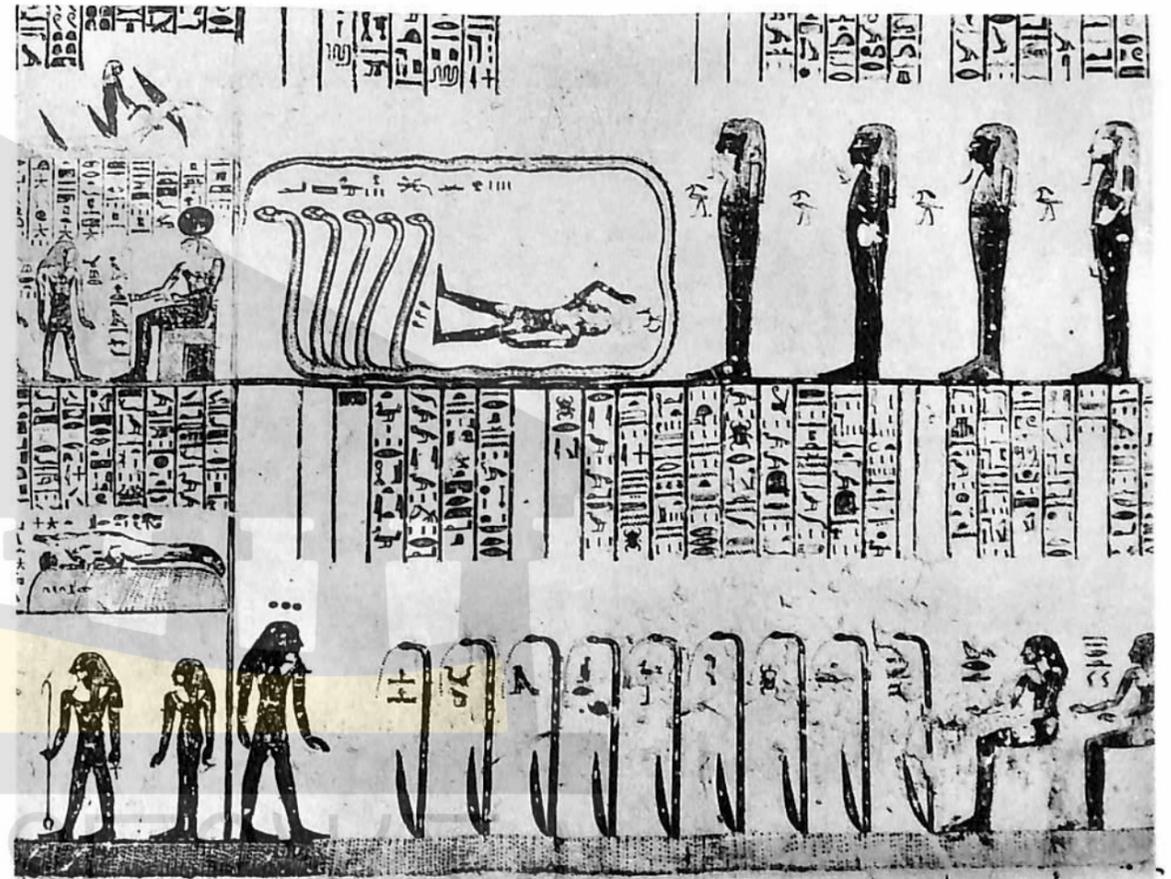
Anna Maria BISI.

Università di Roma.

1. La scena è illustrata sullo skyphos corinzio del Louvre, risalente al primo quarto del VI secolo av. C. e pubblicato da P. AMANDRY, *Skyphos corinthien*, cit., p. 23 sg. L'autore pone in evidenza che questo dettaglio dell'*oinochoe* recata da Athena non si trova in nessun'altra rappresentazione con l'uccisione dell'idra.

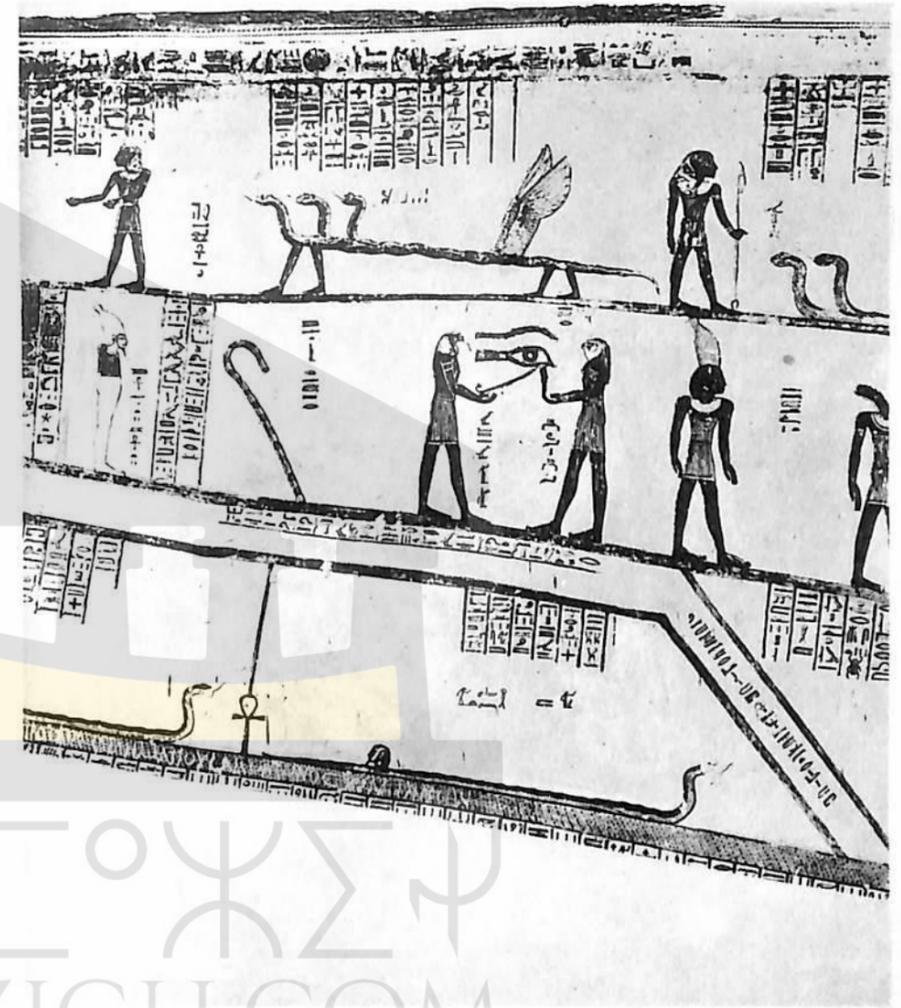


L'uccisione di Apophis. Pittura da una tomba tebana (da Pritchard).



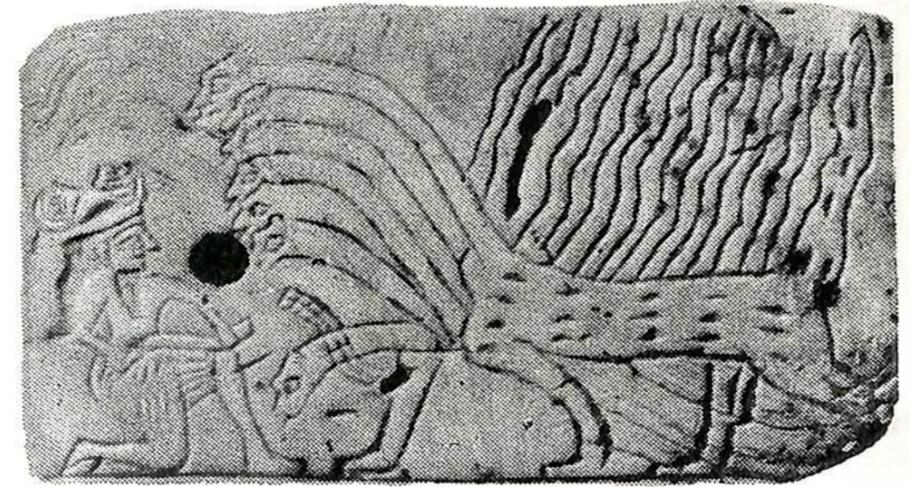
Pittura parietale della tomba di Ramses VI (da Piankoff).

WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM



Pittura parietale della tomba di Ramses VI (da Piankoff).

WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM



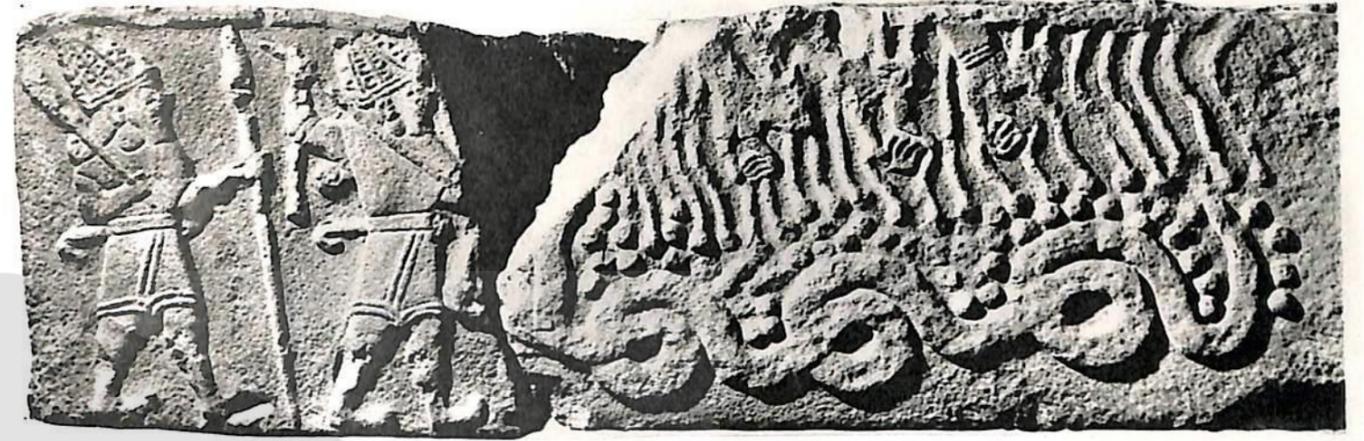
1. — Placchetta Borowski (da Pritchard).



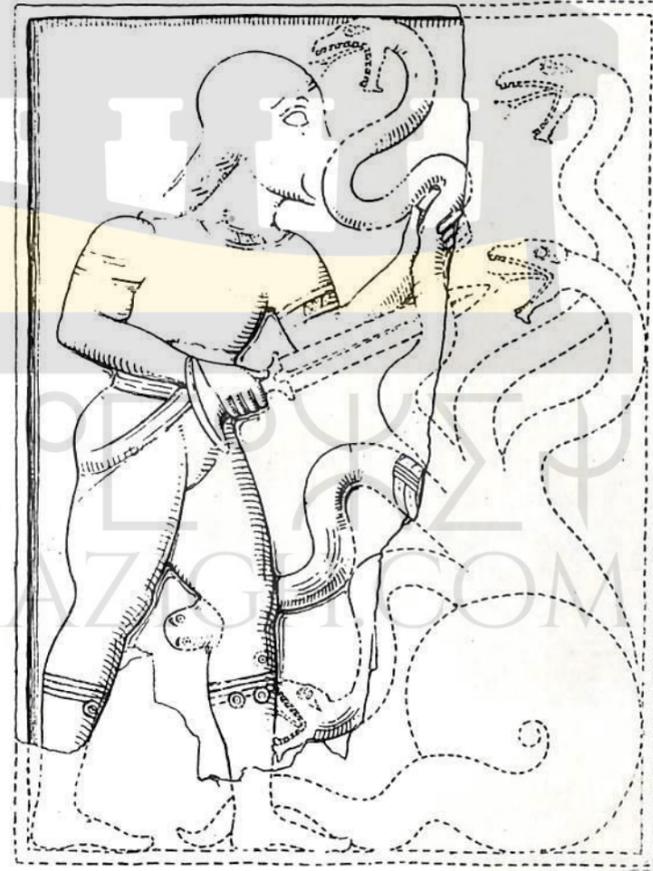
2. — Testa di mazza da Copenhagen (da Heidel).



3. — Testa di maza in rame (foto British Museum).
WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM



1. — Bassorilievo da Malatya (da Akurgal).



2. — Placca dal santuario di Artemis Orthia (da Dawkins).



3. — L'uccisione dell'idra su un vaso corinzio (da Payne).

WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM



Frontone ateniese « dell'idra » (foto Museo dell'Acropoli).

°°°VHΣ°°° □°°°
WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM



Vaso attico nel Museo di Tarquinia (foto Anderson).

WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM

UNE FIGURINE PHÉNICIENNE TROUVÉE A CARTHAGE ET QUELQUES MONUMENTS APPARENTÉS

Le Musée de Carthage-Byrsa (ex-Musée Lavigerie) conserve une figurine en ivoire trouvée au cours des fouilles exécutées en 1895 par le P. Delattre dans la nécropole punique de Douïmès et dont le matériel n'a pas encore été complètement étudié¹.

L'objet (pl. I et II) représente une femme, coiffée à l'égyptienne, les deux mains sous les seins. La perruque qui lui tombe sur le cou et encadre le visage de deux bandeaux laisse bien dégagées les oreilles larges et proéminentes ; elle est indiquée par des rayures verticales qui vont se rapprochant vers le sommet de la tête ; la ligne d'arrêt de la coiffure sur le front est marquée d'une façon très rigide. Les sourcils ne sont traduits que par un trait gravé et les yeux, allongés, ne pénètrent pas en profondeur. A ces touches délicates, à peine sensibles, s'oppose le lourd modelé

1. Je remercie beaucoup le Révérend Père Jean Ferron, Directeur de Recherches au Musée de Carthage, qui, à l'occasion de mon voyage en Tunisie en novembre 1962, me donna avec une amabilité exquise la permission de publier la pièce et me fit cadeau des photos qui la concernent ; elles sont l'œuvre du photographe des *Cahiers de Byrsa*, M. Gilbert van Raepenbusch.

La statuette est mentionnée très brièvement par A. L. DELATTRE, *La nécropole punique de Douïmès (à Carthage). Fouilles de 1895 et 1896*, dans *Mémoires des Antiquaires de France*, t. LV1, 1895, Paris, 1897, p. 352-354, fig. 64-66, par Ph. BERGER, *Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage* (Musées et Collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie, VIII, 1), t. I, Paris, 1900, p. 77-78, pl. XI, n. 2-3, et par HÉRON DE VILLEFOSSE, dans *C.R.A.I.*, XXIII, 1895, p. 320-323 et fig. Elle a fait l'objet d'une brève étude dans V. MÜLLER, *Frühe Plastik in Griechenland und Vorderasien*, Augsburg, 1929, p. 139-140, pl. XLIX, n. 448. Nous reviendrons sur l'analyse de Müller (p. 000, n. 0). Une bonne photographie de l'objet vu de dos n'a jamais été publiée encore. Sa hauteur est de 0,13 m. Elle ne porte pas de numéro d'inventaire ; le classement des objets puniques du Musée est actuellement en cours. Elle a été trouvée dans une simple fosse avec un miroir en bronze et d'autres objets de parure, parmi lesquels il y avait un pendentif en or en forme d'*ankh* et les débris d'un bracelet orné du scarabée *kheper* ; la présence de ces objets due à une main phénicienne, mais où l'on sent une forte influence égyptienne (le scarabée, la croix ansée) est un fait digne de remarque.

du nez épaté et des lèvres très saillantes. Le menton, très court, s'enfonce dans le cou, qui est orné d'un collier composé de grosses pendeloques triangulaires. Le personnage est vêtu d'une longue robe, ornée vers le bas d'une frange et qui tombe jusqu'aux pieds, invisibles d'ailleurs ; cette gaine, qui l'enveloppe entièrement, est retenue aux hanches par une ceinture, dont les extrémités, croisées sur le ventre, s'écartent à droite et à gauche. Malgré cela, la silhouette reste très géométrique, dans le genre des *xoana* grecs, et elle s'élargit de plus en plus vers la partie inférieure. Terminée par de petites houppes, la ceinture présente un dessin de lignes verticales entre deux bordures horizontales. Une large bande qui en descend sur chacun des côtés est agrémentée de motifs géométriques en forme de losanges bordés de la même façon. Au dos de l'objet une autre semblable, mais qui se rétrécit vers le haut, en marque l'axe vertical, du bas de la perruque jusqu'à la limite inférieure de la robe. La photographie du revers met en évidence la manière très sèche dont les bras, collés au corps, sont pliés aux coudes. Les mains ramenées sur la poitrine pressent les seins, en les soutenant avec les quatre doigts ouverts en arc, le pouce tendu. Il est à remarquer que les mamelles sont dessinées très clairement, même si elles sont peu saillantes ; l'artiste les a imaginées, en effet, comme si elles étaient nues, alors que le lourd vêtement couvre toutes les parties du corps¹.

La statuette est évidée intérieurement. Une cassure, prolongée par une fente qui s'étend presque à mi-hauteur, entame le bas de la gaine à gauche. Quatre petits trous sont visibles sur le bord du pourtour inférieur ; ce qui permet de penser que l'objet devait être à l'origine un manche de miroir, usage que vient encore confirmer sa forme quasi cylindrique.

Une figurine, tout-à-fait semblable à la nôtre, a été découverte à la fin du XIX^e siècle dans un tombeau fouillé vers le bas du versant nord-est de la colline dite de Junon² (pl. III, et fig. 1). Dans une fosse recouverte de dalles et datant, comme les

1. Cet usage de représenter les femmes se soutenant les seins même lorsque des vêtements les recouvrent est une convention iconographique que l'on rencontre ailleurs dans le monde oriental, sur les plaquettes en terre cuite, comme le montre un exemplaire de style chypriote provenant de Lindos : cf. Chr. BLINKENBERG, *Lindos. Fouilles de l'acropole 1901-1914. I. Les petits objets*, Berlin, 1931, p. 418, n. 1655, pl. LXVII. L'on doit mentionner à ce propos précisément l'alabastron qui sera cité à la p. 50.

2. HÉRON DE VILLESOSSE et A. MERLIN, *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1917, p. 110-114 et fig. ; A. MERLIN, *Fouilles de tombeaux puniques à Carthage*, dans *Bulletin archéologique des travaux du Comité*, 1918, p. 290-292, fig. 2 ; D. HARDEN, *The Phoenicians*, London, 1962, p. 205-206, fig. 73. Avec la statuette, il y avait une bague sigillaire en argent et un peigne en ivoire dont chaque face était ornée d'un sujet gravé au trait (un sphinx couché et un taureau marchant) et qui ressemblait tout-à-fait aux peignes découverts à La Cruz del Negro et à Bencarron près de Carmona en Espagne dans des tombeaux du VI^e siècle av. J.-C. : cf. D. HARDEN, *The Phoenicians*, loc. cit., p. 207, fig. 74-76. Il faut noter toutefois que W. F. ALBRIGHT, *New Light on the Early History of Phoenician Colonization*, dans *B.A.S.O.R.*, LXXXIII, 1941, p. 22, n. 33, date les ivoires de Carmona du début du VIII^e siècle ou du IX^e. — La photographie de la planche III est due à l'amabilité de M. Driss, Directeur général des Musées Nationaux de Tunisie, qui m'a également autorisée à la publier. Qu'il trouve ici l'expression de ma gratitude.

autres caveaux de cette région de Carthage, du VII^e siècle av. J.-C., on a trouvé, tout près du bras droit du cadavre, une statuette en ivoire (haut. 0,16 m), qui représente une femme, coiffée à l'égyptienne, dont la perruque, gravée de rayures parallèles encadrant des mèches, retombe bas sur le front ; les yeux sont allongés en amande, avec la prunelle indiquée par un petit point ; les sourcils sont marqués par un simple trait gravé ; les oreilles sont énormes et saillantes. Le collier est formé de grosses pendeloques en triangles. Le vêtement est encore constitué par la longue gaine serrée aux hanches au moyen de la ceinture aux bouts croisés ; on y voit aussi latéralement les bandes verticales ; mais les broderies qu'on y a représentées et qui tombent presque jusqu'à terre, sont faites de carrés juxtaposés sur deux rangées. Quatre trous sont également pratiqués à la base, permettant de fixer par là l'objet cylindrique. La femme presse ses seins dans une attitude parfaitement identique à celle de la première pièce de Carthage.

Ce n'est que par quelques particularités de moindre importance que les deux statuettes diffèrent : l'allure des galons de la robe et la basse tiare agrémentée de quelques stries obliques, qui est absente sur la figurine du Musée de Carthage. Les commentateurs anciens parlent d'une tiare, semblable au *kàlathos* grec ; mais il peut s'agir aussi, d'après nous, d'un tenon d'attache, tout à fait semblable à ceux qui apparaissent sur quelques-uns des ivoires de Nimroud.

Déjà Philippe Berger, en publiant brièvement le dernier exemplaire dans le catalogue du Musée Lavignerie, attirait l'attention sur une statuette acéphale du Louvre, qui peut servir de pièce de comparaison pour notre *specimen*¹. Elle a été reproduite par Perrot et Chipiez², et, tout récemment, par M^{me} Decamps de Mertzfeld, qui lui a joint une autre pièce semblable du même Musée, restée jusque-là inédite³ (pl. IV, 1-2). Il s'agit de deux figurines en ivoire traitées en colonnettes et représentant un personnage féminin revêtu d'une longue robe par-dessous une tunique d'où émergent les bras enveloppés dans une double manche. L'une et l'autre femme soutiennent leurs seins de leurs mains conventionnellement posées à plat sur la poitrine ; et, comme dans les deux exemplaires de Carthage, le vêtement léger ne cache pas, mais au contraire fait ressortir la nudité des mamelles gonflées. La première des deux statuettes, que l'on croit de provenance chypriote, conserve encore un fragment de visage et d'une coiffure, prise dans une sorte de *polos* brodé, bas et aplati, que nous retrouvons sur de nombreuses figurines en ivoire orientales, mais qui n'a rien à voir avec nos pièces carthaginoises. Il est fort vraisemblable que dans la statuette du Louvre et dans le second exemplaire, très endommagé, qui montre des cercles gravés sur le bord des manches et du vêtement, existe déjà

1. Ph. BERGER, *Musée Lavignerie*, cit., p. 78.

2. G. PERROT et Ch. CHIPIEZ, *Histoire de l'art dans l'antiquité*. III. *Phénicie et Chypre*, Paris, 1885, p. 408-409, fig. 281.

3. C. DECAMPS DE MERTZFELD, *Inventaire commenté des ivoires phéniciens et apparentés découverts dans le Proche-Orient*, Texte et Album, Paris, 1954, p. 161, pl. CXXI, n. 1065-1066.

l'influence de l'art grec : l'ample tunique plissée est ajustée à la façon ionienne ; que l'on se rappelle les *korai* samiennes et les autres statues féminines de l'école grecque orientale du VII^e siècle av. J.-C., dont les plis de la robe sont exprimés par le même dessin linéaire et dont les mains sont ramenées sur la poitrine avec la même grâce sévère. C'est en Anatolie que sont attestées plus longtemps qu'ailleurs les silhouettes xoaniques pour les statues de femmes représentées debout¹. Lorsque l'on rencontrera, comme à Éphèse, une pièce en ivoire avec la représentation d'une femme entièrement nue, se pressant les seins, il y aura vraisemblablement, en ce cas-là, une influence orientale, qui se dégage aussi d'autres particularités iconographiques, comme la coiffure égyptisante².

Le moment est venu de parler de deux statuettes acéphales du Louvre, qui sont à rapprocher des pièces carthagoises. F. Poulsen, qui les a publiées sans en spécifier le lieu de provenance, les mentionne au cours de son analyse des ivoires phéniciens³ (pl. IV, 3-4). Il s'agit de deux figurines de femmes enveloppées dans la longue robe qui tombe jusqu'à terre et qui est décorée de trois bandes verticales (deux sur les côtés et l'autre sur le devant) agrémentées dans l'une de broderies de rosettes et de carrés, dans l'autre de petits cercles. La taille est marquée, plus sensiblement que sur les pièces de Carthage, par une ceinture à double tour, très mince et qui se termine par les deux bouts croisés ornés de petites houppes. Les figures portent un collier avec un pendentif en tête de lion. Une des statuettes, celle que Poulsen appelle « cariatide » à cause d'un bloc rectangulaire à peine ébauché placé sur la tête du personnage et dont l'artiste voulait peut-être tirer une cuvette à fard — comme dans l'exemplaire cité à la page 47, n. 1 —, ou qui servait moins vraisemblablement de tenon pour fixer l'objet à un miroir ou à un meuble, est évidée à l'intérieur. L'autre a deux trous carrés au-dessus de la cordelette qui ceint le personnage ; ils étaient destinés à servir de mortaises pour les bras, taillés comme la tête dans un autre morceau d'ivoire. A cause de certaines particularités du costume, Poulsen attribuait ces deux statuettes à l'art hittite, c'est-à-dire à l'école nord-syrienne florissant en Anatolie dans la première moitié du I^{er} millénaire av. J.-C. Il importe de noter que quelques caractères typologiques et stylistiques, comme la gravure plus profonde des bandes

1. E. AKURGAL, *Die Kunst Anatoliens von Homer bis Alexander*, Berlin, 1961, fig. 161-162, 169-170 (ivoires d'Éphèse), 181-183 (*korai* de Naxos), 201 (Héra de Chérâmies), etc.

2. D. G. HOGARTH, *Excavations at Ephesus. The archaic Artemisia*, London, 1908, p. 159, pl. XXIV, n. 2 a.

3. F. POULSEN, *Der Orient und die frühgriechische Kunst*, Berlin-Leipzig, 1912, p. 56, fig. 53-54, 57. La hauteur de l'une et de l'autre statuette est de 0,15 m. En s'opposant à M. I. ROSOVITZEF, *Dura and the Problem of Parthian Art*, dans *Yale Classical Studies*, V, 1935, p. 182, fig. 12-12 a, qui les classait au nombre des pièces de l'art parthe, R. DUSSAUD affirme dans *Syria*, XVII, 1936, p. 389 : « Elles proviennent de Syrie... elles représentent, comme d'autres figurines en terre cuite, la déesse syrienne avec les bouts de ceinture pendant sur le devant. » Cf. à propos de ces statuettes l'ouvrage tout récent de P. J. RIIS, *The Syrian Astarte Plaques and their Western Connections*, dans *Berytus*, IX, 1948-1949, p. 78 et note 4. La reproduction de l'une des deux est donnée également par V. MÜLLER, *Frühe Plastik*, cit., pl. XLII, n. 408.

brodées et de la ceinture, les surfaces au modelé plus souple, la position des mains qui ne semblent pas soutenir les seins, diffèrent sensiblement de ceux que nous avons observés sur les deux statuettes de Carthage. Cependant les agréments du vêtement



FIG. 1.



FIG. 2.

sont presque les mêmes. Il faut mentionner à ce propos une plaquette en terre cuite trouvée à Neirab qui comporte la représentation d'une femme acéphale à demi nue se touchant les seins ; une robe plissée tombe de la ceinture, ornée au centre d'une large bande verticale agrémentée de rectangles en broderie¹ (fig. 2). De tous ces

1. RR.PP. ABEL et A. BARROIS, *Fouilles de l'École archéologique française de Jérusalem effectuées à Neirab du 12 septembre au 6 novembre 1927*, dans *Syria*, IX, 1928, p. 311, fig. 14 l. Dans le milieu artistique du I^{er} millénaire au Proche-Orient, bien d'autres exemplaires présentent les mêmes éléments dans l'habillement. Il faut mentionner en tout premier lieu une statuette en ivoire, tout-à-fait semblable à celles qui ont été publiées par F. Poulsen, mais qui n'a pas encore été l'objet d'une étude. C. DECAMPS DE MERTZENFELD, *Inventaire*, cit., p. 162, pl. CXXIV, n. 1078, qui l'a publiée brièvement, en donne la description suivante : « Une nageuse, sans tête, vêtue de la longue robe ornée d'une bande centrale dans laquelle sont gravés de petits cercles. Les bras tendus soutiennent la cuve carrée. » Une figurine représentant une femme jouant du tambourin et qui est conservée au Musée du Bardo à Tunis (VI^e siècle) a la robe ornée d'une haute ceinture d'où descend jusqu'aux pieds un galon central de couleur rouge, dans lequel ont été ménagées quatre rosaces à huit rayons noirs : cf. A. MERLIN, *Statuette de terre cuite peinte trouvée à Carthage (Musée du Bardo)* : *Monuments Piot*, XXIV, 1920, p. 69-82, pl. II ; A. MERLIN et R. LANTIER, *Catalogue du Musée Alaoui*, 2^e supplément, Paris, 1922, p. 170-171, n. 339, pl. XVIII, 2. Une porteuse d'offrande d'Idalion, à Chypre (VI^e siècle), qui serre un chevreau (?) contre sa poitrine, est représentée avec une ceinture aux extrémités croisées et cachée par la tunique : cf. V. MÜLLER, *Frühe Plastik*, cit., pl. XLIX, n. 447 ; H. Th. BOSSERT, *Assyrien*, Tübingen, 1951, n. 47. La ceinture aux extrémités non croisées et tombant verticalement se rencontre sur des plaquettes en terre cuite du Musée de Carthage en forme de femmes (cf. Ph. BER-

exemples il ressort qu'il existait en Orient, dans la première moitié du I^{er} millénaire av. J.-C., une mode très généralisée et caractéristique de garniture des robes féminines à l'aide de trois bandes brodées de dessins géométriques et d'une ceinture aux bouts croisés. Cette manière de faire est bien attestée en Syrie, en Phénicie, à Carthage et dans les régions soumises à l'influence phénicienne en général. Pour ce qui touche en particulier à la grande bande brodée qui part de la ceinture et tombe jusqu'aux pieds, nous avons le témoignage d'Hérodien (V, 5, 9) rapporté par A. Merlin (dans l'article cité à la p. 47, note 1), selon lequel la mode des robes trainantes à grandes manches, ἐν μέσῳ φέροντες μίαν πορφύραν, portées au temps d'Elagabale, était alors encore reconnue d'origine phénicienne (νόμῳ Φοινίκων). Ce détail du costume passe en Grèce, où on le retrouve dans la παρυφή, au milieu du chiton, des statues de l'école attique du VI^e siècle.

Si l'empreinte grecque se manifeste plus ou moins sensiblement dans les quatre statuettes en ivoire du Louvre dont il vient d'être question — les deux premières évoquant en particulier les modèles anatoliens du VII^e et du VI^e siècle av. J.-C.—, il est au contraire certain que l'esprit hellénique est absent de notre statuette de Douïmès. C'est pourquoi il faut maintenant pousser plus loin, dans le domaine des arts orientaux, la recherche sur les objets apparentés, afin que l'on puisse établir plus soigneusement le style et la date du monument du Musée de Carthage.

Le motif de la femme nue qui se presse les seins a une très longue histoire dans le Proche-Orient. En développant une étude déjà ancienne de G. Contenau¹, James B. Pritchard a suivi la diffusion de ce thème dans le bassin de la Méditerranée². Il semble avoir fait son apparition en Mésopotamie à l'époque de Tell Halaf sous la forme de figurines modelées à la main et avoir été particulièrement répandu dans le milieu syro-palestinien du Bronze Moyen et du Bronze Récent. C'est de lui enfin qu'est sorti un type iconographique décadent appelé « la Vénus pudique ». La presque totalité des figurines orientales comportant cette attitude sont nues et ont les particularités sexuelles fort accentuées. Même au I^{er} millénaire, lorsque le motif sera adopté dans leur répertoire par les ateliers phéniciens et syriens travaillant l'ivoire, on figurera toujours des femmes entièrement nues, se pressant les seins, avec sur la tête une couronne ou une sorte de polos brodé³. C'est ce type qui, apparu sur les boîtes à fard, les manches de miroirs et les pieds de meubles de Nimroud,

GER, *Musée Lavignerie*, cit., p. 94-95, pl. XIII, 8 ; p. 96-97, pl. XIV, 3-4), ainsi que sur une statuette féminine chypriote acéphale, datée de 750-550 av. J.-C. par J. L. MYRES, *Handbook of the Cesnola Collection of Antiquities from Cyprus*, New York, 1914, p. 351, n. 2154 et fig.

1. G. CONTENAU, *La déesse nue babylonienne*, Paris, 1914.

2. J. B. PRITCHARD, *Palestinian Figurines in relation to certain Goddesses known through Literature*, New Haven, 1943, p. 10-13, 42-49.

3. R. D. BARNETT, *A Catalogue of the Nimrud Ivories with other examples of Ancient Near Eastern Ivories in the British Museum*, London, 1957, pl. LXXIII, n. S 206, S 209 a-b, S 208 et 236 ; LXXIV, n. S 207, S 210 ; LXXV, n. S 211, S 214, S 219, etc.

sera imité dans la Grèce du début du I^{er} millénaire. Il suffit de rappeler les célèbres déesses au polos d'un des tombeaux du géométrique au Dipylon d'Athènes⁴.

Nous venons de mentionner les ivoires de Nimroud. On peut trouver parmi eux des points de rapprochement avec la typologie de notre statuette carthaginoise. Les plaquettes aux παρακύπτουσαι ou « femmes à la fenêtre » représentent des têtes de femmes coiffées d'une perruque égyptienne qui s'élargit sur le cou, où elle retombe en deux bandeaux, en dégageant les grandes oreilles. Cependant cette perruque est toujours recouverte d'un dessin de petites mèches ressemblant aux écailles d'une cuirasse, motif d'origine égyptienne⁵.

Une autre catégorie d'objets phéniciens offre des ressemblances encore plus sensibles avec notre monument. Les *alabstra* anthropomorphes, qui proviennent de divers sites de la région syro-palestinienne, portent très souvent des figures féminines coiffées à l'égyptienne et qui sont enveloppées de la longue robe, les bras ramenés sur la poitrine⁶ ; parfois les pieds débordent le bas du vêtement selon un usage cher aux artistes archaïques ioniens⁷. Il est très vraisemblable, en effet, que, dans les exemplaires les plus tardifs, l'influence grecque soit déjà présente⁸. Il faut mentionner une pièce en ivoire, du VIII^e ou du VII^e siècle av. J.-C., trouvée à Beyrouth et qui est actuellement conservée à l'Ashmolean Museum d'Oxford⁹ (fig. 3). Elle représente une

1. V. MÜLLER, *Frühe Plastik*, cit., pl. XXXII, n. 345 ; P. DUCATI, *L'arte classica*, Torino, 1956³, p. 103, fig. 118. Ces statuettes se placent vers la moitié du VIII^e siècle av. J.-C.

2. R. D. BARNETT, *A Catalogue of the Nimrud Ivories*, cit., pl. IV, n. C 12-C 15. D'autres têtes de femmes sont figurées avec la coiffure égyptienne à perruque trapue sans rainures : *ibid.*, pl. V, n. C 16, C 20 ; VI, n. C 39 (?) ; LIX, n. S 95 a-b, S 97, S 186, S 100 c, S 100 d (les exemplaires de la planche LIX sont constitués par les *women-alabstra*, à propos desquels nous renvoyons à la note suivante). Il est à noter qu'il existe même une tête en marbre de Nimroud, actuellement au British Museum, qui présente le visage aux grandes oreilles, avec la perruque en éventail des pièces de Carthage ; la bouche également, le nez et les sourcils gravés au trait, le menton triangulaire ont les mêmes caractéristiques ; mais les yeux à Nimroud sont coupés différemment. F. POULSEN (*Der Orient*, cit., p. 71-72, fig. 74) l'apparente aux têtes en ronde bosse représentées sur les coquilles des tridacna, c'est-à-dire à des œuvres exécutées selon toute vraisemblance par les Phéniciens au VII^e siècle av. J.-C. Tout cela confirme l'origine phénicienne de la statuette de Carthage, sur laquelle nous reviendrons à la fin de notre exposé.

3. R. D. BARNETT, *A Catalogue of the Nimrud Ivories*, cit., p. 94-95 (avec la bibliographie antérieure). Ces vases dérivent des modèles égyptiens du Nouvel Empire, mais étaient façonnés vraisemblablement au I^{er} millénaire sur la côte phénicienne elle-même. Parmi les vingt-cinq figures que l'on rencontre dans le « groupe Loftus » des ivoires de Nimroud et qui se présentent toutes avec la coiffure égyptienne, il en est certaines qui « hold their breasts in a Mesopotamian manner » (R. D. BARNETT, *loc. cit.*).

4. D. HARDEN, *The Phoenicians*, cit., p. 186, pl. LXIII, LXV. Dans le milieu grec, il suffit de rappeler l'Héra de Cheramies et la Philippe du groupe samien de Gheneleos : cf. E. AKURGAL, *Die Kunst Anatoliens*, cit., p. 235, fig. 201-202. Des imitations grecques de ces *alabstra* proviennent de Naukratis et de l'île de Rhodes : elles se placent au VI^e siècle av. J.-C., c'est-à-dire dans la période qui suit la destruction de la puissance assyrienne et la pleine expansion des commerces orientaux. L'iconographie de la femme nue se pressant les seins a pu parvenir en Grèce même par l'intermédiaire des plaquettes en terre cuite trouvées à 'al-Mina, Tell Sukas et en d'autres centres d'Anatolie (Smyrne, Éphèse) : cf. P. J. RUS, *Plaquettes syriennes d'Astarté dans des milieux grecs*, dans *M.U.S.J.*, XXXVII, 1960-1961, p. 193-198.

5. D. HARDEN, *The Phoenicians*, cit., p. 186, pl. LXIII.

6. R. D. BARNETT, *A Catalogue of the Nimrud Ivories*, cit., p. 198, pl. LVIII, n. S 96.

femme qui soutient ses seins et dont la longue robe, serrée par une ceinture, est ornée au centre d'une bande verticale, les épaules garnies d'une sorte de châle plissé. Si cette pièce est encore dans le style nord-syrien, ce n'est pas le cas d'un autre *alabastron* fragmentaire, à peu près contemporain du premier, et qui provient de Nimroud. C'est une figurine féminine, de type égyptien, aux bras pliés le long des côtés, à la gaine sans ceinture et à la perruque à écailles. Elle n'en présente pas moins pour nous un élément intéressant ; c'est son collier à pendeloques triangulaires, tout-à-fait semblable à celui des deux statuettes carthagoises¹ (fig. 4).

Un petit fragment d'une tête d'un de ces *alabastres* anthropomorphes, provenant du palais sud-est de Nimroud² (pl. V, 1) mérite aussi au plus haut point d'être noté. La perruque est moins massive et est dépourvue des mèches à petites tresses. L'oreille dessinée aplatie, lobe saillant, et les sourcils très superficiellement gravés — à la différence de ceux des « femmes à la fenêtre », qui sont plus fortement marqués et qui portent un creux à l'intérieur pour recevoir des pâtes de couleurs — ressemblent beaucoup à ceux de la statuette du Musée de Carthage. Même la bouche aux lèvres enflées est identique.

Les exemplaires dont nous venons de parler sont apparentés aux monuments de Carthage par quelques éléments du vêtement ou du style. Mais il nous reste à traiter du plus intéressant de ces vases en forme humaine. C'est un *alabastron* qui provient d'une chambre du Palais sud-ouest de Ninive et qui figure une femme à la coiffure égyptienne non agrémentée et à la longue robe sans ceinture³ (pl. V, 2). Elle soutient ses seins, les mains ouvertes, le pouce et les doigts réunis formant une sorte de coupe. Les bras sont collés au corps d'une façon très sèche. Le cou est orné d'un bijou parfaitement semblable à celui des deux statuettes trouvées à Carthage : il s'agit d'un bandeau en or de la partie inférieure duquel se détachent des pendeloques triangulaires, qui étaient évidemment formées de lamelles mobiles. Le visage aussi, avec les sourcils hauts sur le front et gravés d'un seul trait, les yeux en amande, à peine esquissés, avec la prunelle indiquée par un petit point, semble appartenir à la même stylistique.

Cet objet, où l'on peut remarquer « a very exceptional sensitiveness of the part of an Assyrian or other Asiatic craftsman to the influence of Egyptian design and

1. *Ibid.*, p. 199, pl. LIX, n. S 100 e.

2. L. W. KING, *Some new Examples of Egyptian Influence at Nineveh*, dans *J.E.A.*, XV, 1914, p. 108-109, pl. XV ; R. D. BARNETT, *A Catalogue of the Nimrud Ivories*, cit., p. 224, pl. CXXIII, n. T 6. Il faut noter que le collier à pendeloques ou, en général, aux éléments détachés, est très fréquent dans les plaquettes qui comportent des femmes nues ; voir un exemplaire provenant de Neirab (RR.PP. ABEL et A. BARROIS, *Fouilles*, cit., fig. 13 c), des spécimens de Meggido (A. HUS, *Quelques cas de rapports directs entre Étrurie, Cappadoce et Syrie du Nord vers 600 av. J.-C.*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, LXXI, 1959, p. 24, note 1), d'autres de Til Barsib (F. THUREAU-DANGIN et M. DUNAND, *Til Barsib*, Album, Paris, 1936, pl. XVII, n. 2, 4), etc.

3. L. W. KING, *Some new Examples*, cit., p. 108.

technique »¹, est en réalité un mélange singulier d'influences diverses, amalgamées d'une manière très heureuse. La perruque avec le trou qui devait porter l'uraeus et le vêtement enveloppant tout le personnage sont très fidèlement inspirés de l'art égyptien, tandis que l'attitude des mains dérive plutôt d'un modèle du Proche-Orient

L. W. King fait ressortir la valeur religieuse de ces représentations de la femme nue, et, en particulier, de celle de l'*alabastron* de Ninive, qui seraient à regarder comme les images de la déesse Ishtar, la syrienne Astarté². Nous pen-



FIG. 3.



FIG. 4.

1. *Ibid.*, p. 109. Et même P. J. RIIS, *The Syrian Astarte Plaques*, cit., p. 81-83, pense que les plaquettes en terre cuite de la Syrie nord-orientale comportant la femme nue représentent Atargatis, la déesse de Hiérapolis où semble aboutir enfin l'Astarté syrienne.

2. J. VERCOUTTER, *Les objets égyptiens et égyptisants du mobilier funéraire carthagois* (Bibliothèque archéologique et historique, XI), Paris, 1945, p. 21-22.

sons, quant à nous, qu'il est très dangereux de rechercher le symbolisme attaché à ces figurations. Il se peut qu'en quelques cas la femme nue se pressant les seins ait pour but d'évoquer l'image de la déesse de l'amour et de la fécondité, la nourrice de la vie. Cependant, il est également certain que d'autres monuments sont à considérer comme de simples *ex-voto*, représentant une femme en attitude d'oblation ou encore une hiérodoule.

Si nous en revenons à l'analyse typologique et stylistique, la seule qui nous paraisse mériter un intérêt, nous pouvons en condenser ainsi les résultats. La statuette du Musée de Carthage peut être placée au VII^e siècle, plutôt dans la première moitié que dans la seconde. Cette datation concorde avec la chronologie que l'on donne en général aux tombeaux de Douïmès, qui sont avec ceux de la colline de Junon, d'où provient le second exemplaire, les plus anciens de Carthage¹. Dans les deux monuments l'on rencontre bon nombre d'éléments iconographiques en faveur dans la petite plastique orientale ; d'autres particularités sont aussi naturellement attestées dans le monde grec archaïque d'Anatolie ; mais il s'agit d'un échange dans le sens Orient-Occident, et non vice-versa. Les artisans grecs ont tiré certainement plus d'un parti de la silhouette en forme de pilier ; c'était en effet la forme depuis longtemps en usage dans la statuaire orientale. De même, l'attitude de soutenir les seins les mains ouvertes avait derrière elle une tradition mésopotamienne et syrienne jamais interrompue². Cependant, pour s'en tenir à nos figurines, il importe de noter les différences profondes qui existent entre elles et les pièces acéphales du Musée du Louvre aux longs vêtements composés d'une tunique à manches et d'un manteau qui déjà annoncent le *chiton* et l'*himation*. L'empreinte égyptisante, qui ne se remarque pas dans les exemplaires du Louvre, témoigne de l'origine orientale des statuettes carthaginoises, et, en même temps, de leur appartenance à un rejeton de l'art phénicien.

Si la déesse entourée de deux joueurs de double flûte, trouvée à Boghazköy, présente encore un mélange d'éléments grecs archaïques et orientaux très imparfaitement assimilés³, notre statuette est plus proche qu'elle de ses sources orientales

1. C'est E. GJERSTAD, *The Swedish Cyprus Expedition*, IV, 2, Stockholm, 1948, p. 370-371, qui pense que la forme en pilier dut arriver en Grèce (Ionie) par l'intermédiaire de l'art chypriote ; car cet élément, ainsi que beaucoup d'autres *schemata* orientaux, apparaissent à Chypre avant leur diffusion dans la statuaire ionienne (style néo-chypriote, 560-520 av. J.-C.) ; parmi ces derniers, il faut mentionner « the isolinear feet peeping out of an excision in front, the arms bent forward at right angles, the arms bent upwards and placed obliquely on the chest, sometimes with the hands grasping the hair-plats or the breasts... the genitalia conspicuous beneath the dress... ». Quelques-unes de ces caractéristiques sont attestées — comme on l'aura déjà noté — dans la statuette de Carthage. En général, pour l'analyse des influences de la statuaire orientale du II^e et du I^{er} millénaire sur la plastique grecque orientalisante et archaïque, l'on renvoie à l'ouvrage de V. MÜLLER, *Frühe Plastik*, cit., p. 103-229.

2. E. AKURGAL, *Die Kunst Anatoliens*, cit., p. 95-97, fig. 55-59.

3. Cf. en ce sens D. HARDEN (*The Phoenicians*, cit., p. 206) qui, à propos de l'autre pièce carthaginoise, dit qu'elle « may be of eastern or western manufacture ». V. MÜLLER, *Frühe*

et montre, même si elle est un peu fruste dans son modelé et sommaire dans son style, une cohérence artistique plus grande que l'exemplaire phrygien. L'influence égyptienne est celle qui s'en dégage le plus nettement ; et c'est par là que nous pouvons soupçonner qu'il s'agit d'une œuvre phénicienne, exécutée peut-être dans l'un des centres de la côte (Byblos, Sidon, Tyr) d'où viennent les *alabstra* anthropomorphes qui la rappellent très clairement et par lesquels l'artiste, qui grava dans l'ivoire cette figurine, fut vraisemblablement influencé. Cependant, si l'on tient compte de la qualité inférieure de notre pièce relativement aux ivoires phéniciens et syriens de Nimroud, de Samarie, de Arslan Tash, etc., on pourrait également songer à un ouvrage exécuté à Carthage même par les premiers colons (l'Orient, faut-il le rappeler, n'a rien restitué de semblable) et qui serait un écho fidèle des modèles syro-palestiniens¹.

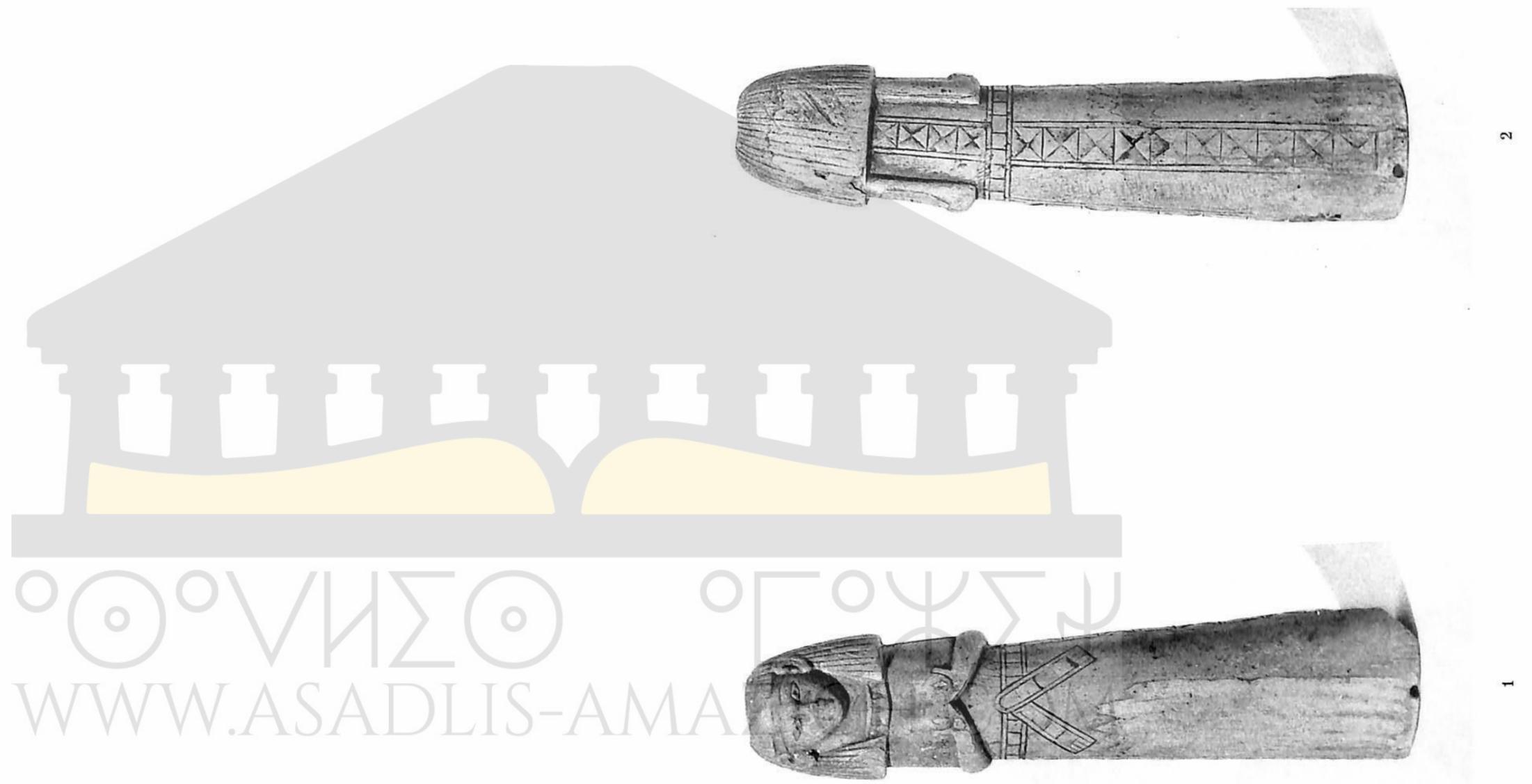
Plus tard, comme bien des motifs transmis par les Phéniciens à la Grèce orientalisante — le lotus, la palmette stylisée du type dit « chypriote », les animaux fantastiques, le héros au *klaft* luttant contre les fauves — les statuettes de femmes nues se pressant les seins, qui servaient de manches de miroirs et de vases à onguents fournirent plus d'un élément d'inspiration à l'art grec, qui se berçait encore en son enfance imaginative et qui était attiré par les beaux objets, les ἀθέρματα du monde oriental et de la production phénicienne en particulier. Ce fut une époque d'échange fécond entre deux mondes qui aboutit, par-dessus la lourdeur et la nudité naïve des femmes des plaquettes syriennes et des figures comme celles des manches de miroirs carthaginois, à la grâce sévère de la statue féminine grecque.

Anna Maria BISI.

Université de Rome.

Plastik, cit., p. 139, affirme que les deux statuettes de Carthage sont des ouvrages phéniciens, sans en spécifier le lieu de fabrication. Il nous semble toutefois qu'il faille écarter la comparaison qu'il établit (*op. cit.*, p. 140 et n. 13) entre la tête de la statuette du Musée de Carthage et celle d'une statuette égyptienne en pierre trouvée à Gezer ; car la physionomie générale du visage et la coiffure sont très différentes.

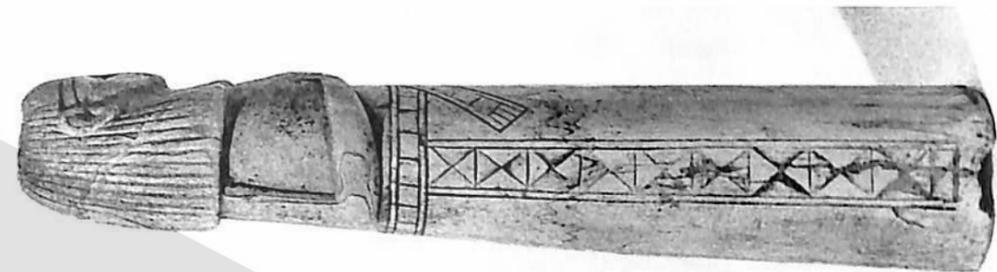
1. Sur l'importance des représentations de la déesse nue par rapport à l'iconographie de la statue féminine grecque, cf. P. J. RISS, *The Syrian Astarte Plaques*, cit., en particulier p. 88-89. Des figures nues se pressant les seins apparaissent aussi sur une plaque en bronze employée comme harnais, qui vient de Tell Ta'yinât ; cf. H. J. KANTOR, *A bronze Plaque with relief Decoration from Tell Tainat*, dans *J.N.E.S.*, XXI, 1962, en particulier p. 108-109 et n. 49.



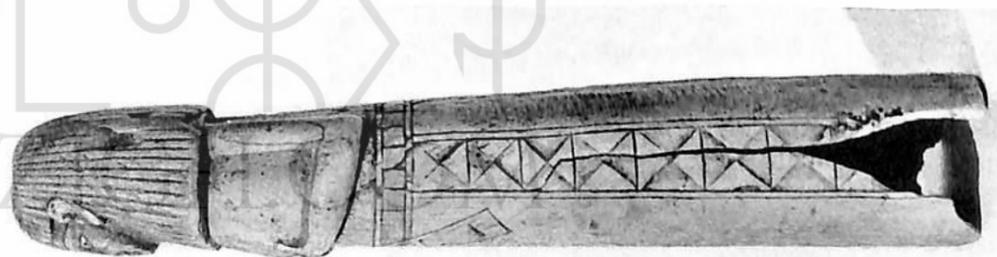
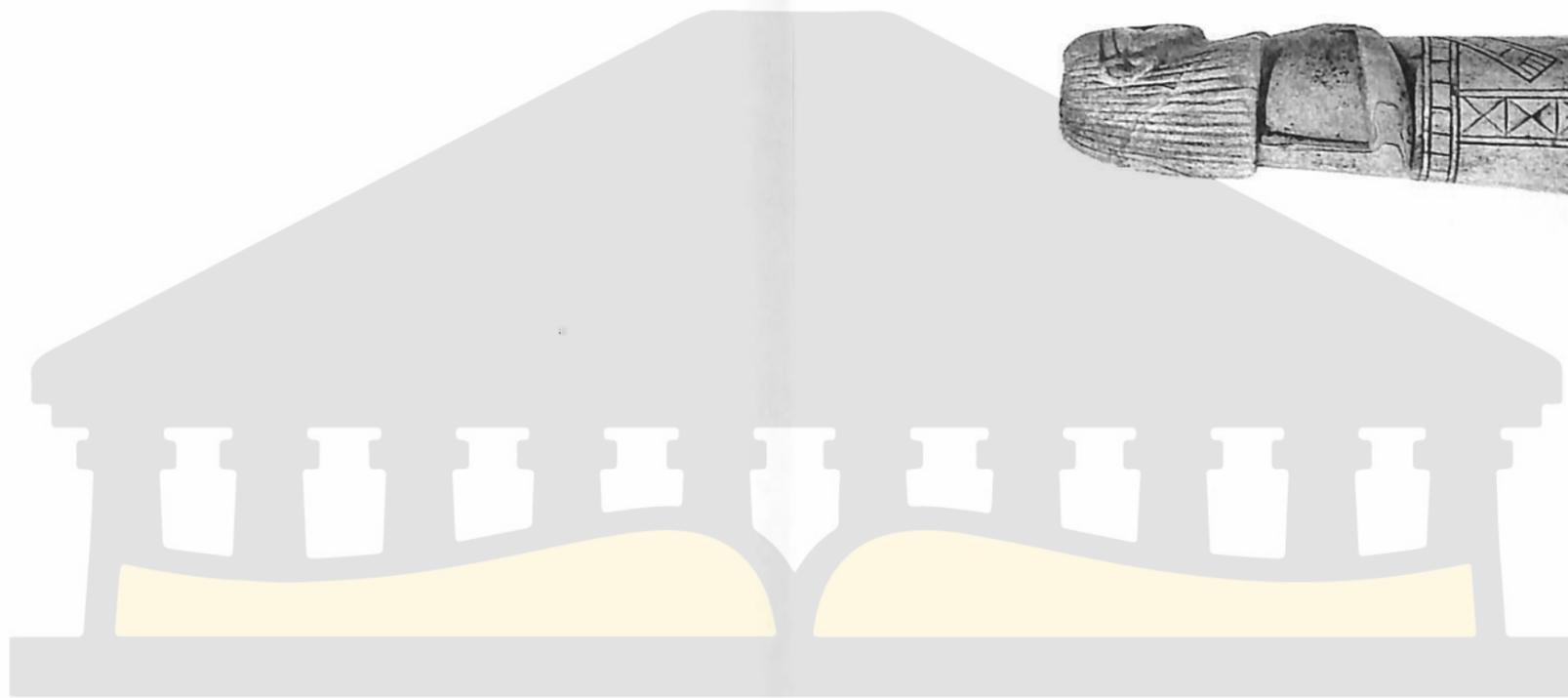
2

1

WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM

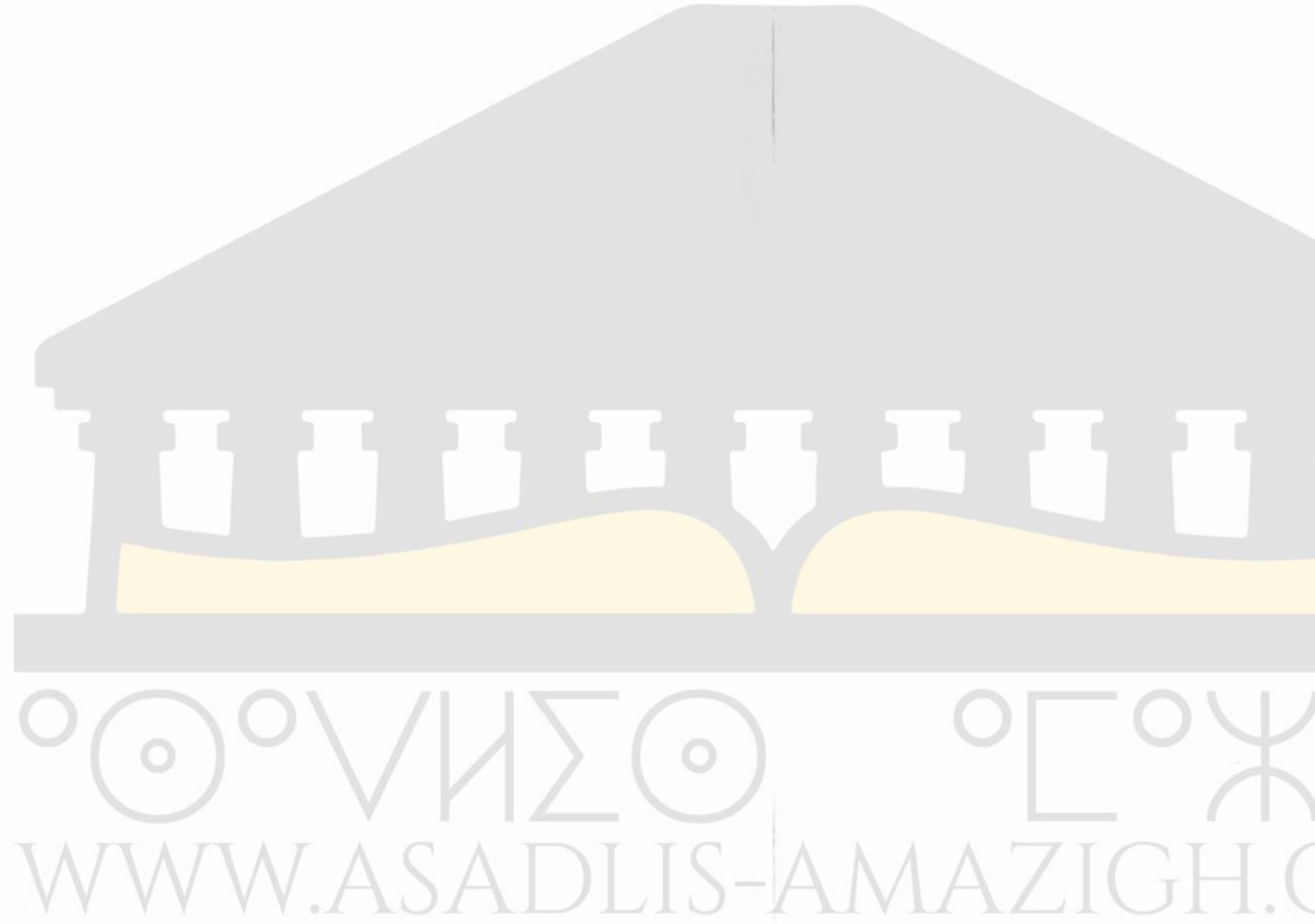


4



3

WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM





3



4

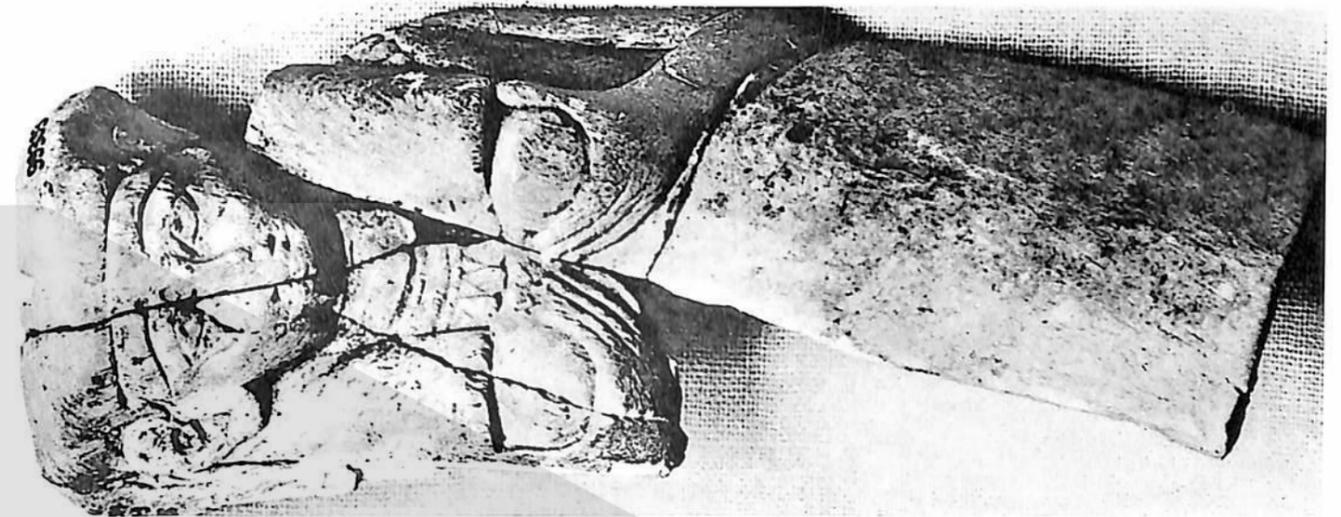


1



2

WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM



2



1

WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM

INSCRIPTION PUNIQUE ARCHAÏQUE A CARTHAGE

M^{me} Colette Gilbert Picard publiait, il y a quelques années, dans un supplément au catalogue du Musée Alaoui entièrement consacré aux dernières acquisitions puniques¹, deux stèles exhumées en 1946 par M. Pierre Cintas dans ses fouilles du *tophet* de Salammbô² et dont les caractères phéniciens dénotaient une antiquité plus grande que celle des épigraphes jusqu'alors recueillies sur le site de Carthage, exception faite peut-être de quelques textes peints sur les urnes des plus anciennes tombes, mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'une étude comparative et qui appartiennent d'ailleurs à une autre série paléographique, moins explorée encore, celle de l'écriture cursive. Il faut probablement reconnaître un fragment de la partie inférieure d'un cippe en forme de trône du même genre et de la même provenance dans un bloc en grès conservé au Musée de Carthage (ex-Musée Lavigerie) et actuellement encastré dans la façade d'un bâtiment ; la teneur de la dédicace qui s'y trouve exprimée, comme la forme des caractères, permet d'établir le rapprochement avec les deux monuments votifs du Bardo. Considérée longtemps comme anépigraphe, la pierre n'avait sans doute pas été jugée digne d'être signalée à l'attention des chercheurs

1. C. Gilbert Picard, *Catalogue du Musée Alaoui : nouvelle série* (Collections puniques), t. I, Tunis, 1954, p. 161-162 et pl. LXIV : Cb 513 et Cb 514. Un excellent agrandissement de la photographie de ce dernier cippe a été reproduit dans le livre de G. Picard, *Le monde de Carthage*, Paris, 1956, pl. XVI. Alors qu'ils étaient encore inédits, à part l'utilisation par René Dussaud (*Précisions épigraphiques touchant les sacrifices d'enfants*, dans *C.R.A.I.*, 1946, p. 381-384) des formules sacrificielles inscrites sur chacun d'eux, ces monuments reçurent de M^{me} Hours-Miedan les numéros de classement 5684 et 5685 pour être insérés dans la *pars prima* du *C.I.S.* : cf. James G. Février, *Le vocabulaire sacrificiel punique*, dans *Journal Asiatique*, 1955, p. 53, et *Les découvertes épigraphiques puniques et néopuniques depuis la guerre*, dans *Studi Orientalistici in onore di Giorgio Levi Della Vida*, vol. I, Roma, 1956, p. 276-277 (p. 3 et 4 du tiré à part).

Le dessin des caractères puniques du tableau reproduit dans cet article est dû à la plume de M. Maurice Pinard. Le cliché de la planche I a été exécuté par le photographe du Musée de Carthage (Byrsa), M. Gilbert van Raepenbusch.

2. La date de la découverte est indiquée par l'allusion qu'y fait René Dussaud dans *C.R.A.I.*, *iam laudat.*, p. 382.

au cours des sondages opérés entre 1934 et 1936 par G. G. Lapeyre dans ce que l'on appelait alors le « Sanctuaire de Tanit ».

Notre intention est de démontrer ici qu'elle provient des couches les plus profondes du *tophet* par le matériau employé pour y graver le vœu du dédicant, par le contenu de l'inscription, enfin et surtout par l'écriture elle-même, qui apportera en ce sens l'argument le plus décisif et nous permettra d'attribuer le cippe à une période où Carthage sort à peine de la légende pour entrer dans l'histoire, le — VI^e siècle.

Retraillé et remployé, le monument (pl. I) se présente dans son état actuel sous la forme d'un bloc parallélépipédique, dont les dimensions approximatives sont les suivantes :

- longueur : 0,95 m ;
- largeur : 0,35 m ;
- épaisseur : 0,55 m.

Son archaïsme apparaît déjà dans la matière dans laquelle il a été taillé. Il s'agit d'un grès tendre, extrait des carrières littorales de la région et qui offre l'avantage de se laisser aplanir, sculpter et graver profondément avec l'inconvénient de se détériorer facilement avec le temps sous l'action des éléments naturels, en se creusant de cavités ou en perdant son relief. De cette pierre sont faits les cippes votifs appartenant aux parties les plus anciennes du *tophet* fouillé à Carthage. Ces ex-voto se situeraient chronologiquement entre la première moitié du — VII^e siècle¹ ou le début du — VI^e² et la fin du — V^e. Ce matériau est remplacé vers 400 avant notre ère par un calcaire compact et même par le marbre. Des constatations identiques ont été faites dans le sanctuaire punique de Sousse, avec cette différence que l'emploi d'un grès provenant de la dune solidifiée y dure plus longtemps et que c'est seulement vers la fin du — III^e siècle qu'on lui substitue des stèles « taillées dans un calcaire gris clair, très dur et à grain fin », semblable à celui de Salammbô³. Il semble bien que l'inscription dite *la troisième Maltaise* et dont la paléographie révèle une antiquité relativement haute ait été gravée sur une pierre de ce genre, puisque les éditeurs du *Corpus* signalent qu'elle correspond à celle particulièrement tendre que l'on rencontre dans l'île⁴. C'est sur un grès du pays que sont tracées les épigraphes phéniciennes les plus archaïques de Sardaigne⁵ et de Chypre⁶.

1. Pierre CINTAS, *Le Sanctuaire punique de Sousse*, dans *La Revue Africaine*, 1947, p. 62-63.

2. C. Gilbert PICARD, *Catalogue... iam laudat.*, p. 69-214 et les planches correspondantes.

3. Pierre CINTAS, *opus iam laudat.*, p. 30.

4. *C.I.S.*, I, fasc. 1, 123, pl. XXV : « Erat nempe e molliore illo lapidis genere huic insulae proprio. »

5. *Ibid.*, I, 144, p. 190 et 145, p. 192.

6. A. M. HONEYMAN, *The Phoenician inscriptions of the Cyprus Museum*, dans *Iraq*, VI, 1939, p. 106 : « The stone... is a reddish sandstone, such as occurs in the κοκκινοχώρα of south-east Cyprus. »

Par suite de l'utilisation d'un matériau si facile à désagréger et peut-être aussi d'un remploi malheureux, la partie supérieure de l'inscription de trois lignes gravée sur le monument du Musée de Byrsa se trouve sérieusement endommagée, en particulier sur la gauche où il n'existe plus que de vagues traces de signes difficiles à identifier. Cependant, tel qu'il est, le texte présente encore un sens suffisamment complet pour qu'on puisse y reconnaître une formule de dédicace propre à des temps plus reculés que ceux de l'ensemble des ex-voto recueillis dans le *tophet*. Nous y lisons en effet :

..... לאדן לבעל חמן 1
יתן גרעשתרת בן כלבא 2
בן ארש בן שבע בן עבדסכן 3

C'est-à-dire :

- 1 « Au Seigneur Ba'al-Ḥammon
- 2 A offert GR'STRT, fils de KLB',
- 3 fils de 'RŠ, fils de ŠB', fils de 'BDSKN ».

Étant donné l'espacement des caractères, il manquerait à la première ligne de six à huit lettres. Pour essayer de combler cette lacune de la partie la plus importante peut-être du texte votif, celle qui mentionnait l'objet de l'offrande sacrificielle, il nous a paru utile de confronter avec lui cinq autres inscriptions dont la paléographie se rapproche de très près de la sienne et dont l'origine punique ne peut faire de doute à cause de l'identité des formules employées, et surtout parce qu'elles sont toutes dédiées au dieu spécifique de la métropole africaine, Ba'al-Ḥammon. Nous pensons en tout premier lieu aux deux cippes mentionnés déjà comme découverts à Salammbô, mais aussi aux deux épigraphes dites la troisième et la quatrième Maltaises (*C.I.S.*, I, 123 et 123 bis), ainsi qu'au *titulus Sulcitanus* (*C.I.S.*, I, 147), actuellement conservé au Musée de Cagliari. Pour plus de clarté, nous désignerons ces textes par le numéro d'ordre qu'ils possèdent dans le *Corpus Inscriptionum Semiticarum*. Voici la transcription de chacun d'eux :

N° 5684 : NŠB MLKT B'L 'Š P'L BDŠY BN MLQRTGR LB'L ḤMN
'DN

N° 5685 : NŠB MLK B'L 'Š YTN MGN L'DN LB'L ḤMN

N° 147 : [N]ŠB MLK B[']L [Z] L'DN LB'L ḤM[N] [']Š YTN [R]Š
BN LB' BN 'L'M KŠM' QL [DB]R[Y]

N° 123^a : NŠB MLK B'L 'Š ŠM NḤM LB'L ḤMN 'DN KŠM' QL
DBRY

N° 123^b : N[Š]B MLK 'MR Š Š[M 'R]Š LB'L [ḤMN] 'DN [K ŠM'
QL DB]RY¹

Lavigerie : L'DN LB'L ḤMN YTN GR'ŠTRT BN KLB' BN
'RŠ BN ŠB' BN 'BDSKN

Cette confrontation permet de constater que tous ces ex-voto appartiennent à une époque de la vie religieuse de Carthage où le formulaire dédicatoire apparaît à la fois plus précis et plus libre que dans la période plus récente pour laquelle nous possédons des milliers de stèles particulièrement monotones : l'adresse au seul dieu Ba'al-Ḥammon est placée soit à la fin ou au début de l'inscription, soit à la suite de la mention de l'objet offert, ou encore immédiatement après le verbe exprimant l'action sacrificielle. Il existe d'ailleurs une grande variété dans la façon de rendre cette dernière idée : le terme NDR, qui deviendra plus tard l'expression immuable, presque exclusivement employée, ne se présente pas une seule fois ; les verbes P'L, ŠM et YTN servent à tour de rôle à désigner un aspect du rite accompli. Les ex-voto postérieurs à Tanit et à Ba'al-Ḥammon éviteront en général de faire connaître la nature du sacrifice offert ; cette précision n'est jamais passée sous silence sur les monuments plus anciens du monde punique ; et l'on remarque qu'aucun autre n'est mentionné que le MLK B'L ou le MLK 'MR². C'est pourquoi nous n'hésitons pas à restituer dans la lacune du texte du Musée de Byrsa les trois mots MLK B'L Š, qui correspondent exactement aux traces de signes encore visibles sur la pierre et à l'espacement des caractères de l'inscription, compte tenu d'un intervalle légèrement plus grand à la suite de ḤMN. A l'origine, la dédicace devait être ainsi formulée :

1 L'DN LB'L ḤMN [MLK B'L Š
2 YTN GR'ŠTRT BN KLB'
3 BN 'RŠ BN ŠB' BN 'BDSKN

1. Nous transcrivons ce texte en tenant compte des corrections qui ont été apportées à sa lecture par René DUSSAUD, *Précisions épigraphiques touchant les sacrifices puniques d'enfants*, dans *C.R.A.I.*, 1946, p. 376-378.

2. A propos du *molek*, voir la bibliographie qui le concerne dans André BERTHIER et René CHARLIER, *Le Sanctuaire punique d'El Hofra à Constantine*, Paris, 1955, p. 29-31. Elle était exhaustive jusqu'à la date de la mise sous presse de cet ouvrage. Elle doit être complétée maintenant par : James G. FÉVRIER, *Le vocabulaire sacrificiel punique, op. iam laudat.*, p. 52-55. Voir aussi la recension de ce dernier travail par R. DUSSAUD, dans *Syria*, XXXIV, 1957, p. 393-394 ; J. G. FÉVRIER, *Essai de reconstitution du sacrifice molek*, dans *Journal Asiatique*, 1960, p. 167-187, et encore *Le rite de substitution dans les textes de N'gaous*, *ibid.*, 1962, p. 250-260 ; H. DONNER et W. RÖLLIG, *Kanaanäische und Aramäische Inschriften*, II, Wiesbaden, 1964, p. 76-77 ; J. G. FÉVRIER, *Les rites sacrificiels chez les Hébreux et à Carthage*, dans *Revue des Études juives : historia judaica*, fasc. 1 et 2, janv-juin 1964, p. 13-18. -- Dans l'interprétation de l'expression, il faut maintenant tenir compte du fait qu'elle a été rencontrée dans un document de Ras Shamra (19.15) : voir à ce sujet Ch. VIROLLEAUD, *Les nouvelles tablettes alphabétiques de Ras Shamra (XIX^e campagne, 1955)*, dans *C.R.A.I.*, 1956, p. 61-62 et p. 67 ; Cl. F. A. SCHAEFFER, *Ugaritica IV*, Paris, 1962, p. 77-83 ; Ch. VIROLLEAUD, *Le palais royal d'Ugarit*, V, Paris, 1962, p. 7 et suiv.

Cette lecture se trouve confirmée par une inscription qui débutait de la même façon et qui fut exhumée du *tophet* de Salammbô lors des fouilles de la mission américaine en 1925. Elle a été publiée au *Corpus* sous le numéro 3789¹. Les caractères appartiennent au même genre de paléographie². Les documents précédents nous ont fourni la possibilité d'en proposer le déchiffrement suivant :

1 L'DN LB'L ḤMN M
2 LKT B'L [']Š YTN B'L
3 B]N MLK[ḤRM
4
5
6

L'onomastique des documents que nous venons de rapprocher témoigne aussi en faveur de leur antiquité. Tous ces noms théophores, écrits en entier ou en abrégé, sont empruntés au vieux fonds cananéen. Les divinités qui entrent dans leur composition sont uniquement celles qui étaient honorées à Chypre ou en Phénicie : Melqart, Astarté, SKN, dont l'existence dans la mythologie phénicienne nous a été révélée par le Σαρχουσίαθων auquel se réfère Philon de Byblos et par les inscriptions d'Ipsambul³ et du Pirée⁴, Reshef ou Aršuf, dont 'RŠ nous paraît bien être un hypocoristique, 'RŠ(P)⁵, 'L ou 'LM, aisé à reconnaître dans l'inédit 'L'M et même dans le patronyme KLB', interprété par Lidzbarski comme une contraction de KLB- 'LM⁶. Les deux noms propres NḤM et ŠB' ne semblent pas, à notre connaissance, avoir été rencontrés dans des documents plus archaïques en dialecte phénicien ; mais ils sont mentionnés dans les textes hébraïques de la Bible⁷.

1. *C.I.S.*, pars I, t. III, p. 129, pl. XIII, n° 3789 A, B et C. Une bonne photographie du monument se trouve dans *Musée Alaoui : nouvelle série*, pl. XLIX, Cb 355. A partir de la généalogie, il n'est plus possible de donner de ce texte de six lignes une interprétation certaine. Le n° 3790 du *C.I.S.*, ainsi que deux épigraphes inédites du Musée de Carthage (Byrsa) inscrites sur des bases semblables et trouvées par le P. Lapeyre dans sa fouille du *tophet* datent du même temps et sont dédiées au seul Ba'al-Ḥammon ; mais l'état des caractères ne permet pas de tenter une lecture.

2. Il n'y a donc pas de raison de parler à propos de ce texte d'un remploi du monument à une époque ultérieure : *Musée Alaoui : nouvelle série*, p. 130.

3. *C.I.S.*, I, 112 a, pl. XX. On y lit le même nom 'BDSKN que sur l'inscription du Musée Lavigerie, sa contemporaine comme nous le verrons plus loin.

4. *C.I.S.*, I, 118.

5. Une telle abréviation n'a pas lieu de nous étonner de la part des scribes puniques. Voir ce que dit à ce sujet R. DUSSAUD, dans *C.R.A.I.*, 1946, p. 385. Cf. aussi J. G. FÉVRIER dans le commentaire qu'il fait d'une stèle de Sousse : *B.A.C.*, 1946-1949, Paris, 1953, p. 561-562, où il rectifie quelque peu l'assertion de R. Dussaud, en établissant d'une façon plus précise l'étendue et les limites de cet usage.

6. M. LIDZBARSKI, *Handbuch nordsemitischen Epigraphik*, I, Text, Weimar, 1898, p. 296 au mot כלב-אלים.

7. Pour NḤM, cf. 1 *Par.*, IV, 19 et *Nah.*, I, 1 ; pour ŠB', 1 *Sam.*, XX, 1 et 1 *Par.*, V, 13.

C'est par-dessus tout l'écriture avec laquelle le texte a été gravé qui va nous permettre de déterminer l'âge du monument. Elle rentre dans un genre de graphie nettement différenciée de celle à laquelle nous ont habitués l'ensemble des stèles votives ou funéraires recueillies à Carthage ou dans toute l'étendue de son vaste empire et que l'on s'accorde à dater au plus haut du début du — IV^e siècle¹. Ce ne sont pas encore les signes très étirés dans le sens de la verticale et dont l'allure rejoint l'élégance de ceux que nous retrouverons dans l'épigraphie latine d'Afrique postérieure au II^e siècle de notre ère. On n'y remarque point de pleins et de déliés ; mais ce sont des caractères particulièrement trapus et uniformément gras. La plupart des lettres, qui seront toutes arrondies plus tard, maintiennent encore ce tracé anguleux si caractéristique de la paléographie phénicienne archaïque. Les formes en zigzag finissent par disparaître. Certains signes, comme le *šin*, offrent dans la même inscription deux contours, l'un formé par des lignes droites, l'autre par des courbes. C'est le cas du *mém* également, dont la mobilité, de l'avis de René Dussaud², constitue une des marques les plus distinctives de l'alphabet de cette époque. On observe en général une tendance de tous les caractères à passer avec le temps du rectiligne au circulaire. Ce qui montre que toutes ces inscriptions appartiennent à une période de transition dans l'évolution de l'écriture et que nous nous trouvons à ce tournant où l'archaïsme sera définitivement abandonné et cédera la place à une graphie moins raide. C'est la dernière étape du phénicien moyen, dont la durée couvre au moins trois siècles, du — VIII^e au — VI^e ; elle débute avec les inscriptions de Karatépé et doit se prolonger un certain temps après celles d'Ipsambul³. De faibles traces d'archaïsme se rencontrent

1. Voir à ce sujet le tableau comparatif des écritures puniques dans Iohannes FRIEDRICH, *Phönizisch-punische Grammatik*, Rome, 1951, Schrifttafel : II, Punisch, à la fin du volume.

Nous trouvons un beau spécimen de cette graphie dans le cliché d'une stèle à Tanit publié récemment par M. Gilbert PICARD, *Le monde de Carthage*, Paris, 1956, pl. 31. Le témoin que nous choisissons représente plutôt le début du phénicien-punique récent.

2. René DUSSAUD, dans *C.R.A.I.*, 1946, p. 377-378.

3. C'est à cette forme de caractères que se rattache le texte gravé sur l'une des coupes en argent du trésor de Palestrina. Fr. Lenormant au siècle dernier l'avait déjà remarqué : F. LENORMANT, *Sur une patère en argent trouvée à Palestrina*, dans *C.R.A.I.*, 1876, p. 269. La paléographie vient ainsi confirmer la date attribuée par ailleurs aux objets de cette trouvaille : d'après le genre de tombe dans laquelle ils ont été découverts, début du — VII^e siècle, cf. Helmut Th. BOSSERT, *Altägypten*, Tübingen, 1951, p. 55 et Henri FRANKFORT, *The art and architecture of the Ancient Orient*, Londres, 1954, p. 199, ou milieu du même siècle au plus tard, cf. Ulrich KAHRSTEIDT, *Phönikischer Handel an der italischen Westküste*, dans *Klio*, XII, Leipzig, 1912, p. 469, qui adoptent tous une chronologie relativement haute du VII^e siècle étrusque (cf. à ce sujet Pierre AMANDRY, *Objets orientaux en Grèce et en Italie aux VIII^e et VII^e siècles av. J.-C.*, dans *Syria*, XXXV, 1958, p. 103, n. 3 et Claude ROLLEY, *Trouvailles méditerranéennes en Basse-Bourgogne*, dans *Bulletin de Correspondance Hellénique*, LXXXVI, 1962, II, p. 489). Si l'on maintient avec CLERMONT-GANNEAU, *L'imagerie phénicienne et la mythologie iconologique chez les Grecs* (Études d'archéologie orientale), 1^{re} partie : *La coupe phénicienne de Palestrina*, Paris, 1880, et les éditeurs du *Corpus*, *C.I.S.*, I, 164, l'origine carthaginoise de toute cette orfèvrerie, nous avons là un autre document d'écriture punique archaïque. L'inscription ne s'oppose donc pas à cette provenance contrairement à ce que pensait Ulrich KAHRSTEIDT, *opus iam laudat.*, p. 472.

Le doute subsiste également pour les inscriptions gravées sur une lamelle d'or trouvée

encore dans quelques caractères du texte probablement punique gravé au recto de la plaquette en bronze de Es Cuyram dans l'île d'Ibiza¹. Le — V^e siècle nous paraît leur convenir parfaitement, ainsi que l'a timidement proposé M. Sola Solé. Une épigraphe trouvée à Carthage même dans le *tophet* de Salammbô comporte exactement la même paléographie que celle d'Ibiza. Il s'agit de la dédicace collective à Tanit et à Ba'al-Hammon découverte par G. G. Lapeyre en juillet 1934 et publiée en premier lieu par J.-B. Chabot dans *B.A.C.*, 1941-1942, p. 387-294 et pl. en fin de volume. Il n'y a pas de raison de douter de son origine punique. C'est à ce siècle qui marque pour Carthage la disparition totale de ses formes graphiques anciennes qu'il convient d'attribuer également l'ex-voto du *C.I.S.*, I, 3784 exhumé sur le même site.

L'alphabet utilisé par les pèlerins d'Ipsambul en Haute Égypte est celui qui se rapproche le plus des signes gravés sur le cippe votif du Musée Lavigerie, à considérer du moins l'aspect général des caractères. On notera en particulier l'identité parfaite de lettres bien caractérisées, comme le *šin* et le *samekh*. Les seules différences existent dans la formation du *kaph*, moins évolué à Ipsambul, celle du *yod*, resté rectiligne à Carthage et celle du *heth*, dont les barres verticales ont en Égypte un allongement plus prononcé. Ce ne sont toutefois pas là des divergences sur lesquelles on doit trop insister à cette époque de transition. C'est pourquoi nous estimons avoir affaire à des documents à peu près contemporains et qui datent, semble-t-il, de la première moitié du — VI^e siècle.

Il nous reste à déterminer autant que possible la position chronologique de la dédicace de Salammbô dans le groupe des huit ex-voto puniques que nous avons rassemblés. Il saute aux yeux que les textes les plus anciens sont ceux qui ont été gravés sur les deux stèles de Malte, entre lesquelles il paraît bien difficile d'établir une priorité. Si l'on considère l'ensemble de l'écriture et en particulier le tracé du *šin*, du *çadé*, du *mém*, du *kaph* et de l'*aleph*, le rapprochement avec Hassan-beyli²,

par P. Gauckler dans un étui à amulettes de la nécropole de Dermech : P. GAUCKLER, *Note sur des étuis puniques à lamelles gravées, en métal précieux*, dans *C.R.A.I.*, I, 1900, p. 201-204, et fig. 3 et Ph. BERGER, *Les inscriptions phéniciennes gravées sur une des lames d'or trouvées par M. Gauckler, ibid.*, p. 204-207 ; et aussi pour celle qui a été ciselée sur un rasoir exhumé par A.-L. DELATRE d'un tombeau punique de Byrsa (*Musée Lavigerie*, I, Paris, 1900, p. 210-213, et pl. XXXI ; *R.E.S.*, 125). L'écriture appartient à la dernière étape du phénicien moyen ; mais il ne semble pas possible, dans l'état actuel de nos connaissances, d'assurer que ces objets n'aient pas été importés à Carthage de la Méditerranée orientale.

1. J. M. Sola Solé, *La plaquette en bronze d'Ibiza*, dans *Semitica*, IV, 1951-1952, pl. I, p. 26 ; du même, *Inscripciones Fenicias de la Península Ibérica*, dans *Sefarad*, XV, Madrid-Barcelona, 1955, fasc. 1, p. 45-46 et fig. 2.

2. Ch. CLERMONT-GANNEAU, dans *Études d'archéologie orientale*, II, Paris, 1897, p. 77-83, pl. I, B et le croquis de la page 79.

Ur¹ et même Karatépé² s'impose. C'est pourquoi, étant donné les différences graphiques qu'elles offrent avec notre inscription et le temps qui convient pour rendre compte d'une pareille évolution, il ne peut sembler exagéré de les dater de ± 700 avant notre ère. Nous rejoignons ainsi l'opinion émise autrefois au sujet de ces dédicaces par M. Lidzbarski³ et par O. Eissfeldt⁴, que René Dussaud estimait plus prudent de rabaisser d'un siècle⁵. Les deux cippes du Bardo, qui doivent être à peu près contemporains, ont été datés approximativement par le professeur J. G. Février de ± 600⁶. Nous nous rallions sans hésiter à ce jugement pour des « considérations d'ordre paléographique » ; la datation, basée sur des « motifs archéologiques », que donne M^{me} Colette Picard⁷, fin du — VI^e, début du — V^e siècle, nous semble trop basse. Nous pensons même que ces stèles sont un peu antérieures au monument du Musée de Carthage à cause de la forme en zigzag, très atténuée il est vrai, que maintient le *šin* et de celle du *taw*, dont le bras horizontal est raccourci au maximum. Quant à l'inscription de Sulcis (Sant'Antioco), elle montre exactement les mêmes caractères que ceux que nous avons signalés sur le colosse d'Ipsambul et sur la pierre que nous étudions⁸. Il ne semble pas non plus qu'on puisse reporter au-delà de la fin du — VI^e siècle le cippe votif de la mission américaine. Nous donnons à la figure 1 le tableau comparatif des écritures puniques archaïques et des graphies phéniciennes de la même époque avec en plus une colonne où est indiqué l'alphabet carthaginois du début du — IV^e siècle⁹.

1. L. WOOLLEY, dans *The Antiq. Journal*, 1927, pl. XLIX, 1 ; ERIC BURROWS, *Phoenician inscription from Ur*, dans *The Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland* (= *J.R.A.S.*), 1927, p. 791-794, et pl. VIII ; RENÉ DUSSAUD, *Une inscription phénicienne découverte à Our en Chaldée*, dans *Syria*, IX, 1928, p. 267-268 ; C. DECAMPS DE MERTZENFELD, *Ivoires phéniciens*, Paris, 1954, p. 159, n° 1061, pl. CXIX.

2. H. TH. BOSSERT, U. B. ALKIM, H. ÇAMBEL, N. ONGUNSU ve İ. SÜZEN, *Karatepe Kazıları (birinci önrapor)*. Die Ausgrabungen auf dem Karatepe (erster Vorbericht) (Türk Tarih Kurumu yayınlarından, V., seri n° 9), Ankara, 1950, p. 60-63, et pl. XXI-XXVI. — Une bonne photographie de quelques orthostates porteurs des inscriptions se trouve dans *Belleleten*, Cilt : XII, Temmuz 1948, Ankara, 1948, pl. CXXXIII (Türk Tarih Kurumu).

3. M. LIDZBARSKI, *Handbuch der nordsemitischen Epigraphik*, I, Text, Weimar, 1898, p. 177.

4. OTTO EISSFELDT, *opus iam laudat.*, p. 27.

5. R. DUSSAUD, dans *C.R.A.I.*, 1946, p. 377-378 ; JAMES G. FÉVRIER, *Essai de reconstitution du sacrifice molek*, dans *Journal Asiatique*, 1960, p. 177 n'a pas jugé nécessaire de remettre en question cette datation basse ; il se contente de faire confiance à René Dussaud ; de même, H. DONNER et W. RÖLLIG, dans *Kanaanäische und Aramäische Inschriften*, II, Wiesbaden, 1964, Nr. 61.

6. J. G. FÉVRIER, *Le vocabulaire sacrificiel, iam laudat.*, p. 53 et *Les découvertes épigraphiques... depuis la guerre, iam laudat.* p. 276.

7. C. PICARD, *Musée Alaoui*, p. 161-162.

8. L'intervalle chronologique (2 ou 3 siècles) que met OTTO EISSFELDT, *opus iam laudat.*, p. 27 entre les ex-voto maltais et l'inscription de Sulcis est donc beaucoup trop grand.

9. Des formes graphiques, tout aussi archaïques que celles des stèles de Malte, ont été relevées sur la côte orientale de la presqu'île du cap Bon, à quelques kilomètres de son extrême pointe ; mais elles sont contemporaines de nos inscriptions les plus courantes. Ce sont des lettres isolées gravées après cuisson sur des poteries à vernis noir importées au IV^e siècle de l'Italie grecque et trouvées dans la nécropole du Jbel Mlezza. Elles témoignent de l'esprit conservateur

KARATEPE -VII ^{FS} . ○	UR -VII ^{FS} . ○	HASSAN BEYLI -VII ^{FS} .	İPSAMBUL première moitié du -VII ^{FS} .	MALTE -VII ^{FS} . ○	BARDO ± 600 ○	LAVIGERIE première moitié du -VII ^{FS} .	CARTHAGE -IV ^{FS} . ○
𐤀	𐤀	𐤀	𐤀	𐤀	𐤀	𐤀	𐤀
𐤁	𐤁	𐤁	𐤁	𐤁	𐤁	𐤁	𐤁
𐤂	𐤂	𐤂	𐤂	𐤂	𐤂	𐤂	𐤂
𐤃	𐤃	𐤃	𐤃	𐤃	𐤃	𐤃	𐤃
𐤄	𐤄	𐤄	𐤄	𐤄	𐤄	𐤄	𐤄
𐤅	𐤅	𐤅	𐤅	𐤅	𐤅	𐤅	𐤅
𐤆	𐤆	𐤆	𐤆	𐤆	𐤆	𐤆	𐤆
𐤇	𐤇	𐤇	𐤇	𐤇	𐤇	𐤇	𐤇
𐤈	𐤈	𐤈	𐤈	𐤈	𐤈	𐤈	𐤈
𐤉	𐤉	𐤉	𐤉	𐤉	𐤉	𐤉	𐤉
𐤊	𐤊	𐤊	𐤊	𐤊	𐤊	𐤊	𐤊
𐤋	𐤋	𐤋	𐤋	𐤋	𐤋	𐤋	𐤋
𐤌	𐤌	𐤌	𐤌	𐤌	𐤌	𐤌	𐤌
𐤍	𐤍	𐤍	𐤍	𐤍	𐤍	𐤍	𐤍
𐤎	𐤎	𐤎	𐤎	𐤎	𐤎	𐤎	𐤎
𐤏	𐤏	𐤏	𐤏	𐤏	𐤏	𐤏	𐤏
𐤐	𐤐	𐤐	𐤐	𐤐	𐤐	𐤐	𐤐
𐤑	𐤑	𐤑	𐤑	𐤑	𐤑	𐤑	𐤑
𐤒	𐤒	𐤒	𐤒	𐤒	𐤒	𐤒	𐤒
𐤓	𐤓	𐤓	𐤓	𐤓	𐤓	𐤓	𐤓
𐤔	𐤔	𐤔	𐤔	𐤔	𐤔	𐤔	𐤔
𐤕	𐤕	𐤕	𐤕	𐤕	𐤕	𐤕	𐤕
𐤖	𐤖	𐤖	𐤖	𐤖	𐤖	𐤖	𐤖
𐤗	𐤗	𐤗	𐤗	𐤗	𐤗	𐤗	𐤗
𐤘	𐤘	𐤘	𐤘	𐤘	𐤘	𐤘	𐤘
𐤙	𐤙	𐤙	𐤙	𐤙	𐤙	𐤙	𐤙
𐤚	𐤚	𐤚	𐤚	𐤚	𐤚	𐤚	𐤚
𐤛	𐤛	𐤛	𐤛	𐤛	𐤛	𐤛	𐤛
𐤜	𐤜	𐤜	𐤜	𐤜	𐤜	𐤜	𐤜
𐤝	𐤝	𐤝	𐤝	𐤝	𐤝	𐤝	𐤝
𐤞	𐤞	𐤞	𐤞	𐤞	𐤞	𐤞	𐤞
𐤟	𐤟	𐤟	𐤟	𐤟	𐤟	𐤟	𐤟
𐤠	𐤠	𐤠	𐤠	𐤠	𐤠	𐤠	𐤠
𐤡	𐤡	𐤡	𐤡	𐤡	𐤡	𐤡	𐤡
𐤢	𐤢	𐤢	𐤢	𐤢	𐤢	𐤢	𐤢
𐤣	𐤣	𐤣	𐤣	𐤣	𐤣	𐤣	𐤣
𐤤	𐤤	𐤤	𐤤	𐤤	𐤤	𐤤	𐤤
𐤥	𐤥	𐤥	𐤥	𐤥	𐤥	𐤥	𐤥
𐤦	𐤦	𐤦	𐤦	𐤦	𐤦	𐤦	𐤦
𐤧	𐤧	𐤧	𐤧	𐤧	𐤧	𐤧	𐤧
𐤨	𐤨	𐤨	𐤨	𐤨	𐤨	𐤨	𐤨
𐤩	𐤩	𐤩	𐤩	𐤩	𐤩	𐤩	𐤩
𐤪	𐤪	𐤪	𐤪	𐤪	𐤪	𐤪	𐤪
𐤫	𐤫	𐤫	𐤫	𐤫	𐤫	𐤫	𐤫
𐤬	𐤬	𐤬	𐤬	𐤬	𐤬	𐤬	𐤬
𐤭	𐤭	𐤭	𐤭	𐤭	𐤭	𐤭	𐤭
𐤮	𐤮	𐤮	𐤮	𐤮	𐤮	𐤮	𐤮
𐤯	𐤯	𐤯	𐤯	𐤯	𐤯	𐤯	𐤯
𐤰	𐤰	𐤰	𐤰	𐤰	𐤰	𐤰	𐤰
𐤱	𐤱	𐤱	𐤱	𐤱	𐤱	𐤱	𐤱
𐤲	𐤲	𐤲	𐤲	𐤲	𐤲	𐤲	𐤲
𐤳	𐤳	𐤳	𐤳	𐤳	𐤳	𐤳	𐤳
𐤴	𐤴	𐤴	𐤴	𐤴	𐤴	𐤴	𐤴
𐤵	𐤵	𐤵	𐤵	𐤵	𐤵	𐤵	𐤵
𐤶	𐤶	𐤶	𐤶	𐤶	𐤶	𐤶	𐤶
𐤷	𐤷	𐤷	𐤷	𐤷	𐤷	𐤷	𐤷
𐤸	𐤸	𐤸	𐤸	𐤸	𐤸	𐤸	𐤸
𐤹	𐤹	𐤹	𐤹	𐤹	𐤹	𐤹	𐤹
𐤺	𐤺	𐤺	𐤺	𐤺	𐤺	𐤺	𐤺
𐤻	𐤻	𐤻	𐤻	𐤻	𐤻	𐤻	𐤻
𐤼	𐤼	𐤼	𐤼	𐤼	𐤼	𐤼	𐤼
𐤽	𐤽	𐤽	𐤽	𐤽	𐤽	𐤽	𐤽
𐤾	𐤾	𐤾	𐤾	𐤾	𐤾	𐤾	𐤾
𐤿	𐤿	𐤿	𐤿	𐤿	𐤿	𐤿	𐤿

L'intérêt de la recherche que nous venons d'effectuer pour essayer de comprendre la base inscrite du Musée de Carthage aura servi à déceler et à grouper un certain nombre de témoins d'une écriture punique plus ancienne et à nous permettre de

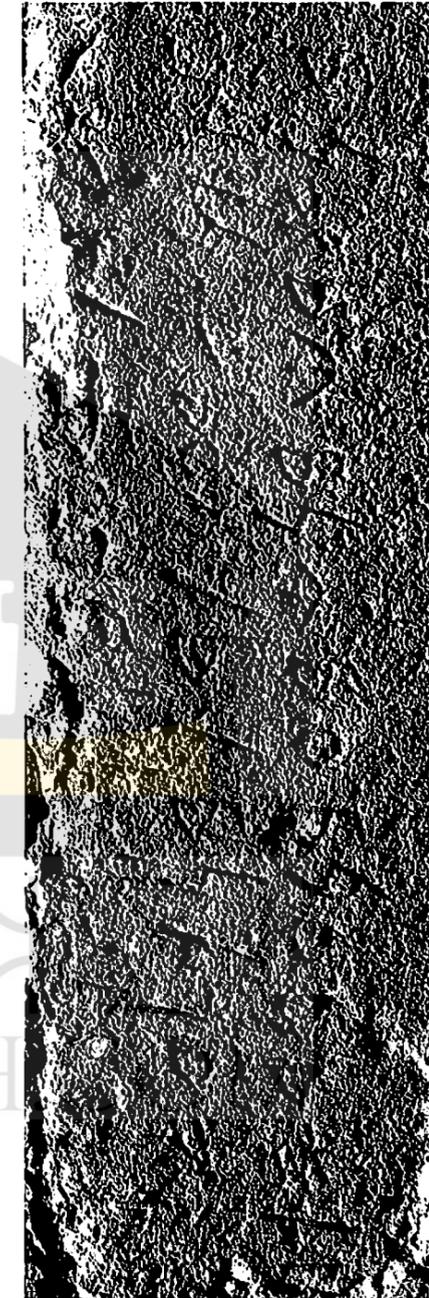
des habitants de la région de Kerkouane, si proche de Carthage pourtant par voie de mer ; cf. P. CINTAS et E.-G. GOBERT, *Les tombes du Jbel Mlezza*, dans *Revue Tunisienne*, Tunis, 1939, p. 186, fig. 75-77.

MÉLANGES DE CARTHAGE

retracer l'évolution de ses formes graphiques au cours d'une période très importante de sa transformation. Nos conclusions aboutissent ainsi à une rectification, du point de vue paléographique au moins, de la place que donne Z. S. Harris¹ au punique dans l'histoire de l'évolution du phénicien, puisque ce dialecte occidental recouvre la dernière étape du « *Middle Phoenician* » et qu'il comprend également trois stades qu'il nous semble permis de désigner comme *archaïque*, *récent* et *néopunique*. Les monuments dont nous avons traité nous apportent également des renseignements sur la religion carthaginoise pour une époque encore trop mal connue. Ils nous laissent enfin la certitude de la présence de Carthage d'une manière ou d'une autre dans les îles de Malte et de Sardaigne aux VII^e-VI^e siècles avant notre ère. Autant de points qui commencent à sortir de l'ombre dont est enveloppée la protohistoire de la métropole des Phéniciens d'Occident.

Jean FERRON.

1. Zellig S. HARRIS, *A Grammar of the Phoenician Language* (American Oriental Series, vol. 8), New Haven, Connecticut, 1936, p. 8-9. — Déjà dans notre article sur *Le Médailon de Carthage*, dans *Byrsa*, VIII, 1958-1959, nous avons apporté une certaine modification à la division de Harris, en plaçant le début du Phénicien moyen au I^{er} siècle ; mais nous rejoignons tout de même sa façon de voir, puisque nous distinguons deux étapes dans le « Middle Phoenician » du point de vue de la transformation de l'écriture : une première qui comprend le I^{er} siècle, et une seconde qui recouvre le laps de temps indiqué par ce savant, VII^e à la première moitié du V^e siècle



L'INSCRIPTION DITE BILINGUE DES DISQUES EN PLOMB DE CARTHAGE

Dans une lettre au Secrétaire Perpétuel de l'Académie, Philippe Berger annonçait, le 1^{er} mai 1903, la découverte que venait de faire à Carthage le Père A.-L. Delattre, dans un caveau de la nécropole punique proche du lieu dit Sainte-Monique, d'une « coupe en plomb, couverte d'ornementations » et portant une inscription en caractères partie phéniciens, partie grecs¹. Il présentait, huit jours plus tard, aux membres réunis en séance son interprétation épigraphique, accompagnée d'une photographie du monument². Ce dernier était en assez mauvais état de conservation et le début du texte grec était presque entièrement effacé³. Quatre exemplaires absolument semblables et estampés manifestement avec la même matrice furent encore exhumés par la suite de cette nécropole⁴. Deux d'entre eux sont conservés au Musée de Carthage et portent relativement peu de traces d'usure ; ils sont reproduits planches I et II pour nous servir dans l'essai d'interprétation que nous entreprenons du petit texte d'une ligne qui fait presque le tour du médaillon central. Ils se présentent en fait comme des disques convexes dont la composition ornementale rappelle

1. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres* (= *C.R.A.I.*), 1903, 181-182.

2. Ph. BERGER, *Vase de plomb avec inscription bilingue découvert à Carthage*, *ibid.*, p. 188 et 194-197.

3. *Ibid.*, fig. de la page 195. Cette photogravure est d'autant plus précieuse que le monument ne semble pas avoir pu être conservé par son inventeur.

4. Découverte du second exemplaire le 22 août 1903 : voir à ce sujet la lettre du P. Delattre à Philippe Berger, dans *C.R.A.I.*, 1903, p. 387-388 ; celle d'un troisième communiquée à l'Académie le 8 janvier 1904 : *C.R.A.I.*, 1904, p. 18 et A.-L. DELATTRE, *Les grands sarcophages anthropoïdes du Musée Lavignerie à Carthage*, Paris, sans date, p. 19, n. 2 ; et enfin de deux autres signalés un an plus tard : *Lettre du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie, à M. Ph. Berger, membre de l'Académie*, dans *C.R.A.I.*, 1905, p. 175.

celle des coupes phéniciennes. Un large registre, décoré de palmettes grecques en léger relief, est disposé autour d'un champ circulaire lisse, où se détache nettement l'inscription et qui est entouré d'un double filet ; le centre est creusé d'une cuvette dont le fond porte en son milieu un point en saillie (pl. I et II, fig. 1). Leur partie concave (pl. I et II, fig. 2) est remplie par une autre ornementation, plus délicatement estampée, des mêmes motifs végétaux stylisés, qui rayonnent à partir d'un ombilic entouré de trois petits cercles en relief. La courbure de celui que nous reproduisons planche I est à peine sensible ; c'est pourquoi il mesure dans sa plus grande dimension 0,097 m, tandis que le diamètre d'ouverture du second exemplaire n'est que de 0,095 m, sa hauteur étant de 0,0085 m environ. Un sixième disque, anépigraphique celui-là, diamètre 0,08 m, hauteur 0,008 m environ (pl. III), de provenance identique, porte de part et d'autre un décor apparenté de palmettes et de lotus alternés¹. Une petite patère très plate à deux anses, de même matière, de même style et de même origine, mais fort endommagée (état actuel : plus grande dimension : 0,075 m) (pl. IV), est ornée intérieurement en son milieu d'un cercle en relief dont la partie centrale est occupée par une rosace et qui est surmonté de quatre palmettes en croix ; elle repose sur une base annulaire mince dans laquelle on voit reproduites en écriture inversée les lettres puniques imprimées sur les disques².

1. A.-L. DELATRE, *Les grands sarcophages... iam laudat*, p. 19, fig. 40. — Le Musée Lavigerie conserve encore une autre coupelle, semblable à celle-là, mais de dimensions plus petites (diamètre : 0,525 m ; hauteur : 0,008 m environ) et avec de légères variantes dans la disposition des motifs ; elle est reproduite avers et revers pl. V, fig. 1 et 2. — Les palmettes des disques de plomb carthaginois se rencontrent sur des céramiques de Calès à décor estampé fabriquées au IV^e siècle avant notre ère. Voir par exemple l'exemplaire conservé par le Musée de l'Ermitage et reproduit dans l'ouvrage récent de А. А. ЕЛЬНИЦКИЙ, *Возникновение и Развитие Работы в Риме в VIII-III вв. до н. э.*, Москва, 1964, стр. 39. « L'ombilic central caractérise également la céramique de Calès », qui comporte aussi des inscriptions estampées à l'intérieur des cercles concentriques entourant immédiatement l'ombilic comme dans nos disques de plomb : cf. J. MARTHA, *L'art étrusque*, Paris, 1889, p. 129, fig. 111, et *L'archéologie étrusque et romaine*, Paris, s.d., p. 103 et fig. 50. Sur cette céramique et sa datation, cf. F. COURBY, *Les vases grecs à reliefs*, Paris, 1922, n. 1, 253, 256, 420-421, et surtout M. PAGENSTECHE, *Calen. Reliefkeramik*, in *Arch. Jahrb.*, Erg. Heft VIII.

2. *C.R.A.I.*, 1905, p. 175-176 et fig. de la p. 176. — Quatre autres petites patères, anépigraphes, actuellement conservées au Musée, ont été exhumées du même groupe de tombes. Nous reproduisons pl. VI, fig. 1 et 2 le plan et la coupe de celle qui se rapproche le plus de l'objet que nous venons de décrire, parce qu'elle est dans un meilleur état de conservation : son diamètre d'ouverture est de 0,050 m environ ; sa hauteur, base comprise, de 0,013 m.

Les clichés photographiques de cet article sont l'œuvre de M. Gilbert van Raepenbusch ; ils reproduisent les objets grandeur nature.

Pour déterminer avec plus de précision la nature et la composition du métal utilisé pour la fabrication de ces divers objets, nous avons demandé à M. P. Federlin, ingénieur chimiste E.N.S.C.S., docteur ès sciences physiques, professeur à l'Université de Tunis, de bien vouloir procéder à une analyse. Voici les résultats qui nous ont été communiqués et pour lesquels nous lui adressons nos bien vifs remerciements :

1) Pour une parcelle prélevée, *décapage* par l'acide chlorhydrique dilué, puis par l'acétate d'ammonium à l'ébullition, jusqu'à élimination complète de la croûte.

2) *Analyse qualitative* : mise en solution d'un petit échantillon par l'acide nitrique ; évaporation à sec ; reprise à l'eau distillée. Dissolution complète, donc *pas d'étain*, qui resterait à l'état d'oxyde dans ces conditions. L'addition d'acide chlorhydrique provoque la précipitation d'un

Le déchiffrement de l'inscription a déjà fait l'objet de plusieurs tentatives. Pour avoir voulu y voir pendant longtemps une bilingue, les sémitisants nourris de culture classique, les seuls qui semblent avoir abordé le problème, reconnaissent aisément dans le texte phénicien l'expression 𐤏𐤍𐤏 « aux dieux », qu'ils interprétaient, faute de contexte, comme une pluralité, un collectif, un pluriel de majesté ou un abstrait (la divinité). Mais le grec connu n'apportait aucun complément satisfaisant, au point que Mark Lidzbarski en vint à suggérer l'hypothèse d'un dialecte ignoré, probablement italique¹. C'était dire que l'on renonçait à aller plus avant dans cette direction, se contentant de regarder de toutes façons cette épigraphe, à la suite de Philippe Berger², comme un ex-voto, moulé peut-être en deux fois comme le croyait, après Lidzbarski, Jean-Baptiste Chabot³. Il était donné à M. Maurice Sznycer de faire sortir la question de cette impasse, en proposant la possibilité, fondée sur d'autres exemples, d'une transcription phénicienne ou punique en caractères grecs⁴. A son avis, la partie intraduisible du texte carthaginois correspondait à trois termes phéniciens : *Le* — 'ol & *Pheamy*, qu'il traduisait par « au dieu Pa'am », autrement dit, « *Pumai* », le dieu de Kition, celui de la pierre de Nora et du médaillon de Carthage⁵. L'auteur rejoignait ainsi par un autre chemin la première suggestion de Philippe Berger⁶. Il s'agissait donc bien d'une dédicace, comme on l'avait toujours supposé, et elle ne faisait que reprendre, en la précisant, la formule écrite en lettres sémitiques. Mais la nouvelle interprétation offrait encore un grave inconvénient, qui l'empêchait d'être pleinement convaincante ; c'est qu'il fallait, pour l'obtenir, supposer une chose qu'il faut toujours rejeter *a priori*, c'est-à-dire une erreur de la part de l'artisan, et lire un *lambda* à la place de l'*alpha* initial.

Dans le présent travail nous essaierons, en maintenant l'heureuse suggestion de M. Sznycer, de proposer une traduction du texte qui n'offre pas cette difficulté. Nous commencerons par établir, en nous reportant à la tradition cananéenne, l'existence dans le Croissant fertile d'un emploi funéraire de l'expression 𐤏𐤍𐤏 et nous exposerons la raison pour laquelle il convient de lui accorder sur les disques cette signification. Nous tâcherons ensuite de fixer sur les données existantes le

chlorure, qui se révèle être soluble à chaud, mais peu soluble à froid, et est donc du chlorure de plomb. Le métal est donc bien du plomb.

3) *Analyse quantitative par polarographie* : la solution obtenue par dissolution d'un fragment de métal a été comparée à des solutions étalons préparées à partir de nitrate de plomb pur. La solution de l'échantillon a donné une vague polarographique de même hauteur qu'une solution de quantité égale de plomb. L'échantillon est donc constitué de *plomb non allié*. (Fait à Tunis, le 21 décembre 1963.)

1. Mark LIDZBARSKI, *Ephemeris für semitische Epigraphik*, II, Giessen, 1908, p. 175-176.

2. Ph. BERGER, *opus iam laudat*, dans *C.R.A.I.*, 1903.

3. *R.E.S.*, II, 1907, n° 508 et 523.

4. Maurice SZNYCER, *Remarques sur le graffito phénicien en caractères grecs de la grotte de W'asta*, dans *Semitica*, VIII, 1958, p. 9.

5. Voir notre article à ce sujet dans *Les Cahiers de Byrsa* (= *Byrsa*), VIII, 1958-1959, p. 55.

6. Ph. BERGER, *opus iam laudat*, dans *C.R.A.I.*, 1903, p. 197, n. 3.

système alors admis pour la transcription du phénicien ou du punique en grec et de parvenir par ce moyen à un nouveau déchiffrement. Nous terminerons par une tentative de datation de ces objets inscrits, dont nous serons alors en mesure de déterminer la nature exacte.

L'inscription débute par une adresse aux ' L M. C'est du moins ce qu'on suppose *a priori* tous ceux qui ont essayé d'en percer le mystère. Mais il s'en faut de beaucoup que ce soit là une évidence, puisque les deux écritures vont dans un sens opposé ; et il est tout aussi naturel, semble-t-il, de mettre en tête la formule grecque. Cependant, comme nous l'avons noté en passant dans l'introduction, l'ornementation de ces disques est traitée à la manière de celle des coupes phéniciennes, et nous savons, depuis les constatations faites par Clermont-Ganneau sur la patère de Palestrina¹, dans quelle direction progresse l'histoire continue contée en images sur ces monuments. Il correspond à celui de la marche la plus habituelle de la graphie dans les langues sémitiques. C'est donc bien à droite que se trouve le point de départ du texte qu'un dévot a tenu à faire imprimer sur le plomb rendu malléable. Aussi convient-il avant tout de résoudre les difficultés d'interprétation que pose l'expression punique.

Bien qu'elle se présente sous la forme d'un pluriel, elle ne désigne, dans les inscriptions en phénicien récent², ni une pluralité ni une collectivité. Pour signifier l'ensemble des dieux, Phéniciens orientaux et occidentaux emploient, depuis au moins le milieu du I^{er} millénaire, un autre vocable, ' L N M³. Tous les phénicisants s'accordent pour reconnaître alors à ' L M la valeur d'un singulier et pour établir un rapprochement avec l'hébreu 'ELOHIM et 'ELIM⁴. C'est le mot dont se sert la colonie sidonienne fixée au Pirée pour dire « le dieu un tel »⁵. Il est utilisé de la même manière à Memphis, mais avec une acception féminine⁶. On le retrouve transcrit en grec à Pouzzoles au I^{er} siècle de notre ère pour désigner le dieu de Tyr représenté par sa statue⁷. Il

1. Ch. CLERMONT-GANNEAU, *L'imagerie phénicienne et la mythologie iconologique chez les Grecs*, 1^{re} partie : *La coupe phénicienne de Palestrina* (Études d'archéologie orientale), Paris, 1880.

2. Donc depuis le v^e siècle avant notre ère : cf. à ce sujet Zellig S. HARRIS, *A grammar of the Phoenician language*, New Haven, 1936, p. 9.

3. *C.I.S.*, I, 1, 3, 86 ; M. LIDZBARSKI, *Ephemeris für semitische Epigraphik*, I, Giessen, 1902, p. 158 ; *Poen*, 930.

4. Ph. BERGER, *Addition à la note de M. Cagnat sur une inscription grecque de Pouzzoles*, dans *C.R.A.I.*, 1901, p. 197 ; M. LIDZBARSKI, *Eph.*, I, p. 155 ; II, p. 89 ; Zellig S. HARRIS, *opus iam laudat.*, glossary s. vocab. אֱלִים ; James G. FÉVRIER, dans *Byrsa*, VIII, p. 41-42 ; du même, *Remarques sur l'épigraphie néopunique*, dans *Oriens Antiquus*, Rome, 1963, p. 259. — Pour 'ELIM, אֱלִים, dans la Bible, voir par ex. : Ps. XXIX, 1.

5. *C.I.S.*, I, 119 (IV^e-III^e siècle) ; M. LIDZBARSKI, *Handbuch der nordsemitischen Epigraphik*, I, Weimar, 1898, Text, p. 425, b, § 4. Taf. VIII, 6 (96 av. J.-C.) ; H. DONNER et W. RÖLLIG, *Kanaanäische und Aramäische Inschriften*, Bd. I : Text, Wiesbaden, 1962 (= *K A I*), p. 13, n. 59.

6. M. LIDZBARSKI, *Ephemeris*, I, p. 152-158 (II^e-I^{er} siècle) ; *K A I*, p. 11, n. 48.

7. Du même, *Eph.*, II, 1908, p. 89 (79 ap. J.-C.).

semble que, dans l'état actuel de nos connaissances, le témoignage le plus ancien en faveur de cet emploi de ' L M soit apporté par le *C.I.S.*, 3775 ; il s'agit d'une stèle votive recueillie dans la couche C du *tophet* de Salammbô à Carthage¹ ; les formes graphiques, les formules de la dédicace et les noms des dédicants, tout indique le début du punique récent, fin du — v^e siècle, début du — IV^e. Elle est consacrée à la divinité à laquelle est dédié le sanctuaire, c'est-à-dire soit au seul Ba'al-Ḥammon, soit à sa parèdre Tanit, ou au couple considéré comme une entité unique, puisque les verbes dont ils sont les sujets à la fin d'un bon nombre d'*ex-voto* ne portent pas la désinence du pluriel². La même interprétation s'impose pour le *C.I.S.*, 193. C'est à Ba'al-Ṣaphon seulement qu'est appliquée l'expression dans le grand Tarif dit de Marseille relativement aux taxes de sacrifices qui étaient offerts dans son temple³. Le même terme se retrouve dans le Tarif plus modeste dit 167 C⁴, mais sans que l'on sache le nom de la divinité qu'il concerne. Il n'est pas facile de préciser le sens de ' L M dans les composés fonctionnels אֱלִים מְקָם⁵, אֱלִים אֱלִים⁶, אֱלִים אֱלִים⁷, dont nous ignorons d'ailleurs plus ou moins la signification exacte ; mais il paraît normal de l'interpréter selon le contexte général des inscriptions de l'époque.

Les textes cananéens en cunéiforme alphabétique de Ras Shamra (Ugarit) font souvent usage du vocable ' E L M. Il s'y trouve avec la valeur d'un pluriel conformément à la morphologie, sauf dans quelques cas, semble-t-il, pour lesquels d'ailleurs son interprétation reste difficile. Dans les vœux qu'adressent au ciel pour leurs correspondants des rédacteurs de lettres, il apparaît clairement que le terme s'applique aux dieux en général⁸. Dans le poème de la naissance des dieux gracieux et beaux, l'expression vise tantôt deux, tantôt sept divinités qui semblent stellaires⁹ ; mais, de l'avis de tous les sémitisants, le contexte demeure encore trop chargé d'obscurités,

1. Eugène VASSEL et François ICARD, *Les inscriptions votives du temple de Tanit à Carthage* (extrait de la *Revue Tunisienne*), Tunis, 1923, p. 17 et 18, n^o 14.

2. Voir aussi à propos de cette inscription M. LIDZBARSKI, *Kanaanäische Inschriften* (Heft I der *Altsemitische Texte*), Giessen, 1907, 37, 2.

3. *C.I.S.*, I, 165. Voir à son sujet l'étude récente de James G. FÉVRIER, *Remarques sur le grand Tarif dit de Marseille*, dans *Byrsa*, VIII, 1958-1959, p. 41-42 et n. 1 de la p. 42.

4. Du même, *ibid.*, p. 43.

5. *C.I.S.*, 227, 260-262, 377 ; Np. Cherchell 2 dans M. LIDZBARSKI, *Handbuch... iam laudat.*, p. 439, pl. XVI, 4 ; J.-B. CHABOT, *Punica*, Paris, 1918, p. 121, n. 1.

6. *C.I.S.*, I, 257-259, 588.

7. *C.I.S.*, I, 378.

8. Charles VIROLLEAUD, *Les inscriptions cunéiformes de Ras Shamra*, dans *Syria*, X, 1929, pl. LXXI, n^o 18, 5-6 ; du même, *Fragments alphabétiques divers de Ras Shamra*, *ibid.*, XIX, 1938, p. 343-344 ; Édouard DHORME, *Nouvelle lettre d'Ugarit en écriture alphabétique*, *ibid.*, p. 143 (RS. 8315).

9. Ch. VIROLLEAUD, *La naissance des dieux gracieux et beaux : poème phénicien de Ras Shamra*, dans *Syria*, XIV, 1933 (= *SS*), p. 128-151 ; René LARGEMENT, *La naissance de l'Aurore. Poème mythologique de Ras Shamra-Ugarit* (*Analecta Lovaniensia Biblica et Orientalia*, ser. II, fasc. II), Gembloux-Louvain, 1949, p. 50-55.

pour qu'on puisse en dire plus à leur sujet¹. Ce n'est pas, tant s'en faut, l'acception la plus courante de 'E L M sur les tablettes mythologiques. La plupart du temps, comme l'a constaté M. Charles Virolleaud², il désigne une catégorie bien définie de divinités, sans qu'il soit besoin de préciser davantage leur nature par l'addition d'une épithète quelconque. Elles sont mises en parallélisme synonymique avec les 'ELNYM³, les MTM⁴ et les RP'EM ou RP'UM⁵. En relation avec les défunts, elles appartiennent au monde infernal. S'il ne s'agit pas des morts divinisés⁶, il faut au moins songer, comme l'a très bien senti Adolphe Lods⁷, à une sorte d'aristocratie du *Cheôl*, à ceux qui gouvernent le royaume souterrain. Il est indéniable que ces RP'EM-RP'UM présentent une certaine analogie avec les Rephaïm de l'Ancien Testament⁸ et des inscriptions de la basse époque phénicienne⁹. Ils ont besoin de guérison¹⁰ et de nourriture¹¹, sont impuissants à sauver qui que ce soit de la maladie

1. Cf. à ce sujet Robert DE LANGHE, *Les textes de Ras Shamra-Ugarit et leurs rapports avec le milieu biblique de l'Ancien Testament*, II, Gembloux-Paris, 1945, p. 177 et n. 2.

2. Ch. VIROLLEAUD, *Fragment nouveau du poème de Môt et Aley-Baal*, dans *Syria*, XV, 1934 (= I A B), p. 239 ; du même, *Les chasses de Baal : poème de Ras Shamra*, *ibid.*, XVI, 1935 (= B H), p. 254.

3. Ch. VIROLLEAUD, *La déesse Anat, poème de Ras Shamra* (Bibliothèque archéologique et historique, t. XXVIII : Mission de Ras Shamra, t. IV), Paris, 1938 (= V A B et VI A B), p. 62 : VAB D 78-79. Voir aussi I A B, VI, 45-48. — Avec René DUSSAUD, *Les découvertes de Ras Shamra...*, p. 185, nous pensons qu'il faut identifier 'ELNYM avec le pluriel 'ALONIM que nous rencontrons chez les Phéniciens et chez les Puniques au I^{er} millénaire, cf. plus haut.

4. I A B, VI, 47-48.

5. I A B, VI, 45-48. — Pour RPUM parallèle à 'ELNYM, voir encore Ch. VIROLLEAUD, *La légende phénicienne de Danel* (B.A.H., t. XXI : Mission de Ras Shamra, I), Paris, 1936 (= I-IV D), p. 228-230, IV D, I, 1-2 et II, 6.

6. Sur la divinisation des morts en Canaan, cf. Adolphe LODS, *Israël : des origines au milieu du VIII^e siècle*, Paris, 1949, p. 256-261 et p. 550. — Relativement à l'existence des mêmes croyances en Égypte, cf. S. MAYASSIS, *Le Livre des Morts de l'Égypte Ancienne est un livre d'initiation*, Athènes, 1955, p. 78-81.

7. A. LODS, dans *C.R.A.I.*, 1939, p. 639 ; du même, *Israël...*, *iam laudat.*, p. 134. — Nous pensons que les nombres de sept, huit, soixante-dix, attribués aux Rephaïm-Elim, ne doivent pas être interprétés matériellement, mais à la manière des chiffres semblables que l'on rencontre ici ou là dans l'Ancien Testament.

8. Ch. VIROLLEAUD, dans *C.R.A.I.*, 1939, p. 638-640 ; du même, *Les Rephaïm*, dans *Revue des Études Sémitiques-Babyloniaca*, 1940, p. 77-83 ; du même, *Les Rephaïm, fragments de poèmes de Ras Shamra*, dans *Syria*, XXII, 1941 (= I-III R p), p. 1-30. — Voir surtout à leur sujet les très intéressantes études de René DUSSAUD, *Les découvertes de Ras Shamra (Ugarit) et l'Ancien Testament*, Paris, 1941, p. 185-188, de J. GRAY, *The Rephaïm*, dans *Palestine Exploration Quarterly*, 81, 1948-1949, p. 127-139, *Dtn and Rp'um in Ancient Ugarit*, *ibid.*, 84, 1952, p. 39-42, et de André CAQUOT, *Les Rephaïm ougaritiques*, dans *Syria*, XXXVII, 1960, p. 75-93.

9. *C.I.S.*, I, 3, l. 8 (Inscription d'Eshmounazar : v^e siècle) ; *R.E.S.*, III, 1202 (Inscription de Tabnit : v^e-iv^e siècle) ; Ch. CLERMONT-GANNEAU, *Études d'archéologie orientale*, I, Paris, 1880-1895, § 13, p. 156-164 (Inscription d'El Amrouni : 1^{er} siècle ap. J.-C.).

10. II R p, 5-6 ; cf. à ce sujet Ch. VIROLLEAUD, *Les Rephaïm*, dans *Revue des Études Sémitiques*, 1940, p. 79.

11. *R p. passim.* — A propos de ces banquets funéraires, voir Ch. VIROLLEAUD, *La déesse Anat-Astarté dans les poèmes de Ras Shamra*, dans *Revue des Études Sémitiques*, 1937, I, p. 19-21.

et de la mort¹ et se déplacent en char, et plus particulièrement en bige, selon la manière de voyager des mânes dans le monde inférieur.² Le terme de leur voyage, ville, aires et plantations, demeure encore pour nous, il faut bien l'avouer, tout à fait énigmatique ; peut-être pourrait-on tenter un rapprochement avec certaines manières de parler des Égyptiens en ce qui concerne le cheminement de l'âme vers sa réincarnation ou sa déification progressive³. Môt, l'esprit de la moisson et des terres brûlées, sort de chez eux ; on le dit BN 'ELM⁴, MDD 'ELM⁵, N'M 'ELM⁶, parce qu'il concentre en quelque sorte en lui leur activité destructrice de la vie, et en particulier de la végétation, œuvre qui était reconnue par les Cananéens Hébreux comme venant des défunts⁷. Ils obéissent à un chef du nom de YSB 'ELM⁸, probablement celui que l'on dénomme ailleurs RP'U-B'L. Dans la nécromancie, telle qu'elle était pratiquée en Palestine au moins dans la première moitié du I^{er} millénaire, les âmes des morts étaient invoquées comme des 'ELOHIM⁹, dont le domaine propre était la terre¹⁰. Aussi réalise-t-on sans peine ce que veulent dire les textes d'Ugarit, lorsqu'ils nous parlent des « dieux de la terre »¹¹ ; c'est dans ses profondeurs qu'il faudra aller chercher Ba'al, une fois mort¹². Il semble que ce soit un honneur pour les descendants du plus ancien roi de Canaan dont on conservât le souvenir, Kéret, d'être comptés parmi les habitants du pays des Ancêtres¹³ ; sans doute, le poète veut-il laisser entendre par là que cette dynastie éteinte depuis longtemps occupait dans l'au-delà une place de choix¹⁴. Pour une raison qui nous échappe, les mêmes êtres

1. Ch. VIROLLEAUD, *La légende du roi Kéret d'après de nouveaux documents*, dans *Mélanges Syriens*, Paris, 1939, p. 761-762.

2. Franz CUMONT, *Lux Perpetua*, Paris, 1949, p. 277-278.

3. S. MAYASSIS, *Le Livre des Morts...*, *iam laudat.*, p. 172 et suiv.

4. Ch. VIROLLEAUD, *La mort de Baal, poème de Ras Shamra*, dans *Syria*, XV, 1934 (= I* A B), p. 305 (I, 7), 306 (I, 12-13), 310, 314 (II, 11, 14, 19, 20), etc.

5. Cf. par ex. du même, *La déesse Anat...*, *iam laudat.*, au glossaire *sub voc.* 'EL.

6. I* A B, III, 15.

7. A. LODS, *Israël*, p. 259-260.

8. Ch. VIROLLEAUD, dans *Syria*, XV, 1934, p. 310.

9. I Sam. XXVIII, 13 ; *És.*, VIII, 19.

10. Dans Samuel, *loc. cit.*, il est bien spécifié que les 'ELOHIM montent de la terre (אלהים יִרְדּוּ מִן הָאָרֶץ).

11. Cf. aussi *És.*, XXVI, 19.

12. V A B, D, 40. — Sur l'interprétation du mot 'ARŞ dans cette expression, cf. Ch. VIROLLEAUD, *Anat*, p. 55. Voir aussi I A B, p. 234 et *La légende phénicienne de Danel* (B.A.H., XXI : Mission de Ras Shamra, I), Paris, 1936 (= D), p. 161 : à propos de I D 112.

13. *Syria*, XV, 1934, p. 335 et I A B, I, 7*-8*.

14. Ch. VIROLLEAUD, *Le mariage du roi Kéret (III K), poème de Ras Shamra*, dans *Syria*, XXIII, 1942-1943, p. 148-150, col. III, vers. 2-4.

15. M. Ch. VIROLLEAUD, *ibid.*, p. 151, n. 1 reconnaît le caractère funéraire de bien des passages de ce poème, mais n'ose pas être trop affirmatif pour celui-ci. Voir aussi du même, *Le mariage du roi Kéret d'après les tablettes de Ras Shamra*, dans *Revue des Études Sémitiques-Babyloniaca*, fasc. I, 1942-1945, p. 53.

sont appelés les « dieux du feu »¹. Ils sont soumis à la déesse solaire, Š P Š², dite aussi « leur flambeau³ ». On reconnaît là le rôle attribué au dieu Soleil par rapport aux trépassés dans les mythes de l'Orient ancien⁴. Après son coucher, il était censé traverser les Enfers, où il exerçait une fonction de juge, de guérisseur, de conducteur des âmes et de lumière au sein des ténèbres du sombre séjour. Les ombres dépendaient de lui. Le dieu suprême 'EL, le chef du panthéon ougaritain et qui paraît bien devoir être, lui aussi, identifié avec le Soleil⁵, appelle les 'ELM *ses fils*⁶, parce qu'ils sont sortis de lui, comme l'indiquent encore les qualificatifs qu'on leur donne de DR 'EL « génération de 'El »⁷ et de BN 'EL⁸. Son épouse, la grande Ašérat de la Mer, les enfanta⁹. Cette idée de l'origine divine de l'âme et de sa déification posthume se retrouve dans le Livre des Morts de l'Égypte antique¹⁰.

Cette signification funèbre de 'ELIM-'ELOHIM, dont nous constatons l'existence depuis le XIV^e siècle jusqu'au milieu au moins du I^{er} millénaire, semble devoir être adoptée pour l'en-tête du texte inscrit sur les disques de plomb de Carthage. Plusieurs motifs contraignent à ranger cette épigraphe dans la catégorie des inscriptions funéraires. L'objet a été exhumé d'un tombeau ; il faisait partie du mobilier, mais l'on ne voit pas quel usage il aurait pu avoir en dehors de celui-là ; car il s'agit manifestement d'un monument exclusivement mortuaire, religieux, prophylactique. Si l'on s'en rapporte aux observations faites dans les nécropoles puniques, l'ornementation de palmettes stylisées qui circonscrit la zone réservée à l'écriture parle dans le même sens. Le motif du palmier, de la palme ou de la palmette se rencontre assez souvent sur le mobilier des tombes, parfois à côté de symboles comme le signe dit de Tanit. Cela montre bien que ce n'était pas pour les Carthaginois un simple thème décoratif, mais qu'ils y attachaient une valeur funéraire¹¹.

1. V A B, D, 42. — Ici encore il ne serait peut-être pas inutile d'évoquer les passages des livres égyptiens où il est question de ces divinités : S. MAYASSIS, *Le Livre des Morts...*, iam laudat., § 94, p. 275 et suiv.

2. I A B, col. VI, 45-49 et le commentaire de ce passage par Ch. VIROLLEAUD, dans *Syria*, XV, 1934, p. 238-239. Voir aussi I D, 209-211, où il est nettement question du *Soleil couchant*.

3. Voir par ex. V A B, E, 25.

4. André CAQUOT, *La divinité solaire ougaritique*, dans *Syria*, XXXVI, 1959, p. 95 et n. 1.

5. René DUSSAUD, *La mythologie phénicienne d'après les tablettes de Ras Shamra*, dans *Revue de l'Histoire des Religions*, CIV, 1931, p. 358-360 et CV, 1932, p. 248-249 ; Ch. VIROLLEAUD, *Les chasses de Baal*, dans *Syria*, XVI, 1935, p. 265 et 266.

6. Ch. VIROLLEAUD, *Le roi Kéret et son fils : 2^e partie*, dans *Syria*, XXII, 1941 (= II K), p. 214, l. 24 et le commentaire p. 215.

7. III K, III, 18-19.

8. III A B, B.

9. V A B, E, [1*], II, 46.

10. S. MAYASSIS, *Le Livre des Morts...*, p. 59-81.

11. En Égypte, le palmier sacré est représenté sur les fresques funéraires et sur les vignettes des papyrus déposés dans les tombes. Il a une signification matérialiste et utilitaire. Le mort espérait y trouver l'aliment dont il avait besoin pour survivre, les dattes, qui étaient destinées aussi bien à sa nourriture qu'à celle du dieu Rê et de sa suite : cf. surtout Ingrid WALLERT, *Die Palmen im alten Ägypten*, Berlin, 1962, p. 128 et p. 129-139, pl. V, XI-XIII, mais aussi S. MAYASSIS, *op. iam laudat.*, p. 4, fig. 1 et 2.

Ce n'est cependant pas à l'ensemble des divinités du pays des morts que doit s'adresser notre petit texte, mais à une seule. Il semble bien que dans la langue de cette époque, on accorde en général la signification d'un singulier au mot phénicien ' E L M, comme à son équivalent hébraïque 'ELOHIM. Le passage de Samuel qui nous décrit la scène de nécromancie à laquelle nous faisons allusion plus haut¹ ne laisse aucun doute sur la manière dont on interprétait le terme, puisque sous le nom d' 'ELOHIM un seul défunt est évoqué et que cependant les verbes qui s'y rapportent ont reçu la marque du pluriel. Une inscription vient encore renforcer la conviction sur ce point ; il s'agit de la bilingue néopunique et latine d'El-Amrouni², qui est une dédicace aux Dieux Mânes, et où l'expression plurielle latine est rendue en cananéen par LALONIM REPHAÏM, לעל[ים] ארפאים et non par ' E L I M. Aussi rendrons-nous la partie punique de l'épigraphe des disques de plomb par :

« AU DIEU DES MORTS »

ou, ce qui nous paraît mieux encore, par :

« AU MORT-DIEU ».

La requête ainsi adressée à l'âme du défunt enterré dans le tombeau est rédigée avec les lettres de l'alphabet grec. Quel que soit le motif pour lequel l'auteur du texte a préféré exprimer dans cette écriture ce qu'il avait à confier au plomb pour le mort, cette manière de faire n'a pas lieu de nous étonner outre mesure après les découvertes enregistrées depuis un siècle et qui, selon M. James G. Février³, vont à démontrer l'existence depuis l'époque hellénistique d'un système de transcription du cananéen (hébreu, phénicien, punique) en caractères grecs. Comme on voit le procédé utilisé d'abord à l'intérieur des synagogues pour permettre aux Juifs hellénisés une lecture correcte de l'hébreu de la Bible⁴, l'on peut se demander si les Israélites ne seraient pas à l'origine de ce mouvement. Il serait aussi intéressant de rechercher si le mode de transcription adopté par eux concorde en tout point avec celui des Phéniciens.

1. Voir p. 71, n. 9 et 10.

2. Ch. CLERMONT-GANNEAU, *L'inscription d'El Amrouni et les dieux Mânes*, dans *Études d'archéologie orientale, iam laudat.*, I, § 13 ; H. DONNER et W. RÖLLIG, *Kanaanäische und Aramäische Inschriften*, Bd. I : Text, Wiesbaden, 1962, p. 22, n° 117 ; Bd. II : Kommentar, Wiesbaden, 1964, p. 122.

3. J. G. FÉVRIER, *Les découvertes épigraphiques puniques et néopuniques depuis la guerre*, dans *Studi Orientalistici in onore di Giorgio Levi della Vida*, vol. I, Roma, 1956, p. 281-284 (8-11 du tiré à part). — Le témoin le plus ancien, semble-t-il, de l'existence du système chez les Puniens est apporté par une courte inscription de Serra Orlando en Sicile : cf. MORTON SMITH, *On the new inscription from Serra Orlando*, dans *American Journal of Archeology*, 63 (1959), p. 183-184. — Un mode de transcription analogue du punique en latin a été découvert en Tripolitaine : G. LEVI DELLA VIDA, *Sulle iscrizioni « latino-libiche » della Tripolitania*, dans *Oriens Antiquus*, II, Roma, 1963, p. 65-94.

4. Martin NOTH, *Die Welt des Alten Testaments*, Berlin, 1953, p. 252-253 et p. 261.

Pour le moment, nous nous contenterons, puisque cela suffit pour l'exécution de notre dessein, de reconstituer à l'aide de la documentation dont nous disposons dans l'état actuel des connaissances les coutumes et les traditions de ces derniers relativement aux règles suivies par eux dans ce domaine. En dehors du texte que nous étudions, il n'existe pour le moment que deux inscriptions utilisant ainsi l'alphabet grec, l'une phénicienne, connue depuis le siècle dernier et tracée avec d'autres *graffiti* sur la paroi méridionale de la grotte d'Astarté à Was̄ta, près de Tyr¹, l'autre punique, découverte au printemps de 1950 à El Ḥofra (Constantine) par André Berthier dans le *tophet* de Ba'al-Ḥammon². Des mots isolés, appartenant surtout à l'onomastique, peuvent aussi servir de témoins pour ce genre de transcription. Tous ceux qui ont été relevés avant 1936 se trouvent rassemblés dans le glossaire placé à la fin de la grammaire phénicienne publiée par Zellig S. Harris³. Ce qui a pu être découvert depuis est dispersé dans trop de publications, pour que nous songions à l'utiliser ici. Nous nous contenterons de ce que les stèles votives recueillies dans le sanctuaire punique d'El Ḥofra nous ont fourni de nouveau à ce sujet⁴. Mais, avant d'aborder à l'aide de ce maigre butin la reconstitution du système, nous nous excusons de devoir faire une digression dont dépend le succès de notre entreprise. Nous nous permettons de proposer une autre transcription et une nouvelle traduction du *graffito* de la grotte de Was̄ta.

Il ne sera pas inutile de rappeler ici la lecture matérielle du texte de l'inscription, à propos de laquelle jamais, semble-t-il, n'a été soulevée la moindre objection. Il se présente ainsi :

1 A Φ Ε	5 Ν Ε C Ε Ο Θ
2 Θ Ε Ν Ν Α Υ	6 Α Μ Α Θ Η
3 Υ Ι Ο C Α Φ Ε	7 Δ Ε C Α Θ .
4 C Α Φ Ο Υ Ν	8 Λ Α Φ Α Ε Μ Α

1. A. BERTHIER et R. CHARLIER, *Le Sanctuaire punique d'El Ḥofra à Constantine*, Paris, 1955, p. 167, pl. XXVIII, A ; *Inscriptions latines de l'Algérie*, t. II, Paris, 1957, p. 47, n° 595 ; H. DONNER et W. RÖLLIG, *opus iam laudat.*, I, p. 31, n° 175 ; II, p. 162-164. — Une étude linguistique de cette inscription du point de vue des enrichissements qu'elle apporte à la connaissance de la vocalisation et de la morphologie puniques se trouve dans Joh. FRIEDRICH, *Punische Studien* : 1. *Eine punische Weihinschrift in griechischer Schrift*, dans *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, Bd. 107, Heft 2, Wiesbaden, 1957, p. 282-290.

2. Z. S. HARRIS, *A Grammar of the Phoenician Language* (American Oriental Series, vol. 8), New Haven (Connecticut), 1936, p. 73-156.

3. A. BERTHIER et R. CHARLIER, *opus laudat.*, p. 168-176.

4. M. SZNYCER, *opus iam laudat.* ; H. DONNER et W. RÖLLIG, *K A I*, I, p. 31, n° 174 ; II, p. 160-162.

Deux interprétations en ont été données, au point de vue transcription et au point de vue traduction¹ : celle de M. l'abbé J. T. Milik ainsi énoncée :

Transcription : עבדתנת *בן עבדצפן נשא ת המתנת ז על פעמא

Traduction : 'Abdlenna(t), fils de 'Abḏaphûn, a apporté cette offrande-ci, à l'intention de Pa'ama.

et celle qui a été tout récemment proposée par M. Maurice Sznycer :

Transcription : עבדנני *בן עבדצפן נשאת המע[מפ]ת הדשת לפעם

Traduction : 'Abdnanaï, fils de 'Abḏaphûn, j'ai offert (ou : a offert) un vêtement (?) neuf à Pa'am.

Nous sommes pleinement d'accord avec ces deux auteurs en ce qui concerne la nature même de l'inscription ; il s'agit bien d'un *ex-voto* tracé très librement par un particulier sur la paroi de la caverne. Nous voudrions seulement apporter quelques modifications dans la lecture des noms du dédicant, ainsi qu'une interprétation différente de la matière et de la destination de son offrande. Pour ce qui est d'abord de l'onomastique, la première objection que nous avons à faire vise M. Milik. Le besoin qu'il éprouve d'ajouter gratuitement une lettre au texte et donc de supposer une omission de la part de l'auteur du graffite nous gêne beaucoup. Une autre difficulté nous vient de la double transcription du mot 'BD admise par M. Sznycer, écrit A Φ Ε Θ dans le nom du dédicant et A Φ Ε dans celui de son père. Il nous semble anormal également de supposer la chute ou l'assimilation du 7, avant d'avoir tenté les solutions qui conservent le texte dans son intégrité. Il en est une en particulier qui saute aux yeux immédiatement et qui à tous les points de vue se montre en parfaite harmonie, et avec la transcription, et avec la fréquence de son utilisation dans la composition des noms théophores du pays de Canaan. C'est « ' A B I », אַבִּי, « mon père... », avec la légère désonorisation de la voyelle *i* en *é*, consécutive au déplacement de la tonique à l'intérieur du mot composé ; *é* étant à considérer comme une simple voyelle, les deux premiers caractères correspondent à l'écriture déficiente אב, courante en phénicien-punique, et non à la graphie pleine, habituelle à l'hébreu ; quant à l'*alpha*, il transcrit dans ce cas non plus un '*ayin*', mais un '*aleph*' notant la voyelle *a* ; ce qui est tout aussi satisfaisant. S'il est vrai que 'AB^h-ṢaP^hûN semble se rencontrer ici pour la première fois, alors que 'BD-ṢPN a été relevé à plusieurs reprises sur les monuments phéniciens², il suffit de se rappeler à quel point

1. Nous les reproduisons d'après l'article de M. SZNYCER, *opus iam laudat.*, p. 6 et 9.

2. Z. S. HARRIS, *opus laudat.*, s.v., עבדצפן p. 130.

l'élément 'AB ou 'ABÎ est lié à l'onomastique cananéenne, surtout en Phénicie propre et en Palestine, pour qu'il n'y ait plus rien à redire, croyons-nous, à la lecture que nous nous permettons de proposer¹. Quant au nom de la divinité ou à l'épithète divine qui se cache dans le premier nom théophore sous la transcription grecque Θ E N N A Y, il paraît bien figurer dans l'onomastique de Ras Shamra en composition avec B N : B N — T N N²; le *thêta* notant habituellement le *law*, et le A Y final étant à regarder comme une diphtongue, ainsi qu'en est persuadé aussi M. Sznycer, nous pensons que A Φ Ε — Θ Ε N N A Y correspond au phénicien ' B — T N N.

La formule qui mentionne l'objet de l'*ex-voto* est introduite par le verbe N Š', נִשָּׂא, *offrir, présenter*; l'accord est unanime sur ce point. Les difficultés commencent, lorsqu'il s'agit de déterminer si la syllabe O Θ lui appartient. A notre avis, les deux voyelles consécutives E et O ne sont expliquées ni par la lecture » N Ε C Ε O de M. Milik, ni par celle de M. Sznycer, (*) נִשָּׂא = N Ε C Ε O T équivalent du N A S O T du *Poenulus*. Nous nous rallions à l'idée du premier qui voit dans Θ la particule de l'accusatif; mais nous lui rattachons la voyelle O; il existe en effet une certaine affinité de ce son avec cette particule: נִשָּׂא est connu en cananéen hébreu comme signe du complément direct, devant un pronom suffixe il est vrai; il n'est peut-être pas inutile non plus de rappeler la forme que revêt ce signe de l'accusatif dans le dialecte araméen de Ya'di³ pour comprendre que la *mater lectionis* נִ n'est pas plus étrangère à cette particule que '. C'est un fait cependant que l'auteur de ce petit *ex-voto* s'écarte ici de la manière de parler des Phéniciens, pour adopter un terme araméen ou hébreu. Nous verrons qu'il n'y a pas lieu de s'en étonner, puisque l'inscription se terminera par une désinence hébraïque et qu'on y a déjà rencontré un vocable grec. Quant à la forme du verbe, nous avons affaire à un Pi'él, puisque c'est le Pi'él qui a ce sens d'offrir dans la langue sœur, et que les deux sons vocaliques *i* et *é* sont très bien rendus par la voyelle grecque Ε: N Ε C Ε équivalent à נִשָּׂא. Les deux lignes 6 et 7 de l'épigraphie doivent nécessairement contenir la matière de cette offrande; mais nous ne voyons pas pourquoi M. Sznycer les regarde comme « extrêmement difficiles à lire et à comprendre », étant donné qu'elles renferment des mots que l'on trouve si fréquemment exprimés dans les *ex-voto* phéniciens et puniques. Nous lisons sans peine 'MT ḤDŠT, נַמְתֵּי הַדְּשָׁת, « une servante nouvelle ». Tout le monde sait ce que pouvait signifier « servante de temple ». C'est pourquoi nous ne nous rangeons pas à l'avis de René Dussaud⁴, qui nie l'existence

1. R. DUSSAUD, *Le dieu parent et le dieu maître dans la religion des Hébreux*, dans *Revue de l'Histoire des Religions*, CV, 1932, p. 229-236.

2. Robert DE LANGHE, *Les textes de Ras Shamra (Ugarit) et leurs rapports avec le milieu biblique de l'Ancien Testament*, II, Paris, 1945, p. 344.

3. J. FRIEDRICH, *Phön.-Pun. Grammatik*, Rome, 1951, § 255 et p. 161, § 40* et note 1.

4. R. DUSSAUD, *Notes de mythologie syrienne*: IV. *Symboles et simulacres de la déesse parèdre*: § 4. — *Les dieux symbétyles Simios et Simia*, dans *Rev. Arch.*, 1905, II, p. 109-111.

de l'usage de la prostitution sacrée dans la grotte d'Astarté à Wasṭa contre les opinions soutenues à ce sujet par Bertold et Renan.

Nous nous retrouvons en complet accord avec MM. Milik et Sznycer en ce qui concerne l'idée renfermée dans la dernière partie du *graffito*. Il s'agit bien de ce vers quoi est orientée la chose offerte par le dédicant, comme le montre clairement la présence d'un *lambda* qui répond à la préposition préfixe cananéenne ל et qui est destiné à l'introduire. Mais alors que nos prédécesseurs y voient le nom propre d'une femme, Pa'ama, ou celui d'une divinité, Pa'am, nous y reconnaissons la désignation même de la grotte sacrée. Φ A Ε M A évoque de suite le nom hébreu *Bémah*, l'endroit élevé, l'estrade d'où on lit la Torah dans les synagogues. Et si l'on se reporte au sens qu'avait ce mot dans la Bible aussi bien que dans la langue d'Ugarit¹, l'on obtient pour notre inscription un sens tout à fait satisfaisant et en pleine concordance avec la manière dont il est transcrit en grec, celui de haut lieu, B M H et B M T; la voyelle double A Ε nous indique une prononciation dans le genre de la diphtongue A I = E. Nous nous contenterons de noter au passage que le dernier mot du texte a été tracé selon l'orthographe hébraïque, terminaison en הָ, au lieu de הַ, avec préfixation de l'article, ΛΑ = הָהָ = הָ.

Au terme de cette trop longue digression, dont nous nous excusons, mais dont chacun aura certainement saisi l'importance pour la suite de notre affaire, nous aboutissons à cette nouvelle transcription et traduction du *graffite* de Wasṭa:

Transcription: אב־תַּנְן *בֶּן אב־צַפְן נְשָׂא אֵת אִמַּת הַדְּשָׁת לְבַמָּה

Traduction: 'Abi-Tnn, fils de 'Abi-Şaphûn, a offert une servante nouvelle pour le haut lieu.

Et voici maintenant, en fonction de la documentation que nous possédons actuellement, la reconstitution qu'il nous est possible de faire du système de transcription qui était utilisé à l'époque hellénistique pour rendre le phénicien ou le punique en caractères grecs (voir tableau page suivante):

1. R. DUSSAUD, *Le Sanctuaire et les dieux phéniciens de Ras Shamra*, dans *Revue de l'Histoire des Religions*, CVI, 1932, p. 289, n. 2; Ch. VIROLLEAUD, *Un nouveau chant du poème d'Alēn-Baal*, dans *Syria*, XIII, 1932, p. 136; du même, *Fragment nouveau du poème de Môt et Aleyn-Baal*, dans *Syria*, XV, 1934, p. 233. E; du même, *La légende phénicienne de Danel*, Paris, 1936, p. 232. s.v. bnt.

ALPHABET CANANÉEN	TRANSCRIPTION GRECQUE		PHONÉTIQUE MODERNE
𐤁	Voyelle	Diphthongue	' (<i>esprit doux</i>)
	B	Φ	B ^h (V)
𐤂	B	Φ	B
	Γ	K	G ^h
𐤃	Δ		G
	Δ	T	D ^h
𐤄	Δ	T	D
	E	A	H
𐤅	OY		W
	Z	Σ	Z
𐤆	X H A	Ω	H
	T	Θ	T
𐤇	I	E	Y
	K		K ^h
𐤈	K	X	K
	Λ		L
𐤉	M		M
	N		N
𐤊	Σ		S
	A O I	Ω OY	' (<i>esprit rude</i>)
𐤋	Π	Φ	P ^h (F)
	Π	Φ	P
𐤌	Σ	Z	Ş
	K	X	Q
𐤍	P		R
	Σ		Ş
𐤎	Σ	Z	Ş
	T	Θ	T ^h dur
𐤏	T	Θ	T

Avant de confronter avec ce tableau l'inscription moulée sur les disques de plomb de Carthage, il importe d'écartier toute hésitation relative à la nature de chacun des caractères qui s'y trouvent. Le dernier savant qui ait repris cette épigraphe, M. Szyner, lit : A E O A Σ I Φ H A M Y¹. Nous ne sommes pas d'accord pour la lecture de la troisième et de la quatrième lettre. D'ailleurs si M. Szyner avait eu le monument sous les yeux, comme c'est notre cas, il eût de lui-même corrigé le *Répertoire d'Épigraphie Sémitique*, dont il adopte en toute confiance un texte que l'on prend soin par surcroît de déclarer absolument certain. La troisième lettre n'est pas un O, mais un Θ : le point central qui le spécifie dans la cursive de l'époque se voit très bien sur l'un au moins de nos deux exemplaires. Il faut avouer que le caractère qui suit présente une forme peu classique ; mais sur les anses d'amphores rhodiennes sont estampés des Π qui se rapprochent assez de celui que nous estimons devoir lire en cet endroit. En monumentales de la belle époque, le texte se présenterait ainsi : A E Θ Π Σ I Φ H A M Y.

Nous y reconnaissons trois mots phéniciens ou puniques, dont le mode de transcription relevé plus haut rend parfaitement compte :

𐤏𐤍, le signe de l'accusatif, transcrit phonétiquement avec la double voyelle signalée dans le texte de Wasfa et qui correspond approximativement au son vocalique *é* (A E Θ = ét^h), en suggérant en même temps une orthographe consonantique de trois lettres pour la particule, en harmonie avec l'écriture de l'époque².

1. M. SZNYCER, *opus laudat.*, p. 9.

2. A propos du signe de l'accusatif en phénicien et en punique, voir l'excellente mise au point faite dernièrement à l'occasion de la recension du livre de G. GARBINI, *Il Semitico di Nord-Ovest*, Napoli, 1960, par le professeur W. RÖLLIG, dans *Bibliotheca Orientalis*, XIX, n° 1/2, Januari-Maart 1962, p. 24-25. Nous nous permettrons seulement d'apporter une petite rectification en ce qui concerne le dialecte de Carthage :

— En PUNIQUE, la distinction orthographique entre la particule du complément direct et la préposition signifiant « avec, chez » se maintient jusqu'au bout. La seule nouveauté dialectale est l'usage d'un raccourcissement du signe de l'accusatif en — 𐤏, consécutive à l'inaccentuation du mot. Cette double graphie existe depuis le v^e siècle au moins ; sur les inscriptions puniques plus archaïques, il n'y a pas eu d'occasion de relever de signe de l'accusatif. La *scriptio* 𐤏𐤍 se rencontre au moins douze fois à notre connaissance. Les voici dans l'ordre chronologique :

- B.A.C., 1941-1942, p. 388 : l. 3, 5, 10 (v^e siècle) ;
- C.I.S., 132, l. 1 (iii^e siècle) ;
- C.I.S., 175, l. 1 (iii^e siècle) ;
- C.I.S., 3916, l. 6 (iii^e siècle) ;
- C.I.S., 3604, l. 6 (iii^e-ii^e siècle) ;
- Ibiza, l. 1 (iii^e-ii^e siècle) ;
- *Ibiza, Kanaan. Inschrift.*, § 85, l. 2, 3 (2 fois), 5 (iii^e-ii^e siècle).

Pour ce qui est de la forme graphique — 𐤏, nous signalerons entre autres :

- C.I.S., III, 3784, l. 2 (fin du v^e siècle) ;
- C.I.S., III, 3785, l. 7 (début du iv^e siècle) ;
- C.I.S., III, 3783, l. 6 (1^{re} moitié du ii^e siècle) ;
- *Eph.* I, 160, l. 7 (iii^e-ii^e siècle) ;

פְּשִׁי, que nous interprétons comme étant le rarissime פֶּשַׁי accolé du suffixe de la première personne du singulier. Ce mot ne semble pas avoir été rencontré par ailleurs en phénicien-punique ; il n'apparaît que dans un passage du livre de Job¹ ; il est rendu dans les LXX par παράπτωμα et désigne une faute, une erreur, une folie, la violation de quelque chose.

פְּעַמֵּי nous paraît être la 2^e personne masc. plur. de l'impératif Qal d'un verbe P'M, que l'on ne rencontre également que dans l'Ancien Testament², où il sert à indiquer l'action de l'esprit divin sur un mortel avec en plus l'idée de frapper physiquement ou moralement, de donner un coup, en particulier un coup de pied, qui met en transe mystique ; si cette action de l'esprit est défavorable au sujet qui la reçoit, elle produit l'agitation, le trouble, la terreur, le dérangement du cerveau, etc. Le verbe porte la marque du pluriel, mais doit être rendu par un singulier comme nous l'avons déjà démontré.

Le caractère anormal de la construction de cette phrase ne manquera pas d'attirer l'attention des sémitisants. A cela deux explications nous paraissent possibles. Ou bien l'auteur a traduit mentalement une proposition grecque, ou, ce qui semble le plus vraisemblable, il a voulu mettre l'accent sur le mot qui sert d'objet au verbe³.

Voici donc comment se présente en écriture hébraïque et en langue punique l'ensemble de l'inscription :

לְאֵלִים אֵיךְ פְּשִׁי פְּעַמֵּי

et la traduction que nous croyons pouvoir en proposer :

« Au Mort-dieu :

Frappe (ou trouble ou dérange) mon crime. »

— R.I.L., 2, l. 1. 1 (milieu du 11^e siècle) ;

— Dj. MASSOUGE (*Byrsa*, VII, p. 119-121, pl. 1), l. 1 (fin du 11^e siècle).

C'est à cette manière de faire qu'il convient de rattacher le γth du *Poenulus* 932, 935, correspondant à תִּי et le cho/th du verset 939, seul exemple du — ת dans cette transcription latine.

— Ce n'est qu'en NÉOPUNIQUE que l'on rencontre l'orthographe תִּי parallèlement à la forme graphique — ת plus utilisée que jamais pour l'accusatif.

Nous sommes entièrement d'accord avec le professeur James G. FÉVRIER, *Remarques sur l'épigraphie néopunique*, dans *Oriens Antiquus*, II, fasc. 2, Rome, 1963, p. 257 pour réserver l'expression « néopunique » à une écriture et à une orthographe, et non à une transformation dans la langue carthaginoise postérieure à la conquête romaine.

1. Job, XXV, 15.

2. Cf. G. GESENIUS, *Thesaurus linguae hebraeae et chaldaeae Veteris Testamenti*, Leipzig s.p. פְּעַמֵּי ; F. SCERBO, *Dizionario ebraico e caldaico*, Florence, 1911, s. eodem voc.

3. Johannes FRIEDRICH, *Phönizisch-Punische Grammatik*, Roma, 1951, n° 316 A et la note 1 de la p. 147.

Du moins telle est la teneur matérielle du texte. Il reste maintenant à en déterminer la signification. C'est ce que nous allons faire, en utilisant dans ce but le contenu des inscriptions funéraires des Phéniciens et des Carthaginois. Cette recherche ne peut manquer de jeter une lumière sur la nature du monument porteur du texte et sur sa chronologie.

Le crime sur lequel est appelée la vindicte du mort ne peut avoir consisté que dans une transgression des droits qui régissaient l'habitation souterraine, la « demeure d'éternité ». Sur le contenu de ce code, nous sommes renseignés objectivement par les prescriptions ou défenses énoncées dans les inscriptions funéraires. Il en ressort clairement que l'interdit essentiel portait sur la violation de la tombe, et plus spécialement encore sur celle du cercueil ou du sarcophage¹. Les épitaphes phéniciennes paraissent plutôt rares, surtout avant l'époque hellénisante ; elles contiennent généralement l'identité du défunt avec sa généalogie ; on y trouve aussi un résumé des activités qu'il a déployées de son vivant dans le domaine du sacré². On mentionne également l'auteur du monument funéraire. La seule chose qu'en dehors de cela l'on y relève, c'est d'avoir à respecter l'inviolabilité de la tombe. Cette défense est exprimée soit d'une manière très brève, comme dans le texte punique exhumé près de la gare d'Avignon³ ; ou elle occupe la majeure partie de l'épigraphe, témoignant par là de l'importance que l'on attachait à l'observation de cette prescription. C'est ainsi que l'épitaphe d'Aḥiram est occupée presque entièrement par le souci que causait à son rédacteur la profanation possible du sarcophage par des conquérants futurs de Byblos⁴. Les assurances destinées à écarter pareil fléau prennent six lignes sur huit sur le sarcophage du roi de Sidon, Tabnit⁵ ; la recommandation pressante est même répétée deux fois sur celui de Ešmunazar, son père, et d'une manière aussi très prolongée⁶. Ce n'était d'ailleurs pas un danger imaginaire, puisque la plupart des sépultures, aussi bien à Carthage qu'en Phénicie propre, ont été trouvées violées. On comprend dès lors que, pour écarter à la fois magiquement et psychologiquement d'une tombe ce malheur continuellement suspendu sur elle, quelqu'un ait songé à effrayer le coupable, en mettant devant ses yeux une formule de prière où il demandât lui-même au mort devenu dieu son propre châtement. Il faut avouer que dans ces conditions elle ne sonne pas plus étrangement que celle que l'on a retrouvée gravée dans la descente du puits du tombeau d'Aḥiram et que René Dussaud interprète : « Avis ! Voici ! Ta perte (est) au-dessous ! »⁷.

1. Cf. à ce sujet André PARROT, *Malédiction et violations de tombes*, Paris, 1939, p. 25-90 en particulier.

2. C.I.S., I, 3, l. 13-19.

3. R.E.S., I, 360 : « Ne pas ouvrir » ; K A I, I, p. 16, n. 70 ; II, p. 87.

4. Syria, V, 1924, p. 130.

5. R.E.S., III, 1202.

6. C.I.S., I, 3, l. 4-13, 20-22.

7. R. DUSSAUD, *Les inscriptions phéniciennes du tombeau d'Aḥiram, roi de Byblos*, dans Syria, V, 1924, p. 142-143, et fig. 3-4.

Ce sens du texte nous éclaire sur la nature du monument qui le porte et qui manifestement ne pouvait être destiné qu'à cet usage funèbre. Ces disques avaient pour but de protéger les morts contre les violateurs possibles de leur dernière demeure. Il faut les considérer comme des sortes de talismans ou d'amulettes, comme il y en avait beaucoup d'autres près du cadavre ; ils jouaient le même rôle que les nombreux masques grimaçants exhumés des sépultures. Par certains côtés, l'objet se rattache à ces tablettes magiques rangées par les archéologues sous le nom de *tabellae defixionis* ou *devotionis*, et dont un exemplaire en langue punique a été découvert à Carthage près d'une fosse à inhumation de la nécropole de Douïmès¹, puisque les textes s'adressent aussi aux divinités infernales, qu'ils sont souvent rédigés en deux écritures et que la matière utilisée est également le plomb à cause de la vertu spéciale qui semble avoir été attribuée à ce métal dans les pratiques de sorcellerie. Cependant ces monuments diffèrent essentiellement de ceux dont nous traitons par le fait qu'ils ne font pas partie du mobilier funéraire et qu'ils sont introduits près de la tombe ou même à l'intérieur subrepticement et un certain temps, parfois, comme ce fut le cas en particulier pour la *tabula* de Carthage², plusieurs siècles après l'inhumation.

Cette qualité d'amulettes funéraires que nous reconnaissons aux disques et aux petites patères de plomb, objet de ce travail, montre qu'ils ont été fabriqués spécialement pour cette utilisation et qu'ils sont par suite à peu près contemporains de la mise en terre. Ils ont été trouvés dans cette partie de la nécropole de Carthage que l'on attribue au III^e siècle. La forme des caractères du texte punique s'accorde parfaitement avec cette datation, si l'on considère en particulier le petit crochet par lequel se termine la branche supérieure du *lamed*, et que l'élément oblique de l'*aleph* est constitué par deux barres parallèles. Quant aux lettres grecques, ce sont celles que l'on observe sur les anses d'amphores rhodiennes de cette époque.

Bien qu'ils appartiennent à la période hellénistique de Carthage, les petits monuments que nous venons d'étudier restent d'excellents témoins des croyances et des pratiques funéraires des Phéniciens et des Puniqs. Ils nous apportent la preuve d'une certaine conformité entre les idées des Égyptiens et celles des Cananéens relativement à la divinisation de l'âme après le trépas et au culte que de part et d'autre l'on rendait aux défunts, dont on implorait secours et puissance. Les mânes étaient censées pouvoir se défendre elles-mêmes contre ceux qui troublaient leur repos ; et cette action s'exerçait par le moyen des propriétés spéciales attribuées

6. A. AUDOLLENT, *Defixionum Tabellae*, Paris, 1904, p. 288-289 ; M. LIDZBARSKI, *Kanaanäische Inschriften (moabitisch, althebräisch, phönizisch, punisch)* (Altsemitische Texte, I. Heft), Giessen, 1907, p. 58-59, § 85 et note 1, et fig. 2 de la p. 57 ; *K A I*, p. 18, n° 89.

7. La nécropole de Douïmès appartient aux VII^e-VI^e siècles, alors que la paléographie de la *tabella* ne permet pas de remonter au-delà du III^e siècle.

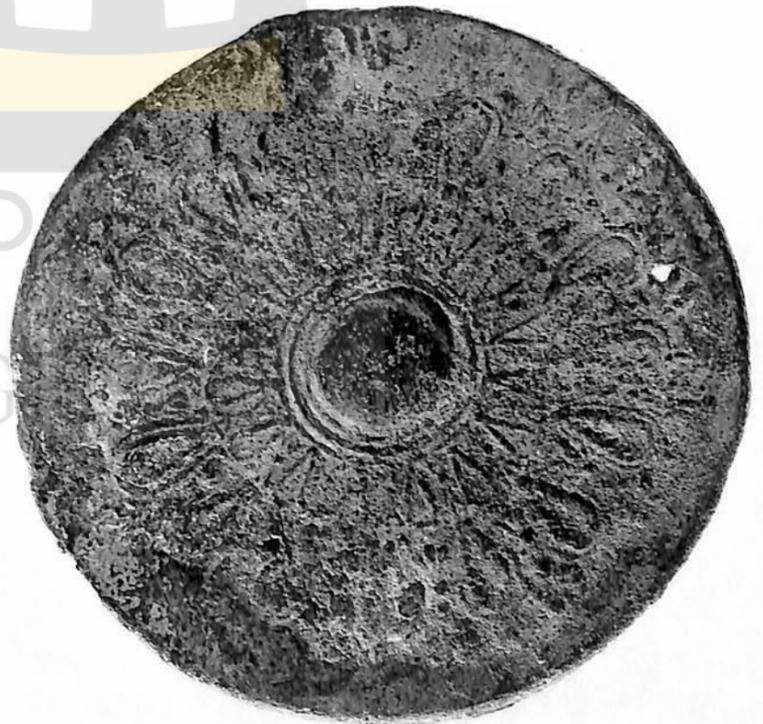
aux amulettes et aux talismans. Ces disques et patères de plomb nous indiquent aussi le sens que l'on attachait à tous ces objets prophylactiques déposés en si grand nombre à l'intérieur des sépultures. Ils nous rappellent également combien l'intégrité du mobilier funéraire importait à la survie et au bonheur posthume de l'être enterré dans ce lieu et combien la demeure éternelle pouvait causer de soucis et d'inquiétudes parmi les vivants. Du point de vue de l'histoire de l'art, ces objets sont particulièrement instructifs de la manière de faire des Phéniciens-Puniques. Ils ont emprunté leur *forme* et leur décor aux céramiques campaniennes de Calès à ombilic central à cause du motif végétal de palmettes dont la symbolique était pour eux funéraire et solaire, et aussi à cause de la ressemblance de ces coupes et de leur ornementation concentrique avec les patères traditionnelles bien connues. Cette forme, ils l'ont appliquée à une *nouvelle matière*, le plomb, à cause du caractère chthonien et prophylactique de ce métal chez eux, et ils ont modifié la *signification de l'objet*, en substituant à l'inscription de la phiale calène une épigraphe identiquement placée et de même apparence, complétée par quelques lettres puniques chargées de donner la clef de l'ensemble.

Ces disques de plomb ont aussi l'avantage de nous apporter un témoignage historique relatif aux relations qui devaient exister au début du III^e siècle entre l'Afrique et les Grecs d'Italie comme avec l'Étrurie méridionale, qui, à cette même époque, importe les phiales à ombilic de Calès et qui entretient avec Carthage des rapports culturels et artistiques dont les preuves existent nombreuses dans la nécropole de sainte Monique. Tous ces peuples semblent alors faire cause commune contre Rome devenue trop envahissante.

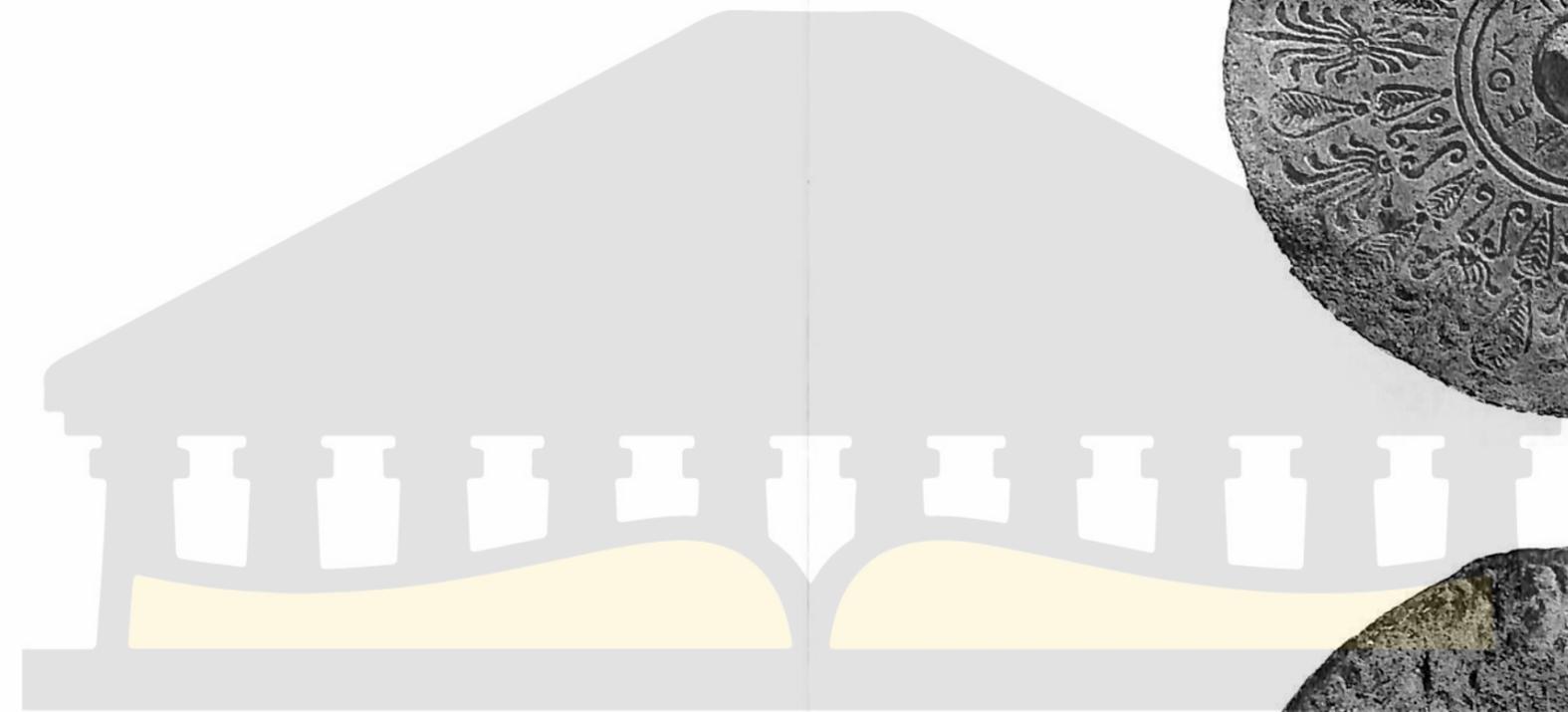
Jean FERRON.



1



2



WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM



1



2

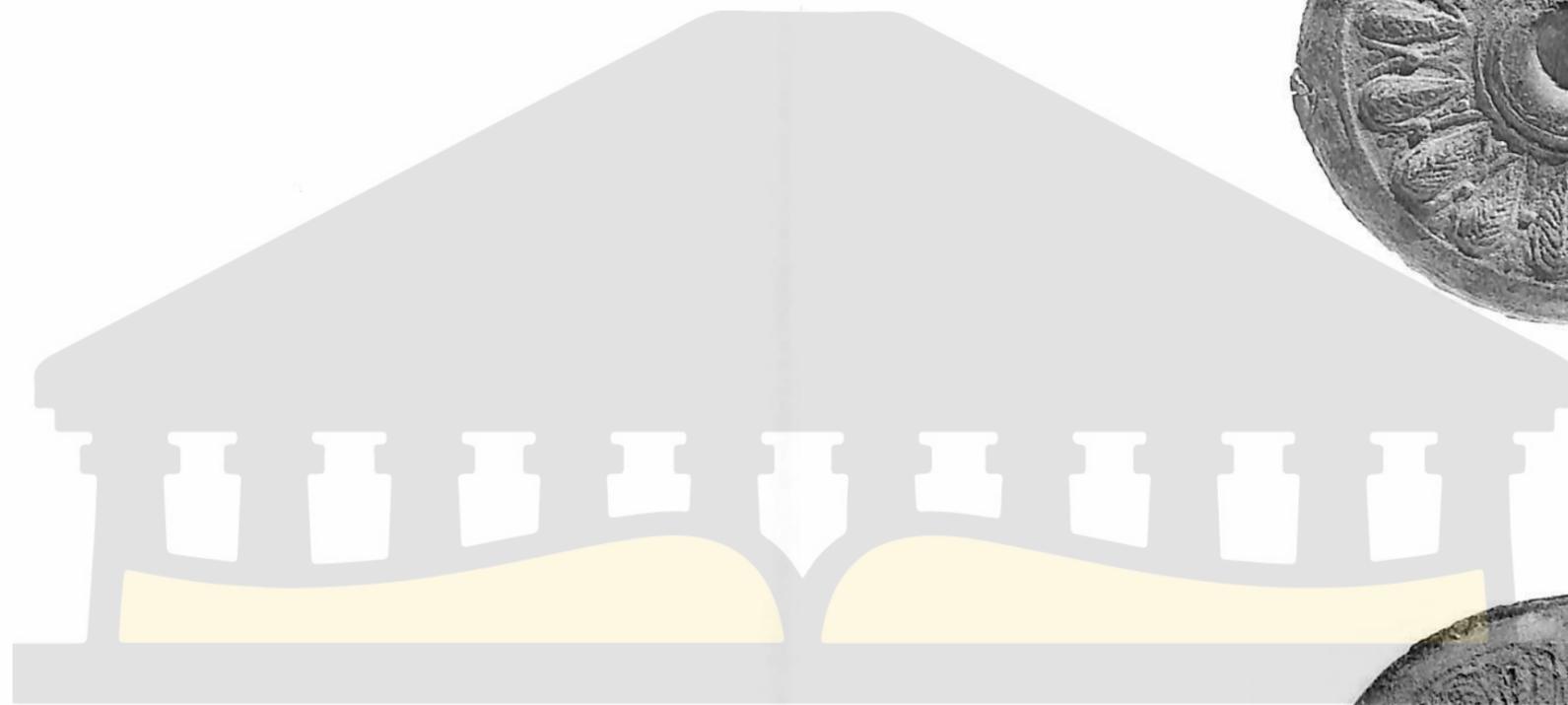
WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM



1



2



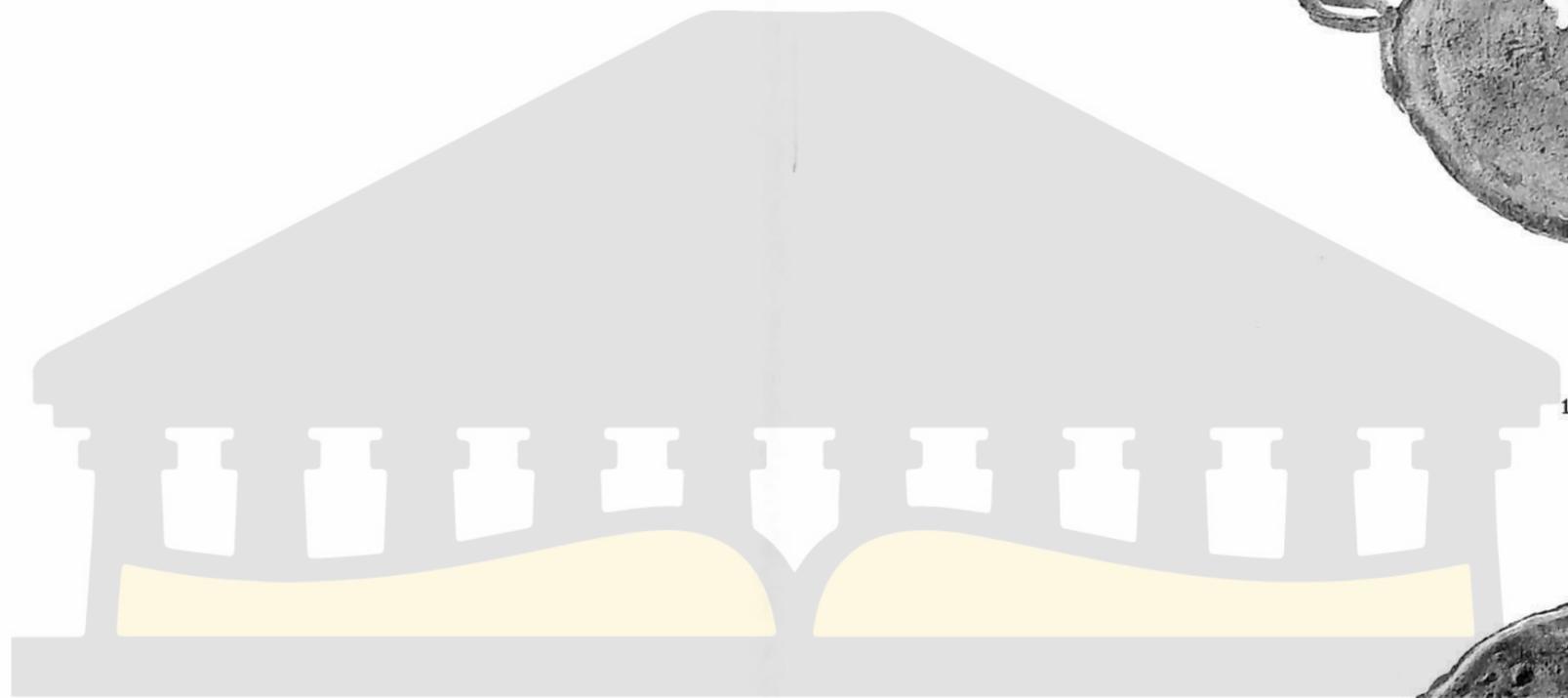
WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM



1

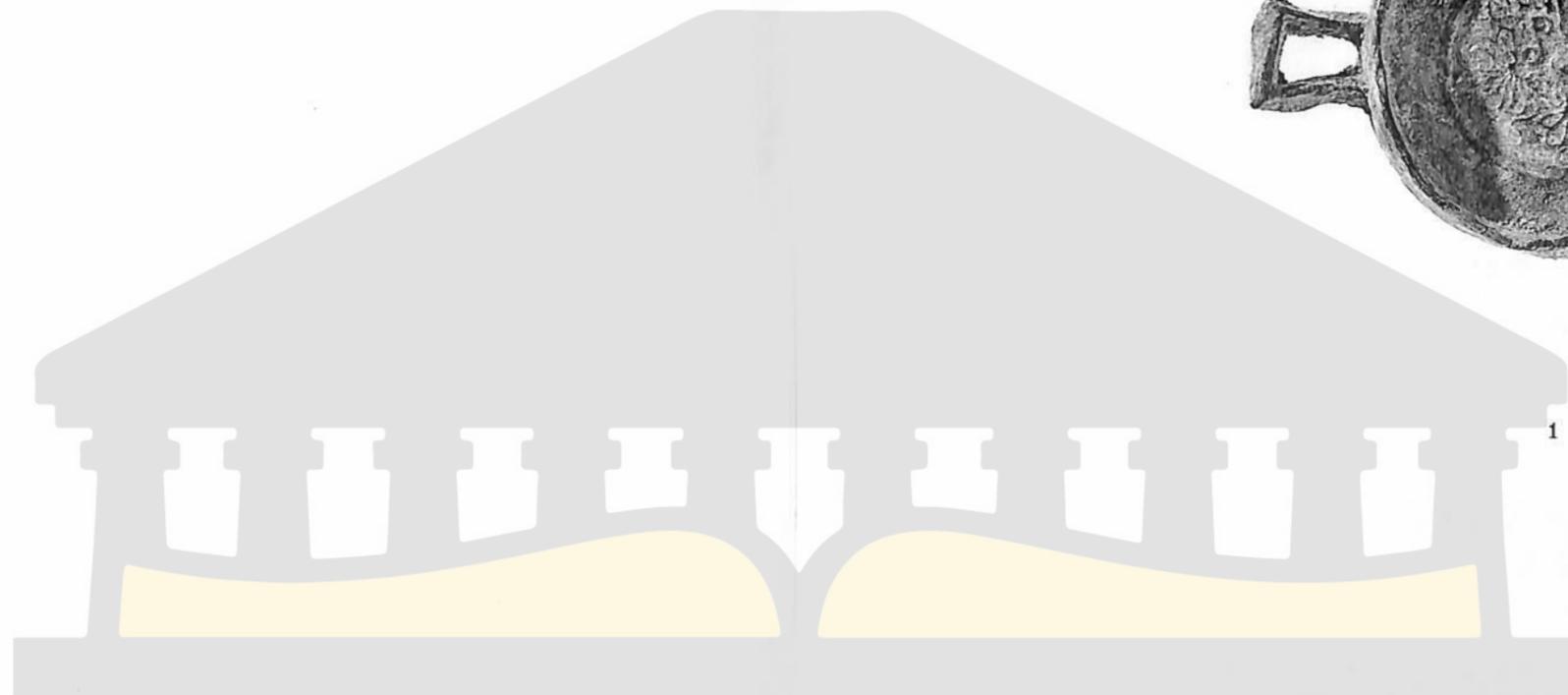


2



WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM





WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM

LA CONSTITUTION MUNICIPALE DE DOUGGA A L'ÉPOQUE NUMIDE

Nous possédons une série de textes libyques originaires de Dougga, datant approximativement des règnes de Massinissa et de Micipsa (voir plus loin), relatifs à des travaux de construction et qui énumèrent les principaux magistrats de la cité. J.-B. Chabot les a réunis dans son *R.I.L. (Recueil des inscriptions libyques)*, sous les n^{os} 2 à 11. L'un de ces textes, le n^o 2, présente un intérêt tout particulier, d'abord parce qu'il peut être daté exactement de — 138, ensuite parce qu'il est bilingue, libyque et punique. Quant aux documents uniquement libyques, nous pouvons, grâce à cette bilingue et en usant d'une précautionneuse critique interne, arriver à en comprendre la plus grande partie. Or en dépit de l'utilisation très judicieuse, souvent pénétrante, qu'en a faite déjà St. Gsell¹, il ne semble pas qu'on ait encore tiré de ces textes tout ce qu'ils peuvent nous fournir.

Que nous apprennent donc ces inscriptions ?

Tout d'abord elles nous donnent la liste des magistrats municipaux, selon un ordre fixe (le n^o 5 constitue la seule exception), qui est certainement l'ordre hiérarchique. Dans la *R.I.L.*, 2, qui est bilingue, certains, parmi ces noms de fonction, sont traduits en punique, mais d'autres sont simplement transcrits, translittérés, comme dirait un linguiste.

En premier lieu vient un personnage qui est appelé GLD en libyque et *mmlkt* en punique². Le mot punique correspond à l'hébreu *mamlâka* ou plutôt *mamlâkut*. L'un et l'autre vocable hébraïque signifie « royauté, dignité royale ». En Afrique du Nord, de même qu'en Phénicie à basse époque, c'est devenu le terme courant

1. S. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, V, p. 133-134.

2. Je transcris les substantifs libyques en lettres capitales ; quant aux noms propres libyques, j'en donne d'ordinaire une vocalisation approximative. Les mots puniques sont transcrits en petites italiques.

pour « roi », mais avec une nuance honorifique, comme pour « Sa Majesté » en français. Quant au libyque GLD, c'est le berbère *agellid*. On remarquera que dans la *R.I.L.*, 2 les mêmes mots GLD et *mmlkt* désignent les rois véritables, Massinissa et son père Gaia, aussi bien que le premier magistrat municipal de Dougga. Les rois numides n'éprouvent pas, semble-t-il, le besoin de se parer d'un titre les distinguant nettement ; ils auraient pu pourtant — et il semble bien qu'ils l'aient fait en réalité dans certains cas — se faire appeler *amenokal*, terme qui chez les Touareg actuels est réservé au chef d'une confédération de tribus. La transcription punique de ce terme, à savoir *mynkd*, a été employée en Tripolitaine pour rendre le mot latin *imperator* dans les titulatures impériales¹. Je crois que c'est le même mot qui doit être retrouvé dans MNKDH, si fréquent sur les inscriptions libyques², sans que je puisse préciser si ce terme a désigné seulement les monarques numides ou seulement les empereurs romains ou (ce qui paraît *a priori* le plus vraisemblable) successivement les monarques numides, puis les empereurs romains. Toujours est-il qu'à Dougga on se contente de donner à Gaia et à Massinissa aussi bien qu'à Micipsa le titre d'*agellid*.

Il n'est sans doute pas aventureux de conjecturer que le magistrat annuel appelé *agellid*, que nous rencontrons à Dougga sous Micipsa, est le pâle remplaçant d'un roi héréditaire portant le même titre. Nous savons par l'historien Ibn Khaldoun que l'équivalent arabe de ce mot est *sultan*³. Mais dès le — II^e siècle et probablement avant cette date le titre échoit alternativement à Dougga aux membres de plusieurs grandes familles (voir *infra*).

En effet la *R.I.L.*, 2, ligne 2 (version punique) stipule expressément que ce magistrat est annuel : « Dans l'année de Šaphot le roi, fils d'Afšan le roi. Étant chefs des Cent Sanok... et Šaphot, etc. » Ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs d'être rééligible, puisque la *R.I.L.*, 3, qui semble être un peu plus ancienne que la *R.I.L.*, 2 (voir *infra*), mentionne déjà ce même Šaphot dans la même fonction de « roi » (*agellid* en libyque).

Immédiatement au-dessous de l'*agellid-mmlkt* ou « roi » viennent les deux MUSNH ou MUSN, qui dans la version punique sont qualifiés de *rbt m't* (*sic*) « chefs des Cent ». Bien entendu on songe aussitôt aux deux sufètes carthaginois — d'autant plus que sous la domination romaine ces deux magistrats de Dougga seront appelés *sufes*⁴. Et pourtant le terme de « sufète » n'était inconnu ni évidemment en punique, ni même en libyque, puisque dans cette même inscription *R.I.L.*, 2 il est appliqué dans les deux versions (punique et libyque) à Zililsan, le grand-père de Massinissa. Il semble donc que le mot MUSN ait joui d'un prestige traditionnel et aussi que les attributions du MUSN aient été plus ou moins différentes de celles du sufète carthaginois.

1. Voir la *Trip.* 27, ligne 1 (— G. LEVI DELLA VIDA, *Africa Italiana*, VI, 1935, p. 4).

2. Voir glossaire du *R.I.L.*, p. xv, et J. G. FÉVRIER, *Bull. Arch. du C.T.H.*, 1946-1949, p. 653.

3. S. GSELL, *H.A.A.N.*, V, p. 127.

4. *C.I.L.*, VIII, 26. 517.

Que faut-il entendre au juste par « chef des Cent », traduction punique de MUSN ? J.-B. Chabot dans son *Recueil des Inscriptions libyques* a rendu ce mot par « chef de cent », « chef de centurie ». Cette dernière traduction — et plus encore « centenier » — prête à confusion, en ce sens qu'elle suggère l'idée d'une fonction militaire et implique que le libyque MUSN contiendrait la notion de « cent », ce qui n'est pas absolument certain. Si tel avait été le cas, pourquoi le libyque n'aurait-il pas employé un mot composé avec GLD, *agellid*, comme il le fait pour GLDMÇK (voir plus loin) ? Les deux MUSN, vu leur rang hiérarchique parmi les magistrats de Dougga, sont de grands personnages et non de simples capitaines de la garde nationale. Je crois qu'en réalité ils présidaient et dirigeaient le Conseil des Cent, c'est-à-dire l'assemblée des notables de TBGG, nom libyque de Dougga. L'importance même de leurs fonctions explique qu'on en ait nommé deux : c'est une garantie relative contre l'arbitraire de l'un ou de l'autre. La traduction punique a employé l'expression *rb m't*, parce qu'elle désignait, semble-t-il, une magistrature parallèle à Tyr, métropole de Carthage¹. On songera évidemment aussi au Conseil des Cent² ou des Cent Quatre³ à Carthage.

On notera que le mot MUSN ou MUSNH se retrouve peut-être, hors de Dougga, sous les formes MUSN et MSNH⁴ ; mais dans la plupart des cas, c'est certainement un nom propre. Il est vrai que l'onomastique libyque est si luxuriante qu'elle a dû incorporer bien des sobriquets, bien des noms de métier ou de fonction ; mais il est prudent de se tenir sur la réserve.

Au-dessous des deux MUSN vient le MÇÇKU. J'ignore tout de cette fonction. Le traducteur punique s'est borné à translittérer le mot en *mšškw*. La forme même du nom fait songer à l'élément MÇK qu'on retrouve dans GLD-MÇK (voir plus loin) « président (ou préfet) des cinquante hommes ». Aurait-il quelque rapport avec une commission de cinquante conseillers ou sénateurs, tout comme le GLD-MÇK ? Ce n'est, bien entendu, qu'une simple hypothèse.

On pourrait aussi voir dans le MÇÇKU, étant donné la place qu'il occupe dans la hiérarchie, aussitôt après les deux MUSN, un magistrat chargé des questions financières. A Carthage ce rôle était dévolu, semble-t-il, au *rab* (*rb*) proprement dit. Il me faut ici faire une courte digression sur le *rab* carthaginois.

Dans l'inscription punique *R.E.S.*, 17, ligne 6 (= *R.E.S.* 132 et 1 589 et *C.I.S.*, I, 3914), relative à la construction et à l'équipement en mobilier de temples nouveaux, il est fait mention, aussitôt après les deux sufètes et selon un ordre hiérarchique, d'un magistrat appelé *rab*. Or dans Tite-Live, XXVIII, 37, 2, nous trouvons une intéressante indication à propos de Gadès, colonie tyrienne, dont la constitution,

1. *Rép. Ép. Sém.*, 1502.

2. Voir GSELL, *H.A.A.N.*, II, p. 188.

3. *Ibid.*, p. 205.

4. *R.I.L.*, 26 et 621, 634, etc.

paraît dire Tite-Live lui-même, était calquée sur celle de Carthage. L'amiral carthaginois Magon s'était vu refuser l'entrée du port de Gadès et entendait se venger de cette insulte. En conséquence, nous dit l'auteur latin : « (*Mago*) *ad colloquium sufetes eorum, qui summus Poenis est magistratus, cum quaestore elicit laceratosque verberibus cruci adfigi iussit* » « (Magon) attira (à bord) pour un entretien leurs sufètes — c'est la magistrature suprême des Carthaginois — ainsi que le questeur. Il les fit déchirer à coups de verges, puis ordonna de les mettre en croix. » Le questeur, magistrat aux attributions essentiellement financières, répond ici au *rab* de la *R.E.S.*, 17. D'ailleurs à Carthage même Tite-Live mentionne un « questeur », qui paraît être le *rab* punique.

Vient ensuite le GZB, personnage énigmatique entre tous. La version punique translittère en *gzby*. Dans la *R.I.L.*, 5, très mutilée et « probablement incomplète » (J.-B. Chabot), l'ordre hiérarchique ordinaire est bouleversé et le GZB vient en tête ; mais la lecture est-elle sûre ?

J'ai déjà fait allusion au GLDMÇK, en punique *'dr hmšm h's*. En libyque le premier élément du mot est GLD, « roi » ou « chef ». En punique le terme *'dr* (vocaliser *'addir*, littéralement « puissant ») a un sens analogue. C'est ainsi qu'on trouve *'dr šph* « chef de clan » dans *R.E.S.*, 13, ligne 7¹ et *'dr rkt* dans *C.I.S.*, I, 132, ligne 4. Ce dernier terme semble désigner soit « le préposé aux comptes (financiers) », soit plutôt le « directeur des estimations », c'est-à-dire le magistrat qui fixait le montant des amendes, ces dernières étant affectées à des dépenses ou des constructions d'intérêt public². Dans notre texte *'dr* a approximativement le sens de « président » et correspond au GLD du libyque ; on peut donc se demander si le second élément du mot libyque GLDMÇK, à savoir MÇK, n'aurait pas le sens de « cinquante », comme semble le suggérer la contrepartie punique.

Le GLDMÇK, le *'dr hmšm h's* « président (ou chef) des cinquante hommes », était-il donc tout simplement une sorte de préfet de police, de chef du guet, comme St. Gsell a paru l'envisager³ ? Je ne le crois pas. L'expression punique fait songer bien plutôt à une commission sénatoriale, dont le GLDMÇK aurait été le président.

Nous savons par Aristote⁴ que les pentarchies ou comités de cinq membres jouaient un rôle important dans la vie politique de Carthage. En fait, les documents épigraphiques carthaginois, s'ils ne mentionnent pas de pentarchie séparée, font allusion à plusieurs reprises à des commissions ; et le nombre de leurs membres est un multiple de cinq. Dans un tarif sacrificiel⁵, on trouve l'expression « les trente

1. Voir J. G. FÉVRIER, *B. Ar.*, 1951-1952, p. 78 et suiv. On trouve aussi un *'dr 'zrm* dans les *Trip.* 27 et 30 (voir FÉVRIER, *Revue d'assyriologie*, 1948, p. 85 et suiv.).

2. Voir à ce sujet LEVI DELLA VIDA, *Trip.* 12, dans *Libya*, II, 1927, p. 9 et suiv.

3. S. GSELL, *H.A.A.N.*, V, p. 134.

4. *Polit.*, II, 8, 4. Voir à ce sujet *H.A.A.N.*, II, p. 208 et suiv.

5. *C.I.S.*, I, 3917.

hommes qui sont préposés aux taxes » ; sur une autre inscription¹ « les dix hommes qui sont (préposés) aux sanctuaires ». Or à Dougga les titres de « chef des Cent » et de « président des cinquante hommes » impliquent également que le total des membres du conseil ou de la commission est divisible par cinq. Si cette hypothèse, dont je reconnais bien volontiers la fragilité, était retenue, il en résulterait que l'organisation politique carthaginoise aurait influencé profondément le monde numide et lui aurait, au moins partiellement, servi de modèle.

Il ne nous reste plus à examiner que le cas du GLDGMIL. Selon toute vraisemblance il s'agit encore d'un mot composé, formé avec GLD « roi » ou « chef ». Or ce nom se présente à l'état absolu sous la forme GLDGMIL ou GLDGIML, *glđ-gymł* dans la translittération punique ; mais à l'état consécutif, il reçoit un N final, au lieu du T² attendu, soit GLDGIMLN. Comment expliquer cette anomalie au moins apparente ? J'ai déjà proposé de reconnaître comme premier élément le mot GLD « chef ». Quant au second élément, ce serait un mot ayant la désinence -N du pluriel. Cette désinence est bien attestée. En face de ṬNI « étant préposé » (au singulier), nous avons ṬNIN, punique *ṭn'm* « étant préposés » (au pluriel)². Quand il s'agit d'un mot simple, cette désinence -N se maintient au cas absolu : c'est le cas pour ṬNIN : « étant préposés Ašyan ... et Ariš ». Quand il s'agit d'un nom composé, le -N est maintenu au cas consécutif : ṬBN GLDGIMLN « Aṭban étant GLDGIMLN », car il n'y a aucune ambiguïté. Au contraire, au cas absolu, le -N serait supprimé ; car on pourrait croire qu'il s'agit d'un mot simple au pluriel et non d'un mot composé au singulier.

Si cette tentative d'explication ne semble pas trop subtile, on en inférera que GLDGIMLN signifie « chef des... ». Or il est un titre qui vient tout naturellement à l'esprit : c'est celui de « chef des prêtres », c'est-à-dire « grand-prêtre », *rab kohanim* en punique. En particulier dans la *R.I.L.*, 2, qui commémore l'érection d'un temple funéraire en l'honneur du roi défunt Massinissa, on s'étonnerait que manquât la mention d'un tel personnage ; et la place hiérarchique de celui-ci rappelle celle qui lui est attribuée dans *R.E.S.*, 17, après les sufètes et le *rab*, seuls autres magistrats nommés dans ce texte.

Nous avons vu précédemment que la grande inscription bilingue (punico-libyque) de Dougga était datée de — 138 (et non pas de — 139, comme on le dit ordinairement). En effet, elle a été gravée, nous est-il dit, en l'an 10 de Micipsa. Or, Massinissa est mort au début de — 148³ et le reste de l'année — 148 a été considéré comme la 56^e et dernière année de son règne, encore que ses trois fils, Micipsa, Gulussa et Mastanabal, fussent déjà sur le trône⁴. Est-il possible d'aller plus loin et

1. *Ibid.*, I, 175.

2. *R.I.L.*, 3, ligne 12 et 2, ligne 11.

3. GSELL, *H.A.A.N.*, III, p. 303-304, et V, p. 123.

4. A. BERTHIER et R. CHARLIER, *Le sanctuaire punique d'El Hofra à Constantine*, n° 63, p. 59 et suiv.

de dater, au moins très approximativement, quelques autres textes libyques monumentaux de Dougga ? Je crois que les généalogies nous le permettent.

Dans la *R.I.L.*, 2 (c'est la bilingue dont nous venons de parler) le magistrat éponyme de la cité s'appelle « Šaphoṭ, le roi, fils d'Afšan, le roi ». Or, ce « roi » Šaphoṭ apparaît également dans *R.I.L.*, 3 : « Šaphoṭ, le roi, fils d'Afšan, le roi, fils de Kinifsan. » Les deux inscriptions ne sauraient être très éloignées dans le temps l'une de l'autre ; et d'autres synchronismes le confirment. Mais laquelle est la plus ancienne ?

La réponse est aisée. Dans la *R.I.L.*, 3, un des deux « chefs des Cent » s'appelle « Šaphoṭ, le chef des Cent (MUSN), fils de 'Abdešmun, le roi, fils de Maqlo, le roi ». Or dans la *R.I.L.*, 2 nous trouvons comme GZB (voir plus haut) un certain Magon, « fils de Šaphoṭ, le chef des Cent, fils de 'Abdešmun, le roi ». Donc à l'époque de la *R.I.L.*, 2, Šaphoṭ n'était plus en fonctions (les deux chefs des Cent sont en effet nommés en tête de l'inscription) ; par conséquent la *R.I.L.*, 2 (— 138) est postérieure à la *R.I.L.*, 3.

Pouvons-nous remonter plus haut encore ? La généalogie de Šaphoṭ, le roi, nous y aide. Dans la *R.I.L.*, 3, il est appelé « fils d'Afšan, le roi, fils de Kinifsan ». Cet Afšan pourrait bien être l'Afšan qui est « roi » en exercice dans la *R.I.L.*, 10 (texte très mutilé) : dans ce cas, la *R.I.L.*, 10 serait antérieure aux nos 2 et 3. Mais, surtout, je crois retrouver cet Afšan dans la *R.I.L.*, 11, où il n'est pas encore roi, mais seulement chef des Cent : « Étant chef des Cent Afšan, fils de Kinifsan, fils d'Aṭban, le chef des Cent. » Si c'est bien le même personnage, la *R.I.L.*, 11, est un peu antérieure à la *R.I.L.*, 10 et nettement antérieure aux *R.I.L.*, 3 et 2. Elle pourrait se situer très approximativement entre — 170 et — 180. Cette hypothèse me paraît d'autant plus vraisemblable que les noms propres Afšan et Kinifsan, à la différence d'autres noms propres, comme Magon, Šaphoṭ et Aṭban, ne se retrouvent pas ailleurs dans ce groupe d'inscriptions.

Ainsi le Šaphoṭ qui aurait été « roi » deux fois en — 138 (*R.I.L.*, 2) et déjà quelque temps auparavant (*R.I.L.*, 3) aurait eu un arrière-grand-père, à savoir Aṭban, qui aurait été « chef des Cent », approximativement à l'époque de la seconde guerre punique. La constitution municipale de Dougga, telle qu'elle nous apparaît à l'époque de Micipsa, avec ses magistrats si particuliers, remonterait assez haut dans le passé. Or tout système administratif, si peu compliqué qu'il soit, requiert une langue particulière et aussi une écriture. Le problème des origines des institutions municipales numides rejoint ainsi par un détour celui de l'élaboration de l'écriture libyque. L'un et l'autre se posent d'ailleurs dans des termes semblables.

Lorsque je me suis occupé pour la dernière fois du problème de l'écriture libyque¹, je suis arrivé aux trois conclusions suivantes : 1^o les signes de cet alphabet ne paraissent pas avoir été empruntés à l'écriture punique ou à la néopunique, mais relèveraient, au moins en partie, d'un vieux fonds commun à l'écriture protophéni-

1. *Histoire de l'écriture*, 2^e éd., p. 325 et suiv.

cienne ou à la phénicienne archaïque et aux écritures sud-sémitiques ; 2^o la conception même de cette écriture est foncièrement consonantique, sauf pour un signe ; 3^o enfin, les gutturales semblent ne pas avoir été notées, mais il existe un signe (le H de J.-B. Chabot) enregistrant en particulier dans les transcriptions de noms propres puniques n'importe quelle gutturale, et, dans celles de noms propres latins, la désinence *-o/u* (pour *-us*), tout comme l'*aleph* punique. Ces diverses caractéristiques s'expliqueraient aisément si l'on admettait que les Numides possédaient déjà un embryon d'écriture consonantique, analogue pour la conception à l'égyptienne, à la sud-sémitique, à la protophénicienne, etc., et, pour la forme des caractères, à la sud-sémitique et à la protophénicienne seulement. Au contact des Carthaginois, cette écriture aurait été modifiée, adaptée aux translittérations du punique ; mais cette transformation se serait faite à une époque où la langue punique avait perdu son système de gutturales, soit au plus tard aux environs du III^e siècle avant notre ère, c'est-à-dire à l'aube de la grande dynastie numide. Ainsi s'expliquerait le caractère si particulier de l'écriture libyque occidentale, dont la lecture et la transcription offrent de grandes difficultés ; ces difficultés tiendraient à ce qu'elle aurait échappé à la réforme introduite à l'Est dans le royaume numide et représenterait la vieille écriture libyque.

Il en irait à peu près de même pour le régime municipal. A en juger par leurs noms, spécifiquement numides, les magistratures mentionnées dans les textes libyques de Dougga ne sont pas d'origine punique ; elles existaient avant la pénétration punique. Mais ce n'est pas par hasard, autant qu'on en puisse juger, qu'on trouve au sommet de la hiérarchie — ou presque — deux magistrats rappelant les sufètes carthaginois, qu'il existe un Conseil des Cent et peut-être un système de pentarchies, que des commissaires responsables sont *préposés* à l'exécution des travaux : cela est d'origine punique.

A quelle époque a été réalisée cette adaptation ? La seule chose qu'on puisse affirmer, c'est qu'elle est antérieure à Micipsa. On est tenté évidemment de songer à Massinissa. Mais il n'est pas interdit de remonter plus haut encore, à une époque où l'autorité et le prestige de Carthage étaient mieux assis dans le monde numide.

James G. FÉVRIER.

P.S. — Cet article était déjà rédigé, lorsque m'est parvenu l'érudit ouvrage de G. CAMPS, *Massinissa ou les débuts de l'histoire* (= *Libyca*, VIII, 1). Un court passage (p. 225) est consacré à l'administration de Dougga.

A PROPOS DE L'ÉPITAPHE NÉOPUNIQUE D'UNE PRÊTRESSE

Dans le volume V de *Semitica* j'avais publié un texte de six lignes contenant l'épithaphe d'une prêtresse. Il s'agit sans doute d'une tablette *pas*, destinée à être fixée sur la stèle funéraire. Le document dont j'ai disposé, trouvé sans aucune indication dans les papiers de l'abbé J.-B. Chabot, était visiblement la photographie d'une copie. Copie qui paraît avoir été faite de façon consciencieuse — et même avec compétence — mais reste néanmoins une simple copie.

J'avais donné de ce texte la lecture et la traduction suivantes :

ṬPŠ Š'DYT HK
NT 'DRT MN'BT Š
'NT ŠB'M WŠB'
WKN' Š'NT 'SR
WŠMN R'Š?'
MŠ'RT NŠB

Selon mon habitude, le point placé au-dessus d'une lettre indique que la lecture n'en est pas sûre.

« Sépulture (τάφος) de 'Adiyat, la prêtresse éminente, ayant crû (pendant) 77 ans. Elle a été 18 ans chef des chanteuses. Stèle. »

Dans *Vetus Testamentum*, XI, 3 (juillet 1961), M. J. Hoftijzer a proposé diverses corrections de mes lectures et interprétations. Je les examinerai ici.

En premier lieu, il suggère de lire à la ligne 2 MT'BT au lieu de MN'BT. Le sens proposé par Hoftijzer est si séduisant : « elle est morte, âgée de » au lieu de « ayant crû », qu'on peut admettre cette lecture, d'autant plus que l'orthographe MT' « elle

est morte » correspond à celle de KN' « elle a été », à la ligne 4. Je me range donc à l'avis de Hoftijzer, en le félicitant sincèrement.

Aux lignes 1 et 2, il lit HNKT 'BNT là où je lisais HKNT 'DRT. Ici il m'est impossible de le suivre. Tout d'abord la lecture 'DRT (pour 'DRT « éminente »)

Handwritten Punic script, likely a transcription of the original inscription. The characters are arranged in several lines, showing various forms of the Punic alphabet, including what appears to be the word 'DRT' (éminente) mentioned in the text.

est hors de toute contestation. Il suffira au lecteur de se reporter à la photographie qui accompagne mon article. D'autre part dans le soi-disant HNKT le *noun* aurait un tracé rectiligne et oblique, tandis que partout ailleurs il est vertical et sinueux, un peu en forme de S inversé ; en revanche ce peut être un *kaph* dont le crochet supérieur serait tombé (voir le *kaph* de KN' à la ligne 4). Quant au soi-disant *kaph* qui viendrait ensuite, c'est un *noun* sinueux. Je crois donc que la lecture HKNT 'DRT « la prêtresse éminente » est assurée. La forme HKNT pour HKHNT « la prêtresse » semble se retrouver dans une bilingue latino-néopunique (Lidzbarski, *Ephemeris*, II, p. 188, ligne 2 du néopunique).

Enfin Hoftijzer veut lire N'PŠ au lieu de TPŠ (= τάρως) au début de la ligne 1.

En punique l'emploi du mot NPŠ pour désigner la stèle funéraire m'est inconnu. Néanmoins cette lecture n'est pas exclue.

Compte tenu de la première correction apportée par M. Hoftijzer, je propose donc de corriger ainsi mon ancienne interprétation :

« Sépulture (?) de 'Adiyat, la prêtresse éminente. Elle est morte, âgée de 77 ans. Elle a été 18 ans chef des chanteuses. Stèle. »

Dans le même article de *Vetus Testamentum* le lecteur trouvera, due à M. Hoftijzer une interprétation, quelque peu différente de la mienne, d'une formule funéraire que j'ai étudiée au tome VIII des *Cahiers de Byrsa*. Sur ce point, je n'ai rien à changer à ma thèse.

James G. FÉVRIER.

LE MILLIAIRE ARCHAÏQUE DE LORBEUS*

En visitant dernièrement les collections lapidaires du Musée de Carthage-Byrsa pour y dresser l'inventaire des bornes milliaires, je fus aussitôt attiré par un monument graphique au facies très particulier. C'est un bloc en calcaire compact, de couleur jaunâtre et de forme parallélépipédique, mal équarri (pl. I et II). Hauteur 1 m ; largeur au sommet 0,25 m ; largeur à la base 0,40 m ; épaisseur au sommet 0,21 m ; épaisseur à la base 0,25 m. Inscription très succincte de 5 lignes. Hauteur des lettres : l. 1 = 6 cm ; l. 2 à 4 = 7,5 cm ; l. 5 = 9 cm¹.

Cette pierre avait été trouvée jadis à Lorbeus, l'antique *Colonia Aelia Augusta Lares*² et publiée par le R.P. Lapeyre³. L'auteur restituait avec vraisemblance :

[n] * x [a]

Sicc(a) *

ad *

Car

Thag(inem) *

mais se refusait à admettre, malgré le formalisme péremptoire du texte, l'hypothèse d'une borne milliaire qui aurait jalonné une route directe de *Sicca Veneria* (Le Kef)

* Cette étude constitue le développement d'une communication présentée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, *CRAI*, 1963, pp. 142-148.

1. Les Pères Blancs de Carthage, notamment les RR. PP. Ferron et Deneauve, ont complaisamment facilité ma tâche. Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de ma respectueuse gratitude.

2. *Atlas archéologique de la Tunisie au 100/1000^e*. Feuille 29, Ksour, n° 70. C'est la leçon *Laribus*, comme *Nivibus* (N'gaous), au datif, et non *Lares* au nominatif, qui, sous une très légère altération phonétique, est parvenue jusqu'à nous.

3. *B.A.C.*, 1934-1935, p. 321, texte recueilli par A. MERLIN, *I.L.T.*, 1636.

à Carthage en passant par Lorbeus. Le monument lui semblait donc énigmatique, et, en toute hypothèse, le problème de sa datation n'était pas évoqué¹.

Un examen critique de la pierre et la publication de photographies nous feront apparaître au contraire un document tout à fait nouveau, susceptible même de mieux éclairer certains problèmes historiques de l'Afrique romaine.

Un simple coup d'œil permet déjà de mettre au point une imperfection de la première publication : la pierre n'est brisée ni en haut ni en bas, et, à la ligne 1 du texte, une seule lettre est manquante, la première, et non deux de part et d'autre du signe X. A la restitution [*n(umero)*] x, d'ailleurs très admissible, du R.P. Lapeyre, je préfère substituer une leçon [*m(iliarium)*] x, ou peut-être [*m(ilia)*] x, l'éclat de la pierre semblant avoir laissé subsister une trace très légère du dernier trait d'un M.

La nature routière du monument ne saurait alors faire le moindre doute, surtout lorsqu'une certaine spécialisation permet d'y voir, en fonction de caractéristiques externes et internes, une borne milliaire de type « archaïque », correspondant aux périodes « anciennes » de la romanisation de l'Afrique.

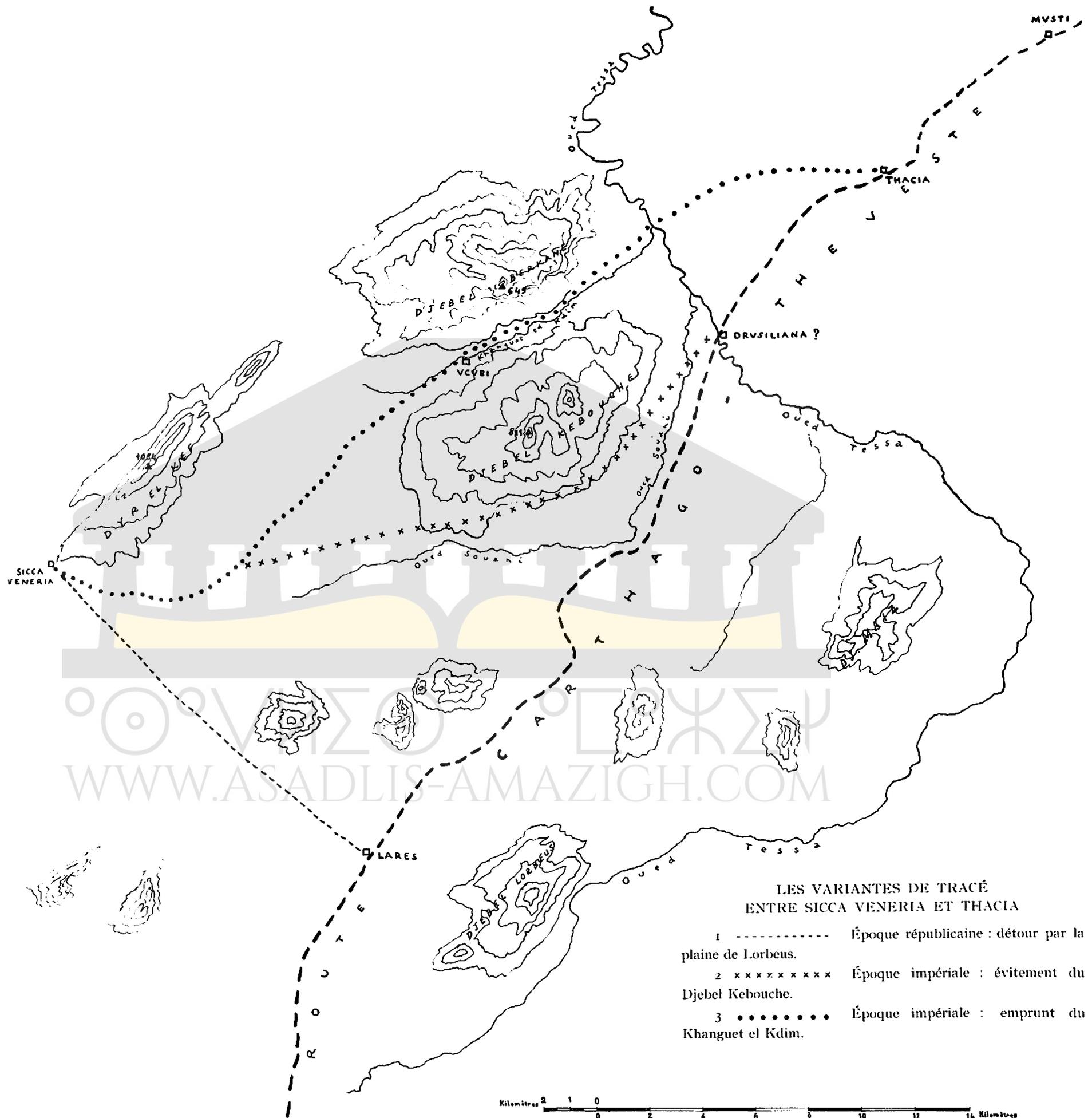
I. — LES CARACTÈRES EXTERNES

On envisagera sous cette rubrique le site d'implantation de la borne, sa typologie et sa paléographie.

A. — SITE D'IMPLANTATION

Le R.P. Lapeyre indiquait comme lieu de découverte : Lorbeus. Il ne m'a pas été possible d'obtenir plus de détails. Nous ne saurons donc dire si la borne se trouvait en remploi dans les ruines ou à quelle distance exacte de la ville antique de *Lares*, vraisemblablement vers le Nord-Ouest, elle avait été posée. Une distance de 15 km en ligne droite sépare le site de Lorbeus de celui du Kef. Les 10 milles indi-

1. Voici intégralement son commentaire : « Il se pourrait que la pierre fût brisée en haut et en bas, mais ce n'est pas certain. Il n'est pas douteux, en revanche, que nous ayons ici les noms des deux villes de *Sicca* et de Carthage ; cependant l'inscription ne semble pas se référer à une route. S'il s'agissait d'une route reliant *Sicca* à Carthage, il serait étonnant qu'elle ne partît pas de la capitale et que la formule ne fût pas, par analogie de ce que donnent les milliaires de la voie de Carthage à *Theveste* : *a Karthagine Siccam* ; d'autre part, une route reliant *Sicca* à Carthage n'a aucune raison de passer par *Lares*, distant au Sud-Est de 15 km, soit 10 milles de *Sicca*, ce qui constituerait un crochet aussi long qu'inutile. » (Renvoi au croquis publié par Ch. SAUMAGNE dans *B.A.C.*, 1932-1933, p. 50.) « Enfin, sur les milliaires on n'emploie pas *ad* et le chiffre est à la fin. Je croirais plutôt à une borne servant à jalonner un tracé que je ne puis d'ailleurs préciser davantage. On serait tenté de supposer que le chiffre X était précédé d'un N, ce qui rappellerait les numéros placés par exemple sur les bornes de la *fossa regia* dans la région de Dougga (*C.I.L.*, VIII, 25988) ; la numérotation partirait de *Sicca* et se dirigerait vers Carthage : *a] Sicca ad Carthag(inem)*. »



LES VARIANTES DE TRACÉ
ENTRE SICCA VENERIA ET THACIA

- 1 - - - - - Époque républicaine : détour par la plaine de Lorbeus.
- 2 x x x x x x x x Époque impériale : évitement du Djebel Kebouche.
- 3 Époque impériale : emprunt du Khanguet el Kdim.



qués sur la pierre sont donc vérifiés en principe, à cette réserve près que la longueur du mille utilisé reste hypothétique. Était-ce déjà le mille spécial de 1 625 m qui caractérisera en l'an 14 ap. J.-C. la voie romaine des *Castra Hiberna* de la *legio iii augusta* (Haïdra ou Thala) à *Tacapés* (Gabès)¹ ? Était-ce tout simplement le mille habituel de 1 480 m ? Nous ne saurions trancher cette question puisqu'aussi bien les deux longueurs de 16,250 km et de 14,800 km conviendraient aux 10 milles de la borne si nous connaissions son lieu de découverte ou les détours possibles de la route.

La région d'implantation du milliaire révèle néanmoins un détail remarquable : l'itinéraire suivi n'hésite pas, pour relier *Sicca* et Carthage, c'est-à-dire le Sud-Ouest au Nord-Est, à s'orienter tout d'abord vers le Sud-Est. Cette anomalie avait considérablement gêné le Père Lapeyre. Envisagée au contraire comme un indice d'archaïsme, elle vient illustrer un important problème routier régional que des impératifs géographiques et stratégiques semblent avoir toujours conditionné.

Les documents littéraires du début du III^e siècle de notre ère, Table de Peutinger et Itinéraire d'Antonin, matérialisent, en effet, une direction générale Sud-Ouest-Nord-Est entre *Sicca* et Carthage², et la reconstitution du réseau routier d'après les données archéologiques met en valeur l'étape-charnière du parcours, celle de *Thacia* (Bordj Messaoudi)³. Or, sur l'itinéraire le plus court de *Thacia* à *Sicca* s'interpose un accident de terrain d'une particulière gravité : la « Khanguet el Kdim », défilé de l'oued Kdim, tortueux et encaissé⁴. Il n'est pas douteux qu'une voie romaine emprunta ce trajet. Les milliaires et la présence de l'établissement d'*Ucubi* (Henchr Kaoussat = Pont Romain) qualifié de *castellum*, l'attestent pour le III^e siècle

1. *C.I.L.*, VIII, série 10018. Cf. notamment J. TOUTAIN, *Les nouveaux milliaires de la route de Capsa à Tacape découverts par le capitaine Donau*, dans *Mém. Ant. de Fr.*, LXIV, 1903, p. 153-230 ; cf. *I.L.A.*, 654 ; P. SALAMA, *Les voies romaines de l'Afrique du Nord*, Alger, Imprimerie Officielle, 1951, p. 17. Notons que ce mille particulier de 1 625 m semble avoir été également relevé sur la route de *Tacapés* vers *Turris Tamalleni* (Telmin) : LE BŒUF, *La voie romaine de Tacapés à Aquae Tacapitanae*, dans *B.A.C.*, 1905, p. 349 ; et peut-être d'*Ad Majores* (Négrine) à *Thabudeos* (Thouda) : GSELL, *Atlas archéologique de l'Algérie*, F. 50, n° 50. Toutes ces voies parcouraient des régions méridionales de l'Afrique romaine.

2. *Table de Peutinger* : *Sicca* XXX, *Siguese* VII, *Drusiliana* VII, *Thacia* VII, *Musti*, etc. vers Carthage. A *Drusiliana* s'embranchent une voie qui, à *Laribus*, rejoint la route *Carthago-Theveste*. *Itinéraire d'Antonin* (éd. Cuntz), frag. 45, 1 à 46, 1 = trajet de *Sicca* à Carthage par *Musti* (Henchr Mest près du Krib) et *Membressa* (Medjez-el-Bab) ; cf. *ibid.*, 41, 3-4.

3. P. SALAMA, *Carte du réseau routier de l'Afrique romaine*, dans *Les voies romaines de l'Afrique du Nord*, *op. cit.*

4. Voir carte annexée. Cf. les observations toujours lumineuses de Ch. MONCHICOURT, *La région du Haut Tell en Tunisie (Le Kef, Téboursouk, Mactar, Thala). Essai de monographie régionale*, Paris, A. Colin, 1913, pp. 118-119 : « véritable gorge extrêmement pittoresque avec son eau courante, ses oliviers sauvages, ses trembles et ses jardins. Le Khanguet el Kdim, qui se termine sur El Bahra au Pont Romain a une grosse importance stratégique. De là on est maître en effet, non seulement de la route Kef-Téboursouk, mais encore de la route Souk-el-Arba-Nébeur-Aïn Beïda... Lors de l'insurrection de 1864, c'est là que fut assailli et tué le caïd El Djebira Ferhat, et en 1881 cet endroit fut une des principales positions des dissidents ». Cf. P. GRANDCHAMP, *Documents relatifs à la révolution de 1864 en Tunisie*, Tunis, Alocchio, 1935, I, p. 24-32. Il semble donc que Rome ait connu le même processus historique et occupé la gorge, une fois toute la région pacifiée.

ap. J.-C.¹. Mais cet emprunt paraît avoir été tardif. Dans une étude scrupuleuse, Ch. Saumagne suppose, avec une grande vraisemblance, que, pour éviter les dangereuses gorges de l'oued Kdim, les Romains utilisèrent tout d'abord une variante un peu plus méridionale, indiquée par la Table de Peutinger, et s'embranchant à *Drusiliana* sur la route Carthage-*Theveste*².

Notre milliaire de Lorbeus vient confirmer ce processus historique et nous donner à coup sûr le premier état des relations routières de *Sicca* à Carthage. Le grand axe Carthage-*Theveste* que l'on tenait ainsi à utiliser à tout prix était un ancien chemin d'époque punique que les Romains rajeuniront plus tard³. Ce vieil itinéraire éprouvé, reliant à travers le Haut Tell les plaines de l'oued Khalled, de Lorbeus, des Zouarines, et stimulant, au passage, de gros marchés régionaux, présentait en outre dans notre cas un avantage exceptionnel du fait qu'entre Le Kef et la région de Lorbeus, le parcours s'avérait facile, simple, dégagé⁴. En se greffant ainsi par le Sud-Est sur la route Carthage-*Theveste*, on évitait de coûteux travaux d'art, et, contournant totalement le massif du Djebel Kebouch, on diminuait de surcroît les risques d'embuscade à une époque où la stratégie commandait certainement la prudence⁵. L'augmentation de distance n'en était, d'ailleurs, pas excessive : d'après les indications des bornes, au III^e siècle, *Sicca* se trouvait à 122 milles de Carthage par la vallée de l'oued Kdim ; *Lares* à 119 ou 120 milles. Ainsi, 129 à 130 milles séparaient Le Kef de Carthage à l'époque du milliaire archaïque⁶.

Une question pourrait même se poser à propos de cet itinéraire : était-il en rap-

1. Bornes milliaires = classement de Saumagne, voir note suivante. Base à Caracalla par les *decur(iones) Sicc(enses) Ucubi morantes et seniores K(astelli) Ucubis* : *C.I.L.*, VIII, 15669. L'inscription la plus ancienne du site est une dédicace à Antonin le Pieux en l'an 150 : *ibid.*, 15666.

2. Ch. SAUMAGNE, *Bornes milliaires sur la voie de Carthage à Sicca*, dans *B.A.C.*, 1932-1933, p. 45-50, avec croquis.

3. Très nombreuses bornes milliaires, *C.I.L.*, VIII, série 10048, et inscription de l'année 123 ap. J.-C. : *ibid.*, 10114/22173 = *ILAlg.*, I, 3951.

4. La voie traverse la contrée que MONCHICOURT, *op. cit.*, carte hors texte, nomme « plaine du Kef ». Sur la valeur de l'itinéraire Carthage-*Theveste*, *ibid.*, p. 31, 74, 482. Rappelons également l'importance stratégique exemplaire de Lorbeus, la « porte de l'Ifriquia », aux époques byzantine et arabe : *ibid.*, p. 256-261. La place forte avait déjà servi de base militaire à Marius contre Jugurtha : SALLUSTE, *Bell. Jug.*, LXXVIII, 3.

5. Monchicourt note en outre, p. 243-244, que la région comprise entre Le Kef et Bordj Messaoudi, c'est-à-dire le Khanguet el Kdim, était encore au XIX^e siècle la plus infestée de lions de toute la Tunisie, détail qui accuse le caractère sauvage du site. Je ne crois pas, enfin, que le détour par Lorbeus ait été imposé par la présence de forêts. Le texte de CORIPPUS, *Johannide*, VII, 143, d'après lequel « la ville de *Laribus* est presque cachée au milieu des bois » est une exagération poétique désignant probablement un simple maquis de broussailles. Cf. GSELL, *H.A.A.N. (Histoire ancienne de l'Afrique du Nord)*, I, Paris, Hachette, 1928, p. 151. L'indication se rapporterait, en tout cas, au Djebel Lorbeus, massif situé au sud de la ville antique, et non au nord.

6. Ces rectifications successives de tracés en fonction des progrès de la colonisation ne sont pas rares chez les Romains. Voir par exemple au sujet de la Voie Domitienne en Narbonnaise : J. CAMPARDOU, *Un milliaire de Cneus Domitius Ahenobarbus imperator découvert à Treilles, Aude*, dans *Gallia*, 1949, 2, p. 195-205, avec croquis.

port avec quelque opération cadastrale ? C'est un point qui reste incertain. Il serait évidemment tentant de voir dans l'axe *Sicca-Lares* un *cardo* de *centuriatio*. Malheureusement, les travaux de A. Caillemer et R. Chevallier, fondés sur la photographie aérienne, n'ont pas encore étudié la région du Kef¹. Leurs études mettent bien en lumière un « groupe Nord », compris entre Bizerte et Enfidaville d'une part, le Cap Bon et les environs de Téboursouk de l'autre, et correspondant à la partie septentrionale de l'*Africa Vetus*, œuvre dont la réalisation remonterait au II^e siècle av. J.-C.². Il est certain que s'il y eut cadastration de l'*Africa Nova*, l'opération n'a pu être que postérieure à 46 av. J.-C. Tel est le cas du « groupe Centre-Est » des régions de Sousse-*Thapsus*-La Chebba, qui daterait de César et d'Auguste³. R. Chevallier note enfin l'existence d'une centuriation « très effacée » dans les régions de Ghardimaou-Souk el Arba-Téboursouk, c'est-à-dire à 40 km au nord du Kef⁴. L'orientation des *decumani* en est de 28 grades nord-est-sud-ouest sur la ligne est-ouest. Avec ses 50 grades d'inclinaison, l'axe Le Kef-Lorbeus ne peut appartenir au même système. Peut-être dépendait-il d'une centuriation autonome, dont nous connaissons un autre exemple dans le secteur d'*Acholla*⁵.

Nous ne pouvons aller plus avant dans ce domaine. Remarquons cependant que, d'après les travaux de Caillemer-Chevallier, toutes les cadastrations connues dans cette partie de l'Afrique semblent remonter à l'époque républicaine et au début de l'Empire. Mais, en toute hypothèse, l'appartenance de notre voie à un système cadastral n'est pas encore démontrée. Le problème reste donc entier.

B. — TYPOLOGIE

L'archaïsme topographique que nous venons de constater semble trouver confirmation dans la forme même de la borne. L'imperfection de sa taille et de son polissage lui confère déjà un aspect particulièrement fruste ; mais il y a plus. Sa nature de stèle la range dans une catégorie traditionnelle de monuments du même ordre en Afrique. Lorsque l'on considère les plus anciens exemples de bornes milliaires

1. A. CAILLEMER et R. CHEVALLIER, *Atlas des centuriations romaines de Tunisie*, 3^e éd., Paris, Institut Géographique National, 1959-1960.

2. R. CHEVALLIER, *Les centuriations de l'Africa Vetus*, dans *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 1954, p. 437-439 ; *Id.*, *Les centuriations romaines de Tunisie*, *ibid.*, 1957, p. 276-279 ; *Id.*, *Essai de chronologie des centuriations romaines de Tunisie*, dans *M.E.F.R.*, 1958, p. 64-96.

A. CAILLEMER, *Les centuriations romaines en Tunisie*, dans *Actes du LXXIX^e Congrès national des Sociétés Savantes*, Alger, 1954, p. 49-51, y a remarqué que jusqu'à 70 km de Tunis, soit un peu moins de la moitié du parcours de Carthage à *Sicca*, la voie romaine semblait postérieure aux opérations d'arpentage, et « sautait » d'un *decumanus* à un autre. Mais cette observation ne peut pas être généralisée.

3. *Annales*, 1954, p. 439-441 ; *ibid.*, 1957, p. 280-283 ; *M.E.F.R.*, 1958, p. 89. La centuriation du Sud-Ouest Tunisien, connue par des bornes, date de Tibère : *M.E.F.R.*, 1958, p. 96-105.

4. *Annales*, 1954, p. 438 et *ibid.*, 1957, p. 279-280.

5. *Atlas des centur. rom. de Tunisie*, F. XC, Djebeniana.

du monde romain, en Italie, et peut-être en Sicile, dès le milieu du III^e siècle av. J.-C., dans les provinces aux II^e et I^{er} siècles, on constate qu'à de très rares exceptions près¹, tous affectent la forme de colonnes. Le critère de la cylindricité est ainsi fixé dès une époque ancienne². En Narbonnaise par exemple, alors que la borne de Domitius Ahenobarbus³ et les milliaires d'Auguste sont des colonnes⁴, les stèles apparaissent sous Tibère⁵ et ne seront jamais nombreuses. En Italie, leur importance restera toujours modeste.

L'Afrique semble avoir connu, pour sa part, le processus inverse. A trois exceptions près⁶, on peut dire que jusqu'aux règnes de Nerva-Trajan, toutes les bornes répertoriées sont des stèles⁷. On pourrait alors se demander si une particularité aussi constante ne refléterait pas quelque ancienne influence, soit indigène, soit latine.

La période numide nous a transmis, à cet égard, un monument graphique d'une valeur insigne, la fameuse borne punique du roi Micipsa, posée en l'an 127 av. J.-C. et découverte au Djebel Massouge, à 20 km au nord de Maktar. Suivant Chabot, son premier éditeur, il s'agirait d'une borne-limite de deux domaines, l'un royal, l'autre privé⁸. Mais J.-G. Février, reprenant par deux fois le problème de l'interpré-

1. Milliaire quadrangulaire du consul Aurelius Cotta (252 ou 144 ou 119 av. J.-C.) trouvé récemment à Corleone sur la voie Agrigente-Palermo en Sicile : *Kokalos*, 1955, p. 10-21 = *A.E.*, 1957, n° 172. Photo dans DEGRASSI (*Hommages Grenier*, cit. note suivante), Tav. CXII, 1. (Dans une récente étude, A. di Vita maintient sa datation du milliaire de Corleone en 252-248 : *Latomus*, 1963, p. 478-488.) Milliaire prismatique triangulaire, dont la pointe devait être fichée en terre, du consul P. Popillius Laenas, 132 av. J.-C., sur la voie Rimini-Astri : *C.I.L.*, 1^a, 637 = V, 8007 = DESSAU 5807 = DEGRASSI, *I.L.R.P.* (*Inscriptiones Latinae Liberae Reipublicae*, Firenze, La Nuova Italia, 1957), n° 453. Photo dans DEGRASSI, *Hommages Grenier*, Tav. CXII, 2.

2. P.-W., Supplément VI, art. *Milliarium* (K. Schneider, 1926), col. 396-398. En dernier lieu, A. DEGRASSI, *I.L.R.P.*, n°s 448 à 463 ; ID., *Nuovi miliari arcaici*, dans *Hommages à A. Grenier*, coll. *Latomus*, vol., LVIII, 1962, I, p. 499-513, qui a, en particulier, le mérite de présenter une intéressante illustration. La forme cylindrique des milliaires paraît être déjà précisée chez CATON, *Re Rust.*, 20, 22 et 135, 6.

3. CAMPARDOU, cit. *supra*, p. 100, n. 6 ; P.-M. DUVAL, *A propos du milliaire de Cneus Domitius Ahenobarbus trouvé dans l'Aude en 1949*, dans *Gallia*, 1949, 2, p. 207-231 = *A.E.*, 1952, n° 38. Le monument daterait de 118 av. J.-C. d'après Duval, de 120 d'après DEGRASSI, *Nuovi mil. arc.*, p. 513.

4. *C.I.L.*, XII, série 5630.

5. *Ibid.*, série 5600.

6. Tibère et le proconsul Aelius Lamia à *Lepcis Magna* : *I.R.T.*, 930 ; Vespasien à 4 milles de *Theveste* vers Carthage ou, tout au moins, vers *Ammaedara* : *C.I.L.*, VIII, 10165/22172 = *ILAlg.*, I, 3950 ; Domitien sur la route de Gabès à Telmin : *Bull. Soc. arch. Sousse*, 1907, p. 66 et 173 = *I.L.A.*, 656, 43^e mille.

7. Borne du proconsul Africanus Fabius Maximus, de 6-5 av. J.-C., découverte à Kroussia au nord de Kairouan : *B.A.C.*, 1951-1952, p. 105 = *A.E.*, 1955, n° 40 ; grande série de Tibère, et du proconsul Asprenas sur la voie des *Castra Hiberna* à *Tacapes*, 14 ap. J.-C. : cf. *supra*, p. 99, n. 1 ; milliaire du légat Velleius Paterculus, époque de Claude ou Néron, sur la voie *Cirta-Rusicade* : *C.I.L.*, VIII, 10311 ; milliaires de Vespasien entre *Hippone* et *Theveste* : *ibid.*, 22208 et 10119 = *ILAlg.*, I, 3882 et 3885 ; borne de Titus à Henchir Zaïeta : *ibid.*, 22060. Poinssot (*C.R.A.I.*, 1907, p. 477, n. 1) la rapproche des bornes flaviennes de la *Fossa Regia*. J'y verrais plutôt un milliaire en raison de la distance inscrite à la fin du texte et qui ne figure jamais sur les bornes-limites de la *Fossa*.

8. Note sur l'inscription punique d'une borne-limite découverte en Tunisie, dans *B.A.C.*, 1943-1945, p. 64-67.

tation du texte, réussit à prouver, je crois, que nous sommes en présence d'une véritable borne routière¹. Remarquons que, quoique mieux équarrie et plus finement inscrite, la pierre de Micipsa n'en annonce pas moins, par son aspect, la typologie de celle de Lorbeus et servira de modèle à la plupart des milliaires-stèles plus tardifs de l'Afrique romaine².

Il resterait cependant à rechercher dans quelle mesure ces monuments d'époque numide n'auraient pas subi eux-mêmes l'influence des bornes-limites du territoire romain voisin, la province d'*Africa* constituée depuis 146 av. J.-C. Aucune de ces dernières ne nous est parvenue pour l'époque républicaine³, mais on peut dire qu'en Italie, hormis les cippes gracchiens (131 et 123 av. J.-C.) qui sont toujours des colonnes, la plupart des *termini*⁴ républicains revêtent des formes quadrangulaires⁵, formes qui se maintiendront en majorité par la suite dans les monuments de même nature⁶.

C. — PALÉOGRAPHIE

Certes, nous sommes parfaitement conscient du danger que peut représenter l'emploi du seul critère paléographique pour la datation exacte d'une inscription. Mais, toutes réserves faites, il n'est pas douteux que le facies graphique du milliaire

1. J.-G. FÉVRIER, *La borne de Micipsa*, dans *B.A.C.*, 1951-1952, p. 116-120 ; ID., *Paralipomena punica. La borne de Micipsa*, dans *Cahiers de Byrsa*, 1957, p. 119-124. Cf. G. CAMPS, *Aux origines de la Berbérie. Massinissa ou les débuts de l'Histoire*, dans *Libyca*, 1960, p. 266-267. La traduction proposée par J.-G. Février est la suivante : « A érigé cette pierre WLBH qui est préposé aux territoires de Tiskat (nom de ville ?), fils d'Ariss (?), fils de DWS, fils de NRWT, fils de Zililsan, par ordre de Micipsa le prince, dans l'année vingt et un de son règne. A partir de la pierre qui est auprès du tombeau et jusque vers (?) cette pierre-ci (il y a) deux cent quarante courses. » Ces 240 « courses » numides équivalent à autant de stades grecs et correspondent à une distance de 43 kilomètres de Dougga, distance vérifiée sur le terrain.

2. Dimensions de la borne de Micipsa (très proches de celles de Lorbeus) : haut. : 0,80 m ; larg. : 0,40 m ; épais. : 0,20 m.

3. Le *C.I.L.*, VIII, 12535 = *I.L.T.*, 892, fragment de plaque de marbre trouvé à Carthage, nommant des triumvirs agraires qui, d'après Cichorius suivi par J. CARCOPINO, *Autour des Gracques*, Paris, Les Belles Lettres, 1928, p. 134 et 163, auraient borné la colonie gracchienne en 120 av. J.-C., ne peut être utilisé ici. Il s'agit visiblement d'une copie ou d'une allusion tardive, peut-être du III^e siècle de notre ère, ainsi qu'en témoigne la photographie publiée par le R.P. DELATRE, *Musée Lavignerie de Saint-Louis de Carthage*, II, Paris, Leroux, 1899, p. 73 et pl. XVIII, 2. Telle était déjà l'opinion de Schulten (*B.A.C.*, 1902, p. 161) et de Gsell (*H.A.A.N.* VII, p. 65), et il est regrettable que le *C.I.L.*, 1^a, 696 et DEGRASSI, *I.L.R.P.*, 475, l'aient répertorié parmi les inscriptions d'époque républicaine.

4. Répertoriés par DEGRASSI, *I.L.R.P.*, 467 à 474 ; cf. J. CARCOPINO, *Autour des Gracques*, p. 161-169.

5. *I.L.R.P.*, 478 à 496. On peut leur assimiler, en raison de sa date de 26 av. J.-C., la borne cadastrale quadrangulaire africaine de Ksar Mahidjiba citée *infra*, p. 104, n. 7 ; 105, n. 5 ; 113, n. 2 et 7 et 115, n. 3.

6. Bornes cadastrales de 29 ap. J.-C. dans le Sud Tunisien : cf. notamment W. BARTHEL, *Römische Limitation in der Provinz Africa* (*B.J.*, 1911, p. 60-73) ; bornes flaviennes de la *Fossa Regia* : bibliographie dans *I.L.T.*, 623 ; bornes-limites de territoires de cités, comme par exemple celles de Dougga (*C.I.L.*, VIII, 25988), *Thala* (*I.L.A.*, 180), *Hippone* (*ILAlg.*, I, 109 et 134), *Thaborra* (*C.I.L.*, VIII, 23910), *Uchi Maius* (*ibid.*, 26274), *Musti* (*ibid.*, 27459), etc. Le type-colonne reste toutefois fréquent.

de Lorbeus saisit et ne trompe pas : il s'agit visiblement d'une écriture « ancienne », aux caractères plus hauts que larges, aux traits rigides et lourdement gravés. Aussi peut-on faire appel à un abondant matériel comparatif, tant pour la connaissance du type général d'écriture que pour des remarques particulières à chacun des signes inscrits¹.

On sait que la capitale latine primitive manqua d'uniformité et présenta un faciès très irrégulier jusqu'à la période d'influence grecque du milieu du II^e siècle av. J.-C.². La construction géométrique idéale des signes, dite « capitale quadrata », expression malheureusement trop générale, ne se fixa définitivement qu'à la fin de la République et au début de l'Empire³. Des traces d'archaïsme n'en subsistèrent pas moins au-delà de ces limites chronologiques.

La documentation figurée dont nous disposons apparente singulièrement l'écriture de Lorbeus à certains types très individualisés et relativement bien datés que nous fournissent papyrus et inscriptions monumentales : le papyrus d'Herculanum, dit *Carmen de Bello Actiaco*, de peu postérieur à l'an 31 av. J.-C., et la tablette d'exécration sur plomb, trouvée sur le site espagnol d'Ampurias, datable du I^{er} siècle av. J.-C.⁴ ; en Afrique même, l'inscription trilingue, punique, latine et grecque du *medicus* d'Henrich Aouin près d'*Uthina*, datée de 91 av. J.-C.⁵ ; la dédicace des thermes de Korbous, de 44-43 av. J.-C.⁶ ; la fameuse borne-limite de Ksar Mahidjiba près de Constantine, de 26 av. J.-C.⁷ ; la borne milliaire du proconsul Africanus Fabius Maximus à Kroussia près de Kairouan, en 6-5⁸. Dans ces différents cas, les A « à travers », les C et G larges, les H, S et R réguliers, se retrouvent identiques aux nôtres, ainsi que le style général de la graphie.

1. Les ouvrages d'épigraphie et de paléographie latine les plus utilisables ici sont naturellement, en dehors des manuels de base, les recueils abondamment illustrés de fac-similés et de photographies : F. RITSCHL, *Priscae latinilitatis monumenta epigraphica*, Berlin, 1862-1874 ; E. HÜBNER, *Exempla scripturae epigraphicae latinae* (auctarium aux *C.I.L.*), Berlin, 1885 ; J. MALLON, R. MARICHAL et Ch. PERRAT, *L'écriture latine, de la capitale romaine à la minuscule*, Paris, Arts et Métiers graphiques, 1939 ; J. MALLON, *Paléographie romaine*, Madrid, Consejo superior de investigaciones científicas, 1952 ; S. BASSI, *La scrittura calligrafica greco-romana*, dans *Monumenta Italiae graphica*, Cremona, Società Cremona Nuova, 1957 ; A. GORDON, *Album of dated latin inscriptions. Rome and the neighborhood, Augustus to Nerva*, University of California Press, 1958.

2. Dédicace du consul Paul-Émile à l'Apollon de Delphes après sa victoire de Pydna (168 av. J.-C.) : Bassi, n° 100.

3. Fastes consulaires de 36 à 12 av. J.-C. (Bassi, nos 101-102) ; *Ludi saeculares* de 17 av. J.-C. (*ibid.*, n° 103) ; épitaphe de Marcellus et Octavia, 10 ap. J.-C. (*ibid.*, n° 128 A) ; Monument d'Ancyre, 14 ap. J.-C. (*ibid.*, n° 104).

4. *Carmen de Bello Actiaco* : LOWE, *Codices latini antiquiores*, Oxford, 1938, n° 385 = MALLON, *Pal. rom.*, § 41, 42, 120 et pl. IV, 3. Plomb d'Ampurias : MALLON, *Pal. rom.*, § 120 et pl. I, 2.

5. *C.I.L.*, VIII, 24030 = I², 707 avec photo.

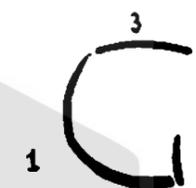
6. *C.I.L.*, VIII, 24106 ; cf. *C.R.A.I.*, 1908, p. 120-125 avec photo.

7. A. PIGANOL et H.-G. PFLAUM, *Borne de Ksar Mahidjiba*, dans *Rec. Const.*, centenaire, 1852-1952, p. 217-228 = *A.E.*, 1955, n° 202. Photo Archives Service des Antiquités de l'Algérie, n° 4510.

8. *B.A.C.*, 1951-1952, p. 105 = *A.E.*, 1955, n° 40. Photo personnelle.

Il est en outre quelques détails de signes sur lesquels on doit insister : c'est, à la ligne 3 du milliaire, le D à panse évasée, en forme de triangle rectangle, tracé suivant un *ductus* à trois puis deux traits, bien connu dans la paléographie romaine¹. L'emploi de ce type figure dans les documents du I^{er} siècle de notre ère², mais les papyrus et les inscriptions l'attestent déjà à une époque ancienne³ ; de sorte que l'on aurait peine à fonder une datation sur un critère aussi vaste si le signe ne s'intégrait parfois dans un contexte graphique cohérent. C'est ainsi que deux inscriptions africaines, géographiquement proches du milliaire de Lorbeus, en offrent d'utiles spécimens : la dédicace du triumvir Lépide à Tabarka, datable de 37-36 av. J.-C.⁴ et, en 26 av. J.-C., la borne-limite augustéenne de Ksar Mahidjiba dont le type général d'écriture correspond exactement au nôtre⁵.

Attirons également l'attention sur le signe G de la ligne 4, que malheureusement notre photographie laisse imprécis. L'observation directe me permet de le reproduire selon la forme



type où la rectitude du trait 2 rappelle exactement celui du *Carmen de Bello Actiaco* du I^{er} siècle av. J.-C.⁶.

Notons aussi que la ponctuation strictement observée entre chaque mot du texte, sauf après le X de la ligne 1, exclut la possibilité d'une datation tardive.

1. MALLON, *Pal. rom.*, §§ 10, 14 et 40.

2. *P.S.I.*, XI, n° 1183 a (Oxyrhynchus, 47-48 ap. J.-C.) = *Écriture lat.* n° 9 = *Pal. rom.* Pl. V, 2 ; inscription des *juvenes* de Maktar (88 ap. J.-C.) : G.-Ch. PICARD, *Civitas Mactaritana*, dans *Karthago*, VIII, 1957, p. 77-95 ; inscription du portique du temple de Pluton à *Sucubi* (ll. 23, 25 et 27) datée du I^{er} siècle de notre ère par C. Poinssot (*Karthago*, X, 1959, p. 94 et pl. 1).

3. *C.I.L.*, I², 614 = II, 5041 = Bassi, n° 99 : décret de L. Aemilius imperator, *Hasta* en Espagne, 189 av. J.-C. ; *P. Berlin* 13956 = *Écr. lat.* 19 = *Pal. rom.*, § 120 et pl. I, 1 : lettre missive égyptienne du I^{er} siècle av. J.-C., que J. Mallon rapproche très heureusement de la Tablette d'Ampurias, où, d'ailleurs, les D sont exactement la réplique du D de Lorbeus ; HÜBNER, *Exempla*, n° 5 (= *C.I.L.*, VI, 20980), Rome, épitaphe d'époque césarienne ; n° 108 (= *C.I.L.*, X, 886), base de Pompei, 14 av. J.-C. ; n° 952 (= *ibid.*, IX, 4191 = *Inscr. ital.*, XIII, 1, Tav. LXIII), fastes d'Amiterne 31 av. J.-C. ; n° 797 (= *ibid.*, II, 5042), *Hasta*, table de patronat, époque d'Auguste ; n° 799 (= *ibid.*, XIII, 1668), Table claudienne de Lyon ; Gordon, n° 36 a et pl. 22 (= *ibid.*, I², p. 231), fastes de Preneste, 4-6 ap. J.-C. ; graffites de Pompei sur parois ou amphores : *C.I.L.*, IV, 4331, 4415, 4430, 4853, 5253, 5495, 5630, 5846, 6821, 7310, 8050, 8770, 8974. Notons que dans bien de ces cas, notamment le Décret de *Hasta*, la forme des D varie plusieurs fois dans le cours de l'inscription.

4. J. GUEY, *Dédicace à Lépide (37-36 av. J.-C.) trouvée à Tabarka (Tunisie)*, dans *Bull. Ant. de Fr.*, 1957, p. 186-188 = *A.E.*, 1959, n° 77 ; J. GUEY et A. PERNETTE, *Lépide à Tabarka*, dans *Karthago*, IX, 1958, p. 79-88 avec photo = *A.E.*, 1961, n° 198. La paléographie générale de l'inscription est maniérée ; le deuxième D de la ligne 5 est identique à celui de Lorbeus.

5. *V. supra*, p. 104, n. 7.

6. *V. supra*, p. 104, n. 4.

Enfin, est-il possible de tirer argument du tilde qui à la ligne 1 surmonte le signe X pour lui conférer la valeur de chiffre ? Les premiers exemples que j'ai pu en relever datent des années 105 av. J.-C.¹, 81², 51³, 49⁴, 45⁵ et 44⁶. A partir du règne d'Auguste, son emploi devient plus fréquent. Si donc notre milliaire était antérieur à cette date, il augmenterait avantageusement la liste encore courte de l'utilisation ancienne du signe.

En conclusion, ce critère paléographique de datation, fondé sur une importante documentation comparative et qui, pour être efficace, doit intégrer les remarques de détail dans un contexte homogène de formes graphiques, paraît aboutir à une convergence assez rigoureuse sur la seconde moitié du 1^{er} siècle av. J.-C.

Quelle pouvait être alors à cette époque la teneur même de l'inscription ?

II. LES CARACTÈRES INTERNES

On aura vite noté l'extraordinaire concision de notre texte : [*m(iliarium)*] *decimum* | (*a*) *Sicc(a)* | *ad* | *car|thag(inem)*.

A la ligne 1, la restitution *m(iliarium)* me paraît quasi certaine. L'usage épigraphique de ce terme nous est attesté dans la langue latine dès 132 av. J.-C. avec la fameuse *Tabula Popilliana* où le consul P. Popillius Laenas, présentant son œuvre routière en Italie du Sud, déclare : *miliarios tabellariosque poseivei*⁷. Une restitution *m(ilia)* serait moins probable. Je n'en trouve pas d'exemple en dehors d'un milliaire de *Vulci*, lui-même sujet à interprétation, et sur lequel nous reviendrons.

L'absence de la préposition *a* devant le mot *Sicc(a)* paraît être également un indice d'ancienneté : on ne la trouve jamais dans l'indication de l'origine des distances sur les milliaires républicains. Ce problème s'est, d'ailleurs, récemment posé à propos d'une borne du consul Aurelius Cotta, découverte à *Vulci* en Étrurie et datable des années 200 ou 144 ou 119 av. J.-C.⁸. En présence du texte [- - -] AV [relius | c]OTTA CO[sul] | MA RVMA LXX, l'inventeur, R. Bartoccini, restitue sans hésitation la ligne 3 sous la forme : *m(ilia) a Roma lxx*. Mais, reprenant la ques-

1. *C.I.L.*, I², 698, I, 4 = Dessau, 5389, *deductio* de la colonie de *Puteoli*.

2. *Ibid.*, 587, *Lex cornelia de x x quaestoribus*.

3. *Ibid.*, 792, Capoue, épitaphe.

4. *Ibid.*, 592, II, 4, 19, 27. *Lex de Gallia Cisalpina*.

5. *Ibid.*, 788. *Curubis* en Afrique, construction des remparts.

6. *Ibid.*, 594, I, 4, 6. — *Lex coloniae Genetivae d'Urso*. Sur ces tildes, consulter d'une façon générale le *C.I.L.*, I², 2, *indices* p. 825.

7. *C.I.L.*, I², 638 - X, 6950 = *I.L.R.P.*, 454, inscription mille fois commentée. Nouvelle mention à propos des travaux de réparation de la *Via Caecilia* au début du 1^{er} siècle av. J.-C., cf. *Thesaurus linguae latinae*, VIII, 6, art. *Miliarius* et *Miliarium* (Bulhart, 1952), p. 946-949. ERNOU-MEILLET, *Dict. étym. de la langue lat.*, 3^e éd., Paris, Klincksieck, 1959, art. *Mille*, p. 403 ; A. WALDE, *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, II, Heidelberg, Winter, 1954, p. 88-89 (Hoffmann). Ces deux articles sont, d'ailleurs, peu explicites.

8. *Atti del settimo congresso internazionale di archeologia classica*, Roma, 1958, II, p. 266-270.

tion, A. Degrassi dénie la possibilité d'une préposition *a* et attribue les signes MA à une adjonction tardive¹, hypothèse difficile à suivre étant donné l'unité graphique du texte.

Or, s'il est vrai qu'à cette époque la préposition ne figure pas dans le libellé des milliaires, on trouve couramment sinon sur les bornes elles-mêmes, du moins sur certaines inscriptions commémorant de grands travaux routiers, l'expression *af* ou *ab* tel lieu, et *ad* tel autre². Il reste à savoir, par conséquent, si, à l'époque où nous nous plaçons, le *a* du milliaire de *Vulci* ne serait pas une des premières manifestations épigraphiques de la préposition dans le sens considéré³.

Contrairement à la règle, le libellé du milliaire de Lorbeus ne comprend qu'une distance entre deux villes, sans aucune adjonction d'un nom de constructeur. C'est là le formulaire le plus simple qui soit. Je n'en connais pas d'analogie dans le monde romain⁴.

On sait, en effet, que dès l'origine des bornes milliaires, les mentions nécessaires et suffisantes qui répondaient à leur objet portaient sur l'indication d'une ou plusieurs distances et le nom de leur promoteur. Ce dernier, qui nous permet aujourd'hui de dater le monument, garantissait par sa présence la pérennité de l'événement historique. En Italie, à partir du milieu du III^e siècle, époque de l'apparition des milliaires, ce privilège appartient aux consuls, aux édiles et même aux préteurs ; dans les provinces, aux proconsuls, *a fortiori* lorsqu'ils recevaient le titre d'*imperator*⁵. Aucune de ces mentions n'existant sur notre inscription, celle-ci fait figure d'un hapax.

1. *Nuovi mil. arc.*, p. 508-510.

2. *Tabula Popilliana* et *Via Caecilia*, citées *supra*, p. 106, n. 7 ; travaux de voirie dans Rome même à l'époque de Sylla : *C.I.L.*, I², 809 = VI, 37043 = *I.L.R.P.*, 464 ; travaux exécutés dans la région d'Amterne au 1^{er} siècle av. J.-C. : *C.I.L.*, I², 1853 = Dessau, 5792 = *I.L.R.P.*, 487.

3. Notons qu'une borne terminale de Rome, malheureusement non datée mais d'époque républicaine, porte : *cippus decimus : A cippo decimo ad primum ped(es) l x x v i i : C I L.*, I², 1014 = VI, 29793 = *I.L.R.P.*, 480. On peut en rapprocher l'inscription romaine, non datée mais d'époque ancienne : *a via publica ad maceriem ...* où la préposition *a* est dotée d'un *apex* : *C.I.L.*, VI, 29773 = Dessau, 6000. Le *Thes. ling. lat.*, I, notamment p. 20-22, ne donne pas d'exemples datés pour les inscriptions. Cf. ERNOU-MEILLET, *op. cit.*, p. 1-2 ; WALDE, *op. cit.*, p. 1. Ajoutons que le M du milliaire de *Vulci* pourrait être à mon avis aussi bien interprété *m(iliarium)* que *m(ilia)*. Rappelons enfin que dans des noms de stations routières comme *Ad Sextum*, *Ad Decimum*, etc., le mot *miliarium* est toujours sous-entendu.

4. Dans les différentes catégories de bornes milliaires qu'il énumère, R. CAGNAT, *Cours d'épigraphie latine*, 4^e éd., Paris, de Boccard, 1914, p. 272, cite un premier groupe, correspondant aux types les plus simples, sur lesquels « on ne gravait qu'un chiffre ». Malheureusement, les références qu'il en donne (*C.I.L.*, II, 4674, 4681 et 4818) ne sont nullement probantes. Il s'agit de trois milliaires d'Espagne uniquement connus par des manuscrits d'Argote et Velasquez, copistes des XVII^e et XVIII^e siècles, qui n'y avaient relevé qu'une indication de distance. Toutes réserves doivent être faites sur semblables lectures anciennes, peu scientifiques et souvent faussées par les mutilations de pierres ou les dégradations d'inscriptions. Je crois donc qu'il faut définitivement bannir de nos répertoires ce prétendu groupe de milliaires primitifs.

5. Très abondante bibliographie dont je n'indique ici que l'essentiel : G. LAFAYE, art. *Miliarium* dans DAREMBERG-SAGLIO, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, III, 2, p. 1897-1899 ; O. HIRSCHFELD, *Die römische Meilensteine*, dans *Kleine Schriften*, Berlin, Weidmann, 1913, p. 703 et suiv. ; K. SCHNEIDER, art. *Miliarium* dans *P.W.*, suppl. VI, col. 398-401 ;

Mais encore doit-on tenter de justifier cette singularité et d'expliquer son processus. On sait qu'en Afrique les milliaires apparaissent tardivement. Aucun ne nous était parvenu jusqu'ici de la période républicaine, et, compte tenu des disparitions possibles, il faut croire que la province en avait peu compté. Les bornes au nom d'Auguste, par ailleurs si nombreuses, y font également défaut. On estimait jusqu'à ces dernières années que l'avènement des milliaires en Afrique coïncidait avec l'an 14 de notre ère, année où Tibère et son proconsul Nonius Asprenas jalonnèrent la route des *Castra Hiberna* à Gabès¹. C'est là, en tout cas, la première apparition d'un nom d'empereur sur des inscriptions routières africaines². On en peut déduire aisément que le milliaire de Lorbeus appartient à une période antérieure à ce règne.

Il semble cependant, depuis quelques années, que l'on doive remonter la date de naissance archéologique des milliaires d'Afrique. J'interprète, en effet, et sauf avis contraire, l'inscription de Kroussia *Africanus | Fabius Q(uinti) f(ilius) | Maximus | Cos(ul) septemvir | epulonum | procos(ul) xxvii*, de 6-5 av. J.-C., comme une borne routière indiquant une distance de 87 milles sur une route directe, et encore peu connue, de Carthage à El Djem³. On aurait là pour la première fois, et cela sous le règne d'Auguste, la mention d'un gouverneur sur un milliaire d'Afrique. Or, l'inscription de Lorbeus, par son laconisme, paraît encore antérieure à la date d'apparition de telles mentions. Dans sa teneur primitive, elle constitue en quelque sorte l'embryon d'un formulaire, le point de départ d'un processus qui orientera progressivement les bornes vers un enrichissement de leur libellé.

A ce titre, l'examen des caractères internes vient renforcer les données topographiques, typologiques et paléographiques, et situer notre milliaire à la seule époque où les conditions de sa pose paraissent pertinentes : la fin de la période républicaine. Un aperçu chronologique nous le démontrera mieux encore.

III. — LE CONTEXTE HISTORIQUE

Le milliaire cite deux villes, *Sicca* et Carthage. Sa présence sera donc fonction de l'existence même de ces deux éléments dans l'histoire d'Afrique.

Mais remarquons immédiatement que l'inscription désigne formellement la ville de *Sicca* comme origine des distances. On s'attendrait pourtant à cette époque

H. U. INSTINSKY, *Inschriften an römischen Strassen*, dans BERVE, *Das neue Bild der Antike*, Berlin, 1942, p. 342-355 ; P.-M. DUVAL, *A propos d'un mill. de Dom. Ahenob...*, dans *Gallia*, 1949, 2, p. 207-231 ; A. DEGRASSI, *Nuovi mil. arc.*, cit. *supra*, p. 102, n. 2.

1. V. *supra*, p. 99, n. 1.
2. Second exemple chronologique : le milliaire de Tibère et du proconsul Aelius Lamia à *Lepcis Magna* (*I.R.T.*, 930). Par la suite, les noms d'empereurs s'inscrivent normalement sur les bornes, à une exception près au milieu de dizaines de cas réguliers, celle du légat Velleius Paterculus au 29^e mille de la voie de *Cirta* à *Rusicade* (*C.I.L.*, VIII, 10311).

3. V. *supra*, p. 102, n. 7. La typologie du monument correspond, à s'y tromper, à celle du milliaire de Velleius Paterculus.

ancienne à une numérotation calculée à partir de la capitale proconsulaire, celle-ci diffusant à travers le pays les nombreux rayons d'un réseau régional, d'autant plus qu'à l'époque postérieure, jamais *Sicca* ne servira de point de départ au calcul des distances, les milliaires de la voie Carthage-*Sicca* étant tous numérotés depuis Carthage, jusqu'aux portes mêmes du Kef¹. Les conditions ici sont tout autres : l'événement politique et administratif qui préluda à notre opération routière paraît avoir intéressé *Sicca*².

Cela étant, il reste à rechercher précisément quelles circonstances purent justifier soudain la connexion routière des deux villes et l'avènement de *Sicca* sur la scène administrative romaine.

Rappelons très brièvement les données historiques du problème³. En 46 av. J.-C., la victoire de César à *Thapsus*, par l'écrasement des Pompéiens et de leurs alliés numides, inaugura la politique de large expansion latine en Afrique. L'ancien royaume de Numidie fut divisé et sa partie occidentale attribuée à Bocchus, roi de

1. Aucun milliaire n'appartient aux deux premiers siècles de notre ère, mais il est probable que cette numérotation continue au départ de Carthage remontait au Haut-Empire, à l'exemple du bornage de ce type sur la voie *Carthago-Theveste* sous Hadrien (*supra*, p. 100, n. 3 et *infra*, note suivante). Cette numérotation de Carthage apparaît aussi bien sur le trajet *Drusiliana-Sicca* que sur celui du Khanguet el Kdim. Le milliaire le plus ancien date de Philippe (*C.I.L.*, VIII, 22107) ; la plupart des autres s'échelonnent sur la deuxième moitié du III^e siècle et le début du IV^e. Voir le classement de Ch. Saumagne cité *supra*, p. 100, n. 2. A l'ouest de *Sicca*, vers *Cirta*, les bornes n'indiquent plus Carthage comme point de départ.

2. Nous devons prévenir ici une objection sérieuse : la voie aurait bien été construite depuis Carthage, mais les distances en seraient comptées de *Sicca* sur son propre territoire, de Carthage sur le sien, d'autres cités se partageant les distances intermédiaires. En réalité cette conception est plus tardive et n'a pas été en usage à l'époque où nous nous plaçons. En Italie, sur toutes les routes partant de Rome, et aussi loin qu'on ait trouvé des milliaires, ceux-ci comptent la distance depuis l'*Urbs* et font état accessoirement de distances divisionnaires : *C.I.L.*, I², 21, 617, 654, 661, 822, 829 = *I.L.R.P.*, 448, 450, 457, 459, 460, 463. En Asie, en 129 av. J.-C., même particularité au départ de la capitale de province, Éphèse, sur une distance de 131 milles : *C.I.L.*, I², 647, et 651 = *I.L.R.P.*, 455 et 456. En Afrique, la borne de Kroussia (*supra*, p. 104, n. 8 et 108, n. 3) indique le nombre de 87, compté certainement depuis Carthage. Les premiers milliaires de Tibère (*supra*, p. 99, n. 1 et 108, n. 1) ne tiennent pas compte des territoires de *Capsa* et de *Tacapés* et indiquent une numérotation continue depuis les *castra Hiberna*. Cette pratique se retrouvera, en dehors de la voie Carthage-*Sicca*, avec la numérotation unique, sous Hadrien, de toute la route Carthage-*Theveste* (*supra*, p. 100, n. 3). Les bornes de Maximin (*C.I.L.*, VIII, série 10047), par leur formule *viam a Karthagine usque ad fines Numidiae provinciae*, y expliquent bien que la seule limite à ce principe réside dans le passage d'une province à une autre. Dans le cas du milliaire de Lorbeus, il est difficile de dire jusqu'à quelle distance vers Carthage la numérotation de *Sicca* se maintenait, sans doute jusqu'aux limites de la Nouvelle province, comme je l'expliquerai dans un instant. L'essentiel est de ne point trouver une numérotation continue depuis Carthage, comme ce sera le cas sous l'Empire, ce qui laisse à *Sicca*, et plus généralement à la province d'*Africa Nova*, le mérite d'une initiative routière. Enfin, argument décisif : pendant toute la période romaine, seule la numérotation de Carthage apparaîtra sur les milliaires de la route Carthage-*Sicca* sur tout son parcours. Ni *Sicca* ni son territoire ne seront jamais cités (v. *supra*, note précédente).

3. Bibliographie sommaire concernant cette période : GSELL, *H.A.A.N.*, VIII, p. 150-199 ; R. ROMANELLI, *Storia delle provincie romane dell'Africa*, Roma, L'Erma, di Bretschneider, 1959, p. 129-150 ; L. TEUTSCH, *Das römische Städtewesen in Nordafrika*, Berlin, de Gruyter, 1962, p. 52-129.

Maurétanie. Sa partie orientale, annexée aux possessions romaines, prit le nom d'*Africa Nova*, par opposition à l'*Africa Vetus*, vieille province de l'année 146. La région de *Cirta* (Constantine), ancienne capitale royale numide, et sa façade maritime, y formèrent une sorte d'enclave octroyée au condottiere Sittius, compagnon de César¹. En 44 av. J.-C. peu après la mort du dictateur, mais conformément à ses projets, Carthage renaissait à la vie publique et recevait le titre de colonie romaine, la *colonia Julia Concordia Karthago*². L'érection de notre milliaire ne peut donc être antérieure à cette date.

Ce *terminus a quo* ouvre pour nous une période où différentes possibilités se présentent quant aux circonstances et à la chronologie de notre événement. Certes, la grande cité indigène de *Sicca* entretenait depuis une période fort ancienne des relations routières avec la région de Carthage, en l'occurrence la Carthage punique. Nous savons que jusqu'au II^e siècle av. J.-C. la ville se trouvait en territoire carthaginois³. Elle tomba au pouvoir numide de Massinissa avec l'annexion des « Grandes Plaines » vers 174-172⁴. Conçédée définitivement au royaume de Numidie en 146, elle connut la présence des armées romaines pendant la Guerre de Jugurtha⁵.

De ces communications d'époque punique et numide, probablement de simples pistes, nous n'avons qu'une connaissance réduite⁶, mais il est fort possible qu'en notre cas le détour romain par Lorbeus et l'évitement du Djebel Kebouch en aient été l'héritage.

L'opération de bornage à laquelle nous assistons signifie au contraire l'officialisation latine de la route, son intégration dans le domaine public romain, opération correspondant à une procédure de « classement » de l'époque moderne.

Dès lors, et pour essayer de lier l'événement à un système cohérent de préoccupations et de réalisations romaines, deux hypothèses principales s'offrent à nous : le

1. Voir en dernier lieu J. HEURGON, *Les origines campaniennes de la confédération cirtéenne*, dans *Libyca*, 1957, p. 7-24.

2. Sur cet événement et, d'une façon plus générale, la période républicaine de Carthage, voir notamment : P.-W., X, 2, art. *Karthago*, Oehler, 1919, col. 2160-2163 ; GSELL, *H.A.A.N.*, VIII, p. 173-177 ; F. VITTINGHOFF, *Römische Kolonisation und Bürgerrechtspolitik unter Caesar und Augustus*, Akademie der Wissenschaften und der Literatur in Mainz, 1951, p. 1297-1298 ; Y. DEBBASCH, *La vie et les institutions municipales de la Carthage romaine*, dans *Rev. hist. droit français et étranger*, 1953, p. 32-41 ; ROMANELLI, *Storia*, p. 139-141 ; TEUTSCH, *Röm. Städtw.*, p. 101-106. On ne sait encore si l'épithète de *Concordia* fut contemporaine de la création de la colonie césarienne ou attribuée plus tardivement, sous Octavien par exemple.

3. En 241 av. J.-C., au moment de la Guerre des Mercenaires, Carthage y exile les mercenaires trop menaçants : *H.A.A.N.*, II, p. 96, et III, p. 101-102. Sur la période protohistorique de la région de *Sicca*, G. CAMPS, *Aux origines de la Berbérie. Monuments et rites funéraires protohistoriques*, Paris, Arts et Métiers graphiques, 1961, p. 41, 129, 145 et 597.

4. G. CAMPS, *Massinissa, op. cit.*, carte hors texte inter p. 190-191 et 194-196.

5. La ville se soumet à Metellus ; Marius s'y approvisionne en blé. *H.A.A.N.*, VII, p. 190 et 198. Bibliographie générale sur la cité dans l'art. *Sicca Veneria* (Dessau, 1923) de P.-H., II, A 2, col. 2187-2188.

6. La loi agraire de 111 av. J.-C. (*C.I.L.*, I^o, 585, l. 89) fait état de routes puniques existant avant la conquête romaine. Cf. *H.A.A.N.*, VII, p. 13, n. 3.

bornage aurait pu débiter dès la constitution de la nouvelle province, c'est-à-dire à l'époque césarienne, ou, plus exactement, pré-octavienne ; à défaut, il se rattacherait aux grandes fondations administratives d'Octavien. Les caractères externes et internes du milliaire, notamment la paléographie et le formulaire, autorisent *a priori* les deux conjectures.

A. — L'HYPOTHÈSE PRÉ-OCTAVIENNE

Que l'exceptionnelle importance de *Sicca* ait seule déterminé, sans autre considération juridique, l'officialisation d'une liaison routière avec Carthage dès l'annexion du nouveau territoire et la constitution de l'*Africa Nova*, voilà qui ne saurait surprendre. La situation géographique du Kef, commandant tous les passages et notamment la principale communication de Carthage vers Constantine, son site lui-même, rappelant d'assez près l'extraordinaire rocher de *Cirta*, promettent nécessairement à toute cité qui s'y implante un rôle historique de premier ordre¹. Au reste, Rome connaissait fort bien la région pour y avoir guerroyé contre Jugurtha et laissé même des citoyens². On n'aurait guère besoin d'en dire davantage et l'on en conclurait au bornage immédiat de la voie dès 44 av. J.-C., si les Romains ne nous avaient habitués à plus de prudence.

Il semble en effet que les bornages de routes répondaient avant tout, particulièrement dans ces temps anciens et dans les territoires provinciaux, au souci de sanctionner les impératifs stratégiques par des décisions politiques et juridiques. Dès lors, le formulaire du milliaire de Lorbeus [*M(iliarium) decimum (a) Sicc(a) ad Carthag(inem)*] serait susceptible d'apporter à un problème d'histoire provinciale demeuré énigmatique un éclaircissement fondamental : pourquoi ne voit-on point une capitale comme Carthage figurer en tête de ligne d'un bornage, laissant ce privilège à une cité secondaire ? Et pourquoi même, telle cité présumée secondaire semble-t-elle traiter Carthage d'égale à égale ?

Une seule explication s'impose : les deux villes n'appartenaient pas à la même province et, accessoirement, leur situation administrative pouvait être équivalente. Autrement dit, nous nous placerions à une époque où *Africa Vetus* et *Africa Nova*

1. Sur l'importance historique du Kef, *supra*, p. 110, n. 3, et MONCHICOURT, *La région du Haut Tell...*, p. 151, 256, 333 et 403 ; *H.A.A.N.*, V, p. 266 ; TEUTSCH, *Röm. Städtw.*, p. 174, n. 339. La cité était un grand marché de grains. Rappelons qu'elle garde toujours sa place de seconde ville de Tunisie. Les révoltés de 1864 voulaient même en faire la nouvelle capitale. Cf. GRANDCHAMP, *Documents* (cit. *supra*, p. 99, n. 4), I, p. 33.

2. Sur l'aire géographique du *Bellum Jugurthinum*, *H.A.A.N.*, VII, p. 123-265 ; ROMANELLI, *Storia*, p. 72-88. Sur la politique « colonisatrice » de Marius en territoire numide, notamment à *Thuburnica*, *Uchi Maius* et *Thibaris* : P. QUONIAM, *A propos d'une inscription de Thuburnica (Tunisie). Marius et la romanisation de l'Afrique* (*C.R.A.I.*, 1950, p. 332-336 = *A.E.*, 1951, n^o 81) ; TEUTSCH, *Röm. Städtw.*, p. 5-27.

étaient encore distinctes, soit antérieurement à 41-40 av. J.-C.¹, soit seulement avant 27² ; et, au besoin, nous conférerions à *Sicca* un rang comparable à celui de Carthage, celui de capitale de province.

Le premier point ne fait aucun doute : *Sicca* appartenant au territoire de l'*Africa Nova*, l'initiative d'une liaison routière fut prise par la nouvelle province, non par l'ancienne. Nous nous trouvons donc bien dans les limites chronologiques de 44 à 27 av. J.-C.³. Rappelons que sous l'Empire, une fois les deux provinces réunies, la numérotation de *Sicca* disparaîtra pour laisser place à une numérotation unique, comptée depuis Carthage⁴.

Le second point présente infiniment plus d'importance car nous ignorons toujours quel chef-lieu César et ses successeurs donnèrent à l'*Africa Nova*. Faute de pouvoir y impliquer *Cirta*, attribuée aux Sittiani en 46, les historiens proposèrent soit Dougga, soit *Zama*, l'une en raison d'un texte de Dion Cassius mentionnant la présence du gouverneur Sextius dans la ville en 42 av. J.-C.⁵, l'autre, du fait de son importance particulière à l'époque numide et de la sollicitude que César lui témoigna⁶. Mais aucun de ces arguments ne paraît décisif, et l'hypothèse de *Sicca* conviendrait tout aussi bien⁷.

C'est alors que j'oserais faire appel à la titulature même de la ville, la *Colonia Julia Cirta Nova Sicca Veneria*⁸ et soulever encore une fois, hélas, le problème de son interprétation. Les opinions les plus diverses ont été avancées sur l'expression *Cirta Nova*, où l'on a voulu voir soit une allusion aux similitudes géographiques des deux villes⁹, soit une marque de dépendance du Kef par rapport à Constantine sous

1. Les deux provinces furent temporairement réunies sous l'autorité de Fangon en 41 av. J.-C., puis sous le gouvernement de T. Sextius après sa victoire sur Fangon, en 41-40 (*H.A.A.N.*, VIII, p. 193). Elles le demeurèrent ensuite sous Lépide, de 40 à 36, et peut-être sous ses successeurs (*ibid.*, p. 194-196).

2. *H.A.A.N.*, VIII, p. 196 citant DION CASSIUS, LIII, 12, 4. Il se peut, en effet, que, malgré leur réunion de fait, les deux provinces aient été considérées comme juridiquement distinctes jusqu'à la réorganisation d'Auguste en 27 av. J.-C. C'est cette incertitude qui m'empêche de limiter aux années 44 à 41 av. J.-C. la datation du milliaire de Lorbeus.

3. Sur l'organisation et les limites de la colonisation préaugustéenne en Afrique, voir en dernier lieu TEUTSCH, *Röm. Städtw.*, p. 52-126.

4. *V. supra*, p. 109, n. 1 et 2.

5. XLVIII, 21, 3. Cf. *H.A.A.N.*, VIII, p. 166.

6. *H.A.A.N.*, *ibid.* ; ROMANELLI, *Storia*, p. 131-132, adopte fermement ce point de vue.

7. Le fait que *Sicca*, comme d'ailleurs *Cirta*, n'a jamais été qualifiée de *Regia* importe peu. Le sens du mot *Regia* accolé à un nom de ville a fait l'objet dernièrement d'une mise au point de G. CAMPS, *Massinissa*, p. 212-213 et 257-258, qui voudrait y voir l'indice non d'une résidence royale mais d'une appartenance domaniale ; hypothèse très séduisante.

8. Documentation épigraphique réunie par A. BERTHIER, *Note sur l'épigraphie du Kef*, dans *Rec. Const.*, Centenaire, 1852-1952, p. 177-184. Le surnom de *Veneria* dérive, on le sait, d'un culte ancestral de la déesse Astarté ou d'Aphrodite érycine assimilées à Vénus par les Romains : *H.A.A.N.*, IV, p. 257, 349 et 403 ; p. 156-157 ; G. Ch. PICARD, *Les religions de l'Afrique antique*, Paris, Plon, 1954, p. 115-117.

9. Berbrugger, cité par TISSOT, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, II, Paris, Imp. Nationale, 1888, p. 378.

forme d'un *castellum*¹, soit enfin, et par surenchère, la preuve que l'authentique *Cirta* elle-même se trouvait non à Constantine mais au Kef². Nous pourrions proposer une autre explication, guère plus fragile : *Sicca* aurait été désignée en 46 comme chef-lieu de l'*Africa Nova*. Relayant *Cirta* dans ses prérogatives de capitale, elle ne pouvait être que la Nouvelle Cirta, suivant un phénomène de mutation toponymique corrélatif à une mutation de fonction dont l'Histoire fournit maint exemple³. Par la place privilégiée qu'il attribue à *Sicca* dans son formulaire, le milliaire de Lorbeus autorise cette hypothèse dont le mérite, on voudra bien l'accorder, en est l'extrême simplicité.

Qu'advint-il en 44 à la mort de Sittius ? *Cirta* reprit-elle son rôle de capitale ? On ne sait ; et l'« obscurité impénétrable » qui entoure les débuts romains de la grande cité⁴ n'est pas propre à nous renseigner. Les textes utilisables d'Appien et Dion Cassius sont sujets à interprétation, et leurs commentateurs demeurent hésitants. Gsell suppose le rattachement de *Cirta* et du territoire des Sittiani à l'*Africa Nova* en 44, *Cirta* recevant alors le titre de colonie romaine⁵. L. Teutsch, dernier critique du problème, consacre aux origines de la ville de très longs développements, dont il ressort que *Cirta* aurait reçu le droit latin sous César, pour n'accéder au rang de colonie romaine que de 36 à 27 av. J.-C.⁶. C'est à peu près l'opinion de MM. Piganiol et Pflaum⁷. Mais personne n'ose prendre la responsabilité de reconnaître à *Cirta* une fonction de capitale de province.

J. Heurgon apporte cependant une précision intéressante. Selon lui, tous les surnoms de *Cirta* : *iuvenalis*, *honoris* et *virtutis*, témoigneraient d'une origine sittienne et appartiendraient, par conséquent, à la première période⁸. On pourrait donc penser

1. Dessau, dans *P.-W.*, cit. *supra*, p. 110, n. 5 ; T. R. S. BROUGHTON, *The romanization of Africa Proconsularis*, Oxford Univ. Press, 1929, p. 76 ; cf. TEUTSCH, *Röm. Städtw.*, p. 174.

2. A. BERTHIER, J. JUILLET et R. CHARLIER, *Le Bellum Jugurthinum de Salluste et le problème de Cirta* (*Rec. Const.*, 1950-1951, p. 3-145. La *Sicca* de Salluste y est assimilée à l'actuelle Téboursouk : *ibid.*, p. 47-49). PIGANIOI-PFLAUM, *Borne de Ksar Mahidj*, *op. cit.*, p. 221, reconnaissent très prudemment que des rapports étroits durent exister entre *Cirta* et *Sicca* « sans que nous puissions cependant préciser la nature de ces liens ».

3. Devant l'expression *Cirta Nova*, ROMANELLI, *Storia*, p. 198, pense à une substitution plus morale qu'administrative du Kef à Constantine. Rappelons que l'auteur opte pour l'hypothèse de *Zama* comme capitale de l'*Africa Nova* (*ibid.*, p. 131-132).

4. Cette heureuse expression est de J. HEURGON, *Les orig. campan.*, *op. cit.*, p. 23.

5. *H.A.A.N.*, VIII, p. 159-160 et 184.

6. *Röm. Städtw.*, p. 65-76 et 176-179.

7. Entre 44 et 27 : *Borne de Ksar Mahidjiba*, p. 222-223. H. G. PFLAUM, *ILAlg.*, II, p. 40, observe un mutisme prudent. Notons que les documents numismatiques ne tranchent pas la question. Les légendes phéniciennes des monnaies municipales de *Cirta*, en écriture néo-punique, datent de la dernière époque numide, vers le milieu du 1^{er} siècle av. J.-C. : *H.A.A.N.*, VI, p. 114. J. MAZARD, *Corpus nummorum Numidiae Mauretaniaeque*, Paris, Arts et Métiers graphiques, 1955, p. 156-157. Aucune d'entre elles, cependant, n'a été trouvée dans un niveau archéologique daté : M. TROUSSEL, *Le Trésor monétaire de Tiddis*, dans *Rec. Const.*, 1948, p. 152-158. Les premières légendes latines au nom de Sittius Mugonius (MAZARD, p. 157-159) n'ont pas non plus une chronologie précise.

8. *Les orig. campaniennes*, cit. *supra*, p. 110, n. 1.

que les cultes d'*Honos* et de *Virtus*, également attestés à *Sicca* par une inscription¹, y auraient été introduits par imitation, peut-être à une époque où *Sicca* n'était pas encore non plus colonie romaine, mais, peut-être aussi, plus tardivement, l'emprunt du nom et de la fonction entraînant tôt ou tard le rattachement des cultes².

De toutes façons, et quelque conjecturale que soit notre hypothèse, il n'était pas nécessaire que *Sicca* possédât le statut de colonie romaine pour faire fonction de capitale³ et *a fortiori* pour servir d'origine au bornage d'une route d'État⁴. La ville, on le sait, n'accédera au rang de colonie romaine qu'avec Octavien.

B. — L'HYPOTHÈSE OCTAVIENNE

S'il est difficile de discerner les réalisations romaines d'Afrique qui suivirent immédiatement la mort de César⁵, l'œuvre d'Octavien-Auguste, à la faveur de documents de plus en plus nombreux, commence à s'éclairer remarquablement. Nous possédons même d'importants témoignages de sa phase républicaine et du tout début de l'Empire.

Ainsi, en 29 av. J.-C., et selon des textes irrécusables, la colonie césarienne de Carthage reçut une nouvelle déduction de 3 000 colons⁶, et l'on sait maintenant que ceux-ci obtinrent des terres jusque dans la région de Dougga⁷. Par ailleurs, un certain nombre de colonies dites *Juliae* sans être *Augustae* remontent nécessairement à cette période. Tels sont les cas à peu près certains d'*Uthina*, *Thuburbo Minus* et *Assuras*⁸. Tel est le cas de *Sicca*. Une inscription y nomme Auguste *conditor* de la ville⁹, et sur

1. *C.I.L.*, VIII, 1626 : dédicace à *Honos* et *Virtus*, de l'époque de l'empereur Carus, mais certainement de tradition ancienne.

2. L'inscription *ibid.*, 15565, d'époque impériale, mentionne également la présence d'*Honos* et de *Virtus* à *Ucubi*, *castellum* dépendant de *Sicca*, où le culte a dû s'implanter par transmission « en cascade ».

3. On voit par exemple Utique, capitale administrative de l'Afrique entre 146 et 44 av. J.-C., n'accéder au rang de municipes latin que sous César, de municipes romain que sous Octavien. Cf. TEUTSCH, *Röm. Städtw.*, p. 56-58 et 161-162.

4. DEGRASSI, *Nuovi mil. arc.*, p. 512-513, fournit un certain nombre d'exemples de milliaires posés au départ de simples colonies pérégrines à l'époque républicaine. Cela l'autorise à dater le milliaire de Treilles (cité *supra*, p. 100, n. 6 et 102, n. 3) des années 121-120 av. J.-C., c'est-à-dire antérieurement à la déduction de la *colonia Narbo Martius* en 118.

5. *V. supra*, p. 112, n. 1 et 2, sans oublier l'importante inscription de Lépide à Tabarka (*supra*, p. 105, n. 4).

6. Notamment *H.A.A.N.*, VIII, p. 174-176 et 198 ; VITTINGHOFF, *Röm. Kolon.*, p. 1327 ; ROMANELLI, *Storia*, p. 189-195 ; TEUTSCH, *Röm. Städtw.*, p. 158-160. Compléter par la bibliographie donnée *supra*, p. 110, n. 2.

7. Importante communication de C. POINSSOT, *Immunitas Perticae Carthaginensis* (*C.R.A.I.*, 1962, 55-75).

8. TEUTSCH, *Röm. Städtw.*, p. 167-168, 169-170 et 175.

9. *C.I.L.*, VIII, 27568 ; cf. PLINE, *Hist. Nat.*, V, 2, 22.

les neuf exemples de sa titulature épigraphique, huit textes font état d'une *colonia* simplement *Julia*¹.

Lorsque l'on ajoute que *Cirta* a pu être érigée en colonie romaine à la même époque² et qu'en tout cas elle prit, en 26 av. J.-C., l'initiative d'une attribution de terres aux colons de Ksar Mahidjiba, lieu situé précisément sur la route antique du Kef à Constantine³, on découvre un véritable programme administratif et colonisateur d'une impeccable cohérence. Si l'on suppose alors, quasi-certitude, que la nouvelle *deductio* de Carthage en l'an 29 constitua la tête de chapitre de ce programme, on est tenté de grouper autour de cette date toutes les fondations, promotions et travaux si bien ordonnés dans l'espace. Le bornage de la voie romaine de *Sicca* à Carthage s'inscrirait parfaitement dans ce cadre ; il y concrétiserait même, selon les traditions latines, l'importance fondamentale accordée aux routes dans toute entreprise d'expansion⁴.

Il suffirait désormais d'obtenir la preuve d'une permanence de la province d'*Africa Nova* jusqu'en 27 pour concilier avec ces dernières remarques les données de la période pré-octavienne et présenter un tableau clair et précis des ultimes années précédant l'Empire. En toute hypothèse, et quelle que soit la chronologie haute ou basse que l'on adopte entre 44 et 27 av. J.-C., la seconde étant sinon la plus décisive, du moins la plus tentante en l'état actuel de notre documentation la datation du milliaire de Lorbeus, essentiellement liée à l'existence de la province d'*Africa Nova*, ne joue que sur un laps de temps réduit, inférieur à vingt ans. On ne saurait souhaiter davantage.

Les inscriptions routières du monde romain, dernièrement enrichies d'importantes découvertes⁵, s'accroissent aujourd'hui d'un élément « archaïque » de première valeur, le plus ancien, à coup sûr, dans l'histoire d'Afrique.

Pierre SALAMA.

Alger, 1963.

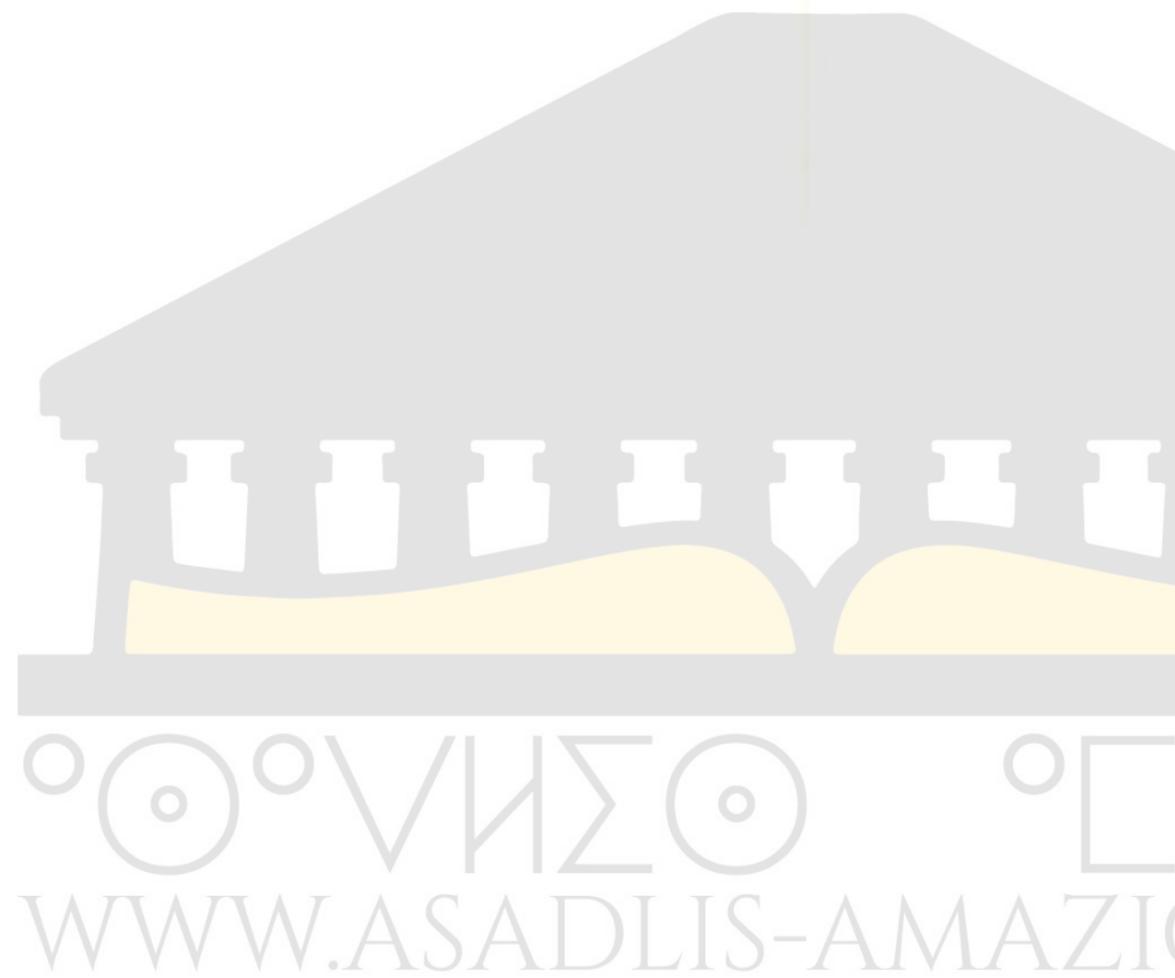
1. *C.I.L.*, VIII, 1632, 1648, 15858, 16258, 16367, 18868 ; *ILAlg.*, I, 1347 et 1348. Le neuvième texte (*C.I.L.*, VIII, 1634) est mutilé. Cf. TEUTSCH, *Röm. Städtw.*, p. 173-174. Depuis un excellent mémoire de C. PALLU DE LESSERT, *Les colonies attribuées à César dans l'Afrique romaine*, dans *Mém. Ant. de Fr.*, 1911, p. 29-110, on a appris à être très prudent sur l'interprétation et la datation du surnom *Julia*. Cf. par exemple : P. SALAMA, *La colonie de Rusguniae d'après les inscriptions*, dans *Rev. Africaine*, 1955, p. 31-34.

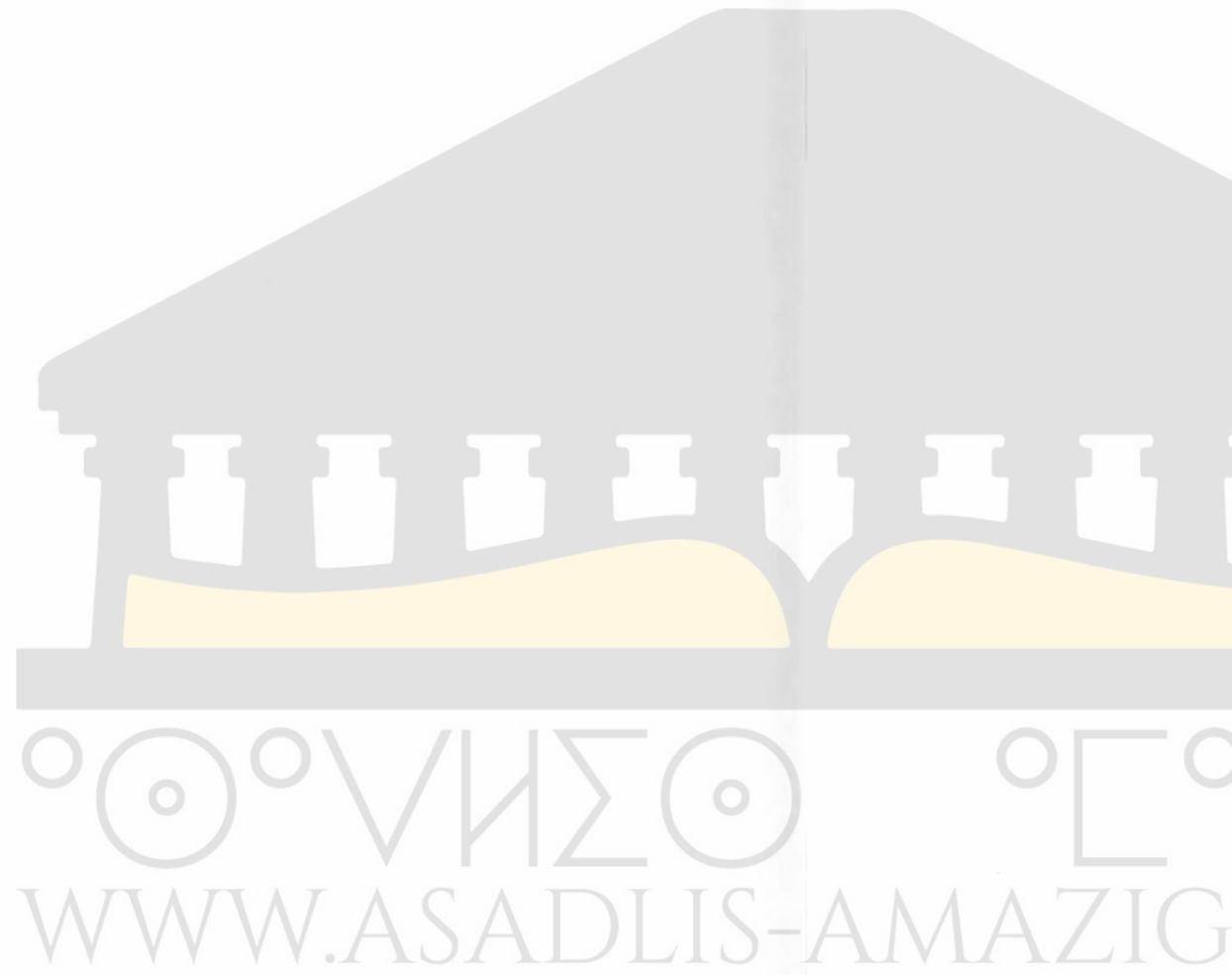
2. *Supra*, p. 113, n. 5 et 8.

3. *Supra*, p. 104, n. 7, 105, n. 5 et 113, n. 2 et 7.

4. P. SALAMA, *Les voies rom. de l'Afr. du Nord*, *op. cit.*, p. 21-50.

5. Notamment en Sicile (Aurelius Cotta) et en Narbonnaise (Domitius Ahenobarbus). V. DEGRASSI, *Nuovi mil. arc.*, cité *supra*, p. 102, n. 2 et 3, 107, n. 1 et 5 et 114, n. 4.





UN BAS-RELIEF TRANSPOSÉ EN RONDE-BOSSE

On a pu voir, dans le tome IX des *Cahiers de Byrsa*, comment a été découvert sur la colline de Carthage dite de Byrsa, brisé en quarante-cinq morceaux, un groupe de marbre en demi-grandeur qui représente Silène ivre porté par des satyres¹. C'est grâce à la bienveillance du R.P. Ferron que j'ai le plaisir de publier ici cette œuvre amusante et peu banale.

Ni un pareil sujet, ni un groupe statuaire aussi complexe ne se rencontrent couramment dans la ronde-bosse antique. Quatre satyres (il ne reste que des traces de deux d'entre eux) portent à grand-peine un Silène qui « fait le lourd », puisqu'il dort et cuve son vin. La composition est chiasmatisée. Deux des satyres (ceux qui sont conservés), disposés diagonalement, ont empoigné le vieillard, l'un sous l'aisselle gauche et l'autre sous la jambe droite, et supportent tout le poids du corps ; les deux autres se contentaient d'assurer l'équilibre du tout et de soutenir les membres flottants de l'ivrogne : l'un, qui avait pris place entre les genoux de Silène comme entre les brancards d'une charrette, lui assurait la jambe gauche, et l'autre, en arrière, escortait le groupe en soutenant le vieillard sous le bras droit. C'était un fouillis de têtes, de torses, de jambes et de bras mi-humains et mi-bestiaux, où seuls sans doute les propriétaires respectifs pouvaient reconnaître leur bien et où des mains qui pourraient être humaines viennent se poser sans répugnance sur des membres couverts d'une épaisse toison animale. S'y mêlent, non moins confusément, quelques vêtements, tunique de Silène ou nébride des satyres, que le sculpteur a eu soin de décoller largement des corps et de fouiller jusqu'à leur donner la minceur de la réalité. Le tout est taillé dans un monolithe. Exercice de virtuosité qui a été payé, çà et là, par quelques maladresses. Une description détaillée, que le lecteur aura soin de sauter, permet de mesurer la complication des détails et les effets que l'ingéniosité de l'artiste avait tirés de cette géométrie de membres mêlés.

L'un des satyres conservés a passé la tête sous l'aisselle de Silène, dont le bras

1. J. FERRON et M. PINARD, *Les fouilles de Byrsa (suite)*, dans *Cahiers de Byrsa*, IX, 1960-1961, p. 95, n° 225. — Les clichés photographiques que nous reproduisons ont été exécutés par M. Gilbert van Raepenbusch.

gauche entoure son cou (pl. III) ; il maintient en place ce bras de son propre bras gauche replié : sa main vient s'appuyer sur l'avant-bras de Silène (pl. II). Quant à son bras droit, il l'a passé derrière les reins du vieillard ; on ne voit pas la main droite, cachée derrière la nébride — ou ce qu'il en reste — d'un des satyres perdus (pl. III). Sous le poids du vieillard notre satyre fléchit le buste vers l'extérieur du groupe.

Par une maladresse du sculpteur, on comprend mal comment peut se faire la jonction entre l'épaule droite du satyre et son bras droit : l'épaule est trop haute, le bras trop en arrière ; il est vrai que cette jonction est cachée derrière la retombée de la tunique de Silène (pl. III). Notre satyre vêt une nébride qui lui couvre la partie droite du dos.

Une autre maladresse apparaît dans le second satyre conservé, dont la tête est invraisemblablement inclinée sur l'axe du cou (pl. I). Lui aussi vêt une nébride qui lui flotte sur le dos et lui couvre presque la queue : le sculpteur a largement décollé ce vêtement du corps et s'est appliqué à suggérer la minceur d'une peau de bête réelle (pl. I).

Grimaçant sous l'effort, ce satyre soutient Silène sous la cuisse droite, qui repose sur son épaule gauche et qu'il entoure du bras gauche ; sa main vient se poser sur la face interne de la cuisse, près du genou du vieillard (pl. II). Le bras droit est brisé à l'aisselle et je ne saurais dire quel geste il faisait (pl. I). Le porteur est comme tassé sous le poids et marche courbé et à demi accroupi : c'est pour cela qu'il semble relever si haut la cuisse droite, aujourd'hui brisée (pl. I). Par un effet de chiasme attendu, c'est au contraire la cuisse gauche que relève (mais bien moins haut, car lui se tient à peu près droit) le satyre précédent : les deux compagnons ne marchent point au pas (pl. II-III). Chacun sait que, quand on transporte un blessé ou un malade, les porteurs ont soin de marcher ainsi au « pas contrarié », pour ne pas infliger au patient un mouvement de roulis.

Un des deux satyres disparus avait pris place entre les jambes de Silène ; il ne reste de lui que la main et l'avant-bras droits, ainsi qu'une partie de la nébride, visible sous la cuisse gauche de Silène (pl. II), laquelle reposait sur l'épaule gauche de notre satyre. Son avant-bras droit va encadrer le mollet droit du vieillard (pl. II), la main venant se poser derrière le mollet (pl. I). Cet avant-bras, horizontal, est parallèle au bras de l'autre satyre (celui, conservé, qui soutient la cuisse droite) : les deux coudes sont côte à côte, comme pour souligner l'effet de chiasme (pl. II). Ce chiasme devait se continuer : l'avant-bras, vertical, du satyre conservé devait, à son tour, être parallèle au bras, qu'il faut supposer vertical aussi, de notre satyre.

Le quatrième satyre était plus extérieur au groupe ; il ne reste de lui, derrière le dos de Silène, à droite, qu'un morceau de sa nébride et de son avant-bras gauche (pl. III et I). Il s'était contenté de passer son bras gauche sous le bras droit de l'ivrogne pour empêcher ce bras de flotter.

Cette description est simplement destinée à faciliter le déchiffrement des planches photographiques, dont la qualité nous dispensera de décrire l'aspect très traditionnel du Silène, vieux, gras, poilu, barbu et couronné pour le festin (pl. I), selon l'imagerie consacrée qui remonte au IV^e siècle¹.

On a affaire à une « sculpture d'appartement », à un objet d'art qui a pu indifféremment décorer un jardin ou être consacré dans quelque temple. La finesse du rendu, réelle pour une part, est aussi en partie une illusion due à l'échelle de l'œuvre, qui est exécutée en demi-grandeur et relève de l'art du ciseleur plus que du sculpteur. Mais, au total, c'est une œuvre vivante et pittoresque, dont l'originalité et la fraîcheur tranchent heureusement sur l'habituelle monotonie de la sculpture romaine d'Afrique. Toute cette mythologie n'ennuie pas une seconde ; les attitudes sont vraies, le poids du Silène qui s'abandonne est sensible à ses porteurs et ceux-ci semblent peser effectivement sur le sol, et non « marcher en l'air » comme des figures de Bouguereau.

L'exécution en demi-grandeur laisse supposer que notre groupe est une réduction et reproduit à petite échelle une œuvre originale qui appartenait à la grande statuaire ; la sûreté de la composition et de l'exécution en monolithe appuie cette idée d'un original préexistant. Pour la date à laquelle a été exécuté notre groupe, je m'avoue incapable de choisir entre les trois premiers siècles de notre ère ; mais le plus intéressant serait de dater la conception du sujet, que notre groupe soit une création originale, ou qu'il ne soit qu'une réplique. Comment ne pas songer alors à un modèle hellénistique ? L'ingéniosité, la mythologie pour rire, la composition en groupe, le goût de l'anecdote et du pittoresque, tout semble aller en ce sens.

Pourtant l'hypothèse d'un original hellénistique est pour le moins indémontrable et il existe un autre moyen, plus économique, d'expliquer la genèse de l'œuvre. Sauf erreur de ma part, on ne peut citer aucun parallèle, hellénistique ou autre, à notre groupe, qui demeure un *unicum* ; rien ne permet de croire que le thème de Silène porté par quatre satyres ait jamais été traité en ronde-bosse. Mais, d'un autre côté, il est difficile de penser qu'il s'agit d'une création de l'époque impériale : on ne pourrait guère citer d'artiste qui, à cette époque, ait inventé une imagerie neuve, en rêvant en marge de la mythologie ; on se contentait, du moins dans la ronde-bosse, de reproduire plus ou moins fidèlement les œuvres classiques du passé, l'imagerie consacrée qui perpétuait une mythologie devenue scolaire.

Ni réduction d'un original hellénistique, ni création romaine, la genèse de notre groupe s'explique par un simple *truc* d'atelier, la transposition en ronde-bosse d'un thème de bas-reliefs, où l'image de Silène porté par des satyres ou des Pans n'est pas inconnue. D'autres fois le vieil ivrogne est juché sur un âne où des satyres le main-

1. Pour un document de cette période et de cette nature, nous n'avons pas non plus à nous occuper du problème des confusions et rapports d'identité entre Satyres et Silènes : cf. PAUSANIAS, I, 23 : « Le nom de Silènes se donne aux Satyres avancés en âge. »

tiennent en selle¹ ; d'autres fois on le transporte en litière² ; d'autres fois encore il parvient à se tenir debout, mais à condition d'être soutenu par un ou deux satyres³. Sur un petit relief néo-attique, qui se trouvait autrefois dans le commerce des antiquités à Rome, deux jeunes satyres portent Silène ivre en le soutenant, l'un sous les aisselles, l'autre par les pieds⁴. Comme me l'a fait remarquer mon ami R. Turcan, quand un pareil thème est transposé en ronde-bosse, quatre porteurs deviennent nécessaires pour des raisons de résistance des matériaux, car le corps du Silène est volumineux et très pesant. Dans le bas-relief, au contraire, il est plus facile de représenter deux porteurs que quatre. Un thème semblable — Silène emporté comme un paquet, et non pas seulement, comme souvent, soutenu par des satyres, mais tenant encore sur ses jambes — se retrouve-t-il sur les sarcophages dionysiaques ? Je n'ai pu en trouver trace, mais il convient d'attendre la parution, par les soins de F. Matz, du *Corpus* de ces sarcophages. Je ne serais cependant pas étonné qu'un pareil sarcophage existe (ou ait existé et soit aujourd'hui perdu), car le hasard m'a fait tomber sur une gravure italienne du XVII^e siècle, fidèlement inspirée d'un sarcophage bachique⁵ ; on y voit en particulier (pl. IV) Silène porté par quatre Pans ; l'un s'est attelé aux jambes du vieillard, un autre le soutient sous l'aisselle et un troisième, extérieur au groupe, s'est contenté de passer un bras sous le bras du vieillard : ce sont exactement les postures de trois des satyres de notre groupe. Citons enfin un sarcophage de Sainte-Marie-Majeure, aujourd'hui au British Museum⁶ : sur une face latérale, Pan, ivre mort, est transporté, jambes en l'air, par deux Amours (ou deux *Bacchoi*, si l'on préfère)⁷ et un satyrisque.

1. Exemple entre beaucoup, un sarcophage d'Améria, décrit au *C.I.L.*, XI, 4522. Le thème se retrouvera dans un célèbre tableau de Jordaens. En général, ROSCHER, *Ausf. Lexicon*, s.v. *Satyros*, p. 491.

2. J. COLIN, *Le Silène en litière*, dans *Bull. Comunale*, LXXIII, 1946-1948, p. 152.

3. Par exemple ROSCHER, *op. cit.*, p. 490, fig. 12 ; S. REINACH, *Pierres gravées*, pl. 85, n° 36 ; *Catalogue du Musée Alaoui*, p. 165, n° 167 (lampe).

4. *Jahrbuch deutsch. arch. Inst.*, LVI, 1941, vol. 2, p. 541 (pas de reproduction).

5. Cette gravure décore une des chambres des hôtes de la Fondation Hardt à Genève. On lit « Andrea Potesta inu f.f. 1640 » et « Magnificentissimo principi Paulo Iordano II Bracciani duci, And. P. d. d. d., 1640 ».

6. G. GUATTANI, *Monumenti antichi inediti...*, t. 3, Rome, 1786, pl. III, face à p. xxxii (gravure) ; A. VON SALIS, *Antike und Renaissance*, 1947, p. 120, pl. 27 B-D ; A. H. SMITH, *Catal. of the Sculptures in the British Museum*, t. III, p. 301, n° 2298 (bonne description) ; les autres faces du sarcophage sont seules reproduites dans S. REINACH, *Rép. Reliefs*, t. II, p. 465, et J. VERMASEREN, *Fragments de sarcophage de Sainte-Prisque, Pan enfant corrigé par un Satyre*, dans *Iatomus*, 1959, p. 747 et pl. XLIII, clichés 4 et 5. Les Satyres ont toujours aidé les Silènes. Sur le cratère Borghèse, au Louvre, et sur des fragments de cratère trouvés à Mahdia, un Satyre soutient à bras-le-corps Silène, qui s'écroule sous l'effet de la boisson. Il y a d'autres variations sur le thème, ainsi Pan soutenu par deux Amours ailés (F. MATZ, *Ein römisches Meisterwerk, der Jahreszeitensarcophag Badminton*, *Ergänzungsheft XIX du J.D.A.I.*, 1958, p. 79) ; ou, sur une mosaïque inédite d'El Jem, je crois, un Silène soulevé par deux figures nues qui s'apprentent à le jucher sur son âne (notre groupe est différent de cette scène, et il ne faut pas y restituer un âne sur lequel nos Satyres s'appreteraient à jucher Silène ; car un de nos Satyres s'est placé entre les jambes du vieillard ; or ce n'est pas un bon moyen de faire enfourcher une monture à quelqu'un que de commencer par se placer entre ses jambes).

(Note 7 page suivante)

Qu'il soit lui-même un original ou simplement la réplique en demi-grandeur d'un original inconnu, notre groupe est issu en tout cas de la transposition en ronde-bosse d'un carton de ce genre. On voudrait pouvoir préciser l'origine de l'œuvre ; son marbre est du Carrare, ce qui n'implique rien pour la nationalité de l'artiste, car le marbre italien était couramment importé en Afrique, même pour y tailler, sur place, des éléments architectoniques¹. On imaginerait volontiers quelque atelier africain qui s'était spécialisé dans ce genre d'objets d'art et qui a pu avoir son moment de vogue. Est-il besoin d'ajouter que la vogue d'une telle mythologie amusante ne saurait avoir rien de commun avec une « religion dionysiaque » africaine ?

Au jugement des fouilleurs, le groupe a été intentionnellement brisé. La chose eut lieu peut-être en 399, lors du saccage des temples de Carthage dont parlent saint Augustin et le *Liber de promissionibus*², c'est-à-dire Quodvultdeus³ ; de telles mutilations s'expliquent d'ailleurs autant ou plus par la peur des démons que par la haine de l'erreur⁴. Le groupe est aujourd'hui au Musée de Carthage-Byrsa.

Paul VEYNE.

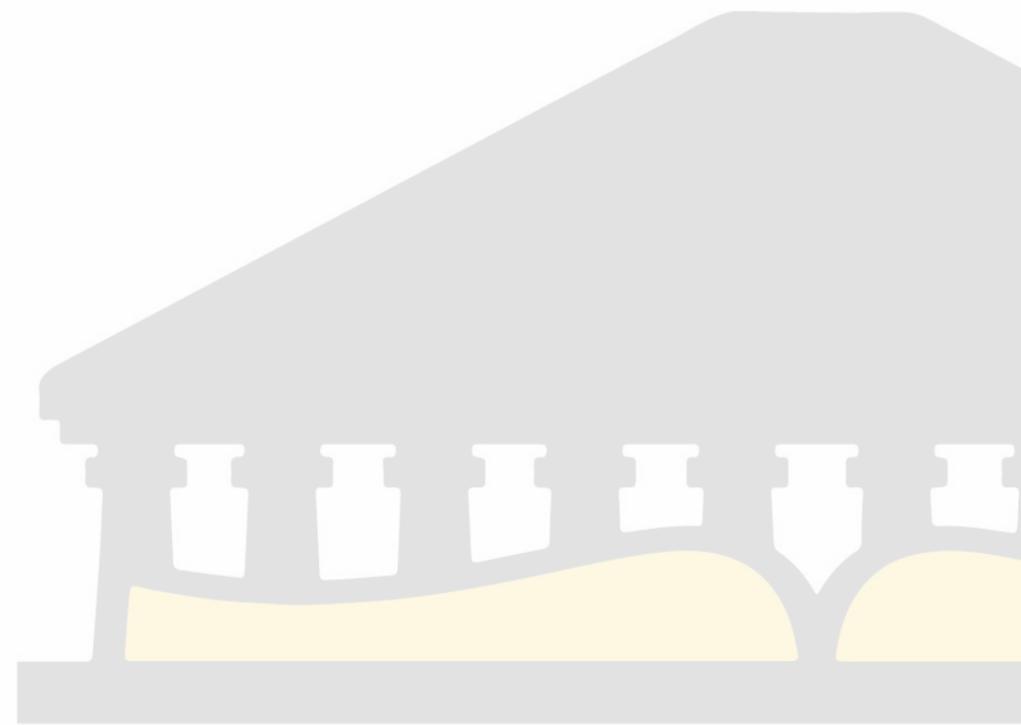
7. PHILOSTRATE, *Imagines*, I, 6, *Erotes*, parle de peintures qui représentent des « Erotes » qui font la récolte des pommes ; en I, 9, course d'Erotes montés sur des cygnes dans un bassin-hippodrome ; en II, 30, des Erotes allument avec leur torche un bûcher funèbre. Il ne faut pas confondre ces *putti* avec d'autres *putti* que sont les *Bacchoi* qui vendangent, montent la panthère ou le paon, etc., cf. J. Ph. LAUER et Ch. PICARD, *Statues ptolémaïques du Sarapieion de Memphis*, p. 168, n. 6 et 249-255.

1. A. LÉZINE, *Architecture romaine d'Afrique* (Publ. de l'Université de Tunis, IX, 1964), p. 139.

2. AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, XVIII, 54 : « Sous le consulat de Manlius Theodorus..., Gaudentius et Jovius, *comites* de l'empereur Honorius, dans la très célèbre et très éminente cité africaine de Carthage, démolirent, le 19 mars, les temples des faux dieux et brisèrent leurs statues, *simulacra fregerunt* » ; *Liber de Promissionibus Dei*, 3 (dans la *Patrologie* de Migne, t. LI, à la suite des œuvres authentiques de Prosper d'Aquitaine) : les temples furent dépouillés de leurs ornements (sinon démolis). Textes cités par Godefroy dans son commentaire à la loi XVI, 10, 18 du *Code Théodosien*. Mais aujourd'hui, pour le *Liber de Promissionibus*, il faut consulter la belle édition que vient de publier R. BRAUN dans la collection *Sources chrétiennes*, avec un important commentaire.

3. Sur Quodvultdeus comme auteur du *Liber de promissionibus* (si bien informé sur l'Afrique), G. BARDY dans P. DE LABRIOLLE, *Hist. littérature chrétienne*, 3^e éd., 1947, t. 2, p. 674, n. 1 ; P. COURCELLE, *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques*, 1947, p. 113.

4. Pour l'horreur superstitieuse et craintive qu'inspiraient les temples et les statues des païens, cf. une page curieuse d'un texte postérieur à la Paix de l'Église, qui proteste contre de telles superstitions : PSEUDO-CYPRIEN, *De duplici martyrio*, 17, dans *S. Cypriani opera*, ed. Hartel, *C.S.E.L.*, t. III, vol 3, p. 240.



WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM

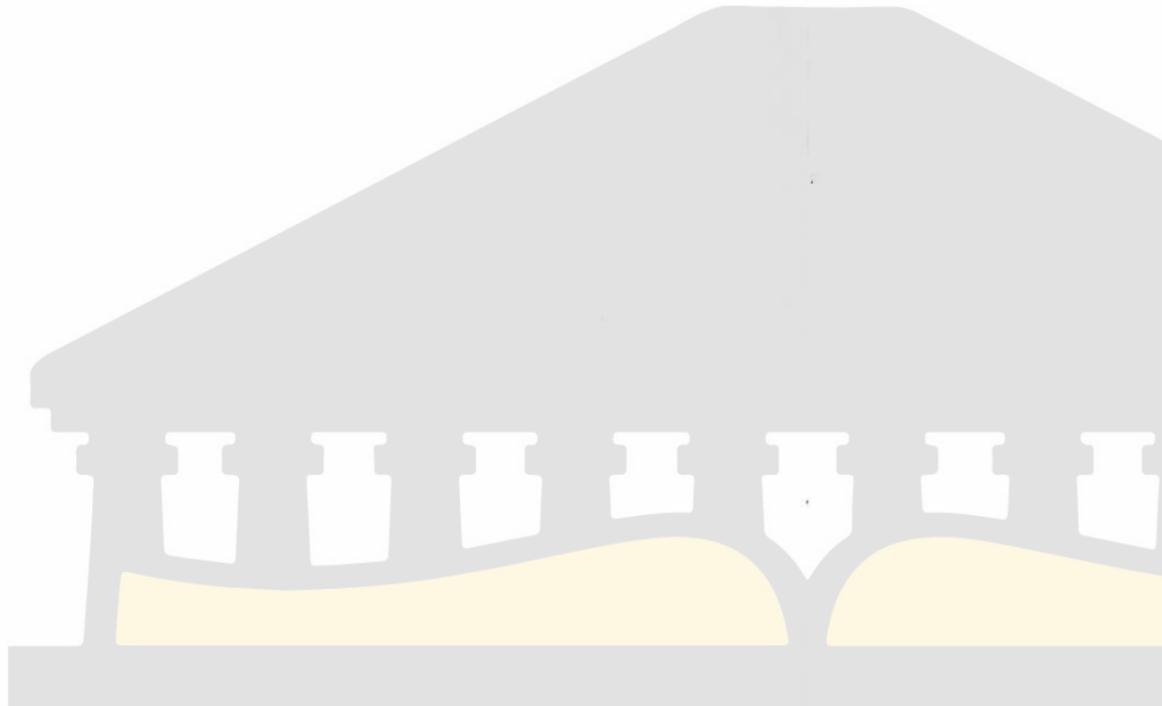


⊙ ⊙ ∇ √ Σ ⊙

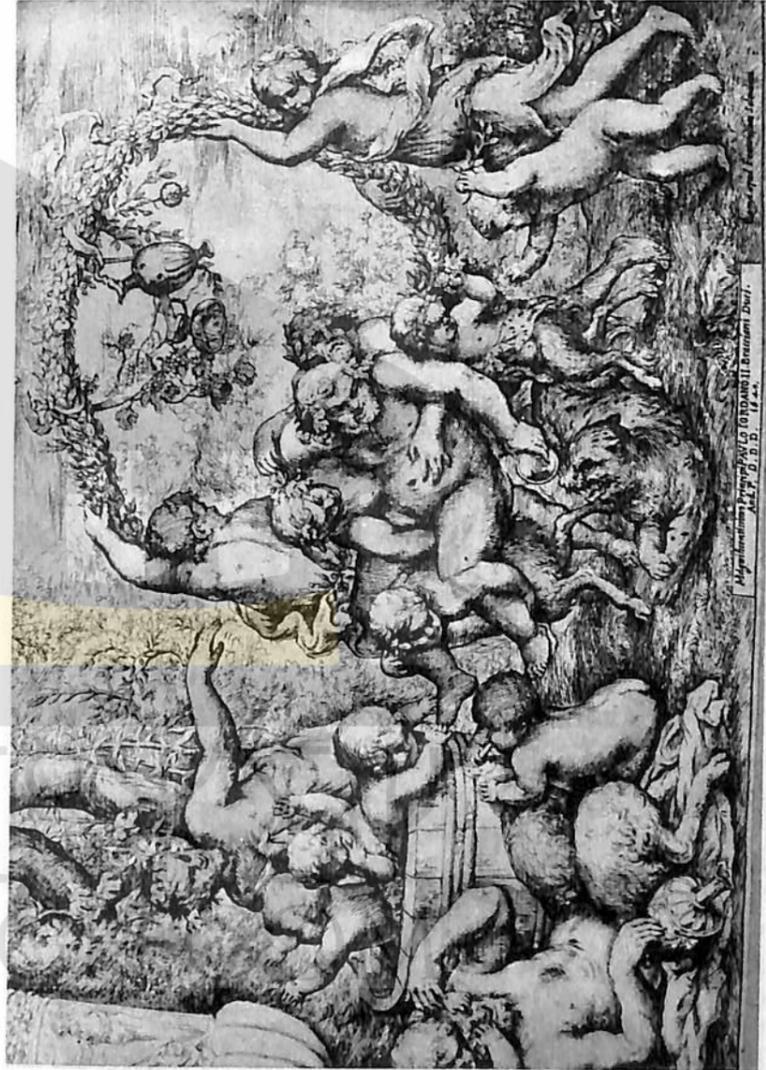
WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM

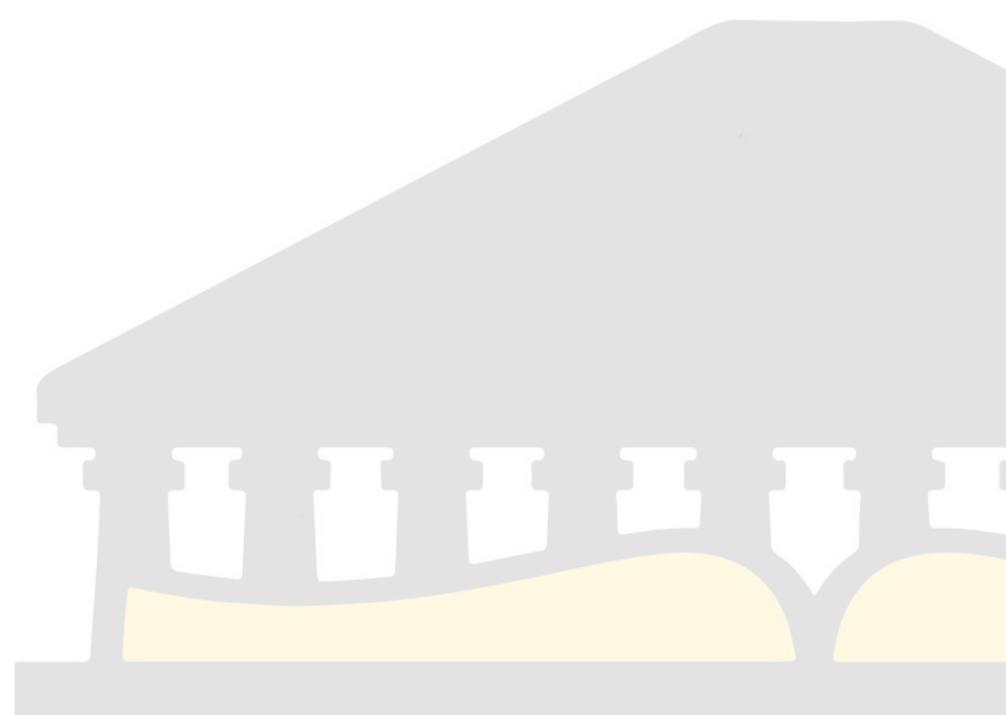


WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM



WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM





TERRES CUITES DE L'AFRIQUE ROMAINE

Quelques renseignements relatifs à la production des terres cuites romaines d'Afrique semblent pouvoir être apportés par l'étude d'un groupe de figurines et de lampes de la fin du II^e et du III^e siècle de notre ère.

Nous avons essayé de réunir un certain nombre de ces terres cuites en nous basant sur leurs caractéristiques communes ; nous les considérerons comme un « groupe », sans doute dans un sens un peu plus large que celui défini par M. R. V. Nicholls¹ : « a mass of material closely related stylistically, presumably, though not always quite certainly, because it is the work of the modeller or, at least, of the same workshop ». La connaissance d'une plus grande quantité de ce matériel permettrait très vraisemblablement de discerner sinon plusieurs centres de fabrication, du moins plusieurs ateliers. Les quelques pièces à peu près intactes et les fragments dont nous disposons actuellement peuvent toutefois permettre de déterminer certaines tendances et l'originalité de cette production.

Ces terres cuites, dont la précision du modelé est parfois remarquable, sont couvertes d'un engobe brun ou brun-rouge parfois partiellement vitrifié par la cuisson. Cet engobe a généralement bien résisté sur les sujets en terre rouge assez dure, il est beaucoup moins bien conservé et a parfois presque complètement disparu sur ceux en terre brun-rouge clair beaucoup plus tendre.

L'emploi de la polychromie, si généralisé à l'époque hellénistique et à l'époque romaine, a ici complètement disparu. Bien souvent ce coloris avait servi à préciser des détails que l'imperfection du modelé laissait imperceptibles. Il faut peut-être attribuer à cet abandon la nécessité de revenir à un modelé plus soigné. Les retouches

1. R. V. NICHOLLS, *Type, Group and Series : a reconsideration of some coroplastic fundamentals*, dans *Annual of the British School at Athens*, n° XLVII, p. 219.

à la pointe sont utilisées pour mieux faire ressortir l'expression d'un visage ou les détails d'un vêtement. Le revers est aussi soigneusement traité que le devant ; le trou d'évent disparaît ; il est parfois remplacé par de très petits orifices disposés de manière à ne pas nuire à l'aspect de la figurine.

Les retouches ont parfois laissé subsister des globules provoqués par les bulles d'air dans des moules de plâtre. Ceux-ci étaient composés de deux éléments, l'un pour la face, l'autre pour le revers. Un excès de terre, lors du fonçage, a généralement empêché les deux éléments de s'adapter l'un à l'autre et a provoqué un joint très visible dont l'épaisseur déforme les profils.

Quelques sujets sont formés d'éléments faits à part et assemblés avant la cuisson. C'est en particulier le cas d'une lampe en forme d'orgue hydraulique¹ pour laquelle le musicien et l'instrument ont été moulés séparément. La technique reste assez simple et n'a rien de comparable aux savants assemblages des coroplastes de Tanagra ou de MYrina. On cherche cependant à abandonner les solutions de facilité du déclin de l'époque hellénistique qui avaient réduit les terres cuites à de simples reliefs dont le devant seul était figuré.

Il semble qu'en opérant des surmoulages les coroplastes ont parfois modifié des détails pour faciliter la reproduction de certains sujets. Un groupe connu par deux exemplaires qui nous sont parvenus dans un très bon état de conservation représente Aphrodite avec trois Éros. Deux de ces petits personnages se tiennent aux pieds de la déesse qui vient de les corriger avec la sandale qu'elle tient à la main, le troisième est sur son épaule² (pl. I, fig. 1). Les deux Éros qui viennent d'être fustigés sont placés l'un tout contre la jambe droite d'Aphrodite tandis que le second est séparé de la jambe gauche par un petit espace. Cet intervalle qui aurait dû être laissé vide est bouché par un fond de terre. Or nous retrouvons deux petites figurines représentant aussi des Éros dans les mêmes attitudes³ (pl. I, fig. 2 et 3) et que leur ressemblance permet d'attribuer à un groupe semblable dont les personnages étaient sinon moulés à part du moins séparés par des espaces vides.

Un fragment⁴ (pl. I, fig. 4) provenant d'un autre exemplaire du même sujet dont il ne subsiste qu'une partie des jambes d'Aphrodite et un des Éros montre bien à quel point le surmoulage a parfois amoindri le relief et nuï à la précision des détails.

C'est aussi le cas de fragments représentant Aphrodite écartant de ses deux

1. J. DENEAUVE, *Orgue et Lampes romaines*, dans *Revue du Louvre*, n° 4, 1962.

2. Une de ces statuettes est au Musée du Bardo : *Catalogue du Musée Alaoui, Sup. 1*, n° 258, p. 161 et pl. LXXXIX. L'autre est au Musée de Copenhague : NIELS BREITENSTEIN, *Catalogue of Terracottas, Danish National Museum*, Copenhague, 1941, n° 959 et pl. 133.

3. Musée de Carthage, Inv. 47.41 et 47.43, haut. : 0,070 m et 0,046 m, terre brun, rouge clair, engobe brun-rouge. (Les couleurs de terre sont données d'après le *Code Expolaire* de A. Cailleux et G. Taylor.)

4. Musée de Carthage, Inv. 47.42, haut. : 0,078 m, terre rouge très pâle.

mais un manteau qui tombe derrière elle¹ (pl. I, fig. 5, 6, 7). La dégénérescence du modelé correspond à une réduction des proportions à chaque nouveau surmoulage.

Ces terres cuites ne représentent pas une évolution générale de la fabrication des ateliers d'Afrique à la fin du II^e et au début du III^e siècle, mais semblent ne former qu'une part assez restreinte de la production de cette époque. D'autres découvertes², qui peuvent être datées de la même période, montrent que l'on avait aussi conservé une technique beaucoup plus traditionnelle. L'usage de la polychromie s'était maintenu dans la fabrication de sujets dont le devant seulement était figuré et dont le revers était traversé d'un trou d'évent.

Certaines caractéristiques du groupe dont il est question ici sont peut-être dues au caractère utilitaire que présente un certain nombre de ces terres cuites munies de becs de lampe et d'orifices de remplissage. La polychromie aurait rapidement été endommagée tant par le suintement de l'huile lors de l'allumage que par les manipulations imposées par son renouvellement. Toutes ces figurines ne sont cependant pas des lampes, et il faut bien noter que certains sujets intégralement conservés ne sont traversés d'aucun orifice, c'est le cas de plusieurs des figurines représentant Aphrodite. Une bonne partie de ce matériel nous est d'ailleurs parvenue dans un état trop fragmentaire pour qu'il soit possible de déterminer si certains éléments ont appartenu à des figurines-lampes ou à de simples statuettes.

Bien souvent déjà les coroplastes avaient associé ces deux catégories d'objets. Les fabriquant dans les mêmes ateliers, ils avaient été tentés de varier la forme purement utilitaire des lampes. Celles-ci ont parfois été montées sur un pied représentant un personnage³, mais elles ont pris aussi des aspects plus inattendus : tête humaine, pieds chaussés de sandales, casque de gladiateur⁴, et même statuette⁵. Les ateliers d'Afrique ne font donc que continuer une tradition mais il faut cependant noter que leurs coroplastes semblent avoir beaucoup plus utilisé des figurines pour faire des lampes que cherché à créer pour celles-ci des formes plastiques influencées par les figurines. L'emplacement de l'orifice destiné au passage de la mèche a posé un problème qui paraît avoir été assez maladroitement résolu. La saillie du bec surcharge le modelé d'un élément étranger au sujet. C'est le cas pour la lampe en forme d'orgue et pour une statuette de rétiaire (pl. IV, fig. 4). L'orifice destiné au remplissage était percé au revers.

1. Musée de Carthage, Inv. 47.121, haut. : 0,114 m, terre brun très pâle, engobe brun-rouge. Inv. 47.120, haut. : 0,067 m, terre rose. Le fragment de la fig. 6 est une pièce vue dans le commerce des antiquités.

2. Voir par exemple le *Catalogue du Musée Alaoui* et L. FOUCHER, *Hadrumetum*, Paris, 1964, p. 268 et suiv.

3. Plusieurs exemples sont signalés par : S. LOESCHKE, *Lampen aus Tindomissa*, p. 343, fig. 1 et 2.

4. H. B. WALTERS, *Catalogue of the Greek and Roman Lamps in the British Museum*, n° 8, n° 16, n° 20, n° 441, n° 442.

5. *Catalogue du Musée Algérien, Sup. II*, p. 24 et pl. VI, fig. 2.

Quelques marques de fabricants nous ont été conservées. PVLLAENI¹ et AVGENDI², fréquentes sur des lampes de forme habituelle, existent aussi sur la base de statuettes³ dont il ne subsiste que des fragments. La marque POSSESSORIS de la lampe en forme d'orgue appartient peut-être aux *officinae* des Pullaeni⁴. CRETASI est aussi une marque commune à plusieurs lampes⁵ et à un groupe de deux personnages représentant une scène de barbier⁶. CARPAMI figure sur une lampe de Carthage⁷ et sur l'exemplaire du groupe d'Aphrodite et des Éros découvert à Téboursouk.

Le second exemplaire de ce groupe faisait partie du mobilier d'une tombe de Bir-bou-Rekba (Cap Bon). Nous manquons bien souvent de précisions sur les circonstances des découvertes ; un groupe qui représente une scène de coiffure⁸ vient d'El-Jem et un autre, une scène de barbier, de Bulla Regia. Les autres éléments que nous utilisons pour ce travail semblent avoir été découverts à Carthage ; certains proviennent peut-être de la nécropole des *Officiales*.

Bien d'autres témoignages de la vie de l'Afrique romaine à cette époque nous sont parvenus parmi lesquels ce sont sans doute les mosaïques qui nous ont conservé la plus riche documentation iconographique. Nous ne pouvons cependant négliger les modestes vestiges de l'œuvre des coroplastes qui semblent avoir tenté de rendre une certaine vitalité à un art qui était alors tombé dans une complète décadence. Les scènes de la vie quotidienne et les spectacles qui jouissaient alors de la faveur populaire leur ont fourni une bonne part de ce renouveau. Les sujets empruntés au monde mythologique n'ont cependant pas été délaissés, mais autant que nous puissions en juger par les éléments qui nous sont connus, ils semblent surtout représentés par des statuettes d'Aphrodite.

Celles-ci sont très influencées par la statuaire ; mais quels que soient les types dont elles dérivent, elles ont généralement été mises au goût du jour, du moins quant à leur coiffure, qui bien souvent reproduit fidèlement celle qui nous est connue par les portraits des impératrices syriennes de la famille des Sévères. Cette adaptation n'est pas nécessairement imputable aux coroplastes mais probablement aux œuvres dont ils se sont inspirés. Les sculpteurs de l'Empire romain prirent bien souvent la liberté de remplacer les visages des statues de l'époque hellénistique qu'ils repro-

1. *C.I.L.*, VIII, 22644, 276 à 282.
2. *C.I.L.*, VIII, 22644, 43.
3. P. GAUCKLER, *M.S.N.A.F.*, t. LVI, 1897, p. 120 ; *Catalogue du Musée Alaoui*, p. 139, n° 67 ; *C.I.L.*, VIII, 22646, 2.
4. Une lampe porte la marque : PVLLAEN POSSESSOR, *C.I.L.*, VIII, 22644, 279.
5. *C.I.L.*, VIII, 22644, 74.
6. Ce groupe sera étudié prochainement par Mme Mollard-Besques.
7. Cette marque existe au revers d'une lampe du Musée de Carthage, Inv. 45.34.
8. S. MOLLARD-BESQUES, « Scène de coiffure » — Groupe en terre cuite, dans *Bulletin des Musées de France*, 1947, n° 9.

duisaient par des portraits de personnages contemporains¹. Le fait n'a pu manquer de se produire pour Julia Domna, divinisée dès son vivant, et à laquelle un véritable culte fut rendu. Deux statues découvertes en Tunisie semblent en être des témoignages : l'une figure l'impératrice en Muse², et la seconde la représente sous l'aspect de Cérès³.

Nous avons donc là deux portraits datant de la même époque que nos terres cuites et qui ont appartenu à un ensemble dans lequel les coroplastes pouvaient puiser des modèles ou dont ils devaient tout au moins ressentir l'influence. Ceci est d'autant plus probable quand il s'agit des statuettes d'Aphrodite ; ces représentations très conventionnelles font partie de toute une tradition qui de la statuaire s'est transmise aux terres cuites de l'époque hellénistique⁴ aussi bien que de l'époque romaine.

Il y a sans doute davantage d'originalité dans les représentations de personnages empruntés à des scènes familiales. Ces sujets n'ont été que rarement abordés par la statuaire ; mais ils ont été fréquemment traités dans les statuettes de bronze et de terre cuite, notamment dans les figurines de genre alexandrines.

Il est parfois difficile de discerner l'influence qui s'est exercée entre les centres de production. Parfois évidente comme dans le cas des ateliers de Tanagra et de Myrina, ou pour la céramique romaine, d'Arezzo et de Gaule, elle devient beaucoup moins perceptible à une époque de déclin d'un art dont les centres de production se sont multipliés.

Les *officinae* de Proconsulaire et de Byzacène ont-elles senti l'influence d'Alexandrie ? Bien peu d'éléments permettent d'en juger. Peut-être certains modèles ou des moules en ont-ils été apportés : la représentation d'un port derrière lequel s'élèvent de somptueux monuments que l'on a tenté de rapprocher de ceux d'Alexandrie décore le disque de plusieurs lampes⁵. L'une porte la marque PVLLAENI⁶, une autre AVGENDI⁷. L'origine africaine des Pullaeni est attestée par des inscriptions d'Uchi Majus et de Dougga⁸ ; mais on ignore l'emplacement de leurs *officinae*.

Ce très faible indice ne peut nous permettre de nous rendre compte de l'apport

1. Au sujet de la transposition de ce procédé dans les terres cuites : G.M.A. RICHTER, *Greek Portraits*, III, *Col. Latomus*, 1960, p. 40.
2. P. GAUCKLER, *B.A.C.*, 1896, p. 147 et pl. XII ; *Catalogue du Musée Alaoui*, p. 50, n° 22.
3. L. POINSSOT et R. LANTIER, *B.A.C.*, 1923, p. 49 et pl. II et III.
4. Par exemple à Myrina : É. POTTIER et S. REINACH, *La Nécropole de Myrina*, 1887, p. 158 et suiv.
5. M.-L. BERNHARDT, *Topographie d'Alexandrie : Le Tombeau d'Alexandre et le Mausolée d'Auguste*, dans *R.A.*, t. XLVII, 1956, p. 129.
6. Musée de Carthage, Inv. 45.30.
7. H. B. WALTERS, *Catalogue of the Greek and Roman Lamps in the British Museum*, n° 758 et pl. XXV.
8. A. MERLIN et L. POINSSOT, *Les Inscriptions d'Uchi Majus*, dans *Notes et Documents publiés par la Direction des Antiquités de Tunisie*, 1908, p. 111.

d'Alexandrie où cependant les figurines-lampes semblent avoir eu une certaine vogue¹. Il faut aussi tenir compte du fait que, pendant tout le 1^{er} siècle, l'Afrique romaine a importé ses lampes des ateliers d'Italie.

Nous n'avons pas l'intention de donner ici un catalogue de l'ensemble des éléments appartenant à ce groupe qui sont conservés à Carthage, mais simplement d'en signaler quelques-uns qui paraissent plus caractéristiques.

Sujets mythologiques.

Parmi les statuettes de Vénus, deux figurines à peu près complètes et plusieurs fragments, montrent la déesse dans des attitudes dérivées du thème d'Aphrodite à sa toilette dont les interprétations sont nombreuses dans la statuaire et dans les terres cuites².

1. L'une³ (pl. II, fig. 1) figure la déesse debout près d'un bassin surélevé dans lequel elle semble plonger la main droite. Sa main gauche soulève un pan du vêtement dont les plis tombent presque verticalement de ce côté tandis que le reste couvre son dos et la plus grande partie de ses jambes. Elle prend appui sur la jambe gauche, ce qui provoque un léger déhanchement. La tête se redresse et elle dirige son regard vers la droite. Les cheveux sont arrangés en larges ondulations séparées par une raie médiane et se rejoignant sur la nuque pour y former une sorte de chignon circulaire, très plat, qui semble être maintenu par un filet, le tout est surmonté d'un haut diadème. Cette coiffure appartient à un type qui nous est bien connu par les portraits de Julia Domna. Elle encadre un visage à l'ovale régulier, un peu lourd. Les yeux, fort bien indiqués, sont grands ; la pupille est marquée par un creux, juste au-dessous de la paupière.

Les bracelets et le collier supportant une bulle ont été tracés à la pointe. La technique est relativement soignée bien que l'exécution de quelques détails soit assez négligée. C'est ainsi que la main qui soutient un pan de vêtement est indiquée de face et de dos, en dépit de toute vraisemblance, comme si le tissu la traversait dans son épaisseur. Une partie de la coiffure, aplatie accidentellement avant la cuisson, n'a pas été retouchée. Le profil est déformé par un joint qui augmente considérablement l'épaisseur du bras.

Deux petits trous d'évent ont été percés, l'un au sommet de la tête, derrière le diadème, l'autre à l'emplacement du nombril.

La tendance à représenter le corps étiré au-delà du naturel est assez générale dans ces terres cuites et se manifeste aussi dans la statuaire de cette époque.

1. E. BRECCIA, *Terrecotte figurate greche e greche-egizie del Museo di Alessandria*, n° 470 et pl. XXI ; *Collection Julien Gréau*, Paris, 1894, n° 1215.

2. E. POTTIER et S. REINACH, *La Nécropole de Myrina*, nos 19 à 21 entre autres.

3. Musée de Carthage, Inv. 47.6, haut. : 0,182, terre brun très pâle, traces d'engobe rouge, état fragmentaire.

Cette statuette présente une parenté évidente avec certaines des interprétations auxquelles a prêté le thème d'Aphrodite au bain. Signalons, entre autres, une statue dont la tête est un portrait de Julie, fille de Titus¹, dans laquelle le mouvement du bras gauche est cependant différent.

2. Vénus détachant sa sandale est une autre interprétation du même thème. La statuette² (pl. II, fig. 2) la présente debout, accoudée à un cippe, une jambe pliée et le torse légèrement penché en avant, elle dirige un bras vers le pied qu'elle soulève. Éros, placé contre le cippe, lève son bras pour mettre une main dans celle de la déesse et de l'autre l'aide à soutenir la jambe qu'elle tient pliée. Les cheveux, surmontés d'un diadème, tombent en deux grandes mèches sur les épaules et forment un chignon sur la nuque. Un collier et des bracelets sont indiqués en relief.

Le socle rectangulaire, dont il manque un côté, est orné de lignes horizontales incisées. Une marque est tracée à la pointe sur le devant, il en manque le début et subsiste : VRATI. En admettant qu'une seule lettre ait disparu nous pourrions lire : [m]VRATI, car il semble bien que la trace d'une jambe de M soit visible sur le bord de la cassure.

Comme pour la statuette déjà mentionnée, l'étirement exagéré du corps est très perceptible, de même, au point de vue de la technique, que les déformations du profil dues à l'épaisseur du joint.

Cette scène a donné lieu à de nombreuses interprétations, l'élément auquel s'appuie Aphrodite est parfois un hermès, parfois un vase³.

3. C'est encore une variante de Vénus à sa toilette que figurait une statuette dont un fragment seulement a été retrouvé⁴ (pl. II, fig. 3). La déesse est debout à côté d'une sorte de cippe rectangulaire, placé à sa droite, qui est couvert d'une étoffe dont les plis tombent sur le devant et sur un côté. Il s'agit probablement du vêtement qu'elle a déposé. Au-dessus est placé un disque qui est sans doute un miroir. De la déesse il ne subsiste qu'une partie des jambes dont les chevilles sont entourées de bracelets. Un socle rectangulaire semblable à celui de la Vénus aux Éros, de la Vénus détachant sa sandale et de la lampe en forme d'orgue supportait l'ensemble. La marque AVGENDI est tracée à la pointe sur le devant.

4. Une tête, vraisemblablement détachée d'une statuette du même genre, est d'un modelé remarquable⁵ (pl. II, fig. 4). Elle nous permet de nous rendre compte

1. S. REINACH, *Statuaire*, I, p. 326, 3.

2. Musée de Carthage, Inv. 47.7, haut. : 0,145, terre brun-rouge clair, engobe brun-rouge.

3. S. REINACH, *Statuaire*, I, p. 327, p. 334 et *passim*.

4. Ce fragment a été découvert à Carthage où il est conservé dans une réserve de l'Institut National d'Archéologie. Je remercie M. A. Mahjoubi, Directeur de l'I.N.A., d'avoir bien voulu m'autoriser à en faire mention. Haut. : 0,097 m, terre rouge clair, engobe gris-rouge sur le socle et les jambes, jaune-rouge sur la draperie et sur le miroir.

5. Musée de Carthage, Inv. 47.52 ; haut. : 0,039 m, terre brun très pâle, engobe brun-rouge.

de ce qu'étaient ces terres cuites lorsqu'elles étaient exécutées avec soin dans des moules en bon état. Le nez est long, un peu busqué, les yeux très grands, au contour bien marqué, suggèrent un type physique très oriental. Le visage est légèrement tourné sur le côté et le coroplathe n'a pas hésité à en déformer la symétrie pour mieux marquer ce mouvement.

5. Une autre tête¹ (pl. II, fig. 5), que sa technique permet de rattacher à ce groupe, est coiffée selon un genre inspiré d'œuvres hellénistiques et que nous retrouvons parfois dans la sculpture d'époque romaine, en particulier dans une statue de la Victoire découverte à Carthage².

Sujets familiers.

1. (Pl. III, fig. 1.) Un échanton porte sur son épaule droite une amphore dont le col est dirigé vers le bas³. Il est vêtu d'une tunique dont seule l'encolure est visible et d'une *exomis* passant sous le bras gauche et accrochée sur l'épaule droite. La figurine est brisée à la hauteur de la ceinture, il manque tout le bas et une partie des bras. La main droite tient une anse de l'amphore⁴; celle-ci a une panse très bombée et un fond plat, le col se termine par une sorte de goulot entouré de plusieurs cercles en relief.

Les traits du visage sont fortement accusés. Le regard qui semble perdu dans le lointain, les plis creusés de chaque côté de la bouche aux lèvres épaisses, les rides du front, lui donnent une expression pathétique. Le nez est long, légèrement busqué, les arcades sourcilières et les pommettes bien marquées. La chevelure est délimitée par une légère saillie et indiquée par de petites incisions. Les cheveux ramenés vers le sommet de la tête forment une sorte de chignon. Ce genre de coiffure est beaucoup plus visible sur la tête figurée à la planche III, fig. 2.

Le joint a fait disparaître l'oreille gauche et a déformé celle de droite.

Un orifice circulaire traverse le fond de l'amphore. Cette figurine est peut-être une lampe dont le bec était formé par un vase que l'échanton tenait à la main droite.

Une mosaïque de Dougga⁵ représente six personnages parmi lesquels deux échantons portent chacun une amphore dont ils versent le contenu dans les coupes qui leur sont présentées. La ressemblance entre celui de droite et notre terre cuite est assez frappante; il porte le même vêtement et tient son amphore presque horizon-

1. Musée de Carthage, Inv. 47.61, haut. : 0,025 m, terre et engobe brun-rouge.

2. *Catalogue du Musée Lavignerie*, II, p. 5, et pl. I; G. Ch. PICARD, *Le monument aux Victoires de Carthage*, dans *Karthago* I, p. 67.

3. Musée de Carthage, Inv. 63.3.1, haut. : 0,078 m, terre rouge faible, engobe jaune-rouge.

4. Un exemplaire d'une amphore du même type est conservé à Carthage; une autre est signalée à Tipasa : J. BARADEZ, *Libyca*, t. IX, 1961, p. 136, n° 7 et pl. VII.

5. *Catalogue du Musée Alaoui*, Sup. II, n° 382 et pl. III.

talement. La position de celle-ci dans la terre cuite paraît d'ailleurs peu naturelle et semble être une solution de facilité adoptée en vue du moulage.

On ne peut manquer de rapprocher cet échanton de certains sujets alexandrins, en particulier de la statuette de bronze du « vieux pêcheur »¹ découverte à Volubilis. Elle est surtout marquée par le réalisme que l'on retrouve dans certains portraits postérieurs à l'époque des Sévères, telle la tête présumée de Gordien conservée au Musée du Bardo².

2. (Pl. III, fig. 2.) Ce fragment³ provient sans doute d'une figurine du même type que la précédente. Le visage est plus empâté et la position de la tête par rapport à l'amphore n'est pas tout à fait la même. Ces deux terres cuites peuvent appartenir à des séries parallèles de production, dérivées d'un même archétype⁴; dans ce cas, des détails furent modifiés, au cours de surmoulages, sur un des sujets de la série à laquelle appartient la première.

Le fond de l'amphore est traversé d'un petit orifice carré, probablement un trou d'évent.

3. (Pl. III, fig. 3.) Échanton portant une œnochoé⁵. Il est vêtu d'une tunique à manches longues, assez ample, tombant jusqu'au genou. Le bras droit plié, il tient le vase devant lui. La tête et une partie des jambes manquent. Une cassure sur le côté droit du personnage fait supposer qu'un élément placé à côté de lui a disparu, peut-être une amphore.

4. (Pl. III, fig. 4-5.) Esclave portant des aliments⁶. Il ne subsiste qu'un fragment du buste du personnage; de son bras gauche, il maintient sur son épaule un plateau contenant quatre poissons et un pain. Il est vêtu d'une tunique à manches longues, une pièce d'étoffe, *sudarium* ou *mappa*, est jetée sur son épaule.

Une mosaïque découverte à Carthage représente des esclaves *triclinarii* portant les apprêts d'un festin. L'un porte à bout de bras un plateau contenant des pains. Il est vêtu d'une tunique sans manches qui est nouée à la taille⁷.

5. (Pl. IV, fig. 1.) Groupe de deux personnages⁸: un musicien, vêtu d'une tunique tombant jusqu'au genou, joue d'une pandoura, il pince les cordes de la main droite et maintient l'extrémité de l'instrument de la main gauche. Une femme se presse

1. R. THOUVENOT, *Maisons de Volubilis*, *Publications du Service des Antiquités du Maroc*, fasc. 12, 1958, p. 83 et pl. XXIII.

2. A. MERLIN et L. POINSSOT, *Tête présumée de l'empereur Gordien 1^{er} au Musée du Bardo*, dans *Monuments Piot*, XI, 1944, p. 135 et suiv.

3. Musée de Carthage, Inv. 47.132, dim. max. : 0,051 m, terre brun très pâle, restes d'engobe jaune-rouge.

4. R. V. NICHOLLS, *op. cit.*

5. Musée de Carthage, Inv. 47.18, haut. : 0,087 m, terre et engobe rouge faible.

6. Musée de Carthage, Inv. 47.133, haut. : 0,058 m, terre rouge, traces d'engobe rouge clair.

7. P. GAUCKLER, *Inventaire des Mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, t. II, p. 256, n° 764.

8. Musée de Carthage, Inv. 54.1.16, haut. : 0,105 m, terre brun très pâle, engobe brun foncé.

contre lui et l'entoure de ses deux bras. Les têtes des personnages et la base manquent.

Il s'agit d'une figurine-lampe : l'orifice de remplissage a été percé dans le dos de la femme, derrière la tête, et celui destiné à la mèche se trouve entre le bras du musicien et la pandoura.

Gladiateurs.

1. (Pl. IV, fig. 2.) L'absence du casque et de la *manica* au bras droit indiquent qu'il s'agit probablement d'un rétiaire¹. Il ne subsiste que la tête et la partie gauche du torse. Sous la poitrine nue on distingue un large ceinturon entourant la taille et soutenant le pagne. Une sorte de baudrier devait maintenir le *galerus* sur l'épaule gauche. L'épatement du nez, le dessin de la bouche aux lèvres épaisses, les larges pupilles fixant le regard en avant, donnent un caractère de brutalité à une tête massive dont la coiffure est formée de cheveux crépus qui tombent sur le front, de chaque côté du visage et sur la nuque.

Un orifice circulaire est ménagé sur l'épaule, cette figurine était probablement une lampe.

2. (Pl. IV, fig. 3.) Fragment de figurine représentant un rétiaire² peut-être du même type que le précédent. Le bras gauche est protégé par la *manica*, le *galerus* est brisé au niveau de l'épaule. La main tenait probablement un glaive. On distingue contre le bras la trace d'un élément qui a disparu.

3. (Pl. IV, fig. 4.) Figurine-lampe. Rétiaire tenant le filet de la main droite et un glaive de la main gauche³. Le *galerus* maintenu par un baudrier et la *manica* sont bien visibles. Le pagne est soutenu par un ceinturon orné de motifs incisés. La cuisse droite est pliée, le rétiaire était donc figuré en mouvement ou une jambe fléchie. La base et une partie des jambes manquent.

Le visage est traité d'une manière très fruste ; la dimension des yeux est exagérée, la barbe, indiquée par un pointillé. Les cheveux se dressent sur le front et retombent en longues mèches sur le dos.

L'orifice de remplissage de la lampe est percé derrière l'épaule droite ; le bec est en saillie sur la cuisse.

Cette figurine-lampe présente une grande ressemblance avec une statuette-vase provenant de la nécropole des *Officiales*⁴.

1. Musée de Carthage, Inv. 899.1, haut. : 0,103 m, terre brun-rouge clair, engobe rouge foncé. *Catalogue du Musée Lavignerie*, 11, p. 49 et pl. XII, fig. 5. La tête seulement figure au catalogue, son remontage sur un fragment du corps a été effectué récemment.

2. Musée de Carthage, Inv. 47.23, haut. : 0,107 m, terre rouge clair, engobe rouge.

3. Musée de Carthage, Inv. 47.179, haut. 0,145 m, terre brun-rouge clair, engobe rouge clair.

4. *Catalogue du Musée Alaoui*, p. 145, n° 121 et pl. XXXIII.

Telle qu'elle peut nous apparaître à travers ces quelques exemples, cette production semble constituer un fait original à une époque où l'art des terres cuites tombait en décadence.

Elle est aussi un nouveau témoignage de la vitalité de certains ateliers d'Afrique au début du III^e siècle. Les vases d'El Aouja¹ et, à la fin du siècle suivant, les plats à relief², montrent bien qu'une solide tradition s'est maintenue dans cette région pendant tout le Bas-Empire.

De nouvelles trouvailles apporteront sans doute d'autres éléments quant à la variété des sujets représentés et des marques de fabricants. Elles permettront de dégager les tendances qui peuvent se manifester et de mieux déterminer différents groupes stylistiques.

Jean DENEAUVE.

1. J. W. SALOMONSON, *The « fancy dress banquet », attempt at interpreting a Roman mosaic from El Djem*, dans *Bulletin van de Vereniging tot Bevordering van de Kennis de Antieke Beschaving*, XXXV, 1960.

2. J. W. SALOMONSON, *Late-roman earthenware with relief decoration found in Northern-Africa and Egypt*, dans *Oudheidkundige Mededelingen*, XLIII, 1962.



1



4



2



3



5



6



7

WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM



1



4



5



2



3

WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM



1



2



5



3



4

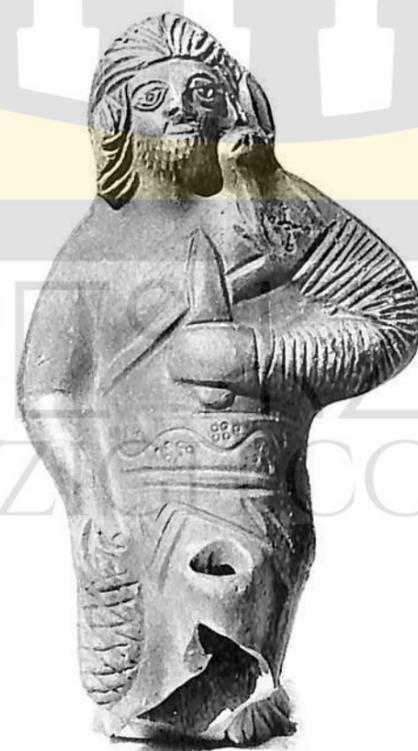
WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM



1



2



4



3

WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM

LISTE DE NOMS ÉCRITS SUR MARBRE

C'est au cours de la dernière campagne de fouilles sur la colline de Byrsa (Carthage), dont le compte rendu a été publié par le P. Jean Ferron et M. Maurice Pinard dans le tome IX des *Cahiers de Byrsa* (1960-1961), p. 77 et suiv., que fut mise au jour la plaque de marbre inscrite dont nous entreprenons l'étude paléographique. D'après les circonstances de la découverte mentionnées dans le rapport, cet ostrakon paraissait se rattacher chronologiquement à la grosse construction du Bas-Empire exhumée précédemment. Nous allons voir que la critique interne de l'objet vient étayer son appartenance à cette période de l'histoire du monument.

On trouvera ici notre lecture de la pièce, reproduite aux planches I-III :

	olibetarum	victorinus
	victorianus	felix
3	datus	18 //////////////
	cresconius	fortunatus
	pascassius	bincentius
6	felix	21 cobuldeus
	mangonius	cresconius
	frugum	cnatus
9	iannuarius	24 cresconius
	ressitutus	brumassius
	celestius	grulliosus
12	abetd[e]u[s]	
	max[
	gem [elus]	
15	felicjus	

- L. 8 : la partie supérieure de l'*f* de *frugum* est visible sur un cliché tiré à la vapeur de sodium (pl. II).
- L. 10 : l'*r* de *ressitutus* est flanqué, à gauche, d'un trait qui pourrait être le premier élément d'un *g* ou d'un *f*. Peut-être l'auteur avait-il commencé, par erreur, l'initiale d'un autre nom.
- L. 13 : *max* [] = *maximus*, *maximinus* ou *maximianus*.
- L. 14 : le second *e* de *gemelus*, analogue à celui de la première syllabe de *celestius*, l. 11, serait appuyé contre le dernier jambage de l'*m*.
- L. 15 : lecture sur photographie exécutée sous la lampe de Wood (pl. III) ; le groupe *li*, avec sa brisure, paraît identique à celui de *felix*, à la ligne 6.
- L. 18 : peut-être faut-il lire, sous la large croix qui l'annule, *res[si]tutus* ?

Le fragment de marbre se présente comme ayant conservé son intégrité, et, partant, un texte complet. Ce texte consiste en une énumération, sur deux colonnes, de vingt-quatre personnes désignées par des noms uniques au nominatif et réparties entre deux titres : 1^o *Olibetarum* (l. 1), suivi de six noms ; 2^o *frugum* (l. 8), suivi de dix-huit noms dont un (l. 18) est annulé par une large croix. Le caractère de vedettes de ces deux génitifs n'est signalé par aucun des moyens fréquemment employés à cet effet dans la présentation des textes de l'Antiquité et du haut Moyen Age : on ne leur a pas affecté une écriture spéciale ni une mise en place particulière dans la colonne, où ils se trouvent écrits « dans le rang » et comme le reste. Si l'on rapproche de ce fait la nature occasionnelle de la matière, sa forme irrégulière de débris, certaines graphies comme *Pascassius*, *Ressitutus* ou encore *Cobuldeus*, contraction extrême de *Quodvultdeus*, et enfin la très grande rapidité cursive de l'écriture, on imaginera facilement que quelque gérant d'exploitation agricole, voulant prendre note de la composition de deux équipes, n'aura pas eu de tablettes sous la main, et encore moins de papyrus : un débris de marbre qui traînait lui aura servi pour inscrire, sans doute à son propre usage, sa liste d'ouvriers, qui constitue ainsi une trouvaille paléographique de choix, car, de toute manière, il n'y a pas de document plus humble ni de moins apprêté.

Selon le critère, aussi consacré qu'obscur, des matières déclarées « durables », l'épigraphie absorberait un tel « document » dans la masse des « inscriptions », dont elle l'écarterait s'il était seulement écrit sur une matière déclarée « périssable ». La paléographie fera de lui un bon exemple du caractère passif — insignifiant — des matières : elle le juxtaposera aux pièces écrites tant à la pointe qu'à l'encre sur les matières les plus variées, cire, plomb, ardoises, parois, argile crue, parchemin, papyrus, terre cuite, bois parmi lesquelles on ne comptait encore, à notre connaissance, rien d'écrit sur marbre avec un liquide colorant. Dans cet ensemble, notre marbre s'incorporera au groupe qu'il ne nous paraît pas possible de définir plus étroitement qu'il ne l'est au paragraphe 184 de la *Paléographie romaine*, sous la rubrique de l'écriture qui y est appelée « la nouvelle écriture romaine ». Il s'agit

d'une écriture « commune » qui, sous le Bas-Empire, avait supplanté partout, sauf dans les bureaux de la Chancellerie, l'antique écriture romaine¹.

Il est naturel qu'une telle écriture, qui était celle de « tout le monde », puisse se rencontrer en tous lieux sur toutes les matières possibles, employée dans toutes sortes de circonstances et de desseins de la vie courante : pour gloser, dans les marges, de beaux livres calligraphiés en onciale ou en capitale², et, à l'autre extrémité de l'usage, pour copier les textes eux-mêmes de livres plus modestes, traités de grammaire ou auteurs classiques³. Entre ces deux pôles, on l'a naturellement utilisée pour la rédaction de réclames commerciales comme de tables d'exécration, pour faire des comptes, expédier des lettres missives, dresser des contrats, des actes privés et publics⁴ ; il est même arrivé qu'elle fût employée pour « ordonner » tout ou partie d'une inscription où le ciseau a ensuite fixé, dans la pierre, ses traits⁵. Elle est, par excellence, « l'écriture » du monde latin au IV^e et pour de longs siècles ; c'est elle que, après tant de trouvailles analogues à celle de Carthage, un recueil de paléographie latine s'obstine, encore aujourd'hui, à appeler « praecarolina gallica », quand elle se trouve en Gaule au VIII^e siècle⁶.

Il est naturel, aussi, que ce caractère d'écriture « commune » ait eu pour conséquence une infinie dispersion des spécimens qui en ont survécu sur des matières aussi variées et en des lieux si divers, et que, par suite aussi de cloisonnements des disciplines modernes, cette dispersion se soit prolongée, de notre temps, jusque dans la publication qui a été faite de ces spécimens. Car aucun travail n'a jamais eu en vue de regrouper un ensemble paléographiquement aussi cohérent et matériellement aussi hétéroclite. On ne trouvera dans la *Paléographie romaine*, au paragraphe indiqué ci-dessus, que l'ébauche très imparfaite d'un rassemblement. Aussi bien, des apports considérables sont-ils à enregistrer depuis la publication de cet ouvrage, il y a dix ans. Les « papyrus de Ravenne », par exemple, dont les plus anciens remontent au V^e siècle, étaient aussi anciennement connus que difficilement accessibles et utilisables, et M. Tjäder en a donné un *Corpus* photographique en 1954⁷. M. Gomez Moreno a commencé la même année la publication des ardoises trouvées en Espagne⁸. Enfin, les tablettes de bois, portant pour la plupart des contrats

1. Jean MALLON, *Paléographie romaine*, Madrid, 1952, p. 123 (cf. aussi *Encyclopédie de la Pléiade, l'Histoire et ses méthodes*, Paris, 1961, p. 553-584).

2. *Pal. rom.*, pl. XXX, 2 et 4 ; pl. XXIV, 1.

3. *Ibid.*, pl. XXV, 2, 3 et 4.

4. *Ibid.*, pl. XXI, XXIII, 2 et 3, XXIV, 3 et 4, XXVI, 1.

5. *Ibid.*, pl. XXIII, 1 (inscr. trouvée au Portugal) ; XXIV, 5 (inscr. de Rome).

6. KIRCHNER, *Scriptura latina libraria*, Munich, 1955, tab. 35^b. Il s'agit, en l'espèce, d'un manuscrit exécuté à Tours en 744.

7. Ian-Olof TJÄDER, *Die nichtliterarischen lateinischen Papyri Italiens aus der Zeit 445-700*, dans *Acta Instituti Romani regni Sueciae*, series in-4^o, XIX : 3, Lund, 1954, avec un volume de 160 planches.

8. Manuel Gomez MORENO, *Documentación goda en pizarra*, dans *Boletín de la real Academia española*, XXXIV, cuad. CXLII, janv.-avril 1954, p. 25-58.

de la fin du ve siècle, qui ont été trouvées au sud de Tébessa et sont connues sous le nom de *Tablettes Albertini*, ont été publiées en 1952 avec un chapitre où l'on s'est efforcé de procéder à une étude, aussi exhaustive que possible, de l'écriture¹ et des données paléographiques alors comparables.

Comme dans le cas de toutes les écritures humaines qui ont, d'une manière générale, précédé l'invention des machines, un mécanisme manuel fondamental très déterminé, selon lequel les gens ont, très strictement, appris à écrire, fait l'unité de cette « nouvelle écriture romaine ». Mais le fait qu'il s'agit d'une écriture « commune » a aussi pour conséquence qu'elle est infiniment variée et fluide dans ses caractères extérieurs au gré des circonstances, très diverses où son mécanisme manuel a été employé. De là vient qu'aucun de ces exemples ne peut être sans danger étudié isolément, et même occuper le centre d'une étude, et que, mis en présence d'une nouvelle trouvaille comme celle de Carthage, nous ne pouvons que la verser au dossier de la « nouvelle écriture romaine » en vue d'une étude générale de cette écriture, qui est à reprendre avec les nouveaux éléments venus au jour depuis dix ans.

Par la rapidité et la spontanéité exceptionnelle de son exécution, on peut penser que cette pièce nouvelle sera de celles qui concourront à dégager, mieux qu'il n'a été fait, le mécanisme fondamental de cette écriture, et à isoler ce mécanisme des caractéristiques superficielles qui, depuis le xviii^e siècle, ont si souvent fourvoyé la paléographie dans des divisions et subdivisions dangereusement abusives. Nous attirons ici spécialement l'attention du lecteur sur le mécanisme de séquences avec ligatures que l'état matériel de la pièce laisse voir le plus clairement : *ab*, l. 12 ; *an*, l. 2 et 9 ; *ari*, l. 9 ; *as*, l. 5 et 25 ; *atu*, l. 19 ; *cob*, l. 21 ; *dec*, l. 21 ; *eli*, cf. *feli* ; *en*, l. 20 ; *es*, cf. *res* ; *et*, l. 1, 12 ; *eu*, cf. *deu* ; *feli*, l. 6, 17 ; *fortu*, l. 19 ; *fru*, l. 8 ; *gon*, l. 7 ; *gru*, l. 26 ; *gum*, l. 8 ; *li*, cf. *feli*, *lli*, *oli* ; *lli*, l. 26 ; *ob*, cf. *cob* ; *oli*, l. 1 ; *on*, cf. *gon* ; *ori*, cf. *tori* ; *ortu*, cf. *fortu* ; *os*, l. 26 ; *res*, l. 4, 10, 24 ; *ri*, cf. *ari*, *tori* ; *ru*, cf. *gru* ; *ti*, l. 20 ; *tori*, l. 2 ; *tu*, l. 10 et cf. *atu*, *fortu* ; *um*, cf. *gum*. Pour ce qui est des caractéristiques tout extérieures, certainement bien moins particulières qu'on ne serait tenté de le croire, on retiendra les formes du *b* (l. 12, 21, 24) du *c* (l. 23), du *d* (l. 2, 12, 21) et de l'*i* (l. 1, 21).

Jean MALLON et Charles PERRAT.

ADDENDUM

L'article de J. Mallon et de Ch. Perrat concernant une *liste de noms écrite à l'encre sur marbre* était déjà imprimé, lorsque les auteurs, dans une lettre datée du 15 mai 1966, nous ont demandé de bien vouloir apporter à leur texte les additions ou améliorations suivantes :

a) L'examen de l'écriture du document peut permettre effectivement de le rattacher au ve ou au vie siècle.

b) Lire à la 14^e ligne *gem[ellus]* au lieu de *gem[elus]*.

c) Le tableau des ligatures de la p. 138 est à remplacer par : *ab*, l. 12 ; *an*, l. 2 et 9 ; *ari*, l. 9 ; *aru*, cf. *etaru* ; *as*, l. 5 et 25 ; *atu*, l. 3, 19 et 23. *cob*, l. 21 ; *con*, l. 4 et 24.

deu, l. 21.

eli, cf. *feli* ; *em*, cf. *gem* ; *en*, l. 20 ; *es*, cf. *res* ; *esti*, cf. *lesti* ; *et*, l. 12 et cf. *etaru*, l. 1 ; *eu*, cf. *deu*.

feli l. 6 et 17 ; *fortu*, l. 19 ; *fru*, l. 8.

gem, l. 14 ; *gon*, l. 7 ; *gru*, l. 26 ; *gum*, l. 8.

lesti, l. 11 ; *li*, cf. *feli*, *lli*, *oli* ; *lli*, l. 26.

ob, cf. *cob* ; *oli*, l. 1 ; *on*, cf. *con*, *gon* ; *ori*, cf. *tori* ; *ortu*, cf. *fortu* ; *os*, l. 26.

res, l. 4, 10, 24 ; *ri*, cf. *ari*, *tori* ; *rtu*, cf. *fortu* ; *ru*, cf. *etaru*, *gru*.

sti, cf. *lesti*.

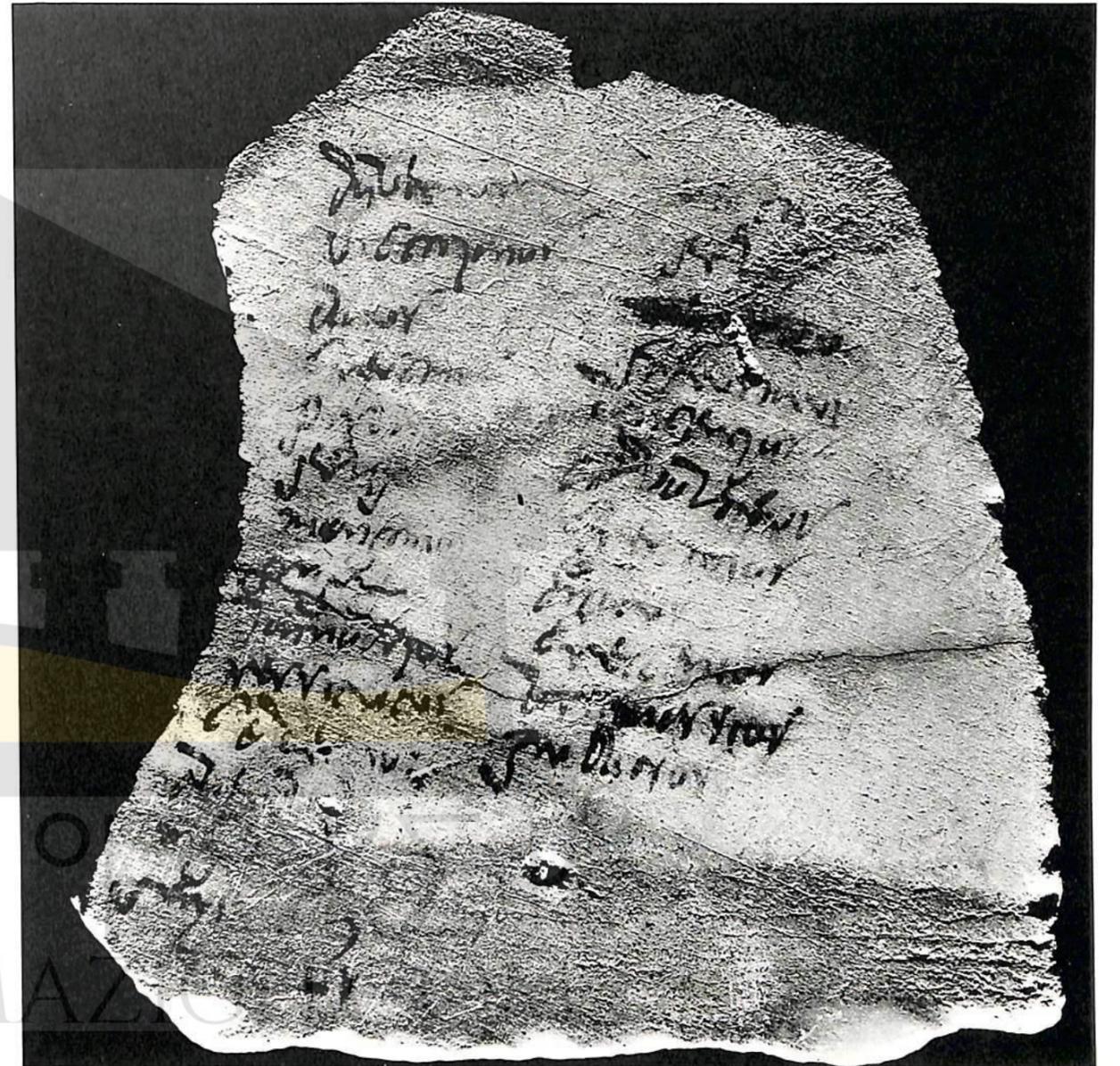
taru, cf. *etaru* ; *ti*, l. 20, cf. *lesti* ; *tori*, l. 2 ; *tu*, l. 10 et cf. *atu*, *fortu*.

um, cf. *gum*.

Si l'on rapproche ce tableau de celui des 145 ligatures relevées dans l'introduction des *Tablettes Albertini* (pp. 27-34) sur des monuments d'Italie, d'Afrique et d'Égypte des iv^e, v^e et vi^e siècles, papyrus, parchemins et bois, accessibles en 1952, on s'aperçoit que notre marbre de Carthage présente un jeu complet des lettres entrant en ligature postérieure, alors qu'aucun des monuments ni des groupes de monuments cités dans les *Tablettes*, et pris isolément, ne présente cet ensemble complet. Une telle synthèse, sur le marbre de Carthage, souligne encore l'intérêt de la découverte du P. Ferron et de M. Pinard.

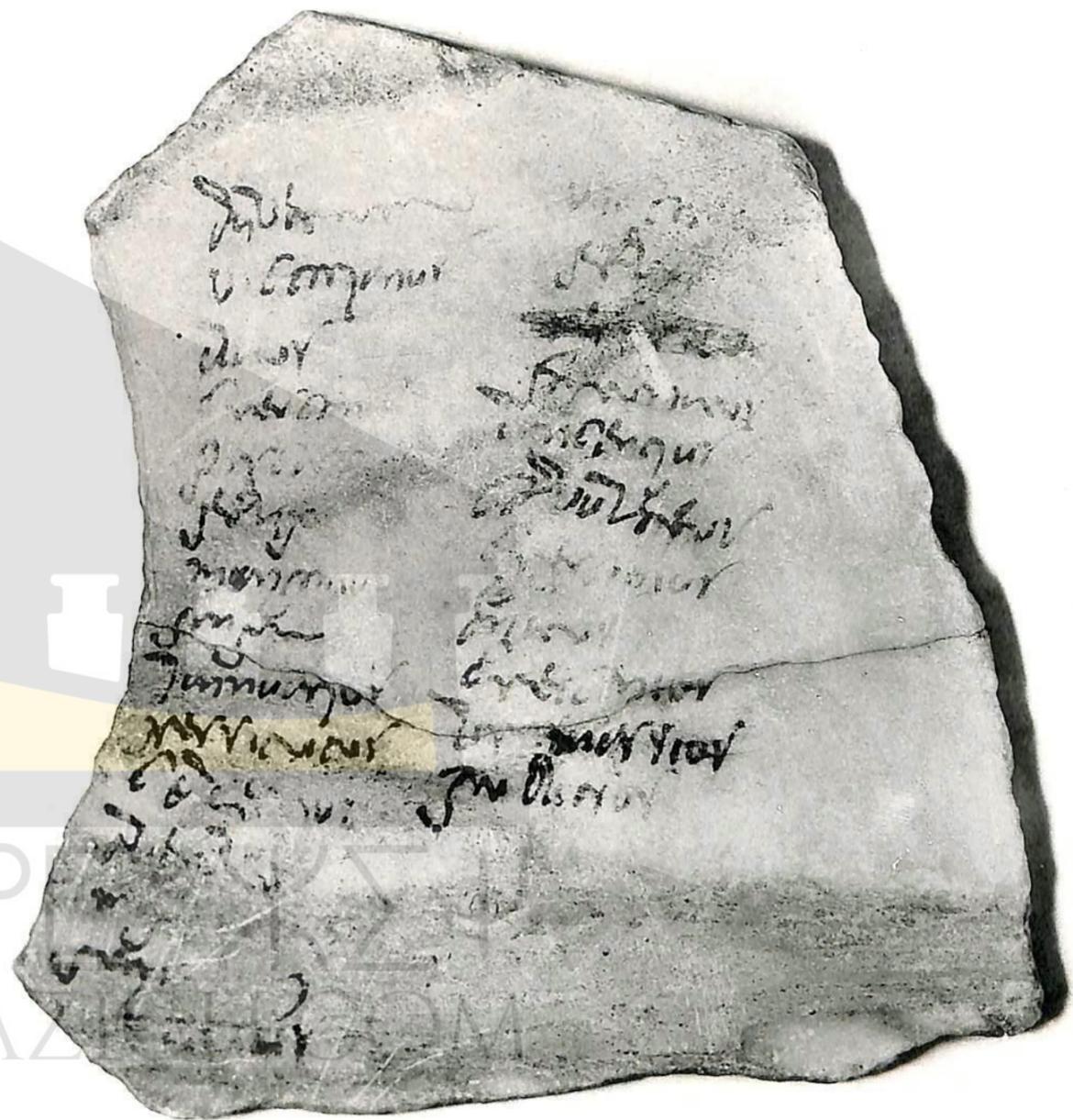
Jean MALLON et Charles PERRAT.

1. Charles PERRAT dans Chr. COURTOIS, L. LESCHI, Ch. PERRAT et Ch. SAUMAGNE, *Tablettes Albertini*, Paris, 1952, p. 15-62 (avec tableaux de formes et de ligatures).



Photographie exécutée à la lumière incandescente

WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM



Photographie exécutée à la vapeur de sodium



Photographie exécutée à la lumière fluorescente (lampe de Wood).

UNE PLAQUE D'OS SCULPTÉ MUSULMANE PROVENANT DE CARTHAGE

Notre attention a été retenue par un objet en os exposé au Musée (pl. I, fig. 1), qui s'apparente étroitement à un monument congénère trouvé à Carthage entre les années 1883 et 1884 (pl. I, fig. 2 et 3)¹.

Nous savons l'histoire de la découverte de cette seconde plaque sculptée, qui fut déposée au Cabinet des Médailles et sur laquelle on crut reconnaître une représentation de Tanit tenant dans ses mains la sphère du monde².

Les dimensions des deux pièces sont sensiblement les mêmes : celle du Musée a une hauteur de 0,10 m sur une largeur moyenne de 0,042 m ; les auteurs du mémoire précité donnent pour l'autre les mesures suivantes : haut. : 0,105 m ; larg. : 0,04 m. En outre, ils mentionnent que ce petit bas-relief est très bien conservé. Il en est de même pour celui que nous avons remarqué dans une de nos vitrines ; l'objet semble avoir gardé son poids, la matière, son homogénéité et sa dureté ; il se laisse difficilement rayer à la lame d'acier, présente une patine d'agréable tonalité avec par endroits, sur ses deux côtés, des surfaces polies et brillantes. Cet état n'incite pas à situer ce monument dans l'antiquité punique, mais à le rattacher à des temps beaucoup moins reculés ; d'autre part, l'interprétation iconographique qui avait été proposée ne semble pas devoir être maintenue.

La sculpture a été exécutée sur la surface convexe d'un tronçon d'os scié dans le sens de la hauteur ; son épaisseur varie entre 4 et 8 mm. Deux trous circulaires

1. S. REINACH et E. BABELON, *Recherches archéologiques en Tunisie (1883-1884)*, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1886, p. 25 et 26, pl. I, p. 28, fig. 1 ; PERROT et CHIZEP, *Phénicie-Chypre*, t. III, Paris, 1885, p. 849 et fig. 617.

2. *B.A.C.*, *op. cit.*, p. 26 : « La pièce la plus importante de cette série (n° 124), trouvée non loin du masque punique dont il sera question plus loin, à 5 m de profondeur, dans la seconde tranchée, près de Bir-Zrig, est un bas-relief très bien conservé, où l'on peut reconnaître une représentation de la Junon céleste, Tanit, tenant dans ses mains la sphère du monde. »

de 4 mm de diamètre y ont été percés pour permettre le passage des chevilles de fixation selon un procédé couramment employé chez les ivoiriers depuis très longtemps¹.

Des os sculptés ont été souvent rencontrés en Égypte, en particulier dans les nécropoles alexandrines. Le Musée du Caire en possède un certain nombre². Quelques exemplaires sont conservés au Musée du Louvre³. M. Louis Poinssot a trouvé en Tunisie, à Dougga, une plaquette semblable à celles de Carthage quant à la forme ; elle est de basse époque romaine et représente une scène de chasse dans un amphithéâtre ; on y distingue des ours aux prises avec trois *venatores*⁴.

Cependant un certain nombre de ces reliefs appartient à l'art islamique. M. Henri Stern a montré par des raisons de style que tout un groupe de ces plaques devait être attribué à l'École Omeyyade⁵. Depuis, M. Jean David-Weill a publié un charmant petit monument de ce genre très caractéristique de l'art fatimide du XI^e-XII^e siècle⁶. C'est également aux Fatimides que nous devons avoir recours pour situer dans le temps les pièces trouvées à Carthage. Toutes les deux sont décorées dans le sens de la hauteur par une sculpture méplate montrant un personnage debout indiqué de profil entre deux bandes de moulures étroites et peu saillantes. De la main gauche il tient un tambourin placé verticalement qu'il semble frapper de la main droite. Nous avons là un thème sur lequel les artistes du Proche-Orient ont souvent composé depuis une haute époque. On le rencontre sur un Koudourrou contemporain de la souveraineté cosséenne⁷, dans la sculpture hittite⁸, sur des ivoires archaïques de Nimroud⁹ et dans la céramique phénicienne¹⁰. Il figure sur les plaques d'os ciselés

1. Voir par exemple : C. DECAMPS DE MERTZENFELD, *Inventaire commenté des Ivoires phéniciens*, Paris, 1954, p. 77, n° 255, pl. XXII ; p. 73, n° 178, pl. XXII ; p. 169, nos 1130 et 1131, pl. CXXX ; p. 169, n° 1132, pl. CXXXI ; J. HACKIN, *Recherches archéologiques à Bégram*, Paris, 1954, fig. 96-99 ; Joseph NATANSON, *Early Christian ivories*, London, 1953, fig. 12, 14, 15 ; Gaston MIGEON, *Les arts musulmans*, Paris et Bruxelles, 1926, pl. XXXIX ; H. STERN, *Quelques œuvres sculptées en bois, os et ivoire de style omeyyade*, dans *Ars Orientalis*, vol. I, 1954, pl. 2 et 3.

2. J. STRZYGOWSKI, *Koptische Kunst : Catalogue général du Caire*, Vienne, 1904 ; *D.A.C.L.*, au mot *ivoires*, col. 1945, et au mot *os*, col. 9 et 10.

3. Ils sont situés dans la vitrine n° 12 de la salle H, cf. H. STERN, *op. cit.*

4. R. CAGNAT, *B.A.C.*, 1913, p. CCXXIX et *Bulletin des Antiquaires de France*, Paris, 1915, p. 124-127.

5. H. STERN, *op. cit.*, p. 125-128.

6. Jean DAVID-WEILL, *Section des Arts musulmans*, dans *La revue du Louvre et des musées de France*, XI^e année, Paris, 1961, n° 3, p. 122 et fig. 7.

7. J. DE MORGAN, *Koudourrous*, dans *Mémoires de la Délégation en Perse*, t. VII, 2^e série, Paris, 1905, p. 146-149, pl. XXVII et p. 149, fig. 461, B.

8. Edmond POTTIER, *L'art hittite*, dans *Syria*, Paris, 1921, t. II, 2^e fascicule, pl. XV, fig. 93, p. 105, fig. 94 ; Louis SPELEERS, *Les arts de l'Asie antérieure ancienne*, Bruxelles, 1920, pl. XXXIV, fig. 704.

9. R. D. BARNETT, *A catalogue of the Nimrud ivories in the British Museum*, London, 1957, pl. XVI et XVII.

10. Cf. par ex. Léon HEUZÉY, *Les figurines antiques de terre cuite du Musée du Louvre*, Paris, 1883, pl. 6, fig. 4 et p. 5.

de provenance égyptienne¹ ; enfin, nous savons par Plutarque que le tympanon était en usage dans l'armée chez les Parthes². Le joueur de tambourin accompagnant parfois des musiciens tient aussi une assez large place dans l'art musulman profane ; on peut le voir peint sur une miniature mésopotamienne³ et l'on sait que le grand tambourin constitué par une sorte d'armature circulaire en bois sur laquelle est tendue une peau, comme semble vouloir le représenter la pièce du Musée, était à l'honneur à la cour du Caire⁴. Les artistes fatimides feront du sujet traditionnel un élément d'ornementation⁵ qui survivra dans la peinture iranienne⁶ et qui est reconnaissable à son style.

Le choix du motif, l'attitude du musicien passant et la plastique générale sont autant de points communs que possèdent les petits bas-reliefs de Carthage avec la sculpture de l'antiquité orientale ; mais ils en diffèrent assez, notamment par certains traits de facture, pour que l'on puisse leur attribuer une datation plus récente. Dans l'Asie Occidentale Ancienne, le costume est exécuté avec beaucoup plus de raideur ; il offre habituellement des surfaces lisses, agrémentées souvent d'un décor détaillé traité en broderie et l'interprétation du pli se limite au sillon creux ou au bourrelet en saillie. Le drapé qui couvre le corps des joueurs de tambourin procède d'une plastique plus réaliste et l'on doit tenir compte de ce que le travail à petite échelle contraint toujours l'artisan à simplifier l'indication. La pièce de comparaison qui s'impose quant au style et à la technique nous est fournie par une sorte de tablette d'ivoire assez célèbre que possède le Musée du Louvre ; elle est sculptée sur ses deux côtés et appartient à l'art musulman archaïque de la Mésopotamie ou de la Perse⁷.

D'expression perso-mésopotamienne également est l'indication un peu stéréotypée des figures de nos personnages. Dans les deux cas, la tête disproportionnée est unie au tronc par un cou très court à peine esquissé ; dans la pièce du Cabinet des Médailles, elle est contenue cinq fois environ dans la hauteur totale du corps ; pour celle du Musée, le rapport est sensiblement de cinq fois et demie. La coiffure avec ses touffes latérales cachant l'oreille et formant une sorte de bourrelet sur

1. J. STRZYGOWSKI, *op. cit.*, t. XV, nos 7100, 7101, 7103 (p. 188).

2. *Crass.* 23, 10.

3. Ernst KÜHNEL, *Miniaturmalerei im Islamischen Orient*, Berlin, 1923, pl. 1.

4. Georges MARÇAIS, *Les figures d'hommes et de bêtes dans les bois sculptés d'époque fatimide conservés au Musée du Caire*, dans *Mélanges Maspero*, III, Le Caire, 1935, p. 248 et 249 de l'extrait.

5. Cf. par ex. Gaston MIGEON, *Les arts musulmans*, Paris et Bruxelles, 1926, pl. XXXIX, fig. 1 ; K. A. C. CRESWELL, *The Muslim architecture of Egypt*, Oxford, 1952, p. 128, 129 ; pl. 38 et 39 b.

6. Ivan STCHOUKINE, *Les peintures des manuscrits Safavis*, Paris, 1959, pl. LXI, LXVII, LXXXIII ; Arthur Upham POPE, *A survey of Persian Art*, vol. V, Londres et New York, 1938, p. 973.

7. On en trouvera une bonne reproduction dans G. MIGEON, *op. cit.*, pl. XI.

l'épaule est typiquement perse ; on la rencontre sur des figurines en terre cuite¹, sur des statuettes de l'époque parthe², dans l'iconographie sassanide³ et fréquemment dans l'art musulman figuratif d'inspiration iranienne⁴. Les visages imberbes, arrondis et au caractère poupin sont très caractéristiques et portent bien aussi la marque de l'origine persane ; cette forme de stylisation se retrouve sur des stucs provenant vraisemblablement de Rayy⁵, dans le décor épigraphique⁶, sur des céramiques émaillées⁷ et plus tard dans les peintures des manuscrits⁸. Sur la pièce conservée au Musée, l'œil est indiqué de profil avec un savoir-faire indéniable ; sans vouloir limiter la connaissance du raccourci à l'art grec ou à celui des pays qui ont été soumis à l'influence de l'hellénisme, comme on l'a souvent écrit à tort, nous ne voyons pas cependant d'exemple comparable dans l'art de l'Asie Occidentale Ancienne et d'ailleurs dans la peinture des vases attiques, le dessin de l'œil de profil n'apparaît vraiment qu'avec le style libre. Les personnages aux corps minces et aux épaules étroites sont semblablement vêtus et la manière dont ils sont traités paraît être la même sur les deux plaques ; ils portent la longue robe pourvue de manches serrées au poignet à la mode persane⁹, sur laquelle s'étale obliquement une sorte de manteau tombant jusqu'au sol¹⁰. Les plis peu espacés aux lignes directrices légèrement convergentes expriment les ondulations d'une draperie en tissu souple tombant naturellement par son propre poids et présentant plus ou moins d'ampleur selon sa forme propre et celle du corps que l'on devine sous l'étoffe qui le recouvre ; les pieds que l'on ne peut apercevoir puisqu'ils sont cachés par le bas de la robe sont cependant suggérés par de doubles sillons incurvés.

1. Maurice CHEHAB, *Les terres cuites de Kharayeb*, dans *Bulletin du Musée de Beyrouth*, XI, Paris, 1953-1954, planches : pl. VIII, n° 3 et X ; texte, Paris, 1951-1952, p. 18, n° 12.

2. F. SARRE, *L'art de la Perse ancienne*, Paris, p. 27, fig. 7 et p. 28, fig. 8.

3. Arthur Upham POPE, *A survey of Persian Art*, vol. I, Londres et New York, 1938, p. 634, fig. 211 et p. 644, fig. 1.

4. En particulier sur la céramique peinte : Arthur Upham POPE, *A survey of Persian Art* V, Londres et New York, 1938, p. 620, B ; p. 631, B ; Raymond KOEHLIN et Gaston MIGEON, *Art musulman*, édition revue et mise à jour par Yvonne Brunhammer, Paris, 1956, pl. 3, 28, 32 ; Arthur LANE, *Early Islamic pottery*, London, 1947, pl. 20 A, 52 c, 56 B et C, 74 A, 79 A.

5. Arthur Upham POPE, *A survey of Persian art*, V, 1938, p. 515 et 516.

6. Ernst HERZFELD, *A bronze pen-case*, dans *Ars Islamica*, 1936, vol. III, part. 1, p. 37, fig. 3 et 4 et p. 38, fig. 4.

7. Arthur Upham POPE, *Suggestion towards the identification of Medieval Iranian Faience*, dans *Mémoires du 11^e Congrès d'art et d'archéologie iraniens* (Leningrad, septembre 1935), Moscou, Leningrad 1939, p. 168, fig. 2 et 3 ; Richard ETTINGHAUSER, *Painting in the Fatimid period*, dans *Ars Islamica*, IX, 1942, p. 120, fig. 22 ; *The Kelekian collection of Persian and analogous potteries*, Paris, 1910, pl. 22-24, 26-30, 43, 44, 46, 50.

8. Ivan STCHOUKINE, *Les peintures des manuscrits Safavis de 1502 à 1587*, Paris, 1959, p. 158 et suiv.

9. Arthur Upham POPE, *A survey...*, vol. V, p. 515, 516 (panneaux en stuc sculptés de Rayy : XII^e siècle).

10. Ce type de manteau existait déjà à l'époque achéménide : cf. Arthur Upham POPE, *A survey...*, vol. IV, 1938, p. 108 A. On le retrouve encore beaucoup plus tard dans l'illustration des manuscrits : voir par ex. une miniature de l'école d'Hérat (1403), *A survey...*, vol. V, p. 878.

Ce dernier trait de style tout à fait caractéristique, commun aux deux pièces dont on chercherait en vain le correspondant dans la sculpture hellénistique et qui révèle une psychologie de l'art et une facture orientales venant s'ajouter à ce que nous avons pu remarquer au cours de cette étude semble montrer que ces petits bas-reliefs provenant du sol de Carthage et appartenant à l'école fatimide sont aussi au moins sortis d'un même atelier.

Maurice PINARD.



1



2

d'après le B. A. C.

(Photos G. van Raepenbusch)

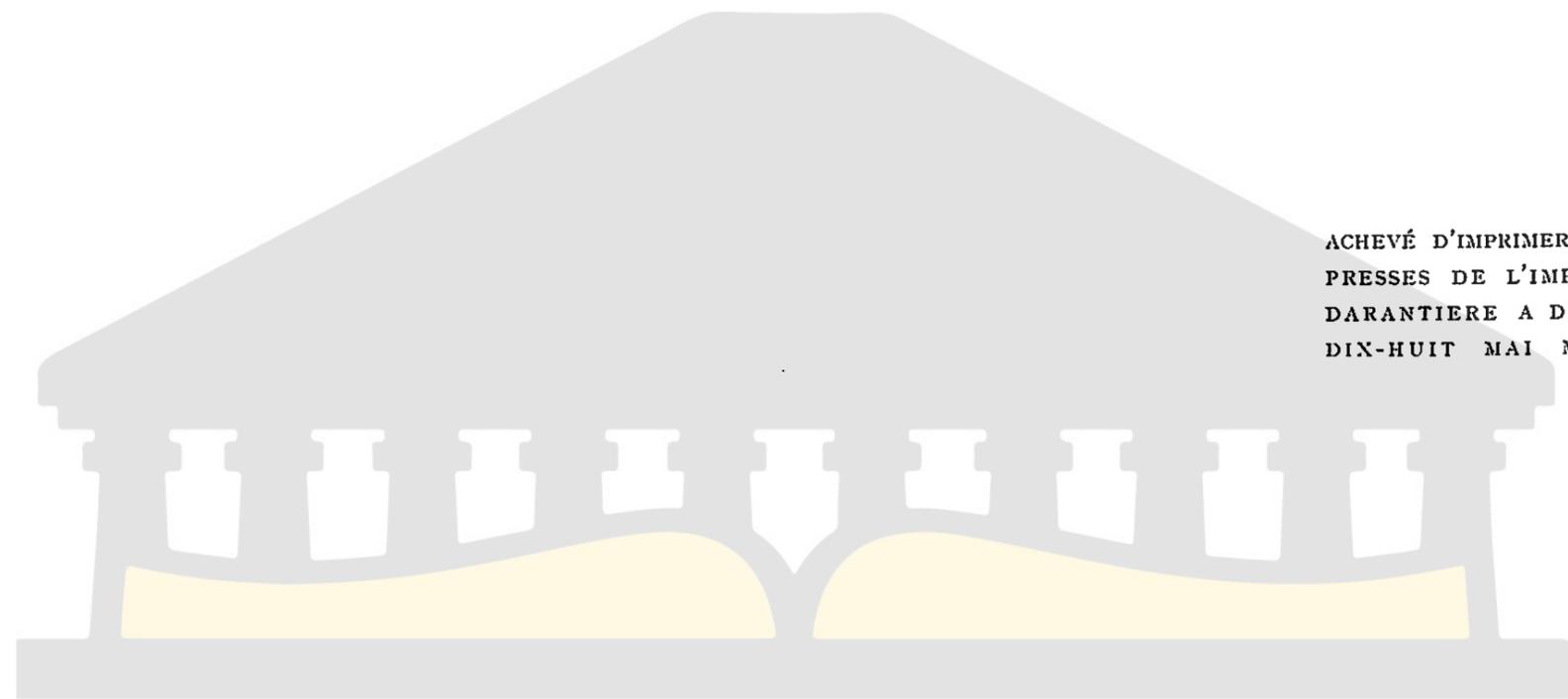


3

d'après le dessin de
Saint-Elme Gauthier

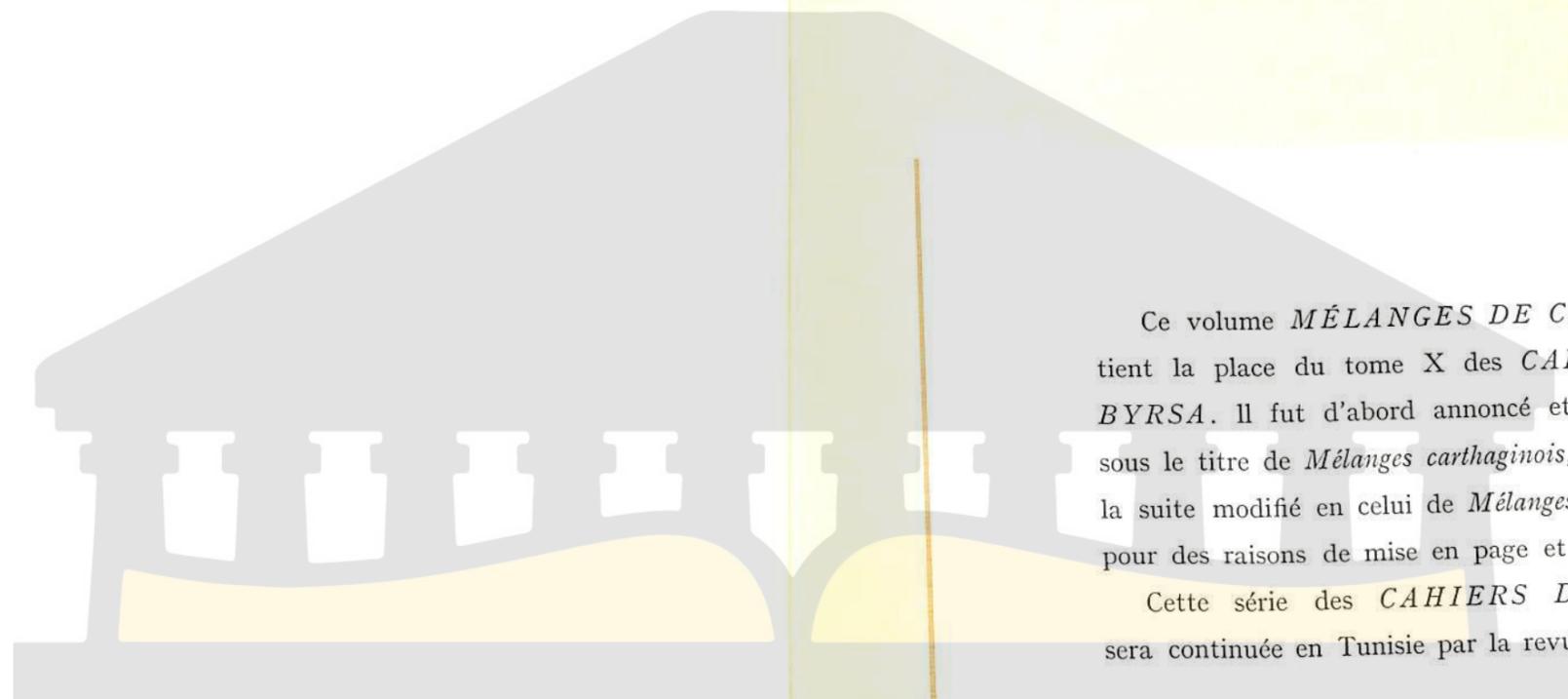
WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM





ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES
PRESSES DE L'IMPRIMERIE
DARANTIERE A DIJON LE
DIX-HUIT MAI MCMLXVI

⊙ ⊙ ⊙ √ ∑ ⊙ ⊙ ⊙ ∑ √
WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM



Ce volume *MÉLANGES DE CARTHAGE* tient la place du tome X des *CAHIERS DE BYRSA*. Il fut d'abord annoncé et parfois cité sous le titre de *Mélanges carthageois*, qui fut par la suite modifié en celui de *Mélanges de Carthage* pour des raisons de mise en page et d'esthétique.

Cette série des *CAHIERS DE BYRSA* sera continuée en Tunisie par la revue *AFRICA*.

°°°∇∩Σ°° °□°∩Σ∩
WWW.ASADLIS-AMAZIGH.COM